



DIVERSITÉ ET
DÉMOCRATIE

Sous la direction de
GENEVIÈVE NOOTENS
et HÉLÈNE VÉZINA

EXPLORER LE SOCIAL

MÉLANGES EN L'HONNEUR
DE GÉRARD BOUCHARD



Explorer le social

Mélanges en l'honneur de Gérard Bouchard



Collection dirigée par Alain-G. Gagnon

Sous le leadership scientifique du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ) de l'Université du Québec à Montréal, la principale mission de cette collection est de créer un lieu d'échanges pour débattre de la recherche la plus avancée portant sur la démocratie, la diversité et l'engagement citoyen en contexte de diversité culturelle et nationale.

Dans un monde qui est aux prises avec divers types de conflits et de nouvelles formes de revendications politiques et culturelles, cette collection souhaite revivifier les recherches dans les champs du fédéralisme et du nationalisme de même que sur le cosmopolitisme et approfondir les interactions entre l'éthnicité, l'identité et la politique. Les travaux qui paraîtront dans cette collection souhaitent accroître notre compréhension des rapports prévalant entre les citoyens, les groupes, les collectivités et les nations. En outre, l'intention recherchée est aussi de proposer et d'argumenter en faveur de politiques publiques nouvelles et de projets politiques porteurs pouvant contribuer à créer les conditions propices à l'enrichissement des pratiques démocratiques.

Les textes publiés dans la collection «Diversité et Démocratie» s'intéressent à la représentation des collectivités et des intérêts. En outre, la mobilisation des citoyens, des communautés et des nations au chapitre de l'avancement de la justice sociale et de la stabilité politique sera au coeur même des travaux.

La présente initiative s'inscrit dans un vaste projet dont le financement est assuré par le Fonds sur la recherche et la culture du Gouvernement du Québec pour la période 2014-2020.

Titres parus

Koussens, David, Catherine Foisy (dir.), *Les catholiques québécois et la laïcité*, 2018.

Taillon, Patrick, Amélie Binette (dir.), *La démocratie référendaire dans les ensembles plurinationaux*, 2018.

Nootens, Geneviève, *La souveraineté populaire en Occident. Communautés politiques, contestation et idées*, 2016.

Explorer le social

Mélanges en l'honneur de Gérard Bouchard

SOUS LA DIRECTION DE

Geneviève NOOTENS et Hélène VÉZINA



**Presses de
l'Université Laval**

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

| **Canada**

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien. L'an dernier, le Conseil a investi 153 millions de dollars pour mettre de l'art dans la vie des Canadiennes et des Canadiens de tout le pays.

We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts, which last year invested \$153 million to bring the arts to Canadians throughout the country.



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.



Mise en pages : In Situ

Maquette de couverture : Laurie Patry

© Les Presses de l'Université Laval 2019
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal 1^{er} trimestre 2019

ISBN 978-2-7637-4278-6

PDF 9782763742793

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Remerciements	IX
---------------------	----

INTRODUCTION

Une trajectoire de science et d'engagement	1
--	---

FRANÇOIS GUÉRARD, GENEVIÈVE NOOTENS,
PIERRE-ANDRÉ TREMBLAY ET HÉLÈNE VÉZINA

PREMIÈRE PARTIE

BALSAC ET L'ÉTUDE INTERDISCIPLINAIRE DES POPULATIONS

BALSAC, le Saguenay et la population québécoise.....	15
--	----

DANIELLE GAUVREAU

Du Saguenay à l'Amérique: BALSAC et l'histoire sociale nord-américaine	33
--	----

MARC ST-HILAIRE

BALSAC et la démogénétique: une interface entre les sciences biologiques et sociales	47
--	----

HÉLÈNE VÉZINA

Histoire d'un génome 2.0: 25 ans de recherches sur l'effet fondateur québécois.....	65
---	----

CLAUDE BHÉRER

DEUXIÈME PARTIE

SINGULARITÉ QUÉBÉCOISE ET PERSPECTIVES COMPARATIVES

Les classes sociales au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1971-2011	83
---	----

SIMON LANGLOIS

L'historien téméraire. Gérard Bouchard, le comparatisme et le présentisme.....	103
---	-----

DANIEL POITRAS ET FRANÇOIS-OLIVIER DORAIS

TROISIÈME PARTIE

RAISON ET IMAGINAIRES COLLECTIFS

Vérité et autorité symbolique dans l'œuvre de Gérard Bouchard.....	123
---	-----

DANIEL D. JACQUES

QUATRIÈME PARTIE

ASSISES SYMBOLIQUES DU LIEN SOCIAL

Mytho-logies du politique, histoire et actualité.....	139
---	-----

JEAN-JACQUES WUNENBURGER

Réhabiliter la nation? L'Europe en perspective.....	153
---	-----

GENEVIÈVE NOOTENS

CINQUIÈME PARTIE

MODÈLES D'INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ

Les droits culturels au secours de l'interculturalisme québécois	171
---	-----

PIERRE BOSSET

Interculturalisme et multiculturalisme : ressemblances et dissemblances.....	187
---	-----

ALAIN-G. GAGNON ET RAFFAELE IACOVINO

SIXIÈME PARTIE

LES ROMANS, PROLONGEMENT DE L'ŒUVRE ACADÉMIQUE

De l'histoire à la fiction: la trilogie romanesque
de Gérard Bouchard..... 207

JACQUES PELLETIER

La mémoire des relations entre Canadiens français
et Amérindiens dans la trilogie romanesque
de Gérard Bouchard..... 223

RITA OLIVIERI-GODET

SEPTIÈME PARTIE

SYNTHÈSE, PRÉCISIONS ET CONCLUSION

Entre le symbolique et le biologique :
une ambition totalisante..... 239

GÉRARD BOUCHARD

Gérard Bouchard ou l'archétype de la figure de
l'intellectuel public: clin d'œil amical et sans prétention 267

FRANÇOIS ROCHER

Présentation des auteurs..... 283

Bibliographie..... 291

Remerciements

Le colloque dont les actes sont ici publiés a été rendu possible par la collaboration et la contribution financière de plusieurs personnes et organismes. Nous tenons d'abord à remercier, pour leur contribution financière, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (programme Connexion), le Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi (FUQAC), l'Université du Québec à Chicoutimi (Décanat de la recherche et de la création, et Affaires publiques), le réseau de l'UQ par le biais de son programme FODAR, ainsi que le Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ).

Nous tenons aussi à remercier chaleureusement, pour son efficacité hors pair, son dynamisme et sa gentillesse, Mme Gabrielle Desbiens, qui nous a assistés dans la préparation et la tenue du colloque. Nous sommes également reconnaissants à M. Stéphane Allaire, alors doyen à la recherche, d'avoir appuyé sans réserve notre projet dès le départ et d'avoir contribué à grandement faciliter notre tâche.

M. Dominic Ménard nous a assistés dans la préparation du manuscrit. Il va sans dire que ce colloque et la publication des actes n'auraient pas été possibles sans la collaboration de tous ceux dont vous trouverez ici les textes. Nous remercions aussi Yannick Lemay (Ygreck) d'avoir gracieusement permis de reproduire l'une de ses caricatures.

Enfin, il nous faut remercier Gérard Bouchard, qui s'est prêté de bonne grâce à l'exercice de cette rétrospective de presque 50 années de carrière. Comme le montrent les textes de nos collaborateurs, non seulement ses travaux constituent une contribution exceptionnelle au développement des savoirs et au progrès social, mais ils ouvrent encore et toujours de nombreuses pistes de réflexion sur le social.

INTRODUCTION

Une trajectoire de science et d'engagement

FRANÇOIS GUÉRARD, GENEVIÈVE NOOTENS,
PIERRE-ANDRÉ TREMBLAY ET HÉLÈNE VÉZINA

C'est avec l'intention d'arpenter l'imposante et complexe trajectoire de Gérard Bouchard que s'est tenu à l'Université du Québec à Chicoutimi en septembre 2017 le colloque *Explorer le social – Au passé et au présent, du biologique au symbolique*. À lui seul, ce titre donne déjà un aperçu de la diversité des thématiques abordées au cours d'une carrière poursuivie sur un demi-siècle et jalonnée par la publication de près de 40 ouvrages et 300 articles : mobilité sociale, systèmes de reproduction familiale, rituels populaires, évolution de la fécondité, transformations des sociétés rurales, démogénétique des maladies héréditaires, identités collectives, émergence des nations et des nationalismes dans les sociétés du Nouveau Monde, structures de la pensée, mythes sociaux, imaginaires collectifs, modèles de gestion de la diversité ethnoculturelle, fondements culturels de l'Union européenne – pour ne nommer que ceux-là. S'ajoute à cela la construction du fichier de population BALSAC commencée en 1971 et dont le développement et l'exploitation se poursuivent encore aujourd'hui. Devant l'ampleur et la richesse de ce parcours, et devant l'engagement de notre collègue dans des débats sociaux importants, il nous a semblé fondamental de systématiser la compréhension de l'œuvre dans sa globalité, d'en saisir les lignes directrices, d'en souligner la richesse, ainsi que de dégager les nouvelles pistes de développement des savoirs ouvertes par ses travaux.

Après des études en sociologie à l'Université Laval, puis un doctorat en histoire à l'Université de Paris (Nanterre), Gérard Bouchard devient professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi en 1971. Il amorce alors la construction de ce qui deviendra le fichier de population BALSAC, une infrastructure recensant

aujourd'hui des millions d'actes d'état civil québécois couvrant près de quatre siècles. S'ensuit la création en 1976 de la Société de recherches sur les populations (SOREP), devenue en 1994 l'Institut interuniversitaire de recherche sur les populations (IREP), une dénomination reflétant mieux les multiples collaborations établies entre-temps avec des chercheurs du Québec et d'ailleurs. Gérard Bouchard sera également membre (et parfois membre-fondateur) de nombreux comités de rédaction de revues scientifiques et d'organismes de recherche. Il sera directeur d'études associé puis invité en 1999 à l'École des hautes études en sciences sociales, à Paris. Il coprésidera en 2007-2008 la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (ou Commission Bouchard-Taylor). L'année suivante, il est professeur invité à Harvard, où il dirige la Mackenzie Chair on Comparative Canada-USA Studies du Weatherhead Research Center in International Affairs. De 2002 jusqu'à sa retraite en 2017, il est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les imaginaires collectifs. Il demeurera aussi responsable de la gestion et du développement du fichier BALSAC jusqu'en 2010, soit pendant près de 40 ans. Depuis 2017, il est professeur émérite de l'Université du Québec à Chicoutimi.

On voit donc que les sujets d'intérêt se ramifient bien au-delà des tout premiers travaux : histoire et sociologie des populations bientôt associées à la génétique des populations et à l'épidémiologie, études sur les sociétés rurales et régionales comme sur les affaires publiques et les imaginaires collectifs, regard sur l'autochtonie et la culture populaire qui inspire la trame de ses romans, réflexions sur l'interculturalisme et les identités nationales respectivement pour le Québec et l'Union européenne. Soulignons aussi, au-delà de ces thématiques savantes, l'intérêt et le respect profonds et réels pour ce que d'autres ont appelé « les gens ordinaires ». La dualité entre culture savante et culture populaire, entre élites et gens ordinaires, semble d'ailleurs l'un des grands fils conducteurs de l'œuvre.

UNE PENSÉE ORIGINALE ET NOVATRICE

Dans une époque marquée par le vite-fait et l'éphémère, Gérard Bouchard insiste sur l'importance et la pertinence d'une

réflexion ancrée dans un travail de fond. Un tel effort est au cœur même de la dynamique des sciences sociales et humaines : développer une pensée personnelle, aller au-delà des évidences reçues, aborder la réalité sans nier sa complexité, redécouvrir le social dans ses multiples dimensions et, le cas échéant, ne pas craindre la polémique sans jamais renier la rigueur – tout cela est un projet personnel autant qu'une position épistémologique. Sans doute est-ce aussi une nécessité si on veut faire de la « société du savoir » autre chose qu'un slogan creux.

On retrouve dans la carrière de Gérard Bouchard un tel entêtement à ancrer la pensée dans la compréhension empirique et l'analyse du concret, qu'il soit contemporain ou d'un passé plus lointain. Bien sûr, cela ne signifie pas que les interprétations proposées sont au-delà de la critique, ou inattaquables ; aucune pensée ne l'est, et aucun intellectuel rigoureux n'espère une apologie. Mais s'astreindre à une telle tâche, c'est plier l'étude des réalités sociohistoriques à une exigence de travail soutenu amenant à dépasser la simple opinion, ce qui est nécessaire à l'énonciation d'une argumentation sensée partant de laquelle on peut dialoguer. L'activité scientifique et la vie intellectuelle sont fondées sur la discussion et l'échange. Elles sont des façons d'être-dans-le-monde qui nécessitent un engagement allant bien au-delà de la contemplation abstraite. Au besoin, elles imposent un irrespect des façons convenues de poser les questions, ce qui se manifeste le plus clairement par un certain mépris des frontières disciplinaires. À terme, cela mène à se demander s'il ne vaut pas mieux suivre à la trace l'objet de l'interrogation plutôt que de se préoccuper des voies tracées par les autres. De cette façon, bien malin qui arrivera à savoir si les travaux de Gérard Bouchard sont de la sociologie ou de l'histoire, ou s'ils s'inscrivent exactement dans le champ de la génétique humaine, ou même si écrire un roman ne serait pas une autre façon de faire des sciences sociales.

LA CONTRIBUTION AUX DÉBATS DE SOCIÉTÉ

Les sciences sont sociales non seulement parce que leur objet est la société, mais aussi parce qu'elles reprennent et tentent de transformer les termes dans lesquels sont vécus les débats de société. Que ce soit dans l'étude de la colonisation des régions

du Québec, dans l'analyse des maladies génétiques ou dans celle des transformations de la culture québécoise et de son rapport à l'immigration ou aux Premières Nations, les travaux de Gérard Bouchard montrent qu'il est possible d'intervenir sur des enjeux-clés du monde environnant sans sacrifier la volonté de rigueur. Il est, de cette façon, une des figures illustrant ce que peut être un *intellectuel public*, qui ne craint pas de prendre position, mais ne renonce pas pour autant à le faire en tant que penseur.

Les personnes que l'on peut qualifier d'intellectuels publics proposent une compréhension de la réalité sociohistorique qui se tient à distance de la partisanerie, des stéréotypes et des simplifications. Elles se situent en amont des débats, cherchant moins à marquer des points qu'à changer la façon d'aborder le débat public. Le cas échéant, elles pourront proposer des façons de penser et d'agir qui clarifieront les situations problématiques et aideront à proposer des solutions. Cette volonté de changer la façon de poser les problèmes mène souvent à des reproches de pédantisme et à la charge, trop souvent entendue, que les intellectuels publics sont élitistes. Cela explique sans doute que peu d'universitaires osent ainsi se commettre, ce qui rend d'autant plus remarquables ceux qui prennent ce risque.

La trajectoire intellectuelle de Gérard Bouchard démontre l'importance des sciences sociohistoriques et la pertinence de leur participation aux débats sociaux, non pas pour donner des leçons du haut de la chaire, ce qui relèverait d'un élitisme suranné confondant la réflexion sociale et la pédagogie et serait, à terme, contre-productif, mais pour montrer qu'on peut faire une science citoyenne, préoccupée par la manière dont la réflexion et l'interprétation permettent de mieux comprendre les pratiques sociales pour rendre les enjeux plus clairs et nous donner plus d'emprise sur la réalité qui est la nôtre.

ÉTAT DES LIEUX, CRITIQUE ET POURSUITE DE LA RÉFLEXION

Dans ce même état d'esprit où s'entremêlent de manière féconde débats scientifiques et débats de société, ce livre vise à rendre compte de la richesse des échanges qui ont eu lieu lors du colloque, qui se voulait certes célébration, mais aussi état des lieux, critique des travaux et des idées, ainsi que proposi-

tion de nouvelles pistes de développement des savoirs. Sans prétendre couvrir l'ensemble de l'œuvre, nous avons voulu en saisir les grandes trames et les suivre d'une période de production à l'autre, de chantier en chantier, souhaitant présenter au public la cohérence d'un itinéraire échelonné sur près de 50 ans de carrière. Il s'agissait aussi de la situer dans l'évolution des grands questionnements et débats scientifiques, sociaux et politiques auxquels l'auteur a contribué. Car un tel cheminement d'intellectuel renvoie à toute une série de préoccupations ayant agité nos sociétés, de leurs cercles savants et officines politiques aux groupes populaires. Gérard Bouchard s'est ainsi adressé au scientifique, au politicien, au décideur, à l'organisme communautaire, aux étudiants et de façon plus large encore (et toujours) à la population.

Six grands axes de ce parcours à la fois d'intellectuel et d'homme d'action sont abordés, associés chacun à la parution d'ouvrages clés. Le premier axe surgit des interrogations du chercheur sur les sociétés neuves en contexte de peuplement, dont il vise à décrire et expliquer la formation (notamment, la rencontre entre capitalisme et culture paysanne). On se rappellera qu'à partir de l'étude du cas saguenéen Gérard Bouchard faisait ressortir des processus communs à la société d'ici et à des sociétés d'ailleurs, atténuant de ce fait (à l'instar d'autres historiens de l'époque) le caractère d'exception qu'une historiographie attachée au caractère distinct du Québec avait mis en exergue. Cet aspect de l'œuvre peut difficilement être dissocié de celui qui est consacré à la génétique humaine et à la démographie génétique, et donc du développement du fichier BALSAC. Ce dernier permet en effet de saisir une société dans sa genèse et sa reproduction à la fois biologique et sociale. On ne saurait sous-estimer l'importance de BALSAC, qui, en plus d'alimenter les travaux d'histoire sociale sur la population saguenéenne, servira de fondement à un programme de recherche en génétique des populations mené en collaboration avec les chercheurs de la SOREP (devenu plus tard l'IREP). Les travaux en génétique humaine, fondés sur une exploitation interdisciplinaire de BALSAC, ont donné lieu à la publication d'*Histoire d'un génome* (1991), qui fait désormais figure de classique dans le domaine de la génétique de la population

québécoise. Le fichier continue encore aujourd'hui à alimenter de nombreux travaux dans le domaine des sciences biomédicales.

Cette section de l'ouvrage comporte quatre chapitres. Dans le premier, Danielle Gauvreau souligne le caractère extrêmement riche de BALSAC, qui possède peu d'équivalents dans le monde. La cohérence du projet mis en chantier par Gérard Bouchard, son caractère interdisciplinaire, le fait que tous les acteurs soient couverts (pas seulement les élites) donnent à l'œuvre son importance. Les résultats ont eu un impact significatif sur notre connaissance de la démographie et de l'histoire des populations saguenéenne et québécoise. Les travaux se poursuivent encore aujourd'hui, marqués notamment par une dimension comparative liée à une participation à des équipes de recherche internationales. Marc St-Hilaire revient dans le second chapitre sur la publication en 1996 de *Quelques arpents d'Amérique*, qui représente en quelque sorte l'aboutissement de 25 ans de travaux sur la population saguenéenne. S'appuyant sur l'ouvrage pour dresser un bilan de la contribution de Gérard Bouchard à l'histoire sociale, il présente aussi un état de la situation actuelle de cette discipline au Québec et les cadres au sein desquels elle continue à évoluer. Quant à Hélène Vézina, elle présente dans le troisième chapitre les différentes étapes des travaux en génétique des populations réalisés depuis 40 ans à BALSAC. Ces travaux tout à fait novateurs ont d'abord porté sur les maladies héréditaires ayant une fréquence accrue dans la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ils ont favorisé une meilleure compréhension de l'incidence des comportements démographiques et des caractéristiques du peuplement sur l'introduction et la diffusion de ces maladies sur le territoire. Elle illustre ensuite comment les travaux se sont étendus à l'ensemble des populations régionales du Québec et de quelle manière ils ont évolué, notamment en fonction des développements de la génomique. Le chapitre de Claude Bhérer clôt cette section. Bhérer rappelle l'importance des travaux de Gérard Bouchard et de ses collaborateurs pour comprendre l'effet fondateur canadien-français et ses conséquences génétiques. Elle explique comment on peut combiner les informations généalogiques de BALSAC et les données génomiques pour tester des hypothèses concernant les niveaux de diversité génétique observés

dans la population contemporaine. Elle conclut en affirmant que grâce au fichier de population BALSAC et aux caractéristiques génétiques et démographiques de sa population, le Québec offre des conditions exceptionnelles pour étudier la génétique des populations et l'évolution humaine.

La seconde section de l'ouvrage s'intéresse aux travaux sur les collectivités neuves. La question de la singularité québécoise anime toujours Gérard Bouchard lorsqu'il prépare la *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde* (2000), ouvrage qui l'achemine vers des perspectives comparatives. Il confronte alors le parcours historique du Québec à celui d'autres collectivités neuves issues d'empires européens. Il cherche à évaluer dans quelle mesure chacune des sociétés étudiées a évolué dans le prolongement de la mère patrie (continuité) ou s'en est distanciée (rupture), d'un point de vue politique comme de celui des pratiques discursives participant à la création de l'imaginaire collectif. Le Québec, cette fois, en ressort particularisé : il ne s'est pas, contrairement à la plupart des anciennes colonies examinées, pleinement autonomisé. Bouchard explique cela par l'automystification entretenue par des élites s'identifiant au « Vieux Monde » et associant le salut de la nation à un conservatisme tenace qui sera finalement brisé lors de la Révolution tranquille. À l'opposé, le reste de la population se serait plutôt spontanément inscrit dans la réalité américaine et aurait donc été plus ouvert à une modernité propice à l'affirmation des collectivités neuves. L'élargissement de son cheminement de recherche aux parcours historiques d'autres collectivités « neuves » dans cette optique comparatiste inspire ici à Simon Langlois, dans le cinquième chapitre, de nouvelles précisions sur les spécificités des stratifications sociales canadienne et québécoise. Dans le sixième chapitre, le choix de l'histoire comparée est aussi soumis au regard critique de Daniel Poitras et François-Olivier Dorais, qui le situent dans les courants historiographiques du XX^e siècle et les grands régimes d'historicité moderniste puis présentiste. De leur point de vue, Gérard Bouchard, en plus de proposer une approche originale et proprement québécoise de l'histoire sociale et de réfléchir sur le rôle de l'historien face au présentisme, présente dans *Genèse* une réflexion épistémologique sur l'histoire comparée, cette dernière permettant de sortir des

illusions de la singularité dans une démarche qui selon eux frôle le contrefactuel (ce qui aurait pu être). Le thème de la temporalité (le rapport à la mémoire et à l'utopie) de même que la différenciation entre élites et couches populaires ressortent clairement de l'œuvre.

L'écartèlement observé entre cultures populaires et culture des élites, les distorsions du regard de ces élites sur elles-mêmes et sur la nation québécoise, thème récurrent de son œuvre, entraînent ensuite Gérard Bouchard résolument sur le territoire du discursif et des imaginaires collectifs, auxquels est consacrée la troisième section de l'ouvrage. Les travaux sur le Saguenay et les collectivités neuves auront en effet selon lui fait ressortir de diverses manières « l'importance des contradictions et des distorsions dans les imaginaires nationaux de même que l'interférence constante du mythe dans les constructions discursives » (Bouchard, 2003a, p. 9). L'importance de ces phénomènes apparaît telle que Bouchard choisit alors de les placer au cœur de ses travaux de recherche. Il construit une typologie de la pensée comme constitutive d'imaginaire collectif. Il s'intéresse particulièrement à la structure de la pensée sociale dans le Québec francophone à partir du milieu du XIX^e siècle et met l'accent sur les contradictions, curieux de comprendre « comment et dans quelle mesure la raison (ou le discours) parvenait à les surmonter ou à les articuler en faisant appel à des mythes plus ou moins efficaces » (Bouchard, 2004a, p. 9). C'est dans cette thématique que s'inscrit la contribution de Daniel Jacques (chapitre 7). Ce philosophe insiste sur le désaccord qu'il entretient avec Gérard Bouchard quant au rôle des idées dans l'histoire et le travail de la raison. Cette dernière se trouve selon lui négligée, dans *Raison et déraison du mythe*. Pour Jacques, la raison est la faculté qui produit les règles de mise en ordre de nos représentations (un « régime de vérité »). Ainsi, l'égalité, principe fondamental du régime de vérité moderne, est pour lui une norme plutôt qu'une valeur définie dans son rapport avec un mythe particulier ; elle possède donc un statut distinctif.

Poursuivant dans cette voie, Jean-Jacques Wunenburger (chapitre 8) et Geneviève Nootens (chapitre 9) jettent dans la quatrième section de l'ouvrage un regard sur les assises

symboliques du lien social, le premier en sondant la dimension mythique du politique, la seconde en revenant sur la thèse de Gérard Bouchard selon laquelle l'Union européenne n'a pas su développer des fondements symboliques partagés parmi ses membres, fondements pourtant nécessaires à un fonctionnement plus harmonieux. Dans ses travaux les plus récents, Bouchard tente en effet de comprendre certaines des difficultés que rencontre l'Union européenne à l'aune de sa réflexion sur le fondement symbolique des collectivités. Ses travaux sur le mythe poursuivent la réflexion sur le fondement symbolique de toute collectivité. Cette démarche a une filiation certaine avec les traditions sociologiques se préoccupant du lien social, mais elle s'en démarque aussi « en transposant aux sociétés actuelles des interrogations ordinairement réservées aux sociétés prémodernes et en mettant en forme une vision sociale des mythes et des imaginaires collectifs » (Bouchard, 2014a, p. 9-10). Sur la base du postulat que toute forme de lien social doit reposer sur des codes culturels ou des fondements symboliques partagés, Gérard Bouchard argue que les choix culturels fondateurs de l'Union européenne sont devenus contreproductifs parce qu'ils n'ont pas été révisés, l'Union semblant aujourd'hui incapable de se donner un cadre symbolique qui permettrait de poursuivre le processus d'intégration. L'une des causes de cette difficulté serait le « choix malheureux » qu'ont fait les bâtisseurs d'écarter les nations et les gens, et de mettre en place un processus de gouvernance du haut vers le bas. On remarquera que la démarche axée sur les fondements symboliques rejoint ici une nouvelle fois la préoccupation pour l'écartèlement entre culture populaire et culture des élites. Nootens tente d'évaluer dans son texte si on peut étayer l'hypothèse d'un lien de causalité entre l'absence d'un fondement symbolique efficace et certaines des difficultés de l'Union. Notamment, le caractère composite de l'Union et la place qu'occupe l'État national comme critère de référence dans notre imaginaire imposent d'après elle de nuancer la thèse. Quant à Wunenburger, il se demande plutôt si la théorie du mythe proposée par Gérard Bouchard ne devrait pas être menée encore plus loin.

La cinquième section de l'ouvrage est consacrée à une autre dimension de la contribution de Gérard Bouchard ayant eu un impact majeur sur les politiques publiques et les collectivités. Il

s'agit de la réflexion sur les modèles d'intégration de la diversité, qui occupe une place importante dans le paysage social et politique québécois depuis plus d'une décennie – et qui est aussi une préoccupation majeure dans nombre de pays de l'Union européenne. Les consultations menées dans le cadre de la Commission Bouchard-Taylor ont ouvert une fenêtre importante du point de vue de l'étude des imaginaires : perceptions de soi et de l'autre, stratégies identitaires, constructions mémorielles, inventions symboliques, mythes contradictoires. Les observations conduites dans le cadre des travaux de la Commission ont d'ailleurs contribué à inspirer le modèle de la mythification élaboré par Gérard Bouchard : comment une idée en vient-elle à se transformer en mythe, et suivant quelles étapes ? Ce qui est en jeu aussi ici, c'est la transformation des sociétés pluralistes, la question de l'intégration dans un contexte de diversité croissante, la comparaison des différents modèles d'intégration, l'importance de la culture publique commune et les enseignements que l'on peut tirer du modèle québécois de gestion de la diversité dans une perspective comparative (notamment par rapport au multiculturalisme), mais aussi lorsqu'il s'agit de déterminer dans quel type de nation il peut être efficacement employé. Quoi qu'il en soit, l'intégration est présentée par Bouchard comme un processus global, fondé sur la réciprocité, qui doit « conjuguer dans une même dynamique d'appartenance et de développement » les aspirations identitaires de la majorité et l'orientation pluraliste (Bouchard, 2011). Dans la foulée du rapport Bouchard-Taylor (2008), Pierre Bosset (chapitre 10) ainsi qu'Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino (chapitre 11) exposent leurs idées sur l'interculturalisme, en explorant respectivement la question des droits culturels et les divers modèles de pluralisme culturel discutés au Canada et au Québec. Bosset souligne que Gérard Bouchard invite à interroger les avenues juridiques qui permettraient de donner corps à une politique interculturaliste. Il entend démontrer que la reconnaissance des droits culturels de l'être humain constitue de ce point de vue une voie qui mériterait d'être explorée. Gagnon et Iacovino estiment que le récent énoncé du gouvernement du Québec en matière de relations fédérales-provinciales (2017) fait sienne une grande partie des réflexions de Gérard Bouchard et de la Commission Bouchard-Taylor. Leur chapitre propose notam-

ment une systématisation du modèle québécois d'interculturalisme comme modèle distinct de construction et d'appartenance identitaires.

On n'aurait su conclure cette exploration de l'œuvre de Gérard Bouchard sans consacrer une section aux romans comme prolongement de l'œuvre académique. Ces œuvres littéraires (*Mistouk*, 2002; *Pikauba*, 2005; *Uashat*, 2009) exploitent en effet les grands mythes du Nouveau Monde: la féerie des grands espaces, la rencontre avec les Autochtones, les rêves démesurés, le sentiment d'inachèvement. Ils constituent une fenêtre tout à fait originale sur l'œuvre de l'auteur, lui permettant notamment de donner voix encore une fois aux «gens ordinaires», à leur langue, à leurs rêves. L'histoire des régions de colonisation se trouve ici incarnée dans des destins personnels, permettant peut-être de tracer une trame plus près des réalités quotidiennes que ne le permettrait une démarche scientifique monographique classique. Il en ressort notamment les destins différents des Autochtones et des Canadiens français: alors que l'affirmation progressive de l'identité québécoise lui permet de s'inscrire dans une américanité conquérante, les Premières Nations subissent un choc et une déperdition culturelle dont elles portent encore les marques. C'est à Jacques Pelletier (chapitre 12) et Rita Olivieri-Godet (chapitre 13) qu'a incombé la tâche de nous entretenir des incursions de Bouchard dans le genre romanesque et de leur place dans sa trajectoire générale. Pelletier rappelle que la littérature peut s'avérer un autre mode d'appréhension et de révélation du réel – constituant ainsi une forme de connaissance. Olivieri-Godet met en relation la production théorique et la trilogie romanesque de Gérard Bouchard en rappelant le concept de *mémoire longue* comme manière de penser une histoire comparée des formations des identités des collectivités neuves. Elle insiste sur le fait que, dans ses trois romans, la mémoire des relations entre Canadiens français et Autochtones s'inscrit dans un processus d'occupation coloniale du territoire qui engendre la dépossession matérielle, sociale et culturelle des peuples autochtones.

L'ouvrage se clôt sur les chapitres de Gérard Bouchard et de François Rocher. Dans son texte, Gérard Bouchard analyse certains arguments des contributions à cet ouvrage, dans l'intention de

clarifier certains aspects de son œuvre et de maintenir un dialogue constructif avec ses collègues. Quant à François Rocher, il s'intéresse à l'influence de Bouchard dans l'espace public et à ses interventions engagées comme passeur, intellectuel programmatique et intellectuel acteur. Le thème de l'intellectuel public que Rocher a retenu sied particulièrement bien à Gérard Bouchard. Car il faut reconnaître que nous avons la chance de côtoyer, comme l'a si bien souligné Guy Laforest dont nous empruntons ici les mots, un immense intellectuel dont l'œuvre n'a pas d'égal dans nos lettres et qui nous fait honneur à toutes et à tous. Au-delà des accords et des désaccords, on ne peut que le remercier profondément d'avoir fait œuvre de science et d'engagement.

PREMIÈRE PARTIE

BALSAC ET L'ÉTUDE INTERDISCIPLINAIRE DES POPULATIONS

BALSAC, le Saguenay et la population québécoise

DANIELLE GAUVREAU

INTRODUCTION

Pour les personnes qui s'intéressent à l'histoire de la population du Québec, les travaux de Gérard Bouchard revêtent une grande importance non seulement à cause des résultats auxquels ils ont mené, mais aussi en raison de leur influence sur la structuration de ce champ d'études, autant d'un point de vue théorique que méthodologique. En tant que spécialiste de ces questions et chercheure directement associée, durant quelques années, au vaste chantier mis en place par mon collègue, je puise ici dans cette expérience pour faire ressortir des points saillants de la contribution du chercheur à ces travaux et esquisser un bilan tourné vers l'avenir et les objectifs qui pourraient animer la recherche future dans ce champ.

Ma démarche a consisté à établir une recension des écrits portant sur la population du Saguenay ou la population québécoise dans son ensemble et ayant été effectués à partir du fichier de population BALSAC, un fleuron des réalisations de Gérard Bouchard. Je l'ai fait en divisant la période sur laquelle se sont étalées ces activités en deux parties, soit la période des 25 premières années (1972-1996), jusqu'à la publication par G. Bouchard de l'imposant *Quelques arpents d'Amérique* (1996a), puis la période d'une vingtaine d'années allant de 1997 à 2017, au cours de laquelle G. Bouchard lui-même s'est surtout consacré

à d'autres questions de recherche. En guise de conclusion, je propose quelques éléments de réflexion ainsi que des pistes pour l'avenir.

La bibliographie mise à jour par le groupe de recherche mis sur pied par Gérard Bouchard et ses collaborateurs – désigné par différentes appellations au cours du temps: SOREP, IREP, BALSAC – a servi de source principale à ce travail. Comme il est impossible pour des chercheurs d'utiliser le fichier BALSAC sans que ses gestionnaires en soient informés ni qu'un protocole d'accès très strict et un processus de rétroaction concernant les travaux réalisés soient respectés, on peut penser que peu de titres ont échappé à cette recension. J'ai volontairement omis les réalisations se rapportant à la génétique des populations, puisqu'elles sont traitées ailleurs dans cet ouvrage, sauf pour mentionner certaines de leurs retombées pour mieux comprendre les origines et la diversité culturelle de la population québécoise.

Par souci de transparence, je tiens à préciser que j'ai moi-même été professeure-chercheure au sein de l'équipe de Gérard Bouchard à l'Université du Québec à Chicoutimi de 1985 à 1991. D'un côté, ce positionnement me procure une perspective privilégiée sur les travaux ayant été menés au cours de cette période, perspective dont je ne dispose pas pour les autres années; de l'autre, cela brouille en quelque sorte l'objectivité du regard que je suis en mesure de porter sur cette période. J'ai continué par la suite d'utiliser les données du fichier BALSAC dans différents projets, mais jamais en y travaillant d'aussi près.

1. L'HISTOIRE SOCIALE DE LA POPULATION (1972-1996)

Je décris d'abord dans cette section le fichier BALSAC lui-même, le contexte entourant sa création ainsi que son utilité générale pour les études de population. Je présente ensuite un éventail des résultats de recherche ayant jalonné cette période extrêmement foisonnante pour l'étude de la population saguenéenne et québécoise.

1.1 Le fichier BALSAC

Gérard Bouchard est à l'origine du fichier de population BALSAC qui a vu le jour en 1972, à son retour de France, après avoir terminé une thèse de doctorat portant sur le «village immobile» de Sennely-en-Sologne, en France (Bouchard, 1972). Fort de cette monographie d'une communauté rurale française réalisée dans une perspective d'histoire totalisante, G. Bouchard cherche à appliquer une démarche semblable au cadre québécois d'une société neuve. Engagé à l'Université du Québec à Chicoutimi – il est lui-même originaire de Jonquière, située tout à côté –, il entreprend de dépouiller les registres paroissiaux de quelques paroisses de cette région, un projet qui s'étend rapidement à l'ensemble de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean jusqu'en 1971.

Cet élargissement du projet initial pour englober l'ensemble de la région est loin d'être anodin. En effet, les monographies de village, réalisées à partir d'un modèle défini à l'origine par Louis Henry pour étudier surtout la fécondité, souffrent toutes d'un problème difficile à évaluer, soit le fait que les familles non sédentaires quittent le lieu d'observation délimité par les frontières du village. Ces études livrent donc un portrait partiel de la réalité, appréhendé exclusivement par la loupe des familles stables qui ont façonné l'histoire de la communauté. Travailler sur l'ensemble de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean permet dans une large mesure de dépasser cette limite en prenant en compte la dynamique du peuplement à l'échelle régionale et tous les flux migratoires qui se déploient au sein de celle-ci : d'un front pionnier à l'autre, ou de la campagne vers la ville, par exemple. Il s'agit là d'un grand avantage sur les monographies de village traditionnelles.

Durant la période allant de 1972 à 1986, 660 000 actes de baptême, mariage et sépulture sont dépouillés et jumelés entre eux afin de reconstituer l'histoire, complète ou partielle, de 125 000 familles ayant vécu sur le territoire saguenéen. Après cette date, Gérard Bouchard se lance dans une nouvelle phase d'expansion massive du fichier BALSAC, y ajoutant les actes de mariage de l'ensemble du Québec jusqu'en 1965, lesquels ont depuis été jumelés entre eux. Aujourd'hui, le fichier compte 3 millions d'actes se rapportant à 5 millions d'individus distincts.

Il constitue une richesse inestimable pour les chercheurs œuvrant dans toutes sortes de domaines allant des sciences humaines et sociales comme l'histoire, la démographie et la géographie aux sciences de la santé comme la génétique des populations et la médecine.

Pour les démographes, un tel fichier rompt avec les deux grandes sources traditionnellement utilisées dans cette discipline, soit, d'une part, les données des naissances, décès et mariages compilées par l'État civil et, d'autre part, les recensements. S'alimentant aux premières, le fichier BALSAC constitue, une fois ces données appariées, un ensemble qui se rapproche davantage des fichiers de population comme on les connaît dans quelques pays comme la Belgique ou en Asie. Dans la portion régionale du fichier pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, il est possible de suivre la trajectoire d'un individu donné depuis sa naissance dans sa famille d'origine jusqu'à son propre mariage, la naissance de ses enfants, le mariage ou le décès de ceux-ci et son propre décès s'il survient avant 1972, et cet exercice peut se répéter sur plusieurs générations. Par trajectoire, on entend ici autant les événements démographiques qui jalonnent l'existence d'une personne que les mouvements migratoires effectués au sein de la région, dans la mesure où ils sont repérables dans la séquence des événements démographiques (par exemple, le lieu de résidence d'un homme change entre le moment de son mariage et celui du baptême de son premier enfant). La même chose est possible à l'échelle des couples et des familles. Restreinte aux seuls actes de mariage, la portion « panquébécoise » du fichier recouvre ce qu'on peut appeler la descendance utile, une notion qui est fondamentale en génétique humaine et qui revêt aussi une grande importance pour de nombreux travaux en sciences humaines et sociales.

Le Québec est privilégié de pouvoir compter sur une telle infrastructure de recherche. L'histoire de son peuplement par les Européens et le zèle avec lequel le clergé a enregistré les événements sanctionnés par l'Église catholique notamment ont créé les conditions propices pour un tel développement. Avec le Registre de Population du Québec Ancien, mis sur pied par le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal (RPQA) et qui a célébré l'an dernier un demi-

siècle d'existence, le fichier de population BALSAC contribue à positionner très avantageusement le Québec pour les recherches exigeant une couverture à la fois approfondie et exhaustive, comparable par exemple à celui constitué par les mormons en Utah (Bean *et al.*, 1978).

1.2 Contributions à l'histoire de la population saguenéenne et québécoise

Au fur et à mesure que s'est constitué le fichier de population BALSAC, de plus en plus de travaux ont puisé à cette source pour aborder un éventail de questions relatives à l'histoire démographique et sociale de cette région. L'ouvrage *Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay, XVI^e-XX^e siècles* (Pouyez *et al.*, 1983) est le premier à s'appuyer sur ces dépouillements pour scruter l'histoire de la région. Tablant le plus souvent sur des mesures agrégées à l'échelle régionale, ce livre constitue une contribution majeure offrant sur plusieurs aspects une perspective comparative extrêmement riche avec d'autres régions du Québec et le Québec dans son ensemble. Il fut couronné par le Prix Lionel-Groulx de l'Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF), attribué annuellement au meilleur ouvrage en histoire.

Fidèle à sa conception d'une histoire totale puisant ses racines à l'École des Annales, Gérard Bouchard définit vers la même époque les contours d'un projet qui s'inspire de ces grands principes. Comme permet de le faire la source sur laquelle il s'appuie, tous les acteurs reçoivent l'attention du chercheur (cultivateurs, journaliers, élites, religieux, hommes, femmes, enfants, migrants, sédentaires...) et tous sont vus comme participant à l'écriture de l'histoire de cette région. L'histoire qu'il écrit doit être utile, elle doit être porteuse de sens, ce qui prendra diverses formes dans ses travaux et ceux de son équipe. Une grande importance est accordée à l'interdisciplinarité, l'enquête prenant appui sur toutes les disciplines permettant de faire avancer la connaissance de l'histoire sociale de la région : non seulement les sciences humaines et sociales (démographie, géographie, histoire, sociologie, ethnologie), mais aussi les sciences de la santé.

Le projet prend en effet un virage explicitement génétique vers le milieu des années 1980, lorsque le fichier de population

du Saguenay–Lac-Saint-Jean est achevé et qu'il atteint son plein potentiel pour la recherche (Bouchard et Watelet, 1987). Pour des raisons concrètes liées à la fréquence plus élevée dans la région d'un certain nombre de maladies héréditaires, et probablement aussi afin d'élargir le bassin du financement disponible, le projet d'histoire sociale devient donc aussi un projet de génétique des populations. L'étude des migrations y occupe une place de choix, qu'il s'agisse de migrations à l'échelle régionale et d'enracinement différentiel de la population dans la région, ou encore des vagues successives d'émigration ayant permis aux colons français puis à leurs descendants de s'installer successivement dans Charlevoix puis d'émigrer vers le Saguenay–Lac-Saint-Jean. En effet, les gènes se déploient en fonction des individus qui migrent et qui se reproduisent selon des paramètres affectant la fréquence des gènes délétères responsables de ces maladies. Malgré le caractère récessif de plusieurs d'entre elles, la multiplication du nombre de porteurs de ces gènes, même faiblement apparentés, augmente sensiblement les risques d'expression de l'une ou l'autre de ces maladies.

Tous les paramètres en question dans une telle enquête font l'objet de travaux durant cette période¹ : la fondation de la population à partir, principalement mais non exclusivement, de la région mère de Charlevoix (Bourque *et al.*, 1989; Gauvreau *et al.*, 1987 et 1991; Jetté *et al.*, 1991; Gauvreau et Jetté, 1992); les mouvements migratoires internes et la marche du peuplement (Gauvreau et Bourque, 1988; St-Hilaire, 1996; Bouchard *et al.*, 1996; Gauvreau et St-Hilaire, 1996); la nuptialité, incluant le veuvage et le remariage des conjoints survivants (Gauvreau et Bourque, 1990; Gauvreau, 1992); la fécondité (Bouchard et Roy, 1991); la mortalité, notamment celle des enfants et des mères (Gauvreau, 1993; Roy, 2005); ainsi que des questions plus sociales comme l'évolution des structures professionnelles (Gauvreau, 1995; Bouchard, 1996b), la mobilité sociale (Bouchard, 1996a; Gauvreau 1996a et 1996b) et le recrutement du personnel religieux (Bouchard et Thibeault, 1995). Dans cette même veine socioéconomique, José Igartua, un collaborateur depuis les débuts du projet sur le Saguenay, analyse

1. Comme je l'ai mentionné plus haut, j'exclus ici les travaux de génétique humaine et ceux de nature proprement médicale.

dans son ouvrage *Arvida au Saguenay* (1996) les rouages d'une ville-compagnie en ayant recours aux archives de compagnie, mais aussi aux données du fichier de population sur la région.

Malgré leur étendue et leurs ramifications dans des disciplines variées (sociologie, démographie, géographie), ces travaux n'en affichent pas moins une grande cohérence qui tient à la vision très claire qu'en a le responsable de ce vaste programme de recherche. Comme il le démontre dans son ouvrage majeur *Quelques arpents d'Amérique* (1996a), couronné de plusieurs prix², c'est la logique de reproduction familiale qui sert ici de puissant concept unificateur pour comprendre l'histoire de la société rurale saguenéenne. Fécondité élevée et mobilité géographique agissent de concert pour rendre une telle reproduction possible : les grandes familles se doivent de migrer pour établir leurs enfants alors que leur taille même est une condition nécessaire pour que le projet migratoire et le pluriétablissement qui en découle soient un succès. Gérard Bouchard en parle comme d'une reproduction à l'identique, mais au multiple. Un tel système en favorise certains et génère aussi des laissés pour compte. Ainsi, les cultivateurs les plus prospères n'ont pas besoin de migrer autant que les plus pauvres qui laissent derrière eux des terres pouvant servir à l'expansion des premiers ; les filles et les derniers-nés sont aussi moins avantagés que les garçons et les premiers-nés des familles.

Cette logique, dont G. Bouchard s'attache à démontrer qu'elle n'est pas propre au Saguenay et qu'elle a alimenté une société neuve comme le Québec depuis le début du peuplement européen, arrive à son terme au cours du XX^e siècle. Bien qu'elle ait coexisté pendant un certain temps avec la montée du capitalisme industriel, l'auteur de cette synthèse explique sa disparition par le manque de nouvelles terres disponibles et la multiplication des emplois urbains qui en viennent à constituer l'alternative forcée pour les jeunes hommes en quête de travail. J'ajouterais qu'un facteur démographique comme la baisse de la mortalité infantile et juvénile a pu contribuer à exacerber la pression sur les besoins

2. Le Prix Lionel-Groulx de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, le Prix Sir-John-A.-MacDonald et la médaille François-Xavier-Garneau de la Société historique du Canada.

de trouver des débouchés, et ainsi favoriser la rupture d'un équilibre devenant de plus en plus précaire.

La publication de *Quelques arpents d'Amérique* marque en quelque sorte la fin d'un cycle pour Gérard Bouchard et le projet d'histoire sociale du Saguenay qu'il dirigeait alors depuis plus de vingt ans. Sous son impulsion plus ou moins directe, de nombreux travaux trouvent leur aboutissement au cours de la première moitié des années 1990. La publication de l'ouvrage collectif *Histoire d'un génome* (Bouchard et De Braekeleer, 1991a), comme son titre l'indique, illustre comment des généticiens de population et des chercheurs en sciences humaines et sociales ont pu unir leurs efforts pour tenter d'expliquer la situation tout à fait contemporaine des maladies héréditaires dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et plus largement dans l'est du Québec.

La thèse de doctorat en géographie historique de Marc St-Hilaire, publiée en 1996, illustre un autre aspect de l'impressionnant chantier alors en cours, soit la contribution faite par les étudiants et la formation d'une relève qui a cours en parallèle, que ce soit par le biais de leurs mémoires et de leurs thèses ou par le biais de leur travail à titre d'assistant de recherche. Portant sur le peuplement et la dynamique migratoire au Saguenay entre 1840 et 1960, la thèse de St-Hilaire constitue une pièce maîtresse des travaux sur lesquels s'appuie Bouchard dans sa vaste synthèse. Plusieurs autres étudiants participent aux efforts déployés pour mieux comprendre l'histoire de cette région, la plupart dans le cadre de leur maîtrise en histoire régionale (Guérin, 1988; Hamel, 1990; Boilard, 1991; Morin et Gauvreau, 1989; Morin, 1991).

À titre de coresponsable du projet d'histoire rurale comparée France-Québec entre 1988 et 1998, Gérard Bouchard poursuit durant cette période un important travail comparatif autour de thématiques liées à la reproduction familiale. Il coédite avec Joseph Goy un ouvrage sur le thème de la famille et de la société rurale en contexte d'urbanisation (1990), puis un autre avec Goy et Rolande Bonnain sur les questions de transmission et d'héritage (1992), puis encore un autre avec Goy et John A. Dickinson (1998) sur les exclus de la terre. Il s'agit là de thèmes centraux dans sa propre analyse de la reproduction familiale en milieu rural saguenéen, et ces ouvrages viennent nourrir sa propre analyse de cette

société. La dimension comparative l'élargit à d'autres régions du Québec et au monde rural français.

Grâce au fichier de population BALSAC et à une patiente enquête fondée sur celui-ci et orchestrée par Gérard Bouchard, l'histoire sociale du Saguenay–Lac-Saint-Jean est beaucoup mieux connue aujourd'hui qu'elle ne l'était au début des années 1970. Fidèle aux principes fondateurs de l'École des Annales, il a voulu en faire une histoire utile et une histoire que ses compatriotes pouvaient s'approprier de diverses façons. Il l'a fait en publiant entre autres un ouvrage de vulgarisation portant spécifiquement sur la question des maladies héréditaires affectant la région du Saguenay et le nord-est du Québec (Bouchard et De Braekeleer, 1992). Il l'a fait aussi quelques années plus tard en publiant une série de trois romans relatant différents pans d'histoire de la région, en y faisant une large place aux Amérindiens (*Mistouk*, 2002; *Pikauba*, 2005; *Uashat*, 2009). Ces objectifs continuent de guider des événements comme l'exposition *Des racines et des rêves : un regard neuf sur le Saguenay–Lac-Saint-Jean*, toujours en cours au Musée du Fjord. De telles initiatives confèrent un ancrage très concret à ce qui eût pu demeurer un parcours strictement académique.

2. LES ÉTUDES DE POPULATION APRÈS 1996: PRÉSENTATION THÉMATIQUE

Le recours au fichier BALSAC tel qu'il existe alors (Bouchard, Casgrain, Bourque et Roy, 1998) continue d'alimenter de nombreux travaux démographiques durant la vingtaine d'années qui suivent la période couverte dans la première section. Ces réalisations forment un ensemble plus éclaté qui épouse les contours de nouveaux développements théoriques et méthodologiques exigeant le recours à des données comme celles contenues dans le fichier BALSAC. Moins centrés sur l'histoire sociale du Saguenay et du Québec, les travaux recensés ici comportent une dimension comparative internationale plus systématique qui fait ressortir la grande richesse du fichier de population BALSAC et lui donne parfois l'allure d'un laboratoire. Je les regroupe sous quatre grandes thématiques, soit la transmission intergénérationnelle et le caractère familial associés aux comportements

démographiques; les études réalisées dans un cadre comparatif international; celles concernant les origines, la géographie et la diversité de la population québécoise; et, finalement, le caractère instrumental du fichier BALSAC pour valider des résultats ou même des stratégies analytiques.

2.1 Transmission intergénérationnelle et caractère familial des comportements démographiques

Comme le démontrent G. Brunet et H. Vézina dans leur article des *Annales de démographie historique* portant sur les approches intergénérationnelles (2015), le recours à celles-ci pour comprendre une nouvelle dimension des comportements démographiques s'est beaucoup accru au cours des dernières années. La question est simple: au-delà de la variabilité physiologique, sociale et culturelle pouvant affecter les individus en matière de mortalité, fécondité ou migrations, existe-t-il une composante familiale susceptible d'expliquer la présence d'une association entre de tels comportements chez les membres d'une même fratrie ou appartenant à des générations successives³?

Peu de bases de données se qualifient pour permettre aux chercheurs de répondre à une telle question, et le fichier de population BALSAC en est une. C'est ainsi que M. Tremblay (1997) a pu démontrer l'existence d'un phénomène de transmission intergénérationnelle de comportements reproducteurs qui se manifeste par le biais d'une relation positive chez les femmes de générations successives pour deux paramètres, soit le nombre d'enfants et l'âge à la naissance du premier enfant. Un phénomène semblable a pu être démontré pour la mortalité aux deux extrêmes des âges de la vie: en bas âge, bien que l'effet doive être nuancé en fonction de la taille des familles (Tremblay *et al.*, 1998), ainsi qu'aux âges avancés (Houde *et al.*, 2008). Dans ce dernier cas, c'est la comparaison de l'âge au décès d'un individu avec celui de ses parents et celui des parents de son conjoint qui a servi de base aux analyses, ce qui illustre bien l'utilité du fichier BALSAC pour aborder de telles questions.

3. Que ce soit en raison de facteurs sociaux, culturels ou génétiques.

Adoptant une démarche plus spéculative, la géographe S. Olson et ses collègues ont utilisé une approche généalogique et mis à profit les mariages contenus dans le fichier BALSAC pour remonter la trace « régionale » de descendants porteurs d'une souche de tuberculose résistante aux traitements (2010). Trois mouvements migratoires enregistrés à différentes époques pourraient expliquer certaines concentrations régionales de cette souche : la migration vers Montréal dans les années 1950-1960 ; celle effectuée plus tôt vers la Mauricie en lien avec le travail de la forêt ; et, finalement, celle plus ancienne encore des Acadiens vers la Côte-du-Sud. Le contenu des actes de mariage, appariés, a permis de formuler ces conclusions.

Le fichier BALSAC se prête aussi très bien à toutes les analyses qui ciblent les familles ou les individus en tant que membres de fratries dont les caractéristiques peuvent influencer leurs propres comportements. M. Tremblay et ses collègues se sont penchés sur la question de la variabilité familiale des rapports de masculinité (Tremblay *et al.*, 2003 et 2011) ; bien qu'ils aient trouvé davantage de fratries exclusivement masculines, ils n'ont pas trouvé de composante familiale ou intergénérationnelle aux variations du rapport de masculinité, identifiant plutôt l'influence de facteurs comme le mois de naissance, le sexe de l'enfant précédent (garçon) ou la période initiale de colonisation de la région. M. Tremblay et H. Vézina n'ont pas non plus identifié d'effet important des caractéristiques de la fratrie sur les chances de mobilité socio-professionnelle des enfants (2009). Dans une étude comparative avec la Belgique, Caron et ses collègues (2017) ont pour leur part trouvé que la propension à se marier pouvait être influencée par certaines circonstances liées à sa fratrie : au-delà du fait que les mariages des enfants tendent à suivre l'ordre de naissance, ce qui paraît assez logique, les auteurs trouvent qu'un mariage récent peut nuire à la conclusion du mariage d'un frère ou d'une sœur, tandis que le mariage de membres de la fratrie pourrait influencer favorablement le mariage d'un enfant de l'autre sexe.

2.2 Études comparatives à l'échelle internationale

Comme on vient de le voir dans le cas du mariage, de plus en plus de projets de recherche sont conçus comme des initiatives

regroupant des chercheurs de plusieurs pays qui s'entendent dès la conception du projet pour uniformiser leurs approches et maximiser ainsi les possibilités de comparaisons. Ce fut le cas pour le projet bien connu Eurasia, qui portait sur quelques ensembles européens et asiatiques et qui a donné lieu à trois ouvrages collectifs portant respectivement sur la mortalité, la fécondité et le mariage.

À une échelle plus circonscrite, H. Vézina et ses collègues ont participé à un projet portant sur l'évolution des différentiels socioéconomiques durant la transition de la fécondité et réunissant des chercheurs européens et nord-américains (Vézina, Gauvreau et Gagnon, 2014 ; Dribe *et al.*, 2017). Une fois de plus, les résultats de ce travail collectif ont fait ressortir l'importante variabilité des trajectoires selon les pays. Dans le cas du Saguenay, où la transition a lieu très tardivement, on assiste d'abord à une augmentation des écarts socioprofessionnels, avant que ceux-ci ne s'amenuisent avec une nouvelle homogénéisation des comportements à des niveaux de fécondité beaucoup plus faibles.

Deux projets ont été menés à l'échelle nord-américaine en mettant à profit les caractéristiques communes de la base de données des mormons en Utah, du Registre de la population du Québec ancien et du fichier BALSAC. Le premier a porté sur la relation entre fécondité et longévité, une question qui intéresse les chercheurs depuis plusieurs années : les auteurs ont mis au jour une relation négative entre la survie des femmes au-delà de la période reproductive et le nombre d'enfants mis au monde, une relation positive avec l'âge à la naissance du dernier enfant, de même qu'un niveau significatif d'interaction entre ces deux variables (Gagnon *et al.*, 2009). Ces résultats sont similaires dans les trois bases de données considérées. En cours présentement, le second projet cherche à vérifier l'influence qu'aurait la présence des grand-mères sur la fécondité de leurs enfants, un effet plutôt positif ayant déjà été détecté dans d'autres contextes. Ce projet conjoint réunit des chercheurs travaillant sur le Registre de la population du Québec ancien (L. Dillon), la base des mormons en Utah (K. Smith) et le fichier BALSAC (H. Vézina).

Enfin, mentionnons une dernière étude dont la composante comparée est intégrée en quelque sorte à celle-ci. Il s'agit

d'un travail portant sur les différentiels socioéconomiques liés à la mortalité, dans lequel A. Gagnon et ses collègues (2011) ont trouvé peu de gradient social de mortalité, l'essentiel des différences semblant plutôt provenir de risques associés à certaines professions. Les cultivateurs, probablement à cause d'un environnement plus sain, bénéficient des plus faibles risques de mortalité.

2.3 Origines, géographie et diversité de la population québécoise

Plusieurs études menées au cours des années 2000 ont porté sur la contribution respective de différents groupes culturels au pool génétique de la population québécoise. S'appuyant notamment sur l'analyse de généalogies construites à partir des données du fichier BALSAC et souvent réalisées dans le cadre du programme de maîtrise en génétique des populations, ces travaux ont tour à tour porté sur les Amérindiens (Vézina *et al.*, 2012), les Irlandais (Letendre *et al.*, 2007; Tremblay *et al.*, 2009), les Acadiens (Bergeron *et al.*, 2008), les Allemands (Tremblay, 2010 et 2015), les Écossais (Tremblay, 2014b). Ils ont contribué à mieux faire connaître l'apport de ces différents groupes à la population québécoise ainsi que les importantes variations régionales en cette matière (Vézina, Tremblay, Desjardins et Houde, 2005; Bhérer *et al.*, 2008; Tremblay, 2011 et 2014a). Par exemple, J. Bergeron a évalué que le pourcentage d'ascendances contenant au moins un ancêtre acadien variait de 46% (Outaouais) à 100%, le maximum étant atteint dans les Îles-de-la-Madeleine, suivies de près par la Gaspésie et la Côte-Nord (Bergeron *et al.*, 2008). À teneur davantage méthodologique, une étude a aussi permis de comparer la qualité des informations déclarées sur l'origine ethnique avec celles obtenues de reconstitutions généalogiques (Vézina, Tremblay, Lavoie *et al.*, 2014).

En plus de leur importance pour la génétique des populations, ces résultats contribuent à une meilleure connaissance historique de la nature et de l'ampleur des diverses influences culturelles sur la population québécoise. On s'éloigne de ce fait d'une vision passéiste de la population canadienne-française ayant évolué en vase clos sans contact avec d'autres groupes, mais aussi d'une dérive multiculturelle qui accorderait une importance

indue à l'apport des autres cultures. Poussant un peu plus loin cette idée, quelques tentatives ont été faites pour appréhender la question de la mixité culturelle et celle de l'identité culturelle des enfants de couples mixtes (Gauvreau *et al.*, 2010).

2.4 Caractère instrumental du fichier BALSAC

Au-delà des analyses substantives pouvant être réalisées à partir du fichier de population BALSAC, celui-ci constitue un atout pouvant être utilisé pour valider des résultats sur un ensemble plus circonscrit, ou encore pour valider des stratégies d'analyses comportant une part d'incertitude. Je m'en suis moi-même servi de cette dernière façon dans un travail sur la fécondité des Québécoises entre 1870 et 1970 (Gauvreau *et al.*, 2000 et 2007). Contrainte d'utiliser les données de recensement pour estimer indirectement la fécondité à l'aide de la méthode des « propres » enfants, je cherchais à m'assurer de la qualité des informations relatives à l'âge des enfants de moins de cinq ans dans les recensements de 1871 et 1901. J'ai donc procédé à une comparaison des informations contenues dans les recensements, pour la région du Saguenay, avec les dates de naissance et les actes de décès contenus dans les familles reconstituées du fichier BALSAC. J'ai ainsi pu établir la bonne qualité générale de ces informations, un élément crucial pour l'application de cette méthode.

Au cours des dernières années, de nombreux chercheurs ont pu compter sur les informations contenues dans les actes de mariages du fichier BALSAC pour effectuer des jumelages impliquant par exemple des individus recensés à deux moments différents (St-Hilaire, 2005 et 2015; Gauvreau et Olson, 2008; Gauvreau *et al.*, 2010; Lamarre et St-Hilaire, 2012; St-Hilaire *et al.*, 2014; Olson, 2015). Cette information est particulièrement importante dans le cas des femmes qui prennent le nom de leur mari au moment du mariage. Le nom de jeune fille qui figure dans l'acte de mariage avec celui des parents de l'épouse permet alors de rattacher une femme mariée à sa famille d'origine. Dans le cas des hommes, le nom des parents, et en particulier celui de la mère, est susceptible de lever le doute sur des cas d'homonymie qui n'auraient pu être résolus sans cette information. La possibilité de jumeler des individus s'en trouve sensiblement accrue,

et le recours à des règles probabilistes, courant dans d'autres contextes, peut être considérablement réduit. Cette stratégie est au cœur de grandes initiatives récentes sur lesquelles je reviendrai en conclusion.

Finalement, dans un projet récent sur le baby-boom québécois, le fichier de population BALSAC nous a permis de valider à l'échelle de la région du Saguenay des résultats que les données de recensement ne me permettaient d'obtenir que pour l'ensemble du Québec (Gauvreau et Laplante, 2016). Les mêmes tendances à l'augmentation de l'intensité du mariage et au rajeunissement de l'âge au mariage, un moteur puissant du baby-boom au Québec, ont pu être observées au Saguenay comme elles le sont à l'échelle de tout le Québec, ce qui suggère que les mêmes mécanismes étaient à l'œuvre partout durant cette période. P. Gossage (2010) avait aussi utilisé les données du fichier BALSAC pour approfondir certains aspects du remariage des femmes et des familles recomposées entre le milieu du XIX^e siècle et les années 1920.

3. CONCLUSION

La création du fichier de population BALSAC a eu et continue d'avoir des répercussions importantes sur notre connaissance de l'histoire de la population du Québec, et cela, d'au moins trois façons. D'abord en raison de l'étude approfondie de l'histoire de la population du Saguenay qui en a découlé et qui a contribué à renouveler le regard porté sur l'ensemble de l'histoire démographique et sociale du Québec. Le caractère central de la mobilité géographique comme moteur de la reproduction familiale, comme l'ont souligné plusieurs commentateurs des travaux de Gérard Bouchard⁴, revêt une importance qui dépasse largement les frontières saguenéennes et qui n'a pas fini d'influencer les travaux d'histoire sociale portant sur le Québec. On la voit par exemple revenir en force dans des projets formulés autour de la question des minorités francophones en Amérique du Nord : projet de développement de partenariat sur ce sujet, dirigé par Y. Frenette et financé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH); travaux de postdoctorat en cours de Marie-

4. Voir par exemple Dagenais (1996) et Frenette (2015).

Ève Harton sur les Canadiens français de la Nouvelle-Angleterre; projet de recherche sur les populations urbaines du Québec dirigé par Marc St-Hilaire et financé par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC); projet de recherche à venir sur l'émigration canadienne-française aux États-Unis, sous la direction de D. Gauvreau.

Ces projets illustrent également le second type d'effets positifs qu'a eu le fichier de population BALSAC, celui-là en tant qu'infrastructure majeure de recherche, puisque toutes ces initiatives récentes s'appuient d'une façon ou d'une autre sur ce formidable outil de recherche. En effet, les mariages contenus dans BALSAC pour l'ensemble du Québec permettent de repérer les lieux d'origine des couples ayant émigré aux États-Unis, mais aussi les trajectoires des personnes ayant participé à l'important mouvement de migrations rurales-urbaines qui s'est déployé au Québec depuis le milieu du XIX^e siècle. Ces données sont progressivement intégrées à des données de recensements plus riches en caractéristiques socioéconomiques et culturelles, créant ainsi de nouvelles occasions de recherche pour les démographes et les spécialistes d'histoire sociale (Vézina *et al.*, 2015). Mission accomplie, donc, pour Gérard Bouchard, qui, dans un texte de réflexion sur l'histoire sociale au Québec à l'occasion du cinquantième anniversaire de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, en appelait à « un effort accru pour mettre en place des infrastructures de recherche et des dispositifs pour en assurer efficacement la gestion » (Bouchard, 1997, p. 265). La contribution qu'il a lui-même faite à cet édifice est remarquable.

Finalement, et comme on l'a vu pour la période qui s'est écoulée depuis 1996, la nature même du fichier de population BALSAC et le potentiel de recherche qu'il recèle ont servi de base à de nombreux travaux démographiques faisant appel à des données liées, que ce soit à l'échelle inter ou intra générationnelles. Plus fragmentés et portant presque exclusivement sur des questions de fécondité et de mortalité, ces travaux et les lieux où ils ont été diffusés ont donné une visibilité internationale accrue au fichier de population du Saguenay, qui représente ainsi un intérêt pour des chercheurs d'ailleurs désireux de tester certaines

hypothèses (un exemple frappant est celui de Moreau, Bhérer, Vézina *et al.*, 2011).

Un mouvement de retour vers l'histoire sociale et la problématique centrale de Gérard Bouchard dans *Quelques Arpents d'Amérique* – la mobilité géographique comme élément constitutif de la logique de reproduction familiale – semble être en train de se dessiner à la faveur de projets en cours de développement sur le Canada français. La thématique migratoire reprendrait ainsi une place centrale dans les études sur l'histoire de la population québécoise. Son inscription dans un cadre plus large que la seule région saguenéenne est susceptible de jeter un éclairage différent sur des pans importants de l'histoire du Québec. C'est là un autre legs de Gérard Bouchard.

Du Saguenay à l'Amérique: BALSAC et l'histoire sociale nord-américaine

MARC ST-HILAIRE

Souligner la contribution de Gérard Bouchard à la vie intellectuelle québécoise, et plus particulièrement ici au champ de l'histoire sociale, offre une occasion double. C'est d'abord, et tout naturellement, de faire ressortir l'apport de l'historien à la discipline, ce qui sera fait en s'appuyant surtout sur sa synthèse majeure parue en 1996 (Bouchard, 1996a). C'est aussi de s'interroger sur l'état de la discipline, sur ses sujets de prédilection, sur ses avancées, notamment en signalant quelques initiatives visant à explorer des pistes moins fréquentées par la recherche.

Aborder la contribution d'un auteur à une discipline impose également d'esquisser les contours de cette dernière, ici l'histoire sociale. Plutôt que de réinventer la roue, faisons plutôt directement appel à l'auteur: dans un article-bilan de la pratique en histoire sociale, Gérard Bouchard rappelait en 1997 les intentions, le «programme» de l'histoire sociale proposé par ses initiateurs au milieu du XX^e siècle (Marc Bloch, Lucien Febvre, Fernand Braudel et autres, fondateurs de ce qu'on appelle encore l'École des Annales¹). Il en identifiait onze composantes:

1. Étendre l'analyse à l'ensemble des acteurs, y compris les plus modestes, d'où une sensibilité particulière aux conditions de vie, aux comportements sociaux, aux classes.
2. Derrière le fait ou l'événement, rechercher la structure, les articulations, les interactions, les fondements matériels, les rapports à l'espace. À partir de cet éclairage,

1. Dans un appel à une refondation d'un projet historiographique fondé sur une réaffirmation de l'histoire sociale, Martin Petitclerc appuyait également sa propre définition du projet de l'histoire sociale sur celle proposée par Gérard Bouchard dans cet article. Voir Martin Petitclerc (2009), «Notre maître le passé?»

recadrer les évolutions sociales, culturelles, politiques et autres.

3. Dans un esprit de synthèse, porter attention à toutes les composantes du social pour les intégrer dans une dynamique d'ensemble (l'histoire, science de la synthèse, disait-on; ou encore : histoire sociale, histoire totale).
4. Récuser les tentations déterministes et le mimétisme des sciences naturelles; sauvegarder la part d'imprévisible dans l'action collective (l'histoire, science des possibles).
5. Établir l'histoire sociale comme étant «l'étude des hommes dans le temps», confrontée à un objet sans cesse changeant (l'histoire, science du changement).
6. Chercher à capter la diversité des acteurs, des situations, des comportements, de façon à reproduire toute la complexité du social.
7. Prendre conscience du caractère relatif de la connaissance historique, en tant qu'elle est non pas le reflet fidèle et absolu du réel, mais seulement son approximation, au gré de constructions toujours à refaire, selon le principe de l'histoire-problème.
8. Ouvrir la science historique aux autres sciences sociales, leur emprunter concepts, instruments et méthodes, entretenir avec elles un constant dialogue; conduire une réflexion constante sur sa démarche, ses procédés, ses interprétations.
9. Réformer la tradition artisanale et individuelle de la recherche, au profit des collaborations interdisciplinaires et des travaux collectifs.
10. Pratiquer sur une grande échelle l'enquête comparative afin d'acquérir une meilleure connaissance de l'objet social, sous toutes ses facettes et dans toute sa diversité.
11. Étendre l'éventail des sources à exploiter, au-delà de l'archivistique traditionnelle, largement restreinte aux grands textes officiels ou institutionnels; moderniser les instruments et méthodes de collecte et de traitement des données (Bouchard, 1997, p. 25).

Ce vaste programme, qui appelait alors autant à recentrer l'objet de la science historique et ses déclinaisons qu'à revoir les façons de la pratiquer, a fortement orienté les travaux d'au moins deux générations de chercheurs, au Québec comme ailleurs. En partie formé par Robert Mandrou, l'un des principaux représentants de l'École des Annales et l'un des plus présents au Québec dans les années 1960 et 1970², Gérard Bouchard a fait siennes ces propositions lors de ses études doctorales sur un village français (Bouchard, 1972³). De retour au Québec et entré en poste à l'UQAC, il s'est lancé dans un ambitieux programme scientifique épousant les contours de l'histoire sociale, portant cette fois sur la société saguenayenne. Ce programme le conduira, d'un côté, à innover sur le plan des stratégies d'enquête et des méthodes et, de l'autre, à contribuer à l'avancement des connaissances en offrant à la communauté scientifique une quantité impressionnante de textes présentant les problématiques, fondements théoriques, articulations méthodologiques et résultats de ses travaux. En se limitant à l'histoire sociale (les autres dimensions de ses recherches font l'objet d'autres contributions dans ces pages), on peut faire ressortir deux éléments principaux de l'œuvre qu'il lègue à la communauté des chercheurs : le fichier de population BALSAC et une synthèse novatrice de l'évolution des sociétés rurales québécoises.

1. BALSAC : UN MICROSCOPE DU SOCIAL

En conformité avec le programme de l'histoire sociale, Gérard Bouchard a exploité l'une des deux seules sources permettant d'observer l'ensemble de la population pour aborder les faits de société, à savoir l'état civil (dont les informations nominatives sont par essence d'une qualité supérieure à celles qu'on peut tirer de l'autre source exhaustive, soit les recensements). Après avoir constaté de nouveau, avec le cas de Laterrière, l'étroitesse du cadre local pour saisir l'évolution des rapports sociaux en raison de la grande mobilité de la population, Bouchard a entrepris d'élargir son aire d'enquête à l'ensemble de la région du Saguenay histo-

2. Sur les relations de Mandrou avec les historiens du Québec et son impact sur l'historiographie québécoise, voir Dorais, 2016.

3. L'étude est encore citée dans les ouvrages récents; voir par exemple Hayhoe, 2016.

rique (incluant la sous-région du Lac-Saint-Jean). À cette fin, il a présidé au relevé, à la saisie et au jumelage des actes enregistrés dans la région depuis son ouverture au peuplement sédentaire (1842) jusqu'en 1971. Le fichier ainsi constitué contient les informations tirées des actes de naissance, mariage et décès relatifs aux quelque 125 000 familles qui ont laissé des traces dans les registres saguenayens. Complété au milieu des années 1980, le fichier a été étendu au début des années 1990 à l'ensemble du Québec (actes de mariage seulement) pour devenir le fichier de population BALSAC qu'on connaît aujourd'hui⁴.

Véritable infrastructure utile à toute étude de la population, les informations que BALSAC livre à la recherche dans une perspective d'histoire sociale sont d'une grande richesse. Outre les comportements démographiques, l'état civil informe sur la résidence, la profession et l'alphabétisation des individus de même que, grâce à la fiche de couple, sur le choix du conjoint, la charge familiale (nombre, sexe et âge des enfants) et les itinéraires résidentiel et professionnel. Enfin, étant donné les liens familiaux ascendants et descendants créés par le jumelage des actes, il permet tous travaux relatifs à la transmission intergénérationnelle. Une véritable mine d'or. Cela étant, les informations contenues dans l'état civil ont dû faire l'objet d'un traitement imposant en raison du grand nombre de rédacteurs d'actes (officiants différents dans le temps et l'espace) et de l'évolution des milieux locaux où les actes ont été rédigés (passage de lieu habité pionnier jusqu'à lieu organisé sur le plan municipal, sinon inframunicipal). Ces opérations de nature méthodologique, foncièrement arides, ont notamment donné lieu à l'élaboration d'une grille de classification socioprofessionnelle rigoureuse⁵ et d'une table diachronique d'équivalences territoriales, outils nécessaires

4. En entreprenant la construction de ce fichier, Gérard Bouchard s'inscrivait parmi les pionniers de l'informatisation de l'état civil au Québec, avec les chercheurs du Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal qui venaient de commencer la construction du Registre de la population du Québec ancien (1621-1800). On trouvera une description plus détaillée du fichier BALSAC ailleurs dans cet ouvrage et dans les rapports annuels du projet BALSAC (<http://balsac.uqac.ca/>).

5. Dont rend compte l'ouvrage *Tous les métiers du monde* (Bouchard, 1996b).

pour permettre d'organiser les données en catégories significatives sur le plan analytique.

2. QUELQUES ARPENTS DE SCIENCE

Une fois achevé pour le Saguenay, le fichier BALSAC a servi de base documentaire à l'étude de la société régionale. S'appuyant sur ces données, complétées par un éventail d'autres sources primaires tels un riche corpus d'entrevues, des recensements paroissiaux, des minutes notariées, des données foncières, des compilations statistiques tirées des recensements agricoles, Gérard Bouchard a produit avec *Quelques arpents d'Amérique* l'une des synthèses les plus achevées en histoire rurale. Sans en refaire un compte rendu (de nombreux ont été publiés dans les mois suivant sa parution), rappelons-en grossièrement les principaux traits. Portant sur la reproduction familiale, abordée comme révélatrice de la dynamique sociale, les analyses font appel à deux cadres de référence – deux modèles – originaux formulés par l'auteur dans des articles antérieurs et que viennent appuyer les sources utilisées et leurs traitements : la dynamique communautaire, qui caractérise les rapports sociaux au sein de la famille, de la parentèle et de la collectivité locale ; et la co-intégration, qui caractérise les rapports économiques de la société paysanne avec le marché (à toutes ses échelles). La nature des rapports sociaux et économiques caractérisant la paysannerie régionale (dont la solidarité familiale, exprimée notamment par la contribution des enfants aux revenus domestiques avant de se marier), combinée à l'abondance de terres disponibles propre aux fronts de peuplement, permettra à la société rurale de se déployer de génération en génération pendant près d'un siècle (majorité des fils établis en agriculture), jusqu'à ce que l'écoumène ne soit pleinement occupé. Cette logique vécue à l'échelle familiale s'accommodait de la logique capitaliste propre au commerce, à l'exploitation des ressources et à leur transformation qui fournissaient les revenus hors ferme. Le capital (marchand et industriel) profitait en retour d'une main-d'œuvre peu exigeante, dans des rapports pour le moins inégaux. La saturation des terres, achevée au tournant des années 1940 et coïncidant avec la montée urbaine subséquente à l'industrialisation rapide de la région, s'accompagnera d'une

série d'ajustements qui mettront fin aux rapports co-intégrés de la société rurale avec les marchés, instilleront le passage du pluriétablissement agricole à l'établissement unique et éroderont les ressorts de la dynamique communautaire. L'analyse de cette évolution fait également place à un vaste volet comparatif (vallée laurentienne, Canada anglais, États-Unis et France).

Au total, l'ouvrage constitue sans doute l'un des essais les plus achevés en matière d'histoire sociale au Québec, sinon en Amérique, du moins telle qu'elle a été formulée par ses initiateurs et schématisée par Bouchard dans son article-bilan de 1997. L'un des points du programme auquel il a fait une place particulière dans son ouvrage est la dimension spatiale du phénomène qu'il étudie. On y compte pas moins de 24 cartes, fait plutôt rare dans une monographie d'histoire. La géographie est par ailleurs très présente dans les analyses, que ce soit en lien avec le calendrier du peuplement, les composantes de la croissance démographique, la qualité des sols, les travaux de défrichement, les productions agricoles, l'urbanisation et le reste. Elle aurait toutefois pu l'être davantage, pour étayer ou nuancer certaines analyses. Par exemple, les taux d'établissement auraient pu être ventilés selon la qualité des sols ou selon les distances aux marchés urbains (et leur taille), ce qui aurait permis de qualifier les établissements dans le temps et d'inférer les inégalités inhérentes à la saturation progressive du terroir (en dépit des pratiques à visée égalitaire des couples ruraux, les établis sur la frange de l'écoumène disposaient de terres aux possibilités moindres que celles des secteurs de meilleure qualité, occupés en premier).

L'accueil de *Quelques arpents d'Amérique* dans la communauté scientifique a été ambivalent. D'un côté, la plupart des nombreux comptes rendus ont été très positifs sinon élogieux (surtout outre-Atlantique). Le livre a aussi valu à son auteur les prix les plus prestigieux (Prix Sir-John-A.-Macdonald et Lionel-Groulx en 1997, Médaille François-Xavier-Garneau en 2000). D'un autre côté, il a suscité certaines réserves, pour ne pas dire des critiques, parfois marquées. Les principales portent sur le modèle de la co-intégration et sur les pratiques égalitaires des couples saguenayens entourant la transmission. Elles ont été publiées à l'occasion d'un compte rendu/débat dans les pages de la *Revue*

d'*histoire de l'Amérique française (RHAF)* et d'un compte rendu sur H-Net⁶. Du côté anglophone, outre ce dernier texte, Ken Sylvester a produit un compte rendu sérieux, mais tardif⁷.

Qu'en est-il de ces critiques ? Sans entrer dans le détail, disons que Christian Dessureault et Thomas Wien mettaient surtout en doute l'applicabilité du modèle de la co-intégration tant au XIX^e siècle qu'au XX^e. Selon eux, le capitalisme s'insinue inéluctablement dans la société rurale dès le XIX^e et consolide ses positions bien avant le XX^e, conduisant à une différenciation sensible de la société rurale qui ira en s'accroissant. Ces inégalités de statut et de richesse dans la paysannerie ne sauraient, plaident-ils, être restées sans influence sur les pratiques de transmission, rendant sa reproduction (établissement des fils en agriculture) bien difficile sinon très inégalitaire. Ils reprochent de la sorte à Gérard Bouchard de corroborer un certain mythe égalitariste au sein de la paysannerie préindustrielle. Pour sa part, Craig est d'avis que l'étude n'intègre pas ou trop peu les modifications des structures économiques régionales comme facteurs de l'effritement du modèle de reproduction sociale de la paysannerie, l'industrialisation rapide du Saguenay offrant de nombreux débouchés aux fils d'agriculteurs lorsqu'ils sont en âge de s'établir. Reconnaisant qu'il est difficile de reprocher à un auteur d'avoir écrit le livre qu'il voulait écrire, elle n'en conclut pas moins que l'ouvrage « [...] walks straight past half the story it should have told, and I suspect past the most interesting half of the story ».

Dans sa réponse à Dessureault et Wien, Gérard Bouchard fait valoir la finalité de sa démarche : il visait « à concrétiser les grands objectifs de l'histoire sociale, à savoir une démarche d'analyse qui a) tente de saisir l'ensemble des composantes du social, b) en

6. Pour le débat, voir Dessureault, Wien et Bouchard, 1997. Les critiques soulevées par Dessureault et Wien sont reprises intégralement par Christine Hudon, Léon Robichaud, Jean-René Thuot et Thomas Wien dans l'introduction à l'ouvrage de Christian Dessureault *Le monde rural québécois* (2018). Pour un compte rendu très critique, voir Craig, 1997.

7. Peut-être fouettés par la remise de la Médaille François-Xavier-Garneau, les éditeurs de la *Canadian Historical Review* ont voulu faire connaître l'ouvrage à leurs lecteurs et demandé à cette fin un compte rendu à Sylvester (2001). Si la chose peut paraître anecdotique, elle illustre une autre fois la quasi-imperméabilité de l'historiographie anglophone à la production francophone, au Canada bilingue comme ailleurs.

mettant au jour leurs interactions c) dans une perspective de changement d) et en soumettant ses interprétations à l'épreuve de la comparaison» (Dessureault, Wien et Bouchard, 1997, p. 417). Il expose par la suite ses vues sur les principales objections que ses critiques soulèvent, faisant ressortir au passage le potentiel du fichier BALSAC. Au terme du débat, au demeurant très relevé, les protagonistes maintiennent leurs positions. Il reste que Gérard Bouchard aura proposé une explication englobante, un modèle, pour rendre compte du déploiement de la paysannerie sague-nayenne. Il pose de la sorte, et c'est le propre d'un modèle, quelques balises ou références pour la suite des travaux d'histoire de la société rurale. Elles conduiront notamment Dessureault, dans ses travaux subséquents, à prendre en compte la dimension familiale dans l'étude des groupes et réseaux agissant dans la société rurale laurentienne. Quant à la critique de Craig, elle est restée sans réponse. L'auteure fera néanmoins référence au modèle de la co-intégration dans ses travaux ultérieurs, notamment dans son ouvrage primé sur la pénétration du capitalisme dans la région de Madawaska, mais sans y recourir dans l'interprétation de ses résultats (Craig, 2009, p. 5-8). Sylvester conclura de son côté que «for some time, I suspect, Bouchard has given us the definitive treatment of rural life in nineteenth- and twentieth-century Quebec» (Sylvester, 2001, p. 353). C'est peut-être pourquoi le rythme de publication de Bouchard en matière d'histoire sociale s'estompe progressivement après *Quelques arpents d'Amérique*: entre 1996 et 2000, il publie quelques textes de synthèse sur la société régionale, sur les rapports de genre, sur les inégalités économiques, sur la structure socioprofessionnelle. Ses travaux se réorientent alors vers les imaginaires collectifs, les cultures nationales, les rapports interculturels (plus trois romans au passage).

3. DE NOUVELLES AVENUES POUR L'HISTOIRE SOCIALE

Dans le bilan qu'il traçait en 1997 des travaux menés au Québec, Gérard Bouchard soulignait quelques avancées faites au cours des 20 années précédentes qui répondaient au programme originel de l'histoire sociale, dont l'attention portée à l'ensemble des acteurs sociaux (ou à sa plus large partie), l'élargissement de l'éventail des sources exploitées et la mise sur pied d'équipes de

recherche autour d'un même ensemble de questions. Il indiquait aussi certaines distances que la pratique québécoise avait prises : le recul de la synthèse, avec pour corollaire un émiettement des objets d'étude ; la rareté des études portant sur les rapports sociaux de classe, sur les inégalités, sur la mobilité sociale, sur le changement social ; une certaine rigidité disciplinaire (les historiens auraient tendance à trop travailler entre eux) ; la rareté des travaux en histoire comparative ; enfin, la modestie des efforts consentis dans le développement des infrastructures de recherche historique (bases de données).

Vingt ans plus tard, le bilan tient encore en bonne partie. Certes, la discipline historique a évolué comme les autres sciences humaines et sociales : des préoccupations et sujets nouveaux sont apparus, des approches différentes ont émergé. L'histoire environnementale, par exemple, a solidement pris son envol⁸, et le virage culturel, entamé à la fin du XX^e siècle, est bien vivant. On note aussi une recrudescence des écrits en histoire des idées. Dans le champ social, l'histoire des milieux ruraux a perdu du terrain au profit de la ville, l'histoire des femmes a continué de progresser et celle des régulations sociales a pris une place grandissante. Hormis quelques exceptions comme les ouvrages sur Montréal issus des travaux de Sherry Olson, Patricia Thornton et Robert Sweeny (Olson et Thornton, 2011 ; Sweeny, 2015) ou celui de Bettina Bradbury sur les veuves (Bradbury, 2011), les travaux de synthèse ne sont guère plus fréquents qu'ils ne l'étaient. L'histoire sociale, du moins telle qu'elle a été caractérisée par Gérard Bouchard, connaît toujours une certaine désaffection : l'histoire économique, fondamentale dans la compréhension des pratiques sociales, est encore moins présente aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 20 ans ; les analyses quantitatives sont rares sinon rarissimes ; la classe sociale a une existence plutôt évanescence.

Non seulement l'histoire sociale a connu un certain déclin, mais elle s'est aussi attiré des critiques. Selon certains auteurs, elle réduirait la place, voire occulterait l'histoire nationale, comme soulevé lors du débat sur la réforme du programme d'histoire

8. La *RHAF* consacrait un premier numéro thématique à ce « nouveau » champ en 2006 (vol. 60, n^{os} 1-2). En géographie, le changement environnemental et les rapports sociaux à la nature sont des sujets pratiquement traditionnels de la discipline.

et d'éducation à la citoyenneté au milieu des années 2000⁹ ou encore en 2011 lors de la publication, par la Fondation Lionel-Groulx, d'un rapport sur l'histoire en milieu universitaire¹⁰. Ce dernier débat laisse voir un sérieux malentendu : contrairement à ce qu'avancent les auteurs du rapport, l'histoire sociale, pratiquée selon ses principes de base, permet justement de faire la part des choses en lien avec l'évolution de la société québécoise et des enjeux qui l'ont confrontée. C'est ce que faisaient valoir Fyson et Baillargeon quant aux principes. Dans la pratique, cette fonction peut être illustrée de plusieurs façons. Elle l'est, entre autres et éloquemment, par les travaux de Jean Martin sur la participation des francophones à la Première Guerre mondiale.

Selon l'historiographie sur le sujet – largement canadienne et jamais remise en question –, environ 35 000 francophones se sont engagés (volontairement ou frappés par la conscription) dans le corps expéditionnaire canadien entre 1914 et décembre 1918¹¹. Mettant en doute ces nombres, Martin a fait les comptes. Il en ressort que c'est plutôt de 75 000 enrôlés (pour moitié conscrits) dont il faut parler, plus de deux fois les estimations encore véhiculées (notamment au Musée de la guerre à Ottawa). C'est donc près du quart des enrôlés nés au Canada (la moitié des enrôlés anglophones sont nés en Grande-Bretagne) qui étaient francophones. Il y a là de quoi revoir les interprétations faites des tensions nées de l'engagement canadien-français pendant la Première Guerre, celles ayant largement cours étant fondées sur des données plus qu'approximatives, sur les débats parlementaires, les journaux et autres sources textuelles. Le « refus » des Canadiens français de faire leur juste part pour le conflit serait donc moins net et serait plutôt à mettre sur le compte du caractère unilingue anglais de l'armée. Comme l'auteur le mentionne, il aurait été intéressant de savoir « quelle aurait été la proportion des anglophones nés au Canada qui se seraient enrôlés dans une armée dominée par les Canadiens français nés au Québec ou des

9. Voir notamment Dagenais et Laville, 2007 ; Comeau et Lavallée, 2007.

10. Voir le débat suscité par la publication du rapport préparé par Éric Bédard (avec la collaboration de Myriam D'Arcy), *L'histoire nationale négligée* (2011), principalement dans les pages du *Devoir* entre le 4 et le 14 octobre (Ouatik, 2011 ; Fyson, 2011 ; Baillargeon, 2011).

11. Les nombres cités ici sont tirés de Martin, 2015 et 2018.

immigrants francophones et fonctionnant en français seulement» (Martin, 2018, p. 119; traduction libre¹²).

Cet exemple attire l'attention sur un fondement de l'histoire sociale (en fait, de toute histoire qui se veut englobante): pour saisir les ressorts de l'évolution d'une société ou d'un groupe en faisant partie (en d'autres mots le changement social), il faut prendre en compte à la fois le cadre réglementaire régissant la vie collective et les pratiques des acteurs à méso- et microéchelle. La réalité, pourvu qu'elle puisse être circonscrite, est le produit de la négociation constante entre les divers acteurs (instituant, institués ou spontanés, agissant à diverses échelles de temps et d'espace) intervenant sur le phénomène observé. Ignorer les pratiques et leurs échelles, c'est éclairer une partie seulement de cette interrelation; ignorer les fondements empiriques et les nombres, c'est se condamner à ne produire que du discours, aussi articulé soit-il. Cela certes contribue à alimenter les débats et à appuyer, sinon susciter, des hypothèses novatrices, mais la démonstration reste trop souvent à faire.

Si elle est quelque peu malmenée, l'histoire sociale demeure bien vivante, et nombre de praticiens des sciences humaines et sociales y consacrent leurs énergies, individuellement ou au sein d'équipes de tailles variées. Incidemment, c'est le parti scientifique qu'ont pris deux regroupements de chercheurs au Québec, à savoir le Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) et le Centre d'histoire des régulations sociales (CHRS¹³). Menant des travaux sur la société québécoise depuis les premiers contacts entre les Européens et les Autochtones, les chercheurs du CIEQ portent une attention particulière aux dimensions spatiale et temporelle de son évolution tout en demeurant soucieux de la différenciation selon le genre, la classe sociale et l'appartenance culturelle. Ils abordent leur objet à diverses échelles, depuis le collectif (État et autres grandes institutions) jusqu'aux unités sociales les plus fines (ménages, famille, individu), et ont constitué à cette fin des

12. Les travaux qu'il avait entrepris sur les militaires francophones de la Première Guerre, interrompus par son décès prématuré, ouvrent de nouvelles avenues de recherche sur le sujet.

13. Voir les sites Internet des deux regroupements à respectivement <https://www.cieq.ca/> et <https://chrs.uqam.ca/>.

ressources documentaires de grande envergure fournissant à la fois des référentiels de base à la connaissance du Québec et des données fines permettant de rejoindre les acteurs à microéchelle, assoyant de la sorte leurs travaux sur de solides appuis empiriques. De leur côté, les chercheurs du CHRS, dont plusieurs sont également membres du CIEQ, font porter leurs analyses sur la marginalité (criminalité, pauvreté, maladie, déviance...) révélatrice de problèmes sociaux auxquels la société répond par des ajustements à ses cadres normatifs et aux institutions mises en place pour les appliquer. Pratiquant une histoire critique, ils appuient également leurs travaux sur d'amples corpus documentaires. Les deux regroupements se démarquent par leur caractère interdisciplinaire et la pluralité des universités d'appartenance de leurs membres, répondant ainsi à deux des énoncés du programme de l'histoire sociale (énoncés 8 et 9). Ils se particularisent aussi, le CIEQ surtout, par le décloisonnement institutionnel de leur organisation : deux universités soutiennent directement le CIEQ, d'autres appuyant leurs professeurs comme membres d'un regroupement stratégique. Le temps des centres rattachés à une seule université – a fortiori à un seul département universitaire – est bel et bien révolu.

Ces nouveaux cadres de la recherche sociale ont permis de mettre en commun des expertises et ressources documentaires relativement isolées jusqu'à tout récemment. C'est le cas par exemple du Projet BALSAC, du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) et du CIEQ qui se sont associés pour enrichir, intégrer et mettre à la disposition de la communauté scientifique les bases de microdonnées qu'ils avaient constituées chacun de leur côté (état civil de BALSAC et du PRDH, microdonnées censitaires du CIEQ). Il en est issu une infrastructure de recherche d'un potentiel décuplé, l'Infrastructure intégrée des microdonnées historiques de la population du Québec (IMPQ), laquelle associe les informations relatives aux deux unités sociales de base, à savoir l'unité biologique (famille) et l'unité économique (ménage). L'augmentation exponentielle des ressources numériques de ce type (bases de données nominatives de toutes

sortes) et leur mise à disposition des chercheurs¹⁴ ouvrent des perspectives encore insoupçonnées et permettront à terme de renouveler en profondeur les connaissances relatives au passé collectif, incluant évidemment et peut-être au premier chef celles produites en matière d'histoire sociale.

Bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis la publication de *Quelques arpents d'Amérique* et son auteur n'est évidemment pas la source unique de la déferlante. Il a toutefois apporté un débit significatif au moulin de l'histoire sociale, au Québec, dans le monde francophone et au-delà. Il l'a fait d'abord par le caractère pionnier de ses travaux : l'étude de la société paysanne comptait bien peu d'exemples de l'envergure de celle qu'il a entreprise en 1970. Il l'a fait également par la mise sur pied d'un registre de population unique en Amérique, le fichier BALSAC. Il est aussi un des premiers à avoir décloisonné la recherche historique, et ce, de deux manières : en associant des chercheurs de divers horizons à ses études de population (démographes, généticiens, sociologues, anthropologues, géographes et autres) et en associant quatre universités dans le développement d'une infrastructure commune (l'UQAC, Laval, McGill et l'Université de Montréal sont signataires de l'entente interinstitutionnelle à l'origine du fichier BALSAC). Ces caractéristiques de la recherche en sciences humaines et sociales apparaissent aujourd'hui normales, voire comme étant la règle ; Gérard Bouchard y aura contribué. Alors que certains s'inquiètent de l'état de la recherche en histoire sociale, elle est aujourd'hui alimentée par des chercheurs de plusieurs disciplines ; Gérard Bouchard aura aussi contribué à cette ouverture disciplinaire et c'est sans doute là un des meilleurs gages de sa pérennité.

14. Parmi les entreprises récentes dans le domaine, mentionnons la création des bases de données du *Canadian Families Project* (échantillon du recensement de 1901), de l'infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle (échantillons des recensements de 1911 à 1951) et, en cours de route, du projet *The Canadian Peoples/ Les populations canadiennes* (microdonnées de 100% des recensements de 1861 à 1921 pour l'ensemble du Canada).

BALSAC et la démogénétique : une interface entre les sciences biologiques et sociales

HÉLÈNE VÉZINA

1. INTRODUCTION

Le fichier de population BALSAC représente une des grandes réalisations de Gérard Bouchard, qui a piloté son développement pendant 40 ans. Aujourd'hui, BALSAC est une infrastructure de recherche majeure qui contribue au rayonnement scientifique national et international du Québec. Il constitue une référence mondiale pour les études généalogiques appliquées à la génétique des populations et à l'épidémiologie génétique. Ce texte ainsi que celui de Claude Bhérier portent sur le volet génétique de l'histoire de BALSAC, qui a été lancé au début des années 1980 et qui, en plus d'avoir suscité de nombreux travaux à caractère épidémiologique, historique ou démographique, a entraîné des choix déterminants concernant le développement du fichier.

Dans cet article, il est d'abord question de la mise en place par Gérard Bouchard et ses collaborateurs d'un programme de recherche sur les maladies héréditaires, programme dont le déroulement s'est échelonné sur un peu plus d'une décennie et qui a culminé en 1991 avec la publication d'une synthèse de ces travaux pionniers dans le désormais classique *Histoire d'un génome*. La seconde partie porte sur les études génétiques réalisées à l'aide de BALSAC depuis 25 ans. Comme il n'est pas possible de rendre justice à tous les chercheurs-utilisateurs de BALSAC ainsi qu'à tous les sujets traités au cours de cette période, je me concentre sur un domaine de recherche que l'on nomme *démogénétique*. En dernière partie, je dresse un portrait de la situation actuelle et des travaux en cours à BALSAC et je partage quelques réflexions sur les orientations souhaitées pour les prochaines années.

2. LE PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES MALADIES HÉRÉDITAIRES À BALSAC : DE SA MISE EN PLACE À LA PUBLICATION D'*HISTOIRE D'UN GÉNOME*

En 1979, Gérard Bouchard entreprend une étude sur la dystrophie myotonique au Saguenay–Lac-Saint-Jean (appelé Saguenay dans la suite du texte), jetant ainsi les bases de ce qui deviendra un vaste programme de recherche en génétique humaine. Bien qu'il ait pu compter sur la collaboration de deux médecins-généticistes, Claude Laberge à l'Université Laval et Charles Scriver à l'Université McGill, il fallait certainement beaucoup d'audace pour s'engager en tant qu'historien dans une telle entreprise. Par la suite, Gérard Bouchard a su réunir autour de cette thématique des chercheurs¹ provenant de diverses disciplines, amorçant ainsi une approche multidisciplinaire qui caractérise encore aujourd'hui une grande partie des travaux appuyés sur les données du fichier. Les projets réalisés au sein du programme de recherche sur les maladies héréditaires ont donné lieu à une production scientifique impressionnante². En effet, entre 1981 et 1993, on recense une trentaine d'études portant sur 16 maladies dont 11 présentes au Saguenay, une vingtaine d'articles de synthèse ainsi que deux ouvrages. Ces travaux peuvent être regroupés sous deux thèmes principaux. Une première série repose sur la reconstruction et l'analyse des généalogies d'individus atteints de maladies héréditaires et vise à comprendre les modalités d'introduction et de diffusion des gènes associés à ces maladies sur le territoire. Ces études ont porté surtout sur des maladies ayant une fréquence accrue dans les régions de l'est québécois et plus particulièrement au Saguenay. La seconde série se penche sur la démographie génétique de la population du Saguenay avec l'objectif de documenter l'histoire du peuplement et ses effets sur la struc-

-
1. En plus de Laberge et Scriver, on pense à Bernard Lemieux, médecin-généticiste, à Marc De Braekeleer, médecin et épidémiologiste, à Évelyne Heyer, généticienne des populations, à Bartha Knoppers, juriste qui fut une des premières au Québec à se pencher sur les questions éthiques reliées à ce type de recherche, ainsi qu'à plusieurs médecins-cliniciens du Saguenay, notamment Jean Larochelle, Jean Mathieu et Charles Morin.
 2. On peut trouver une revue de ces travaux ainsi qu'une bibliographie exhaustive dans Vézina, 1996. On peut aussi consulter les chapitres 16 et 18 d'*Histoire d'un génome* (De Braekeleer, 1991c et 1991d).

ture généalogique et la composition génétique de la population contemporaine.

Concernant le Saguenay, les divers projets de recherche ont permis de dégager des constats importants. D'abord, on a pu vérifier que, contrairement à une croyance largement répandue, les mariages consanguins n'ont pas été plus nombreux dans cette région qu'ailleurs au Québec et qu'ils ne peuvent donc pas expliquer la fréquence observée de certaines maladies génétiques (Bouchard, 1991). Les analyses généalogiques ont aussi démontré que les gènes associés aux maladies héréditaires ont été introduits dans la région par plusieurs individus, et non pas par un ou quelques couples fondateurs, et que ceci s'explique par le mode de formation de la population, notamment l'importance de Charlevoix comme région d'origine des pionniers (Bouchard *et al.*, 1988). Enfin, on a pu constater que la diffusion de ces gènes à l'échelle régionale s'expliquait principalement par l'endogamie et par une fécondité élevée (Bouchard, 1989).

Les travaux sur les maladies héréditaires ont aussi permis de montrer certaines tendances concernant la structure génétique de la population du Québec. Ainsi, on a constaté que les modalités du peuplement ont entraîné une division entre l'est de la province, plus homogène, et l'ouest, plus diversifié, et que ceci s'expliquerait en partie par le lieu d'installation après la fin du Régime français (1760) des immigrants qui étaient en majorité d'origine autre que française, ainsi que par les courants migratoires interrégionaux (Bouchard, 1990b). Cette différenciation entre l'est et l'ouest du Québec s'observe entre autres dans le type de maladies génétiques propre à chacune des deux parties : dans l'est, on retrouve des maladies qui se voient très peu ailleurs, alors que les principales maladies identifiées dans l'ouest sont aussi présentes dans les autres populations européennes ou d'origine européenne (Bouchard, 1990b et 1993a).

En 1991 paraît *Histoire d'un génome*, sous la direction de Gérard Bouchard et Marc De Braekeleer (Bouchard et De Braekeleer, 1991a). Cet ouvrage constitue une synthèse des travaux pionniers réalisés sur le Saguenay et trace la voie pour la réalisation de recherches sur de nouvelles thématiques comme les maladies multifactorielles ou les considérations éthiques et

juridiques entourant ces travaux. Le livre représente une contribution majeure sinon unique au développement des études en génétique des populations au Québec et on peut même se demander s'il existe, à ce jour, une autre population de la taille de celle du Saguenay (près de 295 000 personnes au tournant des années 1990) qui a pu être étudiée de façon aussi approfondie sous l'angle de son histoire démographique, de sa structure généalogique et des conséquences sur le patrimoine génétique et la santé de la population.

Pour la population du Saguenay, ces études effectuées à l'aide du fichier BALSAC ont favorisé une meilleure compréhension du rôle des comportements démographiques et des caractéristiques du peuplement dans l'introduction et la diffusion des maladies héréditaires. D'ailleurs, en 1980, Gérard Bouchard participe à la création de la Corporation de recherche et d'action sur les maladies héréditaires (CORAMH) dans le but de favoriser ce qu'on appelle aujourd'hui le transfert de connaissances vers les communautés et les familles touchées par les maladies étudiées. En 1992, un an après *Histoire d'un génome*, paraît un petit livre intitulé *Pourquoi des maladies héréditaires?* (Bouchard et De Braekeleer, 1992) qui témoigne encore une fois de ce souci de faciliter le partage des connaissances et des résultats de la recherche avec le grand public. CORAMH est aujourd'hui devenu un acteur incontournable pour tout ce qui a trait à la prévention des maladies héréditaires au Saguenay.

La mise en place du programme de recherche sur les maladies héréditaires, en plus de constituer le point de départ de l'utilisation de BALSAC en génétique, a été déterminante pour la poursuite du développement du fichier. Rappelons que la première étape de sa construction, complétée en 1986, a consisté en la reconstitution de la population du Saguenay effectuée à partir des 660 000 actes d'état civil de la période 1842-1971. Par la suite, les travaux se sont poursuivis et ont d'abord porté sur la région de Charlevoix puis sur quelques régions de l'est du Québec. Le nom BALSAC est d'ailleurs un acronyme tiré des premières lettres du nom de certaines de ces régions (Bouchard, 1984). En 1989, l'équipe de Gérard Bouchard prend la décision d'étendre le fichier à l'ensemble du Québec et de restreindre la saisie aux actes

de mariage³. Ce dernier choix a été dicté par les coûts associés à un tel projet, mais aussi par l'importance accordée aux reconstructions généalogiques – qui reposent d'abord et avant tout sur les actes de mariage – pour la recherche en génétique.

3. L'ÉTUDE DÉMOGÉNÉTIQUE DES POPULATIONS RÉGIONALES DU QUÉBEC : UN APERÇU DE QUELQUES TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS 25 ANS

Des années 1990 à aujourd'hui, la recherche génétique appuyée sur BALSAC s'est poursuivie, évoluant notamment en fonction des avancées scientifiques et technologiques de la génétique moléculaire. L'approche généalogique, c'est-à-dire l'exploitation du fichier basée sur la reconstitution des lignées généalogiques, demeure au cœur des travaux alors qu'avec l'expansion progressive du fichier, les projets d'abord focalisés sur la région du Saguenay vont s'étendre à l'ensemble des populations régionales du Québec. Dans cette section, je trace un portrait des travaux en démogénétique en les présentant selon quatre thématiques qui n'ont pas toutes la même importance eu égard au nombre d'études et de publications, mais qui ensemble sont représentatives des sujets abordés. Chacun de ces thèmes sera illustré à l'aide d'un projet spécifique.

Précisons d'abord que la démogénétique est un champ de recherche qui constitue une interface entre les sciences biologiques et sociales préoccupées par les questions de population. En effet, tout comme la génétique des populations, elle vise à décrire la structure génétique d'une population, mais pour ce faire elle a recours aux données et aux méthodes de la démographie historique et en particulier aux reconstructions généalogiques. Plus particulièrement, la démogénétique s'applique à documenter le rôle de l'histoire démographique d'une population dans l'évolution de son patrimoine génétique. Les lignées généalogiques revêtent une importance cruciale en démogénétique, car la

3. Plus précisément, il a aussi été convenu que le travail de saisie porte sur les actes des XIX^e et XX^e siècles, les actes des XVII^e et XVIII^e siècles ayant déjà été dépouillés par le PRDH pour la construction du *Registre de la population du Québec ancien*. Les actes de mariage du PRDH ont par la suite été intégrés au fichier BALSAC par le biais d'une entente de collaboration.

généalogie d'une population contient de l'information sur les ancêtres qui ont participé à la reproduction et sur les liens d'apparentement qui unissent ces ancêtres entre eux. Sous l'angle de la génétique, ces ancêtres sont les individus qui ont transmis leurs gènes jusqu'à la population contemporaine, et les liens d'apparentement sont les chemins de transmission de ces gènes au fil des générations. Le patrimoine génétique d'une population est donc formé de l'ensemble des gènes transmis par ces ancêtres, et l'étude des liens généalogiques permet de décrire et d'expliquer certaines caractéristiques de ce patrimoine.

3.1 DU SAGUENAY AUX POPULATIONS RÉGIONALES DU QUÉBEC : UNE ÉTUDE COMPARATIVE DE LA CONSANGUINITÉ

Les travaux réalisés sur la démographie génétique des populations régionales s'inscrivent dans le prolongement des études sur le Saguenay. Ils se sont étendus d'abord aux populations de l'est de la province puis à l'ensemble des régions en adoptant dans certains cas une perspective comparative pour mettre en contexte les particularités du Saguenay et du nord-est québécois ou plus globalement pour montrer les ressemblances et les différences entre les caractéristiques démogénétiques des régions du Québec. Plusieurs études se sont penchées sur la contribution des immigrants fondateurs de diverses origines au patrimoine génétique québécois et ont permis de confirmer l'importance des fondateurs français, mais aussi de montrer le poids non négligeable d'autres groupes, comme les Acadiens et les Irlandais. Les résultats de ces travaux ont donné lieu à une production scientifique variée pouvant servir autant aux chercheurs en sciences sociales qui s'intéressent à l'histoire régionale qu'à ceux des sciences biomédicales qui travaillent sur des cohortes de patients recrutés dans la population québécoise⁴.

D'autres projets ont porté sur les caractéristiques du peuplement des régions du Québec et sur leur influence sur la structure généalogique et génétique de la population contemporaine. Ainsi,

4. Voir par exemple Bergeron *et al.*, 2008; Bhérer *et al.*, 2011; Heyer *et al.*, 1997; Tremblay et Vézina 2010; Tremblay *et al.*, 2009; Vézina *et al.*, 2005.

j'ai entrepris à partir de 1998, avec mon collègue Marc Tremblay de l'Université du Québec à Chicoutimi, le développement de corpus généalogiques couvrant tout le territoire québécois. Notre premier projet a porté sur la mesure de l'apparement et de la consanguinité dans les populations régionales. Comme nous l'avons vu plus haut, le fichier BALSAC a d'abord couvert le Saguenay, ce qui donne à cette région l'avantage d'avoir été énormément étudiée et d'être sans doute celle dont on connaît le mieux le patrimoine génétique au sein de la population québécoise. Mais cela a aussi contribué à l'apparition de quelques stéréotypes dont celui d'une fréquence élevée de certaines maladies héréditaires qui s'expliquerait par l'isolement géographique et par un niveau de consanguinité plus important qu'ailleurs. Bien que dès les années 1980 Gérard Bouchard ait démontré dans ses travaux que ceci était faux, cette idée a continué (et continue toujours) à être véhiculée (Bouchard, 2004b). Nous avons donc voulu tester à notre tour, à l'aide d'une approche comparative, l'hypothèse que la consanguinité n'était pas plus élevée au Saguenay qu'ailleurs au Québec.

Pour réaliser notre étude, nous avons divisé le territoire québécois en 26 régions en nous fondant sur des critères géographiques et démographiques et nous avons reconstruit les généalogies d'individus mariés entre 1935 et 1974 dans chacune de ces régions. À l'aide des données généalogiques, nous avons ensuite calculé le coefficient de consanguinité de chacun de ces individus, ce qui nous a permis d'estimer le coefficient moyen de consanguinité dans chaque région. En démogénétique, on distingue deux formes de consanguinité : la consanguinité proche et la consanguinité éloignée. La consanguinité proche se calcule en prenant en compte les ancêtres communs dans les trois ou quatre premières générations d'ancêtres. Il s'agit donc d'une forme de consanguinité qui est généralement connue par les personnes concernées et qui nous renseigne notamment sur les pratiques en matière de choix du conjoint dans une société. La consanguinité éloignée considère les ancêtres communs ayant vécu il y a plusieurs générations et elle permet de cerner les conséquences génétiques de l'histoire démographique d'une population. Au Québec (et à l'exception des Amérindiens bien sûr), on peut remonter dans la

plupart des cas jusqu'aux premiers ancêtres d'origine européenne arrivés sur le territoire.

Nos résultats ont démontré que la consanguinité proche n'est pas plus élevée au Saguenay que dans les autres régions. Les mariages entre proches apparentés ne peuvent donc absolument pas constituer une explication à la fréquence accrue de certaines maladies héréditaires observées dans la région. Nos analyses ont aussi révélé que la consanguinité éloignée est généralement plus élevée dans les régions de l'est de la province (incluant donc le Saguenay) que dans l'ouest, ce qui indique que ce sont plutôt les caractéristiques de l'histoire du peuplement qui constituent un facteur explicatif des fréquences observées (Vézina *et al.*, 2004).

3.2 L'apport des données moléculaires : la contribution amérindienne au patrimoine génétique des Québécois

À partir du début des années 2000, les avancées de la biologie moléculaire et de l'informatique ont rendu possible la collecte et l'analyse de matériel génétique à des coûts permettant d'envisager la constitution d'échantillons de grande taille et donc la réalisation d'études en génétique des populations basées sur des données moléculaires. À BALSAC, un programme de recherche s'appuyant sur l'exploitation conjointe des données moléculaires et généalogiques pour caractériser le patrimoine génétique de la population québécoise a été mis en place en collaboration avec Damian Labuda, de l'Université de Montréal. Des participants recrutés dans plusieurs régions du Québec ont fourni les informations pour la reconstruction de leur généalogie à BALSAC ainsi qu'un échantillon biologique permettant l'extraction de leur ADN. Les analyses génétiques ont été effectuées au laboratoire du professeur Labuda et ont d'abord porté sur les marqueurs des lignées maternelles et paternelles, puis sur l'ensemble du génome. Plusieurs projets ont été menés à bien au cours des 15 dernières années, en particulier sur la Gaspésie, qui a été la première région étudiée dans le cadre de ce programme (Moreau *et al.*, 2009 ; Moreau, Vézina, Jomphe *et al.*, 2011 ; Vézina, Tremblay *et al.*, 2014). Les travaux ont notamment permis de montrer que la diversité génétique dans les groupes étudiés était importante, remettant ainsi en question un autre mythe, celui concernant

l'homogénéité génétique des Canadiens français (Moreau *et al.*, 2007). Claude Bhérer y revient au chapitre suivant.

Au sein de ce programme de recherche, les origines des ancêtres fondateurs et le métissage ont reçu une attention particulière. Ainsi, j'ai effectué avec Damian Labuda une étude sur les origines amérindiennes des Canadiens français, un sujet qui suscite énormément d'intérêt dans la communauté scientifique et dans la population, mais qui fait aussi l'objet de certaines affirmations mal fondées. Notre objectif était de répondre aux trois questions suivantes : Quelle est la contribution amérindienne au pool génique canadien-français du Québec ? Quel peut être l'apport des données génétiques dans la mesure généalogique de cette contribution ? Et, finalement, en quoi les données généalogiques et génétiques peuvent-elles être complémentaires ? Pour ce faire, nous avons mesuré la contribution des ancêtres amérindiens identifiés dans les généalogies au pool génique de 794 participants résidant dans les régions de Montréal, du Saguenay, de la Gaspésie et de la Côte-Nord. Comme les données généalogiques sur les ancêtres amérindiens sont incomplètes et imprécises, nous avons eu recours aux données génétiques. En effet, grâce aux informations fournies par l'ADN mitochondrial et le chromosome Y, il a été possible d'identifier des ancêtres amérindiens additionnels au sein des lignées maternelles et paternelles, respectivement. L'ADN contenu dans les mitochondries est transmis lors de la reproduction uniquement par la mère. Ceci veut dire que les filles le transmettront à leur tour, mais pas les fils, faisant de l'ADN un marqueur des lignées maternelles largement utilisé en génétique des populations. Les lignées paternelles peuvent de leur côté être retracées grâce au chromosome Y qui détermine le sexe masculin. À l'aide des analyses génétiques, nous avons déterminé l'haplogroupe de chaque individu. L'haplogroupe est une signature génétique permettant de préciser l'origine ancestrale (ethnique ou géographique) des lignées maternelles et paternelles.

Nos résultats ont montré que plus de la moitié des participants avaient au moins un ancêtre amérindien dans leur généalogie (Vézina *et al.*, 2012). Ceci signifie que la majorité des participants peuvent avoir hérité de gènes provenant de fondateurs amérindiens. Cependant la contribution génétique totale de ces ancêtres aux quatre groupes régionaux demeure faible. En

effet, elle est de moins de 1% au Saguenay et à Montréal alors qu'elle dépasse à peine 1% sur la Côte-Nord et en Gaspésie. On voit ainsi l'importance de bien distinguer la présence d'ancêtres amérindiens dans l'arbre généalogique et le poids de ces ancêtres dans la composition du génome. Grâce aux données génétiques, nous avons pu détecter de nouvelles lignées amérindiennes sur lesquelles nous n'étions pas en mesure de statuer à partir des seuls renseignements généalogiques à notre disposition, faisant la démonstration du potentiel de complémentarité des deux types de données. Dans une étude subséquente, des analyses génétiques plus poussées ont permis de vérifier la corrélation avec les informations généalogiques et de confirmer que la contribution amérindienne au pool génique canadien-français se situe vraisemblablement autour de 1% (Moreau *et al.*, 2013).

3.3 Des maladies héréditaires aux traits complexes: introduction et diffusion d'une mutation associée au cancer du sein

Plusieurs chercheurs s'intéressant aux maladies héréditaires ont utilisé les données du fichier BALSAC afin de reconstruire et d'analyser les généalogies d'individus atteints. Comme nous l'avons vu plus haut, ces travaux ont d'abord porté sur des maladies ayant une fréquence élevée dans les régions de l'est du Québec et plus particulièrement dans la population du Saguenay. En plus de montrer le rôle de l'histoire du peuplement dans l'apparition et la diffusion de ces maladies, on a pu identifier dans plusieurs cas des immigrants fondateurs qui pourraient avoir introduit les gènes responsables. Les progrès de la génétique moléculaire ont permis de localiser les gènes entraînant le développement de plusieurs de ces maladies et d'identifier une ou des mutations du gène. Il est donc progressivement devenu possible de raffiner les analyses en les réalisant sur des groupes de patients porteurs de l'une ou l'autre des mutations identifiées (Labuda *et al.*, 1996; Plante *et al.*, 2008; Yotova *et al.*, 2005). Des chercheurs ont aussi travaillé sur des maladies observées à l'échelle locale ou régionale à l'extérieur du Saguenay, ce qui a contribué à une meilleure connaissance du contexte démohistorique des maladies héréditaires au Québec (voir par exemple Laberge, Jomphe *et al.*, 2005; et Vézina, Tremblay *et al.*, 2005). Enfin, des analyses généalogiques

ont été entreprises sur des cohortes de patients atteints de maladies multifactorielles dans le but de mieux comprendre le rôle des facteurs génétiques dans l'étiologie de ces maladies et de contribuer à l'élaboration de protocoles de recherche en épidémiologie génétique. Par exemple, des travaux ont été effectués sur la maladie d'Alzheimer (Vézina *et al.*, 1999), sur les affections bipolaires (Morissette *et al.*, 1999) et sur l'hypertension (Pausova *et al.*, 2002).

Dans le cadre d'un programme de recherche sur la génétique et l'épidémiologie moléculaire du cancer du sein dirigé par Jacques Simard, de l'Université Laval, j'ai réalisé avec Francine Durocher, aussi de l'Université Laval, une étude démogénétique ayant pour objectif de documenter les modalités d'introduction et de diffusion dans la population canadienne-française d'une mutation associée au cancer du sein (Vézina, Durocher *et al.*, 2005). Des reconstructions généalogiques ont été effectuées dans 18 familles porteuses d'une mutation du gène BRCA1 qui est associé au cancer du sein héréditaire. Les caractéristiques généalogiques de ces familles ont été comparées à celles de groupes témoins afin de départager celles qui pouvaient être liées à la présence de la mutation de celles s'expliquant plutôt par la structure de la population (on peut penser par exemple à la contribution génétique plus élevée de certains ancêtres). Grâce à cette démarche, nous avons identifié le couple ayant la plus forte probabilité d'avoir introduit la mutation dans la population québécoise et, en nous fondant sur les lieux de mariage de leurs descendants, nous avons pu constater une concentration régionale de la mutation.

3.4 Généalogie et biologie évolutive : la durée moyenne des générations dans les populations humaines

La démogénétique et BALSAC trouvent aussi une place dans les travaux de biologie évolutive. On passe ainsi d'études appuyées sur BALSAC et ayant pour objet la population québécoise à des recherches de nature fondamentale au sein desquelles les fichiers de population constituent des laboratoires permettant de se pencher sur certains phénomènes qui ont pu jouer un rôle dans l'histoire évolutive des populations humaines (Austerlitz et

Heyer, 1998 ; Heyer *et al.*, 2005 ; Moreau, Bhérer *et al.*, 2011 ; Peischl *et al.*, 2018).

Par exemple, la durée des générations est un paramètre fréquemment utilisé dans les études touchant à l'estimation de l'âge et des origines des mutations dans les populations humaines. Dans un projet réalisé avec Marc Tremblay, il a été possible de constater que, dans la plupart des travaux recensés, les intervalles moyens entre générations successives étaient nettement sous-estimés. Nous avons donc utilisé les données du fichier BALSAC pour proposer de nouvelles estimations (Tremblay et Vézina, 2000). À partir d'informations tirées de généalogies et d'actes de mariage couvrant une période de plus de trois siècles, la longueur moyenne des intervalles intergénérationnels a été estimée à 30 ans. De plus, nous avons montré que la longueur moyenne des intervalles féminins (28 ans) est plus courte que celle des intervalles masculins (34 ans).

4. BALSAC D'HIER À DEMAIN : QUELQUES PISTES DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION

La recherche génétique à BALSAC s'est développée à partir d'un fichier sur la population saguenéenne et d'un programme d'étude des maladies héréditaires. Par la suite, les travaux d'enrichissement du fichier se sont étendus à tout le Québec, permettant ainsi de mener des activités de recherche portant sur l'ensemble des populations régionales. Où en est BALSAC aujourd'hui ? Quelles sont les perspectives pour son évolution et son exploitation en génétique humaine ? En 2010, j'ai succédé à Gérard Bouchard à la direction du Projet BALSAC. Aussi, dans cette dernière partie, en plus de faire le point sur la situation actuelle du fichier de population BALSAC, je souhaite partager quelques réflexions qui sous-tendent les orientations prises au cours des dernières années. Au cœur de ces réflexions demeure l'objectif central de réaliser pleinement la mission du Projet BALSAC, qui est de mettre en place les conditions qui favorisent l'expansion et l'exploitation du fichier, de valoriser les possibilités de recherche auprès de la communauté scientifique et d'offrir les services les plus complets possible pour soutenir l'utilisation du fichier.

4.1 BALSAC et les microdonnées historiques québécoises

De 2001 à 2011, le fichier a connu une phase de croissance majeure qui a permis d’y intégrer près de 2 millions d’actes de mariage. Il contient maintenant tous les actes de mariage de la population catholique depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu’à 1965. Ces actes ont été informatisés et reliés entre eux grâce à une méthodologie de jumelage des données nominatives mise au point à BALSAC. La population non catholique est moins bien recensée puisque seulement quelques régions et périodes ont fait l’objet d’une saisie. De plus, la qualité du contenu de ces actes rend difficile leur utilisation à des fins de jumelage.

BALSAC comprend aujourd’hui plus de 2,2 millions d’actes de mariage sur l’ensemble du Québec et 550 000 actes de naissances et de décès (pour le Saguenay). Cinq millions d’individus répartis dans 2,5 millions de familles y sont répertoriés, ce qui permet la reconstruction automatique des lignées généalogiques et de la structure de la parenté sur plus de 300 ans. Le fichier est sous la responsabilité de quatre universités : l’Université Laval, l’Université de Montréal, l’Université McGill et l’Université du Québec à Chicoutimi, qui en est aussi gestionnaire. Il est utilisé par des chercheurs du Québec, du Canada et de l’étranger dans des domaines reliés principalement à la génétique des populations, à l’épidémiologie génétique et aux sciences sociales. Pour l’année 2017, on recense 47 projets de recherche faisant usage des données du fichier, dont 14 en épidémiologie génétique et 14 en biologie évolutive. De plus, il est à noter que parmi les chercheurs associés à ces projets plus d’un cinquième proviennent de l’extérieur du Canada (BALSAC, 2017).

À partir de 2010, BALSAC a entrepris une réorganisation visant à adapter la structure de la base de données pour rendre le processus d’intégration des données plus flexible et ainsi permettre l’ajout de données autres que celles provenant de l’état civil. C’est dans ce contexte qu’a débuté en 2013 la construction de l’IMPQ, l’Infrastructure intégrée des microdonnées historiques de la population québécoise, en partenariat avec le Programme de recherche en démographie historique et le Centre interuniversitaire d’études québécoises. Ce projet a permis de développer une

structure informatique pour la mise en commun des microdonnées démohistoriques existantes (tirées de l'état civil et des recensements canadiens) et l'intégration de nouveaux jeux de données. De plus, grâce à un programme de jumelage conçu à BALSAC, les données d'état civil et celles des recensements ont été jumelées entre elles, ce qui offre des possibilités de recherche tout à fait inédites. En effet, avec l'IMPQ, les chercheurs auront accès à un vaste ensemble d'informations biographiques permettant l'étude des populations historiques sur la base des trajectoires individuelles au sein des familles, des ménages et des communautés dans une perspective multigénérationnelle (Vézina *et al.*, 2015 et 2016). Grâce à l'IMPQ, les données du fichier BALSAC sont désormais intégrées à une vaste infrastructure qu'il est possible de consulter par le biais d'un portail accessible à la communauté scientifique depuis l'automne 2018. Ces développements permettront non seulement d'élargir de façon considérable les avenues de recherche en sciences sociales, mais ils auront aussi des retombées pour les études démogénétiques et plus largement les recherches biomédicales faisant usage des données généalogiques.

4.2 Vers un portrait démogénétique de la population québécoise

Comme nous l'avons vu précédemment, les travaux appuyés sur le fichier BALSAC ont permis le développement des connaissances sur la structure démogénétique de la population québécoise contemporaine et sur les facteurs sociodémographiques qui ont façonné le pool génique depuis les débuts du peuplement d'origine européenne jusqu'à aujourd'hui. Dans plusieurs cas, ils ont aussi servi à nuancer certaines affirmations, voire à démentir certaines croyances en offrant un cadre d'interprétation permettant d'élargir les perspectives. On pense par exemple à la mise en contexte de la situation saguenéenne par rapport à celle des autres régions du Québec, de celle du Québec par rapport à d'autres populations de formation récente, à la distinction entre la consanguinité proche qui relève des pratiques matrimoniales et la consanguinité éloignée qui se comprend dans le contexte de l'histoire du peuplement. Force est cependant de constater que les mythes ont la vie dure – Gérard Bouchard pourrait certainement nous entretenir sur le sujet – et que leurs effets pernicious peuvent

se perpétuer longtemps tant dans le monde scientifique qu'au sein des communautés concernées. Les travaux de recherche doivent donc se poursuivre tout comme les efforts de diffusion et de promotion des résultats.

À BALSAC, nous avons entrepris depuis quelques années un projet visant à tracer un portrait démogénétique de la population québécoise. Ce portrait, qui se veut en quelque sorte une suite à *Histoire d'un génome*, repose sur une synthèse des travaux réalisés depuis 25 ans et sur des analyses qui produiront une description globale de la structure généalogique de la population québécoise en termes de différenciation spatiale et d'évolution temporelle. Pour l'instant, les résultats sont progressivement intégrés au site Internet de BALSAC sous forme de courtes capsules. À terme, nous souhaitons que ce portrait puisse constituer un outil de référence sur la formation et l'évolution des bassins génétiques régionaux du Québec et qu'il soit présenté sous une forme permettant de rejoindre la communauté scientifique, les intervenants en santé ainsi que le grand public. On pourrait penser par exemple à la production d'un atlas interactif en ligne.

4.3 BALSAC à l'ère de la génomique

Depuis plus de 40 ans, BALSAC a suscité et soutenu des études novatrices et multidisciplinaires en génétique humaine, mais aussi, comme cela a été présenté dans les chapitres de Danielle Gauvreau et de Marc St-Hilaire, en sciences sociales. En collaboration avec les chercheurs-utilisateurs du fichier (près de 50 en 2017), l'équipe de BALSAC suit de près les progrès théoriques, méthodologiques et technologiques survenus au sein de ces divers domaines afin de s'assurer que le fichier demeure une infrastructure de recherche pertinente en mesure de répondre aux besoins et aux demandes de la communauté scientifique et de contribuer à l'avancement des connaissances. Au cours des prochaines années, BALSAC planifie son développement en réponse à trois préoccupations. D'abord, les chercheurs en génomique qui travaillent avec les informations généalogiques souhaitent l'intégration au sein d'une structure formelle et pérenne des données généalogiques et génétiques, car, dans

le mode de fonctionnement actuel de BALSAC, celles-ci ne sont mises en relation que dans le cadre de projets spécifiques pour une durée déterminée. Deuxièmement, le prolongement jusqu'au XX^e siècle de la période pour laquelle nous disposons d'une reconstitution exhaustive de la population québécoise établie à partir de l'ensemble des actes de l'état civil (naissances, mariages et décès) suscite un grand intérêt chez les chercheurs tant du côté des sciences sociales que de celui des sciences biologiques, entre autres pour les études de biologie évolutive. Enfin, nous souhaitons offrir un cadre d'analyse et d'interprétation de la dimension spatiale pour les données généalogiques et génétiques.

C'est dans ce contexte que le projet de construction de i-BALSAC a été élaboré en partenariat avec le Centre interuniversitaire d'études québécoises et la plateforme CARTaGENE. Il permettra d'effectuer une cartographie haute résolution de la population canadienne-française par une approche génomique, généalogique et géographique tout en offrant un regard historique couvrant quatre siècles. L'expertise acquise au cours des dernières décennies en matière d'exploitation conjointe des données généalogiques et génétiques sera bonifiée par l'élaboration d'outils statistiques et technologiques de pointe et par l'intégration d'une perspective spatiale.

5. POPULATION ET GÉNÉTIQUE: Y A-T-IL TOUJOURS UNE NOUVELLE FRONTIÈRE POUR LES SCIENCES SOCIALES ?

Le titre de cette dernière section est inspiré d'un article publié par Gérard Bouchard en 1993 et intitulé «Population et génétique: une nouvelle frontière pour les sciences sociales» (Bouchard, 1993b). Dans ce texte, il réfléchit sur les relations entre sciences sociales et génétique humaine, et sur les possibilités de recherche sur «des problématiques conjointes de génétique et de population» qu'il voit s'en dégager (*Ibid.*, p. 398). Il propose une matrice pouvant soutenir une démarche interdisciplinaire basée sur le concept de dynamique de population et entrevoit un avenir prometteur pour les fichiers de population, qu'il présente comme des «machines à croiser les données et à décloisonner les aires d'interrogation, ouvrant sur la diachronie, le spatial et le multidimensionnel» (*Ibid.*, p. 406).

Les contours de cette frontière se sont certainement transformés depuis 25 ans, mais cette réflexion plus large sur le potentiel de collaboration entre chercheurs des sciences sociales et biomédicales, et en particulier sur l'apport possible de la démographie et des sciences sociales à la génétique, paraît toujours d'actualité. L'existence d'une interface contribuant à ouvrir cette frontière et fournissant un lieu de contacts et d'échanges pour les scientifiques préoccupés par les questions de population et de génétique semble plus que jamais pertinente alors que les problématiques (on peut penser par exemple à l'épigénétique), les questionnements et les enjeux qu'elles soulèvent ainsi que les données et les méthodes nécessaires pour y répondre sont de plus en plus complexes. À ce titre, BALSAC, au sein duquel sont réalisées des études interdisciplinaires depuis plusieurs décennies, et son créateur Gérard Bouchard font certainement figure de précurseurs. Avec le lancement prochain de l'IMPQ et le projet de création d'i-BALSAC, notre objectif est que BALSAC et ses partenaires puissent continuer à jouer le rôle de laboratoire d'étude des populations permettant d'effectuer des recherches innovantes et de susciter les collaborations entre chercheurs d'horizons disciplinaires variés.

Histoire d'un génome 2.0: 25 ans de recherches sur l'effet fondateur québécois

CLAUDE BHÉRER

1. INTRODUCTION : L'EFFET FONDATEUR

La formation d'une nouvelle population est un processus démographique qui peut jouer un rôle déterminant dans le façonnement de son patrimoine génétique. De nombreux peuplements ont marqué l'histoire évolutive de notre espèce. Depuis leur origine en Afrique, les humains ont progressivement peuplé les autres continents par une série d'événements de formation de nouvelles populations et d'expansions territoriales (Nielsen *et al.*, 2017). C'est aussi au cours des dernières dizaines de milliers d'années qu'ont émergé les différences biologiques entre les populations hors d'Afrique. Dès lors, comprendre comment les processus de peuplement ont façonné ces différences est une question centrale pour comprendre l'évolution de notre espèce.

En génétique des populations, l'effet fondateur est un concept utilisé pour décrire les conséquences génétiques de la formation d'une nouvelle population par un nombre limité de fondateurs. Défini par Ernst Mayr en 1942, ce phénomène a été bien étudié théoriquement (Nei *et al.*, 1975; Allendorf, 1986; Watterson, 1984; Tajima, 1989). Sous un modèle simple, un petit nombre de fondateurs quitte une population pour coloniser un nouveau territoire et donner naissance à une population qui connaîtra ensuite une croissance démographique de façon isolée, sans autre apport migratoire. Puisque les fondateurs n'apportent qu'une fraction de la diversité génétique de la population d'origine, l'effet fondateur implique nécessairement une perte de diversité. Ceci signifie que certains variants génétiques (ou gènes) présents dans la population d'origine seront absents dans la nouvelle population.

Réciproquement, certains variants génétiques qui étaient peu fréquents ou rares au sein de la population d'origine peuvent augmenter en fréquence parmi les fondateurs ou, au fil des générations, chez leurs descendants. Ces changements génétiques sont attendus pour des variants génétiques neutres, simplement à cause du hasard de l'échantillonnage des fondateurs et du hasard de la transmission génétique dans les générations suivant la fondation. Leur ampleur dépend de l'effectif des fondateurs et du taux de croissance de la population. Spécifiquement, l'effet fondateur sera plus marqué lorsque le nombre des fondateurs sera réduit et que la taille de la population demeurera faible.

Il a été montré que l'augmentation en fréquence est aussi attendue pour des variants génétiques qui ont un effet négatif ou délétère sur la santé, tels que les mutations causales de maladies héréditaires (Robertson, 1960; Otto et Whitlock, 1997). C'est pour cette raison que l'effet fondateur est souvent proposé pour expliquer la fréquence accrue de certaines maladies héréditaires au sein de populations issues d'un peuplement fondateur récent. De telles concentrations de maladies héréditaires, ailleurs plutôt rares, sont décrites chez plusieurs populations, dites «à effet fondateur» (Arcos-Burgos et Muenke, 2002; Peltonen *et al.*, 2000). Parmi les plus étudiées, on retrouve les Islandais, les Finlandais, les isolats religieux des plaines américaines (amishs et huttérites) et les Canadiens français du Québec.

C'est notamment grâce aux travaux pionniers de Gérard Bouchard que l'effet fondateur chez les Canadiens français du Québec est si reconnu à travers le monde. Le présent article ne présente pas une revue de littérature exhaustive sur l'effet fondateur canadien-français et ses conséquences génétiques, mais un tel exercice a déjà été réalisé (Scriver, 2001; Brais *et al.*, 2007; Vézina, 1996; Bhérer, 2014). Je propose plutôt une réflexion sur l'apport des travaux de Gérard Bouchard à nos connaissances sur cette question et sur leur impact jusqu'à aujourd'hui. Ma démarche s'articule en quatre parties. D'abord, je présente l'état des connaissances sur l'effet fondateur québécois en 1991, tel qu'il a été synthétisé dans l'ouvrage *Histoire d'un génome* (Bouchard et De Braekeleer, 1991a). Ensuite, dans les deux sections qui suivent, je présente les résultats majeurs des études produites de 1991 à

aujourd'hui sur la diversité génétique et la structure génétique des Canadiens français. Ces deux thèmes seront illustrés à l'aide d'exemples tirés de mes propres travaux de recherche. Enfin, je traite de l'avenir des études intégrant les données généalogiques et génomiques en sciences biologiques et médicales.

2. LES TRAVAUX PIONNIERS SUR L'EFFET FONDATEUR QUÉBÉCOIS : SYNTHÈSE DANS L'OUVRAGE *HISTOIRE D'UN GÉNOME*

Au Québec, le peuplement d'origine européenne remonte à quatre siècles et est documenté par de nombreuses sources archéologiques, historiques et démographiques. En particulier, l'existence de données généalogiques d'une qualité exceptionnelle offre un contexte favorable pour étudier l'effet de l'histoire démographique sur le patrimoine génétique de la population d'origine canadienne-française.

Dès la fin des années 1970, Gérard Bouchard et ses collaborateurs ont lancé un important programme de recherche sur la génétique des Canadiens français qui s'appuyait largement sur l'exploitation des données généalogiques. Ainsi qu'Hélène Vézina les a décrites au chapitre précédent, leurs recherches sont allées de pair avec le développement du fichier de population BALSAC piloté par Gérard Bouchard. Les études se sont d'abord concentrées sur les populations des régions de Charlevoix et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, situées dans le nord-est du Québec. Une synthèse de ces travaux pionniers a été publiée en 1991 dans l'ouvrage collectif *Histoire d'un génome*, codirigé par Gérard Bouchard et Marc De Braekeleer (Bouchard et De Braekeleer, 1991a). Telles qu'ils le décrivent ci-après, les premières études sur l'effet fondateur répondaient à deux questions principales :

C'est à ce double exercice que nous nous livrons ici, d'une part en montrant que des phénomènes d'effet fondateur sont à l'origine d'une prévalence ou d'une incidence élevée de certaines génopathies dans l'est de la province, d'autre part en cherchant à déterminer si le modèle de l'effet fondateur peut être invoqué à propos des vagues migratoires qui ont marqué l'histoire de la population québécoise depuis le XVII^e siècle (Bouchard et De Braekeleer, 1991b).

Dans l'état des connaissances en 1991, plusieurs éléments permettaient de soutenir que l'effet fondateur pouvait être la cause de l'héritage particulier de maladies héréditaires observé dans le nord-est québécois. On connaissait alors une dizaine de maladies héréditaires ayant une prévalence plus élevée au Saguenay–Lac-Saint-Jean qu'ailleurs dans le monde, et à l'opposé, on observait une plus faible prévalence, voire une absence d'autres maladies observées en Europe. Les études pionnières basées sur des cohortes de patients canadiens-français ont contribué à mieux comprendre les bases génétiques de ces maladies (Scriver, 2001; De Braekeleer, 1991a; De Braekeleer, 1991b). Par ailleurs, l'examen des liens généalogiques entre les individus atteints a permis de démontrer clairement que la consanguinité proche, ou les mariages entre proches apparentés (moins de 3 ou 4 générations), n'est pas responsable de leur prévalence élevée (De Braekeleer, 1991d). Dès lors, l'hypothèse de l'effet fondateur était considérée comme plus vraisemblable et confortée non seulement par l'analyse des modalités démographiques du peuplement des régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, mais aussi par l'observation d'ancêtres partagés par les individus atteints d'une même maladie. Depuis la publication d'*Histoire d'un génome*, de nombreuses études, s'appuyant sur l'analyse combinée de données génétiques et généalogiques, ont confirmé que l'effet fondateur est vraisemblablement à l'origine du profil particulier de maladies héréditaires chez les Canadiens français du Québec (par ex., Laberge, Jomphe *et al.*, 2005; Vézina, Durocher *et al.*, 2005; Yotova *et al.*, 2005).

La prévalence plus élevée de certaines maladies héréditaires dans le nord-est de la province a contribué à répandre l'idée d'une plus grande homogénéité génétique chez la population canadienne-française. L'effet fondateur comporte aussi dans sa définition la notion de perte de diversité génétique. Or, est-ce que le modèle de l'effet fondateur peut être invoqué à propos du peuplement initial du Québec et des vagues successives de peuplement de ses régions? Telle est la seconde question sur l'effet fondateur posée par Gérard Bouchard et ses collaborateurs au début des années 1990, notamment dans *Histoire d'un génome*. Ceux-ci ont mis en lumière plusieurs observations remettant en

question l'idée répandue de l'homogénéité génétique et suggérant plutôt une certaine hétérogénéité du bassin génétique québécois. Parmi ces éléments, on retrouve la diversité patronymique plus élevée chez les Canadiens français du Québec que chez d'autres populations à effet fondateur, les faibles taux de mariages entre proches consanguins, comparables à certaines populations européennes, certaines caractéristiques du peuplement fondateur de la Nouvelle-France et certaines indications de stratification de la population (Bouchard et De Braekeleer, 1991b; Bouchard, Charbonneau *et al.*, 1995). Néanmoins, l'argument le plus fort provenait des premières estimations de la diversité génétique fondées non pas sur l'analyse de gènes responsables de maladies, mais sur des marqueurs génétiques neutres (Magnan et Benoist, 1969; De Braekeleer, 1990). En particulier, une analyse de protéines sériques publiée par De Braekeleer en 1990 a révélé que, contrairement à ce qu'il était communément supposé, dans son ensemble, la population du Québec n'apparaît pas moins diversifiée génétiquement qu'une population européenne (De Braekeleer, 1990). Dans cet article marquant, De Braekeleer a fait ressortir la similarité des fréquences haplotypiques des marqueurs sériques HLA-A et HLA-B, entre les échantillons québécois, tirés de trois populations régionales (Est du Québec, Montérégie et Saguenay), et ceux de la France. De plus, il a montré des indices de diversité génétique plus élevée chez les Canadiens français comparativement à deux autres populations à effet fondateur, soit les isolats huttérites et les Touaregs Kel Kummer. Enfin, il a fait ressortir certaines différences entre les populations régionales du Québec en montrant que la population canadienne-française ne forme pas un ensemble homogène, mais serait plutôt stratifiée génétiquement, à l'échelle régionale.

Ces observations ont remis en cause le « paradigme de l'homogénéité des Canadiens français »¹, notamment analysé par

1. Gérard Bouchard a développé cette question dans un contexte plus large. Dans un ordre d'idées qui s'éloigne du sujet principal de cet article, il a notamment proposé que l'idée d'homogénéité des Canadiens français a des racines plus anciennes. Ainsi, la supposition d'homogénéité génétique de la population constituerait une sorte de prolongement du « mythe » de l'homogénéité culturelle et sociale des Canadiens français qui a été véhiculé dans l'historiographie québécoise depuis le début du XX^e siècle.

Gérard Bouchard (Bouchard et De Braekeleer, 1991b; Bouchard, 1990), et ont soulevé un questionnement sur la diversité génétique de la population qui est toujours d'actualité, plus de 25 ans plus tard. La question centrale peut être posée ainsi : comment expliquer que la population canadienne-française du Québec présente un niveau de diversité génétique similaire à une grande population telle que la France, alors que son bagage particulier de maladies héréditaires témoigne de l'effet fondateur et de l'homo-généité qu'il entraîne ?

En plus de souligner cette apparente contradiction, Gérard Bouchard a aussi avancé plusieurs pistes d'explication, basées sur les résultats des études pionnières sur le peuplement du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Par exemple, il a été parmi les premiers à suggérer l'hypothèse que le nombre de fondateurs ait été suffisamment grand pour limiter la perte de diversité. Je le cite : «... tant la Nouvelle-France avec ses 8 500 fondateurs et ses 30 000 immigrants que le Saguenay du XIX^e siècle avec ses 22 000 immigrants semblent déroger aux modèles [de l'effet fondateur] » (Bouchard et De Braekeleer, 1991b). De plus, il a décrit la diversité des origines des fondateurs de la population, et proposé que ceci aurait pu contribuer à enrichir la diversité génétique des Canadiens français : «... le pool génique canadien-français a été constitué à même des apports génétiques très divers, du fait que l'immigration fondatrice a puisé dans un éventail assez large de régions de France » (Bouchard et De Braekeleer, 1991b). Enfin, pour ne mentionner que quelques exemples, les travaux de Gérard Bouchard ont aussi contribué à mettre en lumière une certaine stratification de la population canadienne-française à l'échelle macro-régionale. À ce sujet, je cite une de ses hypothèses : «... on peut faire l'hypothèse que, depuis le milieu du XIX^e siècle, l'est québécois est engagé dans un processus d'homogénéisation, tandis que les facteurs de diversification se concentrent surtout dans l'ouest » (Bouchard, 1990).

Ces propositions ont certainement influencé les études subséquentes de génétique des populations sur les Canadiens français du Québec. Cependant, tester ces hypothèses s'est révélé plus ardu que l'on aurait pu imaginer en 1991. En effet, pour tester si les observations faites au Saguenay–Lac-Saint-Jean avec les

données généalogiques pouvaient s'appliquer à d'autres régions du Québec, il faudra des efforts majeurs à BALSAC afin de saisir et de jumeler les millions d'actes de mariage des autres régions du Québec, ainsi qu'Hélène Vézina l'a décrit au chapitre précédent. De plus, il a fallu mobiliser des travaux majeurs en génétique humaine depuis 25 ans afin de dresser un portrait plus complet des maladies génétiques au Québec, et cette question soutient encore aujourd'hui un domaine de recherche actif. Il faudra aussi attendre la révolution technologique en génétique et en génomique au cours des années 2000 pour pouvoir vérifier les hypothèses sur la diversité génétique avec les données appropriées. Enfin, il faudra mettre sur pied des programmes de recherche de longue haleine pour permettre d'échantillonner la diversité génétique régionale du Québec. Dans la partie qui suit, je vais traiter de ces recherches et des conclusions majeures qu'elles ont engendrées sur la question de la diversité génétique.

3. VERS UNE RÉOLUTION DE LA QUESTION DE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE : LES ÉTUDES DE 1991 À AUJOURD'HUI

La question de la diversité génétique des Canadiens français est intrigante puisque les premières études portant sur la diversité génétique neutre ont suggéré que la population, dans son ensemble, a échappé à une des principales prédictions de l'effet fondateur : la perte de diversité. Cette question trouve un écho chez d'autres populations à effet fondateur, notamment chez les Islandais, qui ont aussi débattu de leurs niveaux de diversité génétique dans les années 2000 (Helgason *et al.*, 2003). Pour chercher une explication à cette apparente contradiction, les études menées au Québec après la parution d'*Histoire d'un génome* en 1991 se sont graduellement étendues à l'ensemble des régions du Québec et se sont appuyées sur des échantillons de plus en plus grands de données généalogiques et génétiques.

Une des principales hypothèses proposées pour expliquer les niveaux de diversité des Canadiens français est que le pool de fondateurs de l'ensemble du Québec ait été suffisamment large et hétérogène pour limiter la perte de diversité génétique (Bouchard et De Braekeleer, 1991b; De Braekeleer, 1990; Bouchard et De Braekeleer, 1990; Gagnon et Heyer, 2001; Moreau *et al.*, 2007).

Plusieurs études ont ainsi analysé l'immigration fondatrice du Québec. Notamment, les caractéristiques démographiques des fondateurs de la période de la Nouvelle-France ont été décrites à l'aide des données du Registre de la population du Québec ancien (RPQA) du Programme de recherche en démographie historique à l'Université de Montréal (Charbonneau *et al.*, 1987; Charbonneau *et al.*, 2000). De plus, au cours des années 2000, de nombreuses études ont caractérisé l'apport de certains groupes de fondateurs (par ex., Acadiens, Autochtones, Irlandais) aux populations régionales contemporaines du Québec à l'aide d'une approche de démographie génétique s'appuyant sur les données généalogiques du fichier de population BALSAC (par ex., Bergeron *et al.*, 2008; Tremblay *et al.*, 2009; Vézina *et al.*, 2012; Vézina, Tremblay *et al.*, 2005). Dans le but de dresser un portrait global des origines des fondateurs de la population canadienne-française et de leur contribution génétique à l'ensemble des régions du Québec, j'ai étudié en détail l'immigration fondatrice du Québec durant ma thèse de doctorat sous la supervision d'Hélène Vézina et Damian Labuda.

Notre portrait global des origines des fondateurs de la population canadienne-française contemporaine et de leur contribution génétique a été publié en 2011 (Bhérier *et al.*, 2011). Pour réaliser cette étude, nous avons utilisé un échantillon de 2 221 individus mariés dans une paroisse catholique entre 1945 et 1965 et leurs généalogies tirées du fichier de population BALSAC, ci-après appelé l'«échantillon généalogique de l'ensemble du Québec». Nos résultats ont confirmé l'importance des origines françaises chez les Canadiens français. Dans l'échantillon généalogique de l'ensemble du Québec, les Français représentent 70% des immigrants fondateurs et ont fourni 90% du génome canadien-français (Bhérier *et al.*, 2011), en accord avec les estimations précédentes (Charbonneau *et al.*, 1987; Charbonneau *et al.*, 2000; Bergeron *et al.*, 2008; Tremblay *et al.*, 2009; Vézina, Tremblay *et al.*, 2005). Ces proportions sont sensiblement les mêmes d'une région à l'autre, sauf dans l'est du Québec (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine), où la contribution génétique des Français est réduite à 70% (Bhérier *et al.*, 2011). D'un côté, ces observations peuvent être interprétées comme indicatrices d'homogénéité. Cependant, il est

important de garder en perspective que les fondateurs français sont venus en majorité seuls plutôt qu'en famille (Charbonneau *et al.*, 1987) et en provenance de toutes les régions de la France (Vézina, Tremblay *et al.*, 2005). De plus, nos résultats démontrent que les fondateurs originaires d'ailleurs que la France ont fourni une part non négligeable (10%) du génome canadien-français. En effet, nous avons montré que virtuellement tous les Canadiens français sont métissés : ils ont en moyenne 6,5 origines ancestrales distinctes, incluant entre autres des origines acadiennes, britanniques, allemandes, et irlandaises (Bhérier *et al.*, 2011). En particulier, la moitié des Canadiens français ont des origines autochtones documentées dans leurs généalogies (Vézina *et al.*, 2012; Bhérier *et al.*, 2011). Cependant, ce métissage autochtone représente une faible proportion du génome canadien-français. On l'estime à moins de 1% , en se basant sur les données généalogiques et les origines documentées dans les actes (ce qui donne en quelque sorte une valeur minimale, ou plancher, du métissage) (Vézina *et al.*, 2012; Bhérier *et al.*, 2011) et de 1% ou 2% dans certaines populations régionales sur la base des données génétiques (Vézina *et al.*, 2012; Moreau *et al.*, 2013). Les apports d'autres groupes de fondateurs arrivés tout au long des 400 ans d'histoire du Québec sont aussi notables (contribution acadienne de 4% , britannique de 2% , irlandaise de 1%) (Bergeron *et al.*, 2008; Tremblay *et al.*, 2009; Vézina, Tremblay *et al.*, 2005; Bhérier *et al.*, 2011). Ces résultats vont à l'encontre d'un isolement génétique de la population et démontrent, au contraire, que les Canadiens français forment un peuple métissé depuis la période de la Nouvelle-France. L'apport non français au patrimoine génétique des Canadiens français a sans aucun doute enrichi leur diversité génétique. Cependant, des études génomiques supplémentaires seront nécessaires pour évaluer directement ce métissage et son apport au génome de la population contemporaine, notamment en termes d'introduction de variants rares.

Ceci étant dit, à l'aide de simulations généalogiques, nous avons montré que même si tous les fondateurs provenaient de la même population source, leur effectif a été suffisamment grand pour empêcher la perte des variants génétiques communs (dont la fréquence initiale parmi les fondateurs était de 1% ou plus) à

l'échelle de l'ensemble du Québec (Bhérier, 2014). Ainsi on s'attend à un partage très élevé des variants génétiques communs entre les Canadiens français et les Français. Nos résultats de simulations expliquent donc les résultats des études génétiques de 1990, qui ont montré le partage des allèles principaux du système HLA entre le Québec et la France et leur fréquence similaire (De Braekeleer, 1990). De plus, la persistance des allèles communs est conforme aux analyses génomiques qui ont comparé des échantillons du Québec et de la France. Ainsi, une étude de séquençage d'exomes a montré un partage à 99 % des allèles dont la fréquence est de 20 % ou plus (Casals *et al.*, 2013), et notre étude montre une corrélation de 98 % dans la fréquence des allèles communs (fréquence de 5 % ou plus) (Roy-Gagnon *et al.*, 2011).

Au cours des 15 dernières années, la diversité génétique des Canadiens français a pu être estimée directement à l'aide de données génétiques. Notamment dès le début des années 2000, un programme de recherche sur le patrimoine génétique du Québec piloté par Damian Labuda et Hélène Vézina a permis de générer l'Échantillon de référence du Québec, qui contient les données génétiques et généalogiques dénominalisées pour des centaines de participants que nous avons recrutés dans les régions de la Côte-Nord, la Gaspésie, de Lanaudière, Montréal, Québec, de l'Outaouais et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (<http://www.quebecgenpop.ca/>). Deux études portant sur l'ADN mitochondrial et le chromosome Y ont montré que la diversité génique² du Québec est similaire à certaines populations européennes et qu'une diminution marquée de la diversité génique n'est observée que chez certaines populations régionales (Moreau *et al.*, 2007; Moreau *et al.*, 2009). Dans une étude ultérieure fondée sur des données de génotypage pangénomiques, nous avons aussi montré que les patrons de diversité génétique des populations régionales de Montréal et de Québec sont similaires à ceux d'une population européenne alors que certaines signa-

2. La diversité génique estime la probabilité de tirer au hasard deux individus porteurs d'un même haplotype (séquence de marqueurs génétiques) hérité d'un ancêtre commun. Cette statistique est basée sur le nombre d'haplotypes et leur fréquence. Plusieurs autres estimateurs de la diversité génétique peuvent être utilisés pour comparer des populations, et chacune de ces mesures comporte ses avantages, désavantages et limites dans l'interprétation.

tures génétiques de l'effet fondateur sont retrouvées dans l'est du Québec (Roy-Gagnon *et al.*, 2011). Avec des données génomiques de nouvelle génération (basées sur le séquençage d'exomes à haut débit), l'étude par Casals *et al.* (2013) a permis d'étudier avec une précision plus fine la variation génomique chez 100 Canadiens français, originaires en majorité de la région de Montréal (Hussin *et al.*, 2015), et de la comparer à un échantillon de 30 Français. À l'aide de quatre estimateurs de la diversité génétique, ils ont montré une plus grande homozygotie chez les Canadiens français comparativement aux Français, mais que cette plus grande homozygotie n'était pas associée à un déficit en allèles rares, tel qu'il est attendu sous un modèle neutre d'effet fondateur, mais plutôt à un excès d'allèles rares (Casals *et al.*, 2013).

Les études génétiques récentes s'entendent donc pour dire que les patrons de diversité génétique des Canadiens français du Québec ne se conforment pas à un modèle simple d'effet fondateur. Cependant, elles offrent des résultats discordants quant aux niveaux de diversité génétique de la population canadienne-française du Québec: est-elle similaire ou moindre que celle que l'on retrouve dans des échantillons européens? Cette discordance peut vraisemblablement s'expliquer par des différences concernant la sélection des échantillons ainsi que les types de données génétiques et les méthodes statistiques utilisées. Néanmoins, avec le recul, je vois au moins une lacune commune à ces études: elles comparent la population canadienne-française à seulement une ou deux populations d'Europe, plutôt que de la situer dans un contexte plus large, représentatif d'un continuum de diversité, allant des grandes populations telles que la France et l'Allemagne à des populations à effet fondateur comme la Finlande et l'Islande. Par exemple, un réexamen de la diversité génique rapportée par Moreau *et al.* (2007) pour l'ADN mitochondrial (HSV1) place les Canadiens français environ en milieu de rang des 25 populations européennes étudiées par Helgason et ses collaborateurs (Helgason *et al.*, 2003). Spécifiquement, les Canadiens français montrent une diversité génique semblable à celle des Finlandais et des Britanniques, un peu plus faible que celle des Turcs et des Allemands, qui figurent parmi les populations les plus diversifiées, mais plus élevée que celle observée chez les

Siciliens et les Saamis, qui sont au bas de la liste. Au cours des dernières années, les méthodologies et les données génétiques ont rapidement évolué avec la révolution technologique en génomique humaine, ce qui permet maintenant d'étudier de plus grands échantillons à un coût nettement moindre. De nouveaux ensembles de données ont aussi été générés au Québec, notamment dans le cadre du projet CARTaGENE (Awadalla *et al.*, 2013) et de la constitution de la biobanque de l'Institut de cardiologie (Low-Cam *et al.*, 2016). Il m'apparaît donc pertinent aujourd'hui de réévaluer la diversité génomique des Canadiens français du Québec avec un échantillon plus grand et plus représentatif de l'ensemble de la population et de les comparer aux populations étudiées dans les projets internationaux de génomique tels que le 1000 Genomes Project et le Simons Genome Diversity Project.

Par ailleurs, les études citées ci-haut ont révélé des signatures de l'effet fondateur qui sont effectivement retrouvées chez certaines populations régionales du Québec. Par exemple, les Acadiens de la Gaspésie présentent une diminution marquée de la diversité des marqueurs uniparentaux et une augmentation en fréquence de certains haplotypes relativement plus rares en Europe (Moreau *et al.*, 2009). Différentes mesures généalogiques et génétiques indiquent aussi une plus grande homozygotie dans les régions situées dans le nord-est (Bhérier *et al.*, 2011; Roy-Gagnon *et al.*, 2011). Ces observations suggèrent que la perte de diversité associée à l'effet fondateur a été plus prononcée pour certaines populations régionales que chez l'ensemble des Canadiens français du Québec. Nos résultats de simulation démontrent que cette régionalisation des signatures de l'effet fondateur est suffisante pour expliquer la fréquence accrue de maladies héréditaires dans certaines régions (Bhérier, 2014). De plus, ces observations démontrent que la population canadienne-française est stratifiée génétiquement et ne représente donc pas un ensemble homogène.

4. UN NOUVEAU PORTRAIT DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION

Dès les années 1980, Gérard Bouchard et ses collaborateurs ont présenté des observations indiquant un certain niveau de stratification de la population canadienne-française du

Québec (Bouchard *et al.*, 1985; Bouchard *et al.*, 1987). Depuis, de nombreuses études ont appuyé l'hypothèse que la population du Québec est significativement stratifiée génétiquement en se basant sur la distribution non uniforme des maladies génétiques sur le territoire (Scriver, 2001; Vézina, 1996; Laberge, Michaud *et al.*, 2005), sur la variation géographique de marqueurs génétiques neutres (Moreau *et al.*, 2007; Moreau *et al.*, 2013) et de données génomiques (Roy-Gagnon *et al.*, 2011; Hussin *et al.*, 2015; Peischl *et al.*, 2018) et sur des mesures de diversité généalogiques (Bouchard *et al.*, 1995; Gagnon et Heyer, 2001; Vézina *et al.*, 2004). Nous avons aussi étudié la structure génétique du Québec dans le but de la caractériser à une échelle géographique plus fine et de mieux comprendre les mécanismes qui l'ont façonné.

En génétique des populations, une population est dite stratifiée, ou structurée, lorsqu'elle est composée de sous-groupes d'individus qui se reproduisent préférentiellement entre eux, ce qui entraîne des différences génétiques au fil des générations. La structure d'une population dépend donc de la composition des unions qui est directement retracée dans son arbre généalogique. Nous avons exploité cette idée pour développer de nouvelles approches d'analyse de structure à l'aide de données généalogiques (Bhérier, 2014; Bhérier *et al.*, 2011; Roy-Gagnon *et al.*, 2011). Dans une première étude, nous avons étudié la structure de la population en nous appuyant sur les données génomiques et généalogiques tirées de l'Échantillon de référence du Québec (Roy-Gagnon *et al.*, 2011). Nous avons montré que la structure inférée à partir des données généalogiques est extrêmement similaire à celle inférée par les données génomiques (Roy-Gagnon *et al.*, 2011). Ceci est attendu en théorie, puisque l'analyse de la variation génomique neutre fait ressortir les similarités entre individus qui sont dues au partage d'ancêtres dans la généalogie. Cependant, en pratique, la concordance observée dépend de la qualité et de la couverture des deux types de données. Nos résultats démontrent donc la grande validité et complétude des généalogies québécoises reconstruites dans le fichier de population BALSAC. De plus, ils prouvent que la structure observée au Québec a nécessairement été générée durant la période couverte par ces généalogies, soit depuis l'arrivée des premiers fondateurs

d'origine européenne au XVII^e siècle. Dans une seconde étude basée cette fois sur l'échantillon généalogique de l'ensemble du Québec, nous avons identifié les fondateurs ayant le plus contribué à façonner la variation génétique de la population à l'aide d'une nouvelle analyse de structure et montré que ceux-ci sont principalement des fondateurs arrivés avant 1800 et ayant laissé une descendance dans la majorité des régions (Bhérier *et al.*, 2011).

Aujourd'hui, on peut donc affirmer que la présence de stratification génétique au Québec est bien documentée et que l'idée que les Canadiens français forment une population homogène est erronée. Toutefois, il reste encore à s'entendre sur la façon la plus appropriée de décrire cette structure. Par le passé, de nombreuses représentations ont été évoquées pour la décrire : deux « stratifications » de l'espace québécois, un axe nord/sud, un clivage ouest/est, deux pôles, une structure bipartite, une structure tripartite, une courtepoinette ou mosaïque des pools géniques régionaux (Brais *et al.*, 2007; Bouchard, 1990; Gagnon et Heyer, 2001). En contraste, les résultats de nos études laissent penser que la variation génétique de la population canadienne-française du Québec s'articule autour de deux axes principaux ou, autrement dit, qu'il existe deux dimensions principales de la structure de la population du Québec (Bhérier, 2014). Premièrement, nous avons montré un axe de variation d'ouest en est du Québec sur lequel les populations régionales du Québec s'ordonnent en accord général avec leur position géographique et qui représente un continuum de partage génétique hérité des fondateurs communs ayant le plus contribué (Bhérier *et al.*, 2011). Deuxièmement, nos études suggèrent que certaines sous-populations régionales et ethniques ressortent comme des groupements génétiques plus différenciés du reste du Québec, notamment la population du nord-est du Québec et les Acadiens de la Gaspésie (Bhérier, 2014; Bhérier *et al.*, 2011; Roy-Gagnon *et al.*, 2011). Des études futures intégrant les données génomiques ou généalogiques, ou les deux, à des données géographiques plus fines pourront préciser davantage la structure de la population contemporaine, de même que son évolution au cours de ses 400 ans d'histoire.

Dans une perspective plus large, nos résultats démontrent que la dynamique du peuplement des régions du Québec a engendré une stratification spatiale au sein même d'une population fondatrice, et ce, en moins de 20 générations, soit très rapidement à l'échelle de l'évolution humaine. Une telle structuration génétique régionale et des indices de différenciation du même ordre de grandeur sont documentés en Islande (Price *et al.*, 2009) et en Finlande (Jakkula *et al.*, 2008). Il reste à évaluer si cette conséquence des processus de peuplement a été répandue au cours des grandes expansions des humains sur la planète et pourrait ainsi avoir contribué à la variation génétique observée entre les peuples du monde.

5. L'INTÉGRATION DES DONNÉES GÉNÉALOGIQUES ET GÉNOMIQUES, UNE NOUVELLE FRONTIÈRE POUR LES SCIENCES BIOLOGIQUES ET MÉDICALES

L'examen des liens généalogiques unissant les membres d'une population offre une autre approche pour se pencher sur des questions relatives à l'évolution humaine, tel que nous l'avons montré ici au sujet de l'effet fondateur et de ses conséquences génétiques. D'autres questions classiques de génétique des populations peuvent aussi être étudiées à l'aide des généalogies, incluant l'apparentement, la consanguinité, les migrations. De plus, les généalogies renseignent directement sur les traits d'histoire de vie tels que la reproduction et la longévité, qui sont centraux en biologie évolutive. De nombreuses études exploitent ainsi les généalogies disponibles chez les humains et d'autres espèces. En 2011, nous avons étudié la dynamique démographique de l'expansion territoriale dans les régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Nous avons montré que la relaxation des contraintes au front de l'expansion pourrait avoir promu l'évolution de traits liés à la fertilité (Moreau *et al.*, 2011). Cette approche généalogique présente cependant un défi de taille : mettre au point de nouvelles méthodes bio-informatiques et statistiques pour exploiter l'information contenue dans l'arbre généalogique de la population. En particulier, les études en biologie évolutive qui intègrent réellement les données généalogiques et génomiques demeurent rares à ce jour (Larmuseau *et*

al., 2013), malgré leur potentiel pour étudier les bases génétiques de l'évolution, et, en ce sens, elles constituent une nouvelle frontière à franchir dans les années à venir.

Les perspectives d'exploitation des données généalogiques sont aussi nombreuses en sciences biomédicales. Depuis des décennies, les études sur les bases génétiques des maladies héréditaires reposent sur la connaissance des liens d'apparentement entre les familles atteintes. Ici, j'ai présenté nos méthodes qui permettent d'évaluer la structure et les origines ancestrales d'une population humaine, des informations clés en médecine personnalisée. Les généalogies permettent aussi d'étudier l'héritabilité des traits complexes, une mesure essentielle pour comprendre la contribution relative des gènes et de l'environnement à l'expression d'un trait. Une des avenues futures les plus prometteuses pour le fichier de population est certainement de collecter des données généalogiques et génétiques sur plusieurs générations. De telles données permettent d'étudier des mécanismes génétiques importants, la mutation et la recombinaison, et ont le potentiel d'informer sur des effets intergénérationnels autrement impossibles à étudier.

Ces terrains de recherche sont accessibles au Québec grâce au fichier de population BALSAC, qui fait des Canadiens français une population modèle exceptionnelle pour étudier la génétique et l'évolution humaine. En soi, ceci constitue certainement une des grandes contributions scientifiques de Gérard Bouchard, qui alimente aujourd'hui les travaux d'une nouvelle génération de chercheurs.

DEUXIÈME PARTIE

SINGULARITÉ QUÉBÉCOISE
ET PERSPECTIVES COMPARATIVES

Les classes sociales au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1971-2011

SIMON LANGLOIS

Les travaux des sociologues sur la stratification sociale portent presque toujours sur les sociétés globales et adoptent une perspective macrosociologique. Plus rares sont les recherches qui ont pris spécifiquement comme objet la structure sociale d'un grand milieu urbain ou d'une région, comme ce fut le cas des recherches de Gérard Bouchard. Dans ses travaux pionniers, il a analysé la mutation de la stratification sociale de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sur plus d'un siècle, soit de 1841 à 1971 (Bouchard, 1998a et 2001b). Nous proposons de prolonger son travail afin de couvrir la seconde moitié du XX^e siècle et le début du XXI^e. Cette région est un laboratoire fascinant pour l'étude des changements dans la stratification sociale au Québec. Elle a d'abord été peuplée par les Amérindiens, et la réserve de Mashteuiatsh témoigne de la présence des Innus. Au XIX^e siècle, le territoire a été colonisé par une population migrante provenant d'autres régions du Québec. Son économie a d'abord été typiquement rurale, axée sur l'agriculture et l'exploitation forestière. Puis de grandes usines d'extraction et de transformation primaire des ressources minières et forestières s'y sont établies, notamment avec l'ouverture de scieries, la construction d'une usine de pâtes et papiers et l'implantation de l'industrie de l'aluminium. Cette région a vu émerger une véritable classe ouvrière issue du milieu rural environnant dès la fin du XIX^e siècle.

Nous verrons comment la région du Saguenay s'est profondément transformée avec l'émergence de la société postindustrielle, ce qui nécessitera d'apporter des modifications à la classification socioprofessionnelle proposée par Gérard Bouchard, afin de refléter l'apparition de nouveaux titres d'emplois et pour prendre en compte les changements survenus dans le marché du travail

et dans le tissu économique. Les classes sociales sont devenues hétérogènes et complexes. Ainsi, le pouvoir n'est plus étroitement associé à la propriété des moyens de production et il est lié à la place occupée dans les organisations, car les hauts dirigeants des grandes sociétés tant privées que publiques ne sont pas, dans la majorité des cas, propriétaires des sociétés qu'ils gèrent. Par ailleurs, les rapports de genre sont apparus avec l'arrivée massive des femmes en emploi, une dimension devenue incontournable. L'enrichissement collectif et individuel, l'urbanisation et l'accès à la consommation marchande élargie ont brouillé les signes extérieurs d'appartenance de classe qui étaient fortement différenciés dans la société industrielle avant la Seconde Guerre mondiale.

Nous commencerons par rappeler les observations faites par Yves De Jocas et Guy Rocher (1957) dans leur recherche sur la stratification sociale québécoise au milieu du XX^e siècle. Le rappel de cette recherche s'impose afin de mettre en perspective l'originalité de la région du Saguenay étudiée par Gérard Bouchard. Suivra le rappel de l'approche adoptée par ce dernier dans ses analyses portant sur la structure sociale du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous proposerons ensuite notre étude de la stratification sociale de la région entre 1991 et 2011.

1. DU MONDE AGRICOLE AU MONDE OUVRIER AU MILIEU DU XX^e SIÈCLE

Guy Rocher est l'auteur de la première typologie des strates sociales au Québec, connue sous le vocable de « code Rocher » et enseignée à l'Université Laval dans les années 1950-1960. L'analyse de Rocher a porté sur la mobilité sociale au Québec au milieu du XX^e siècle, en adoptant la démarche qui dominait alors dans la sociologie nord-américaine (De Jocas et Rocher, 1957). Les auteurs ont comparé le statut social des fils au moment de leur mariage à celui de leur père en distinguant sept strates sociales (Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition, en pourcentage, des pères et des fils dans les catégories socioprofessionnelles, ensemble du Québec, 1954

Catégorie	Père	Fils
Profession libérale et haute administration	3,2	5,8
Semi-professionnels / cadres moyens	5,1	5,7
Cols blancs	6,2	11,3
Ouvriers semi-spécialisés et spécialisés	22,2	27,3
Manœuvres	28,0	33,5
Services publics et personnels	4,5	7,6
Cultivateurs	30,8	8,9
Total	100	100

Source : De Jocas et Rocher, 1957.

Les ouvriers et les manœuvres formaient alors les strates sociales les plus nombreuses et étaient en progression d'après les statuts sociaux des fils. Il faut noter la forte représentation des manœuvres, reflet de la faible scolarisation au sein de la société québécoise d'alors. Peu de fils prenaient la relève de leur père en tant qu'agriculteurs, qui, eux, représentaient 30,8% des statuts sociaux des pères contre seulement 8,9% chez les fils. La taille des familles étant élevée, seul l'un des fils héritait généralement de la ferme, les autres trouvant des emplois dans les villes alors en pleine expansion. Peu de nouvelles terres étaient disponibles pour l'agriculture au milieu du siècle, et même les territoires de colonisation (Abitibi, Lac-Saint-Jean) offraient des possibilités limitées d'établissement. L'urbanisation du Québec s'accélérait et les emplois dans les services publics et personnels étaient en pleine croissance d'après le statut social des fils, et il en allait de même pour les cols blancs. Les positions sociales en haut de la hiérarchie – professions libérales, haute administration, semi-professionnels et cadres moyens – étaient alors peu nombreuses, mais en augmentation aussi chez les fils.

2. ÉMERGENCE D'UNE RÉGION INDUSTRIELLE : LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, 1841-1971

La classification des occupations de Gérard Bouchard s'inscrit dans la tradition des études de ce genre en sociologie québécoise et, sur le plan conceptuel, elle est parente des premiers travaux de Guy Rocher. Bouchard (1996a, 2001b) a distingué 25 grandes catégories socioprofessionnelles qu'il a ramenées à 8 aux fins d'analyse. La liste apparaît dans le tableau 2. Les données sont tirées du fichier BALSAC, qui contient plus de 4 000 intitulés professionnels distincts. Ces catégories regroupent des professions et occupations homogènes selon divers critères comme le caractère manuel ou non manuel des tâches, le niveau de qualification requis ou la responsabilité de gestion. La classification distingue les deux grands types d'élites professionnelles identifiés par Jean-Charles Falardeau (1966) au milieu du XX^e siècle, soit les gens d'affaires/entrepreneurs/petits propriétaires d'un côté et les professions libérales et assimilées, de l'autre. Elle sépare aussi les ouvriers qualifiés et non qualifiés, une distinction importante dans l'analyse des changements structuraux au sein de la société industrielle.

Tableau 2 : Répartition de la population active par catégories socioprofessionnelles, Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1852-1951 (en pourcentage)

Catégories	1852	1881	1911	1921	1941	1951
Gens d'affaires	0,5	1,3	4,6	4,3	4,2	5,4
Professions libérales	0,6	0,6	1,0	0,9	1,6	1,6
Cadres, cols blancs qualifiés	0,4	0,0	1,2	1,7	4,4	4,4
Cols blancs	0,2	0,2	0,6	0,5	1,6	2,2
Cultivateurs	84,4	76,2	56,1	52,9	35,1	26,1
Artisans	1,4	1,2	2,3	1,5	0,9	0,6
Ouvriers qualifiés	4,8	5,3	10,7	8,6	16,1	19,2
Ouvriers semi-qualifiés ou non qualifiés	7,7	15,2	23,5	29,6	36,1	40,5
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Bouchard, 2001b.

Rappelons brièvement les observations de Bouchard. Au milieu du XIX^e siècle, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean était fortement rurale, les cultivateurs comptant pour 84,4 % des occupations en 1852. On y observait un petit nombre d’ouvriers et d’artisans, œuvrant essentiellement dans la construction, dans de petites entreprises comme les chantiers forestiers et dans les métiers artisans. Mais très rapidement, la structure sociale se transforme avec le développement industriel. Les données de 1911 révèlent une forte baisse pour les cultivateurs par rapport aux années passées (56,1 % du total des emplois). Leur nombre absolu n’a pas diminué, mais c’est plutôt leur importance relative qui a régressé. En effet, la forte fécondité des familles rurales et les migrations depuis l’extérieur ont donné aux industries une main-d’œuvre abondante. En un siècle, la proportion de cultivateurs a fondu à 26,1 % de l’ensemble (1951).

La part des ouvriers semi-qualifiés et non qualifiés s’est accrue rapidement tout au long de la première moitié du XX^e siècle pour atteindre 40,5 % du total de la population active en 1951, contre 19,2 % pour les ouvriers qualifiés. « L’industrialisation capitaliste a entraîné un accroissement du nombre de tâches manuelles subalternes » (Bouchard, 2001b, p. 307). On notera par ailleurs la présence ténue des cols blancs et des employés dans les services au cours de cette période d’un siècle, moins importante que dans le reste du Québec comme on le voit par comparaison avec les données de De Jocas et Rocher. Bien que les deux distributions ne soient pas strictement comparables, elles donnent une estimation des tendances qui sont fortement contrastées. La région du Saguenay est devenue au milieu du XX^e siècle un milieu largement industriel et prolétarisé, tout en restant une région où l’agriculture et la ferme familiale conservaient une place prépondérante. « Ce sont ces travailleurs de modeste condition que l’on retrouvait en très grande majorité dans de petites villes comme Jonquière, Alma, Port-Alfred, Dolbeau », note Gérard Bouchard (2001b, p. 307). Bref, il existe sur le territoire une polarisation des emplois. Les ouvriers se concentrent dans une douzaine de petites villes, alors que les cultivateurs restent nombreux au Lac-Saint-Jean et dans les territoires périphériques, une répartition territoriale qui a été aussi mise en évidence par Marc St-Hilaire (1996).

Bouchard souligne par ailleurs le processus, encore embryonnaire, de spécialisation et de fragmentation des tâches dans la première moitié du XX^e siècle, illustré par l'expansion du lexique socioprofessionnel. «Cela dit, même au milieu du XX^e siècle, l'univers du travail au Saguenay demeure malgré tout relativement peu diversifié» (Bouchard 2001b, p. 316). Les 100 titres d'emplois les plus fréquents regroupent 90% des occurrences jusqu'à la décennie 1951-1961, et 82% d'entre elles entre 1961 et 1971. L'emploi non qualifié et semi-qualifié a dominé pendant la période d'industrialisation de manière plus prononcée au Saguenay qu'ailleurs au Québec.

Enfin, la part de la main-d'œuvre féminine est demeurée inférieure à celle observée dans l'ensemble du Québec pendant cette période. Elle était de 15,4% au total en 1951, mais cependant plus élevée à Chicoutimi (28%). Les femmes occupaient en forte majorité des emplois peu qualifiés. Leur faible présence en emploi salarié s'explique par la domination des industries d'extraction et de transformation primaire, mais aussi par la non-reconnaissance, dans les statistiques, du travail des femmes dans les fermes familiales.

Tableau 3 : Répartition des pères et des fils dans les catégories socioprofessionnelles, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1946-1956 (en pourcentage)

Catégories	Père	Fils (25 ans)
Gens d'affaires	6,3	3,8
Professionnels ou cadres	2,8	5,7
Cols blancs	1,3	4,6
Ouvriers qualifiés	15,5	21,4
Ouvriers semi-qualifiés ou non qualifiés	25,5	47,5
Cultivateurs	48,6	17,0
Total		
%	100	100
N	9602	9889

Source : De Sève, Bouchard et Hamel, 1999, tableau 2.

Gérard Bouchard et ses collaborateurs se sont attachés à reconstituer la mobilité sociale père/fils dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (De Sève, Bouchard et Hamel, 1999). Aux fins de la comparaison avec l'étude de De Jocas et Rocher, nous avons retenu les données portant sur la période 1946-1956 (Tableau 3).

Les catégories socioprofessionnelles ne sont pas strictement comparables, mais elles sont assez proches pour dégager des tendances. La tendance marquante au Saguenay–Lac-Saint-Jean est le passage de la catégorie des cultivateurs, dominante chez les pères, à celle d'ouvriers peu qualifiés chez les fils. Cette catégorie socioprofessionnelle est proportionnellement plus importante au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et les professions du secteur tertiaire (cols blancs, services, professions libérales et professions d'affaires) y ont connu une hausse plus faible qu'ailleurs au Québec. «On voit ici ce qu'il peut y avoir de spécifique dans cette population régionale avec un secteur tertiaire anémié et une forte concentration de la main-d'œuvre dans les catégories d'ouvriers.» (De Sève, Bouchard et Hamel, 1999, p. 66). Gérard Bouchard a tiré une conclusion d'ensemble sur l'évolution de la structure sociale dans la région étudiée: «Ce résultat vient à l'encontre d'une thèse très répandue en sociologie et en histoire sociale, selon laquelle l'urbanisation et le développement de l'économie capitaliste auraient entraîné une mobilité vers les emplois non manuels qualifiés» (Bouchard, 2001b, p. 326).

La qualification des ouvriers s'accroît à mesure qu'on avance dans la première moitié du XX^e siècle. De Sève, Bouchard et Hamel anticipent que la mobilité sociale viendra principalement de la création de nouvelles positions sur le marché du travail. «L'augmentation de la mobilité sociale globale serait donc imputable principalement au fait que l'importance relative de certaines catégories professionnelles a varié dans la structure des emplois; l'augmentation de la mobilité nette ou relative dans chacune de ces catégories serait un facteur secondaire» (De Sève, Bouchard et Hamel, 1999, p. 76). Notre analyse permettra de voir si la spécificité de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean par rapport au reste du Québec s'est maintenue au XX^e siècle.

3. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Alors que Gérard Bouchard a privilégié les données d'état civil dans le fichier BALSAC, nous travaillerons à partir des recensements décennaux canadiens effectués dans la Région métropolitaine de recensement (RMR) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui recoupe le même territoire que celui étudié par Bouchard. La nomenclature canadienne des occupations et des professions a été revue en profondeur lors du recensement de 1991 afin de mieux refléter la nouvelle réalité du travail au sein d'une société avancée. Les changements ayant été fort nombreux, nous nous limiterons à l'analyse des données des années 1991, 2001 et 2011¹. L'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada a remplacé le recensement en 2011, sous le gouvernement Harper, mais cela n'affecte pas vraiment les analyses à un niveau assez agrégé comme celui de la RMR.

Nous distinguerons dix grandes strates ou classes sociales et nous employons indifféremment les deux concepts pour des raisons explicitées ailleurs (voir Langlois, 2015). Ces concepts s'inscrivent dans deux traditions d'analyse qui étaient conflictuelles dans la sociologie des années 1960-1970, mais la poussière est retombée depuis et les chercheurs insistent désormais sur la convergence qui les caractérise. Les dix strates sociales sont les suivantes.

1. Cadres supérieurs
2. Cadres intermédiaires et directeurs
3. Professions libérales et autres
4. Professions intermédiaires
5. Techniciens
6. Employés de bureau
7. Employés dans la vente
8. Employés dans les services
9. Ouvriers et cols bleus
10. Cultivateurs

1. Nous travaillons à raccorder les données de la période 1961-1981 à celle de 1991-2011, mais ce travail n'est pas terminé.

On notera la parenté entre cette nomenclature et celle établie par Gérard Bouchard, toutes deux construites selon une approche relativement semblable qui s’inspire de l’École sociologique de Laval (et du travail pionnier de Guy Rocher). Les strates sociales contemporaines sont fort différentes de celles qui étaient observées au siècle dernier. Tout d’abord, le monde du travail a complètement changé, et de nombreuses professions nouvelles sont apparues. Ensuite, le tissu industriel de la région s’est transformé, et l’urbanisation a généré un grand nombre de nouveaux titres d’emploi, notamment dans les organisations (villes, hôpitaux, institutions d’enseignement, agences gouvernementales, etc.). Ainsi, l’arrivée de l’Université du Québec à Chicoutimi a engendré à elle seule la création de bon nombre d’emplois nouveaux, inexistantes dans la première moitié du XX^e siècle.

Nous distinguerons au sein de ces strates ou classes sociales un certain nombre de catégories socioprofessionnelles – par exemple, les enseignants, les infirmières, les ouvriers du bâtiment – qui s’avèrent pertinentes notamment pour étudier les rapports de genre. L’espace étant limité, l’accent sera plutôt mis sur les caractéristiques de la structure sociale dans son ensemble au sein de la région. On trouvera ailleurs une analyse semblable pour toute la société québécoise et une étude plus fine pour les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal et de Québec (Langlois, 2015 et 2016).

4. L’ENTRÉE DU SAGUENAY DANS LA SOCIÉTÉ POSTINDUSTRIELLE

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a connu un exode important de sa population dans la seconde moitié du XX^e siècle, mais la population active y est restée assez stable entre 1991 et 2011 (passant de 72 295 à 72 975 personnes) (Tableau 4).

Tableau 4 : Distribution des personnes actives dans les strates sociales selon l'année, 1991 et 2011, RMR de Montréal, RMR de Québec, reste du Québec et RMR du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Strates	RMR de Montréal		RMR de Québec		Reste du Québec		Saguenay–Lac-Saint-Jean	
	1991	2011	1991	2011	1991	2011	1991	2011
Cadres supérieurs	2,0	2,4	2,2	2,3	1,4	2,0	1,3	1,6
Cadres intermédiaires et directeurs	3,2	3,2	2,9	2,4	2,0	1,9	2,0	1,7
Professionnels	6,7	9,8	7,7	9,7	4,0	5,8	5,6	6,8
Professionnels intermédiaires	6,4	8,5	8,3	9,4	7,1	8,3	8,6	9,0
Techniciens	12,1	18,0	14,5	20,7	6,2	14,6	11,0	16,6
Employés de bureau	18,0	12,1	18,0	11,7	14,6	10,8	15,0	10,8
Employés dans les ventes	14,8	15,2	14,0	14,2	12,7	12,6	13,6	14,7
Employés dans les services	12,4	13,1	14,0	13,5	14,3	14,2	14,0	14,9
Ouvriers et cols bleus	24,4	17,7	18,4	16,1	32,4	26,2	27,6	23,2
Agriculteurs et pêcheurs	–	–	–	–	5,3	3,6	1,3	0,8
Total	%	100	100	100	100	100	100	100
	N	1 667 115	1 897 170	340 975	407 575	1 393 510	1 575 625	72 295

Par contre, la structure sociale a connu d'importantes modifications au cours de cette période, tout comme dans le reste du Québec. En 1991, la région était clairement entrée dans la société postindustrielle et le développement de cette dernière s'est accentué malgré la stagnation de la population en emploi dans les 20 années qui ont suivi. Les emplois supérieurs, les professions intermédiaires et les techniciens – soit un ensemble d'occupations

typiques de la société postindustrielle qui requièrent en grande majorité un diplôme d'études postsecondaire – ont accentué leurs parts au sein de la structure sociale sagueneyenne et regroupent environ un emploi sur trois en 2011. La classe ouvrière, autrefois largement dominante, a régressé en importance relative, mais le niveau de qualification des ouvriers s'est fortement amélioré. La part des employés dans les secteurs de la vente, des services aux personnes et de la bureautique est restée relativement stable, soit environ 40% de l'ensemble de la main-d'œuvre active. Enfin, l'emploi dans le monde agricole, et en particulier le nombre de cultivateurs, est devenu marginal avec moins de 1% du total. La structure sociale de la région s'est nettement alignée sur celle des deux grands centres urbains québécois, Montréal et Québec, mais elle conserve certaines particularités que nous ferons ressortir dans l'analyse détaillée.

Bien présents au Saguenay, les cadres et les professionnels ont cependant un poids moins important. La capitale et la métropole sont en effet des lieux où les pouvoirs politiques et économiques exigent de nombreuses compétences poussées. Les régions québécoises (comme celle que nous étudions) comptent cependant une assez forte présence de ces emplois supérieurs très qualifiés, car on y retrouve notamment de grandes organisations – universités, collèges, hôpitaux, centres administratifs, villes moyennes, grandes industries – qui requièrent les compétences associées à la modernité avancée. La part de ces emplois supérieurs est passée au Saguenay–Lac-Saint-Jean de 8,9% à 10,1% du total en 20 ans.

La part des professionnels intermédiaires – enseignants, infirmières, administrateurs, etc. – compte pour 9% du total en 2011, et cette proportion est assez semblable à celle observée dans les deux grandes RMR du Québec. Les titulaires de ces titres d'emploi exercent des activités en lien avec l'organisation sociale – telles que l'enseignement au primaire et au secondaire, les soins qualifiés de la personne ou la gestion des affaires quotidiennes – qui est comparable sur tout le territoire. C'est là une donnée importante pour la cohésion sociale de la société québécoise.

Une nouvelle strate sociale est apparue dans la seconde moitié du XX^e siècle : celle des techniciens. Son importance relative est passée de 11% du total des emplois en 1991 à 16,6% en 2011,

une hausse à souligner. Les techniciens sont majoritairement des diplômés de collèges œuvrant dans les secteurs scientifiques et technologiques, dans le domaine de la santé et dans les organisations (bureautique). Leur présence accrue en emploi témoigne de la mutation du marché du travail observable au Saguenay comme ailleurs.

Deux processus sociaux sont en effet à l'œuvre dans nos sociétés. Tout d'abord, une nouvelle hiérarchie technique s'est imposée dans les industries de production de biens ainsi que dans le secteur de la construction des infrastructures, des routes et du bâtiment, autour de trois grandes figures: l'ingénieur, le technicien et l'ouvrier. La part des ouvriers dans la structure sociale a en effet diminué à cause de la délocalisation des emplois industriels à l'étranger, mais aussi à cause des gains de productivité occasionnés par l'arrivée des techniciens et des ingénieurs dans les entreprises qui participent désormais aux activités de production et de construction. Ensuite, les organisations occupent une place de plus en plus centrale dans l'économie et l'organisation sociale, comme en témoignent l'essor des appareils de l'État, la création des universités et collèges, la mise en place des hôpitaux, la montée des diverses institutions financières, le développement des grandes sociétés privées et parapubliques (Hydro-Québec, etc.) et des grandes coopératives (Agropur, etc.), l'extension de la fonction publique municipale ou encore des industries culturelles. Les statuts d'emploi se sont multipliés au sein de ces organisations qui continuent d'engager des employés et des travailleurs manuels, certes, mais aussi un nombre toujours croissant de cadres moyens, de gestionnaires, de techniciens, de nouveaux professionnels, sans oublier les hauts dirigeants. Max Weber avait déjà entrevu la montée de la bureaucratie et l'avènement des organisations qui ont contribué à la mutation macrosociale des statuts sociaux (Weber, 1959).

Le quart des techniciens se retrouvent dans deux secteurs d'activité: l'administration, d'un côté, et la santé et les services sociaux, de l'autre. Suivent les sciences et les technologies nouvelles. Précisons que les policiers font partie de cette strate sociale à cause de la formation qu'ils doivent suivre au collège et à l'institut de police.

Le monde des emplois de bureau a été enrichi par l'avènement de l'informatique. Une bonne partie des secrétaires et des dactylos d'autrefois a été remplacée par des techniciens – des techniciennes, devrait-on dire. On n'a qu'à regarder le fonctionnement de grandes organisations comme la municipalité de Saguenay, l'Université du Québec à Chicoutimi, les cégeps, ou encore la société Rio Tinto Alcan pour constater l'avènement d'une variété d'emplois à caractère technique en gestion et administration, et la place plus limitée qu'y occupent les secrétaires et simples employés de bureau, leur part étant passée de 15% à 10,8% entre 1991 et 2011.

Les deux strates sociales suivantes regroupent les employés dans les ventes et dans les services personnels. Elles sont en faible croissance en 20 ans et comptent entre 13% et 15% du total de la main-d'œuvre active dans la région. Leur place relative se compare à celle qui caractérise les RMR de Montréal et de Québec. Ces deux strates reflètent les modes de vie de la société urbaine. La société de consommation s'est implantée partout, et on retrouve au Saguenay–Lac-Saint-Jean les mêmes chaînes de magasins, les mêmes *fast-foods* et les mêmes besoins en services personnels qu'ailleurs. Le boulevard à l'entrée de Chicoutimi ressemble beaucoup à ceux de Lévis, de Drummondville ou des banlieues de Montréal, avec les mêmes types de commerces et d'enseignes quelque peu criardes.

L'un des changements de la stratification sociale saguenayenne est sans conteste le déclin de la classe ouvrière, dont le poids a diminué de 27,6% à 23,2% du total. Les effectifs de cette classe sont passés d'environ 20000 travailleurs à un peu moins de 17000 en 20 ans. Elle demeure la plus importante, ce qui reflète bien sa place historique, comme Gérard Bouchard l'a mis en évidence. Le nombre d'ouvriers a diminué à cause des fermetures d'usines, mais aussi à cause de la rationalisation des procédés de production et des avancées technologiques dans les industries de l'aluminium, des pâtes et papiers et des scieries. Un bûcheron d'aujourd'hui abat plus d'arbres avec sa machine que son semblable avec une tronçonneuse il y a quelques années.

Un autre changement important, endogène à la classe ouvrière, est à souligner: la montée des qualifications. Gérard Bouchard avait noté que l'industrialisation capitaliste au début du XX^e siècle avait entraîné un accroissement du nombre de tâches manuelles subalternes dans la région. La situation a nettement changé dans la période contemporaine. La qualification des ouvriers s'est imposée. Compte tenu de l'importance historique de cette classe sociale, nous avons ventilé les catégories socioprofessionnelles qui la caractérisent dans le tableau 5. Les tendances suivantes ressortent: montée des fonctions d'encadrement (contremaîtres, superviseurs, directeurs de production), plus grande qualification des ouvriers, diminution de la proportion de manœuvres et d'ouvriers non qualifiés. Nous incluons dans cette classe sociale les camionneurs et conducteurs, dont le nombre a augmenté. Cette tendance est observable à l'échelle de tout le Québec et dans l'ensemble du continent nord-américain. Cela s'explique par la plus grande ouverture des économies nationales sur l'extérieur, qui requiert de transporter de plus en plus de marchandises. Comme toutes les autres régions, le Saguenay importe et exporte un grand nombre de produits; le bois et le papier quittent la région par camion le plus souvent.

Tableau 5 : Distribution de fréquence des personnes actives dans la strate des ouvriers et cols bleus, RMR de Saguenay, 1991-2011 (en pourcentage)

Ouvriers et cols bleus	1991	2011
Contremaîtres, superviseurs et inspecteurs	10,1	7,0
Directeurs de production en construction	4,3	5,8
Ouvriers qualifiés (artisans)	3,7	2,2
Ouvriers qualifiés (métiers de la construction)	15,0	17,6
Mécaniciens et ouvriers qualifiés (transports et réparation)	15,8	17,6
Conducteurs et camionneurs	10,7	13,9
Ouvriers (manufacture, transformation, usine, assemblage)	25,0	26,2
Ouvriers non qualifiés (ressources naturelles)	0,6	0,8
Bûcherons et travailleurs forestiers	1,8	0,4
Manœuvres (bâtiment)	6,8	4,5
Manœuvres (production et usine)	6,4	3,9
Total (%)	100	100
N	19 950	16 895

Le développement de la société de consommation marchande a aussi occasionné une accentuation des besoins en transport. Les biens produits en Chine doivent se rendre dans les régions, et les centres de distributions sont désormais très centralisés. Les grandes chaînes approvisionnent par camion leurs magasins en région depuis un nombre limité de centres de distribution. Enfin, le nombre de cultivateurs et d'employés agricoles a fortement baissé. Cette diminution s'est accélérée dans la période que nous examinons. La ferme familiale d'autrefois a laissé place à des établissements de plus grande taille qui tapissent le paysage avec des bâtiments représentatifs de l'agriculture moderne.

La majorité des strates sociales qui viennent d'être décrites sont typiques des classes moyennes. S'y retrouvent les cadres intermédiaires, une partie des professionnels, les professionnels intermédiaires, les techniciens, mais aussi une partie des employés et des ouvriers qualifiés à l'emploi de grandes entreprises et syndiqués. Le travail salarié des femmes contribue largement à l'atteinte de ce statut social par les ménages. Les classes moyennes sont en effet devenues une nébuleuse complexe et diversifiée. La taille des classes moyennes est, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, à peu près la même que dans les grands milieux urbains du Québec, et nos analyses indiquent qu'il n'y a pas de grandes disparités entre les régions du Québec, sauf dans celles qui sont excentrées. La région sagueneyenne se distingue cependant de la capitale (Québec) et de la métropole (Montréal) par une surreprésentation de la classe ouvrière et une sous-représentation des cadres et des professionnels². La place dominante des classes moyennes est la source d'une grande cohésion sociale au sein de la société québécoise.

5. LA FÉMINISATION DE LA STRUCTURE SOCIALE

La féminisation de l'emploi est l'un des traits de la mutation macrosociale de la société québécoise. Le nombre de femmes en emploi a été en effet multiplié par trois en quarante ans au Québec – passant de 610 044 à 1 865 560, soit une augmentation deux fois plus élevée que celle observée chez les hommes. Il en va

2. Sur ce point, voir Langlois, 2016.

de même au Saguenay–Lac-Saint-Jean, où le nombre de femmes actives en 2011 (33 185) s'est rapproché du nombre d'hommes (39 790), ce qui a contribué à modifier en profondeur la structure sociale de la région. Les femmes sont un peu moins présentes au sein de la main-d'œuvre à cause de la nature de l'économie locale (grandes industries, exploitation des ressources), mais leur présence est cependant très forte parce que la région a profondément changé. Nous examinerons d'abord comment les femmes se distribuent entre les diverses strates sociales, en comparaison avec les hommes. Suivra ensuite l'examen du taux de présence féminine dans ces dernières.

Les femmes sont de plus en plus également réparties au sein des différentes strates sociales, ce qui n'était pas le cas lorsqu'elles étaient massivement entrées sur le marché du travail vers la fin des années 1950 dans des secteurs d'activité très féminisés comme l'enseignement, la santé, la vente ou les services aux personnes (tableau 6).

Tableau 6 : Distribution des femmes actives dans les strates sociales selon l'année, RMR de Saguenay, 1991 à 2011 (en pourcentage)

Strates	1991	2001	2011
Cadres supérieurs	0,5	0,9	0,9
Cadres intermédiaires et directrices	1,3	1,5	1,5
Professionnelles	4,4	5,2	6,9
Professionnelles intermédiaires	12,9	14,2	14,9
Techniciennes	9,9	12,4	17,1
Employées de bureau	29,6	21,7	18,3
Employées dans les ventes	17,2	19,1	18,4
Employées dans les services	20,0	19,8	19,5
Ouvrières	3,4	4,4	2,4
Agricultrices	0,6	0,6	0,1
Total %	100	100	100
N	29 225	30 650	33 185

La présence des femmes s'est accentuée au sommet de la hiérarchie sociale, et leur part s'est accrue chez les professionnelles intermédiaires (enseignantes, infirmières, etc.) et chez les techniciennes alors que leur concentration dans les emplois de bureau

s'estompait. Les avancées des femmes sur le marché du travail se sont faites largement dans de bons emplois qui requièrent en grande majorité un diplôme collégial ou universitaire plutôt que dans les secteurs plus traditionnels dans lesquels elles se concentraient autrefois. La diversification des positions sociales qu'elles occupent s'est poursuivie entre les années 1991 et 2011, et il n'y a pas vraiment de strates sociales dominantes chez les femmes, prises une à une, comme le montre la dernière colonne du tableau 6. Elles restent cependant fortement représentées au sein des employés de bureau (18,3 %) et des employés dans les ventes (18,4 %), et dans les services aux personnes (19,5 %). Enfin, la présence des femmes au sein de la classe ouvrière, déjà faible, a continué de baisser entre 1991 et 2011.

Considérons maintenant le taux de féminisation. En 20 ans, la présence des femmes s'est élevée de manière considérable au sein des classes supérieures dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et les taux de féminisation ont, à toutes fins utiles, rejoint ceux observés dans l'ensemble du Québec. La féminisation est moins forte chez les cadres supérieurs (25,2 % de femmes³), mais elle a fait des progrès indéniables chez les cadres intermédiaires (38,4 %), les professionnels (45,9 %), les professionnels intermédiaires (75,4 %) et les techniciens (46,9 %). La féminisation notable des programmes d'études à l'université et dans les collèges a joué un rôle important dans l'accès des femmes aux positions sociales supérieures. Les femmes ont ainsi complètement modifié le paysage de la stratification sociale. Il existe cependant de larges catégories socioprofessionnelles dans lesquelles les femmes sont sous-représentées (chez les ingénieurs ou les informaticiens, par exemple), sans oublier que persistent des catégories socioprofessionnelles très féminisées (l'enseignement, la garde d'enfants) et d'autres à dominante masculine en milieu ouvrier.

3. Nous avons analysé ailleurs les raisons de cette sous-représentation (Langlois, 2017).

Tableau 7 : Proportion de femmes dans chacune des strates sociales selon l'année, RMR de Saguenay, 1991 à 2011 (en pourcentage)

Strates	1991	2001	2011
Cadres supérieurs	15,9	23,7	25,2
Cadres intermédiaires et directrices	27,0	40,1	38,4
Professionnelles	31,8	39,0	45,9
Professionnelles intermédiaires	60,4	67,0	75,4
Techniciennes	36,5	42,2	46,9
Employées de bureau	79,9	77,6	77,2
Employées dans les ventes	51,3	55,9	56,9
Employées dans les services	57,8	59,7	59,5
Ouvrières	5,0	6,9	4,8
Agricultrices	19,0	19,6	8,2
% de femmes dans le total	40,4	42,8	45,5
Nombre de femmes	29 225	30 650	33 185

6. CONCLUSION

Dans son ouvrage *Quelques arpents d'Amérique* (1996a) et dans ses autres publications, Gérard Bouchard avance la thèse « qu'on ne peut pas soutenir que l'industrialisation ait suscité l'essor d'une classe moyenne et d'une petite bourgeoisie d'entrepreneurs [...] » (Bouchard, 2001b, p. 327) dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ajoutant qu'« il ressort que les processus de différenciation qui ont radicalement transformé les sociétés occidentales depuis le XIX^e siècle ont mis beaucoup de temps à produire leurs effets dans cette région » (*Ibid.*). La région sagueneyenne a conservé longtemps son caractère polarisé où cohabitaient, d'un côté, un milieu rural fait de fermes familiales et de terres de colonisation et, de l'autre, un milieu industriel prolétarisé comprenant une main-d'œuvre peu qualifiée, vivant dans de nombreuses petites villes souvent mono-industrielles, alors que les emplois du secteur tertiaire étaient nettement sous-représentés.

Mais les choses ont radicalement changé dans la seconde moitié du XX^e siècle. La région a connu un développement qui l'a nettement rapprochée du reste de la société québécoise, au point où sa structure sociale n'apparaît plus aussi différente de

celle des grands centres urbains. Mais rapprochement ne signifie pas alignement identique, car les sociétés portent longtemps les traces de leur passé, comme l'avancait Alexis de Tocqueville. Ainsi, la région sagueneyenne conserve-t-elle une base industrielle et ouvrière plus importante que dans les grandes villes du Québec, alors que la taille de la classe ouvrière, plus qualifiée, y est en déclin. Les emplois typiques de la nouvelle économie du savoir, les emplois liés à la gestion et les emplois à caractère technique y sont maintenant largement représentés, de même que les emplois caractérisant la société de consommation et de services. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est donc bien en phase avec l'ensemble de la société québécoise, et sa structure sociale a perdu la spécificité qui la caractérisait dans la première moitié du XX^e siècle. S'y retrouvent une large classe moyenne et une population scolarisée qui doivent maintenant faire face aux mêmes défis qui se posent aux autres régions québécoises.

L'historien téméraire. Gérard Bouchard, le comparatisme et le présentisme

DANIEL POITRAS ET FRANÇOIS-OLIVIER DORAIS

« [L'historien] peut tracer sa voie soit à l'aide d'une lanterne, soit à l'aide d'un miroir »

(Bouchard, 2000, p. 75).

La pratique de l'histoire comparée chez Gérard Bouchard a suscité moult critiques et commentaires¹. La plupart d'entre eux ont envisagé cette pratique ici en fonction de la vision de l'« américanité » proposée par Bouchard et là à partir de son horizon politique. En comparant le Québec, l'historien aurait martelé l'exceptionnalité de son inachèvement politique à l'aune des autres « sociétés neuves ». Nous proposons une autre lecture de l'importance prise par l'histoire comparée chez Bouchard. En croisant deux registres (ceux de l'historiographie et du régime d'historicité²), nous entendons lier la généalogie scientifique et l'expérience du temps de l'historien pour la période qui va des années 1960 au tournant des années 2000. Nous verrons que si la trajectoire de Gérard Bouchard atteste une appropriation créative de l'École des Annales française dans le contexte québécois, cette appropriation s'est développée à partir de la propre expérience du temps de l'historien.

La parution de *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde* (Bouchard, 2000) constitue à cet égard un lieu d'observation privilégié pour saisir cette articulation. Maître ouvrage, s'il en est un, de l'œuvre bouchardienne, *Genèse* prend la forme d'un appel à pousser plus loin l'esprit de l'histoire sociale, mais en vue d'objectifs nouveaux qui sont liés à l'émergence, dans les

1. Voir notamment Thériault, 2005 et Bédard, 2001.

2. Par « régimes d'historicité », nous entendons ici les structures recoupant de grandes périodisations permettant d'étudier les expériences du temps des contemporains (voir Hartog, 2003).

années 1990, du régime d'historicité du présentisme qui succède au régime moderniste des décennies antérieures. Face à ce qu'il perçoit comme une double crise de l'expérience de l'histoire (sans direction précise) et de l'historiographie (à courte vue, émiettée, spécialisée et démissionnaire du présent), Bouchard, très sensible à la temporalité, aux mythes et aux imaginaires collectifs, propose une histoire comparée qui serait doublement pertinente pour la société et l'historiographie. En présentant l'une des premières mises en histoire du parcours scientifique de l'un des plus importants historiens québécois des dernières décennies, cette étude propose aussi quelques perspectives pour envisager l'histoire intellectuelle et culturelle des années 1990 au Québec.

1. L'HISTOIRE SOCIALE ET LE SENS DU MOUVEMENT

L'histoire sociale développée à l'École des Annales, fondée durant l'entre-deux-guerres en France par Lucien Febvre et Marc Bloch, ne recouvrait pas seulement différents territoires et pratiques, mais également une sensibilité à l'histoire, un éthos qui débouchait sur le rôle social de l'historien. En son fondement même, son action participait d'une volonté de «repolitisation» (Müller, 1999, p. 133) des sciences sociales, visant à répondre d'une crise profonde de la discipline et, plus généralement, du monde moderne après la Première Guerre. La grande lutte des Annales contre «l'histoire traditionnelle» (à la surface, érudite, désincarnée, non réflexive) n'était pas seulement scientifique; elle engageait le propre rapport à l'histoire du chercheur qui, sollicité par les sommations du présent, devait repérer dans le passé les blocages, les accélérations et les culs-de-sac afin d'aiguillonner ses contemporains dans le temps. Cette mission de l'historien comme «passeur du temps», par laquelle lui revenait la tâche d'actualiser le lien unissant passé et présent, a été épousée à divers degrés par les historiens québécois qui ont été influencés par les Annales. Gérard Bouchard est de ceux qui, avec Fernand Ouellet et Jean Hamelin avant lui, ont été particulièrement marqués par cet éthos, dont l'appropriation a bénéficié de leurs séjours d'études prolongés à Paris mais aussi de réseaux scientifiques transatlantiques, au cœur desquels se tenait notamment

l'historien Robert Mandrou³. C'est d'ailleurs sous la direction de ce dernier que Bouchard mènera à bien sa thèse de doctorat, une étude portant sur un petit village français d'Ancien Régime, réalisée en plein âge d'or des monographies régionales françaises et en ligne directe avec l'ambition totalisante annaliste (Bouchard, 1972). Revitalisée par l'impérialisme braudélien, cette ambition se voulait également solidaire d'un dessein triomphant pour le savoir historique, envisagé comme le lieu par excellence de la synthèse (*Ibid.*).

«Passeur du temps», l'historien était appelé à en assumer le rôle au tournant des années 1960, au moment où les appels à la modernité atteignaient leur paroxysme au Québec. Il s'agissait d'abord d'y voir plus clair au passé et au présent. La construction a posteriori de la période appelée « Grande Noirceur » (Meunier, 2016) allait d'ailleurs constituer un terreau propice à l'histoire sociale et aux analyses sérielles, qui non seulement éclaircissaient les rythmes de longue durée et les mutations socioéconomiques, mais armaient l'historien pour affronter les mythes et illusions de sa société. Ce qui fondait ce rôle éminent de l'historien était un certain rapport au réel qui pouvait être débusqué tel quel, c'est-à-dire après avoir déchiré les voiles des discours idéologiques. Cette mission de l'historien s'indexait au nouvel « hiatus » qui avait pris forme dans le Québec d'après-guerre entre la conscience et la culture, entre la représentation de soi façonnée par plus d'un siècle de traditions et les conditions sociales effectives d'une société de plus en plus urbanisée, étatisée et industrialisée (Lamarre, 1995, p. 285-286).

Le jeune Gérard Bouchard allait rapidement endosser cette mission scientifique. Dans un article paru en 1969, il mentionnait l'importance de sortir « d'une pensée très abstraite, fortement normative et peu soucieuse de la praxis [afin de passer] à une lecture très serrée de l'objet social, attentive à ses moindres mouvements » (Bouchard, 1969, p. 261). C'est d'ailleurs dans cet esprit que Bouchard décide alors, à peu près au même moment, de quitter la sociologie, discipline qu'il trouvait trop inféodée à une vision « mécaniciste » du monde et axée sur la quête de

3. Nous nous permettons, à ce sujet, de renvoyer le lecteur à Dorais, 2016.

«lois du changement social», pour l'histoire, où il retrouvait une sensibilité pour la «durée» et «l'imprévu du mouvement social» (Baby, 1994, p. 23). Cet imprévu était lié à un véritable «réapprentissage du réel» qui devait servir de garde-fou contre les forces qui tentaient de «vaincre le temps et – pourquoi pas? – d'arrêter le devenir» (Bouchard, 1969, p. 291). Ce n'est pas un hasard si le «temps» et le «devenir» sont des catégories posées ici comme acteurs sous sa plume; leur énonciation s'inscrit alors dans une phase triomphante du régime d'historicité moderne. Au sein de celui-ci, l'Histoire n'est pas seulement le théâtre des événements; elle est une force qui entraîne les collectivités en avant en vue d'un futur inédit. Suivre les mouvements du «réel» passé, pour l'historien, c'est aussi épier le mouvement de cette Histoire afin de distinguer entre ce qui appartient au passé et ce qui, aujourd'hui, est porteur pour demain.

Cette matrice historiographique en creux, de laquelle Gérard Bouchard coulera certains fondements de son œuvre, restera toujours présente chez lui comme un écho, une inclination. C'est ainsi qu'à compter de 1971, et ce, jusqu'au début des années 1990, l'historien poursuivra un vaste chantier de recherche consacré à l'histoire démographique et sociale du Saguenay et, plus généralement, du Québec, s'attachant entre autres à la thématique des migrations et de la reproduction familiale⁴. Cette trajectoire ne fait toutefois pas l'économie d'une réflexivité historique. Préoccupé par l'éclatement, la fragmentation et l'émiettement croissant du savoir historique, Bouchard s'interroge sur sa discipline dans une visée à la fois introspective et programmatique. Il s'attache notamment, dès 1982, à la question du rapport de l'histoire à la société, identifiant l'enjeu d'une «tension irrémédiable» entre «deux principes antinomiques» au cœur de la mise en œuvre du discours historique. Cette tension, évoquant celle que Dumont insinuait entre «vérité» et «pertinence», se donne à voir chez Bouchard entre l'impératif de l'«exactitude» (la connaissance juste et fiable du passé) et l'impératif de «signification» (l'exigence de la mise en sens et d'un discours sur les «valeurs»)

4. Pour un panorama complet de la contribution de Gérard Bouchard à l'histoire sociale au Québec, voir Frenette, 2015.

(Bouchard, 1982, p. 5⁵). On peut penser qu'il s'agissait ici de jumeler le détachement et l'engagement, mais peut-être aussi, en son fond essentiel, de résorber les tourments d'un exil – d'une «émigration» selon les mots de Dumont⁶ (Dumont, 1997) – du chercheur ayant transité du milieu populaire à l'université.

Mais l'ambition de révéler et le réel et le mouvement de l'histoire allait graduellement s'effriter au cours des années 1970 et 1980, période qui voit justement s'imposer un nouveau régime d'historicité, celui du présentisme, dans lequel l'Histoire en marche s'éclipse et, avec elle, l'horizon d'un futur porteur. Cette crise de l'histoire, du *linguistic turn* aux États-Unis au «tournant critique» des Annales en France, a contraint les historiens à réviser plusieurs de leurs conceptions et à ouvrir les vannes de la réflexivité. Au Québec, l'une des conséquences de ce changement de régime aura été la remise en cause de la trame moderniste utilisée implicitement par certains historiens – qualifiés de «révisionnistes» par Ronald Rudin (Rudin, 1998a) – pour «normaliser» l'histoire du Québec à l'aune des processus objectifs de la modernité. Si la sensibilité «révisionniste» ne quitte jamais complètement Bouchard, qui souhaitera plutôt lui donner une nouvelle actualité comme nous le verrons, ses écrits ne demeurent pas moins de précieux témoins de cette reconfiguration historiographique.

Dans un autre bilan historiographique, à visée prospective, qu'il fait paraître en 1990, l'historien notait déjà l'épuisement des «paradigmes» de l'histoire politico-nationale et de l'histoire moderniste, dont avait largement profité l'histoire sociale. Réagissant à la montée du présentisme, il craignait que l'histoire ne devienne un «écho passif du présent», une «mémoire» qui n'inciterait plus à l'«action» (Bouchard, 1990a, p. 288). Pour contourner un tel écueil, il invitait l'histoire à se faire «anthropologie», c'est-à-dire soucieuse de «traduire pour soi-même et pour les autres cet échantillon concret de condition humaine incarnée dans [la] collectivité» québécoise. Sans renier l'histoire nationale, cette entreprise historique entendrait plutôt en

5. Sur cette dimension du travail de l'historien, voir Noël, 2014.

6. Sur la trajectoire épistémologique de Dumont, voir également Goyette, 2017 et Poitras, 2018.

assumer ses « réalités » et ses « visées » pour s'employer ensuite à leur donner « des références, des tonalités » particulières, rendues « accessibles aux autres cultures ». Bouchard fera de ce projet « à la croisée de l'histoire, de la politique et de la prospective » (*Ibid.*, p. 286-288) son programme de recherche pavillon des années à venir. L'un des aboutissements les plus spectaculaires de ce projet sera la *Genèse*, ouvrage marquant de sa carrière, déjà annoncé par plusieurs parutions de la seconde moitié des années 1990⁷.

2. DE LA COMPARAISON DANS *GENÈSE DES NATIONS ET CULTURES DU NOUVEAU MONDE*

La crise de l'histoire, doublement scientifique et sociale, amène Gérard Bouchard à questionner la validité du rôle qu'il donnait à l'historien jusqu'ici. Au tournant des années 2000, en plein régime d'historicité du présentisme, caractérisé par la fermeture des horizons du temps et par un présent dominant, l'historien ne peut plus se faire passeur du temps ou facilitateur du progrès. Mais est-il pour autant condamné à la courte vue de son époque en « réagi[ssant] un peu servilement en fonction des impulsions du présent » (Bouchard, 2000, p. 51) ? Ces doutes allaient, de nouveau, rejaillir sur l'état de l'histoire sociale, dont Bouchard proposait un nouveau bilan critique dans les pages de la *Revue d'histoire de l'Amérique française (RHAF)* en 1997. Il admettait sans détour, à la façon des historiens français, que rendue à « maturité, la pratique historique n'a jamais été aussi fragmentée », puisqu'« après s'être déployée dans la microhistoire, l'histoire sociale n'en est pas vraiment revenue » (Bouchard, 1997, p. 262). Comment expliquer un tel paradoxe ? C'est qu'en s'institutionnalisant en une science spécialisée dotée de règles et de normes, l'histoire sociale s'était du même coup marginalisée du public et coupée de ses préoccupations. Surtout, Bouchard découvrait que l'attention à l'actuel ne correspondait pas à l'attention à ce mouvement (du social, de l'histoire) au cœur des recherches de l'École des Annales. Rivé à l'actuel, l'historien s'interdisait d'explorer le mouvement de fond des sociétés. Si la crise allait bien au-delà

7. Notamment Bouchard, 1995 ; Bouchard et Lamonde, 1997 ; Bouchard, 1999a ; Bouchard et Lacombe, 1999.

de l'historiographie, les historiens n'en partageaient pas moins une part de responsabilité: n'étaient-ils pas eux-mêmes devenus « mercenaire[s] de l'actuel » (Bouchard, 2000, p. 75) plutôt que des « agent[s] de changement » (*Ibid.*, p. 51)?

L'objectif de Gérard Bouchard sera dès lors de chercher des issues à cet étau de l'actuel. Pour ce faire, l'histoire devait renouer avec l'ambition de la synthèse et assumer son rôle dans la construction de la mémoire et des imaginaires collectifs. L'histoire comparée semblait propice à soutenir de telles ambitions, notamment parce qu'elle apparaissait tout à la fois comme un « procédé de dépaysement, de confrontation, de validation et d'objectivation » (Bouchard, 1997, p. 266). C'est à peu de chose près ce programme que Bouchard va mettre en œuvre dans *Genèse* (2000), qu'il faut interpréter autant comme un essai sur la situation du Québec dans l'histoire que comme une forme d'électrochoc pour une histoire sociale en perte de souffle.

Gérard Bouchard était du petit nombre d'historiens qui, depuis quelques années déjà, usaient de la méthode comparative en histoire pour renouveler la compréhension du sujet québécois⁸. C'était aussi le cas de Ronald Rudin qui, à la fin des années 1990, achevait un cycle d'histoire comparée entre le Québec et l'Irlande pour porter un nouvel éclairage sur l'historiographie québécoise, critiquant entre autres la génération « révisionniste »⁹. Loin d'être plus objective que ses prédécesseurs, la vision du passé de cette génération d'historiens, d'estimer Rudin, était restée contemporaine d'une construction idéologique et identitaire valorisant l'établissement d'un Québec « moderne ». Comme l'a justement rappelé Éric Bédard (2001), le Bouchard de *Genèse* usera du ressort comparatif dans une visée épistémologique opposée à celle de l'auteur de *Faire de l'histoire au Québec* (Rudin, 1998a). Dans son chapitre « Pourquoi se comparer? », l'historien répond effectivement à la critique rudinienne en lui reprochant sa position relativiste qui, refusant de considérer l'historiographie autrement que

8. En 1997, Bouchard faisait paraître avec Yvan Lamonde un collectif (*La nation dans tous ses états*) logeant explicitement à cette enseigne en proposant une suite de comparaisons entre le Québec et diverses régions et parties du monde. Pour une vue d'ensemble de l'histoire comparée au Québec, voir Rudin, 1998b.

9. Voir notamment Rudin, 1994; Rudin, 1998a; et Rudin, 1997.

comme le reflet de sa conjoncture sociale, aurait caricaturé l'historiographie moderniste en négligeant son impact positif¹⁰.

En ce sens, le comparatisme chez Gérard Bouchard s'entrevoit, de son propre dire, « comme un complément et un prolongement attendu – parmi d'autres possibles – de l'historiographie moderniste » (Bouchard, 2000, p. 72). Prolongement d'abord dans le désir d'objectivation de la condition québécoise pour éclairer certains angles morts qui découlent du refus de faire face à la singularité de l'histoire québécoise; et complément, ensuite, dans l'idée qu'il faille néanmoins tenir compte de la spécificité du Québec dans son rapport aux autres sociétés neuves. D'où l'articulation privilégiée par l'historien entre deux modèles comparatifs généraux: le « modèle référentiel », visant à faire ressortir la particularité d'une société par rapport à d'autres unités de comparaison, et le « modèle intégral », visant à trouver des éléments communs entre différentes unités égales et comparables. Cette dialectisation des modèles doit permettre à l'historien de « découvrir dans le miroir de l'autre une image plus fidèle de soi », autrement dit de « restituer au singulier ses résonnances universelles » (Bouchard, 2000, p. 72). Sous cet angle, la « Grande Noirceur », donnée pour une spécificité québécoise, trouve des équivalents un peu partout dans le monde à la même période: dans l'extrême droite et les pratiques eugénistes du Canada anglophone, dans les diverses formes de censure pratiquées en France, dans le maccarthysme aux États-Unis, ou encore dans les attitudes isolationnistes et conservatrices de l'Australie de l'entre-deux-guerres. D'où la visée heuristique de l'histoire comparative qui doit, selon Bouchard, briser le « cercle vicieux de la connaissance historique » où l'historien, en empruntant ses schémas explicatifs et ses hypothèses à même les problèmes de la société qu'il étudie, risque du même coup de « blanchir les mythes, les fictions, les idées et les catégories prédominantes » (*Ibid.*, p. 51). Ce constat débouche directement sur une autre fonction de l'histoire comparée: l'invalidation des déterminismes et des téléologies, qui se nourrissent des « illu-

10. Il n'est pas inutile de faire remarquer que la défense de l'historiographie moderniste chez Bouchard s'indexe à une défense de l'héritage de la Révolution tranquille « en termes d'espérances, d'idéaux, d'affranchissement collectif » (Bouchard, 2003b, p. 41).

sions de la singularité», elles-mêmes rattachées à certaines mises en récit dramatique ou tragique (comme la Conquête de 1760, rétrogradée au rang de «cession» chez Bouchard) (*Ibid.*, p. 92). En dégonflant ces mises en récit, la méthode comparative révèle que telle ou telle évolution n'était ni nécessaire, ni prévisible et ni irrésistible, mais qu'elle mettait en jeu les choix des contemporains. Nous verrons toutefois que ce postulat antidéterministe et antitéléologique s'accompagne, chez l'auteur, d'une vision du monde fortement marquée par diverses finalités telles que l'indépendance politique.

Ces fonctions attribuées au ressort comparatif vont déterminer les objets historiques sondés par Gérard Bouchard, soit les imaginaires collectifs, les mythes et les expériences du temps. En ce sens, sa démarche suit le déplacement progressif des Annales dans la seconde moitié du XX^e siècle, du socioéconomique vers le culturel. Le privilège accordé à la culture permet à Bouchard à la fois de dynamiser la comparaison en évitant de longues analyses préliminaires et, ainsi, de sauter d'une époque à l'autre et d'une «société neuve» à l'autre. Par ce terme, Bouchard désigne en l'occurrence «toutes les collectivités formées depuis le XVI^e siècle à même les mouvements d'émigration intercontinentaux en provenance de l'Europe et dirigées vers des territoires neufs – ou, plus exactement, considérés et traités comme tels par les nouveaux arrivants» (*Ibid.*, p. 12). Dans *Genèse*, ces sociétés sont le Québec, le Mexique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, mais aussi le Canada (anglais) et les États-Unis.

2.1 Le Nouveau Monde : un point de départ et d'arrivée

Les scènes originelles que pose Gérard Bouchard pour lancer son analyse à multiples entrées des sociétés neuves sont révélatrices des normes qu'il met en œuvre pour opérationnaliser la comparaison. Il s'agit d'abord d'invalider la perspective «verticale» selon laquelle ces sociétés se seraient développées en fonction du rapport à leur mère patrie en se tenant éloignées de la vie continentale. Même le Québec, cas exemplaire d'une collectivité qui aurait refusé son inscription continentale, se comprend au mieux à travers une perspective «horizontale» par laquelle les sociétés du Nouveau Monde sont comparées l'une à l'autre afin de

trouver des jonctions dans leur évolution. En ce sens, la « société neuve » chez Bouchard est bien à entendre comme le contraire de la « petite nation », pour peu que ces concepts soient utilisés indistinctement chez l'historien. En effet, les deux s'arc-boutent sur des univers paradigmatiques différents. Alors que la première désigne surtout le propre de la « colonie de peuplement » qui éprouverait « le sentiment d'une espèce de temps zéro de la vie sociale » (Bouchard, 1998b, p. 220), la seconde est plutôt travaillée par une injonction conservatrice, celle de la filiation, du souci de la permanence et de la fidélité à un héritage toujours menacé. Autrement dit, la société neuve se déploie dans un imaginaire de la rupture et la petite nation, dans un imaginaire de la continuité (Thériault, 2005, p. 155).

Pour Gérard Bouchard, l'enjeu déterminant des premiers immigrants est celui d'assumer le fait qu'ils sont ailleurs et qu'ils ne sont pas dans une société qui serait le modèle réduit de la mère patrie. C'est alors qu'ils « accèdent au sentiment de former une société autre » (Bouchard, 2000, p. 13) et qu'ils peuvent amorcer le processus de distanciation et d'incarnation. Cette façon qu'a l'historien de poser une scène originelle idéale par rapport à l'espace est chargée de normativité, puisqu'en écrivant qu'une société se retrouve nécessairement en « adéquation ou en désadaptation prolongée avec son environnement » (*Ibid.*, p. 26), il doit préciser par rapport à quoi il y a adéquation ou non. Ce « quoi » renvoie en fait à quelques-uns des mythes de l'américanité (qui s'étendent ici au-delà de l'Amérique), notamment le sentiment de l'espace, la thématique de l'errance, la volonté de rupture avec le groupe, l'inscription dans une territorialité, la méfiance à l'égard de la culture, l'attrait ressenti pour la nature et l'entrecroisement des rêves prométhéen et dionysien (Morency, 1994). À ce propos, si l'historien prend ses distances avec la « mythologie triomphante du Nouveau Monde », exaltée notamment par la théorie de la frontière de Turner, cette mythologie demeure néanmoins présente tout au long du livre¹¹. D'ailleurs, pour décrire le type d'appropriation du territoire, Bouchard oppose lui-même une « mythologie triomphante » à une « vision introvertie et défaitiste » (Bouchard,

11. J.-Y. Thériault a d'ailleurs présenté Bouchard comme le « Turner québécois » (Thériault, 2005, p. 137-138).

2000, p. 26). Ceci informe puissamment son traitement du Canada français qui, par contraste avec les autres sociétés neuves, aurait raté son inscription territoriale : « [I] est tout à fait remarquable que le destin des Canadiens français en Amérique du Nord n'ait pas été pensé comme rupture par rapport à un passé désormais perçu comme étranger et comme point de départ vers une aventure collective fondamentalement neuve, au gré des occasions offertes par le nouveau continent » (*Ibid.*, p. 12).

Un autre historien de la génération intellectuelle de Bouchard, Fernand Ouellet, lui aussi grandement influencé par l'École des Annales (et, par une coïncidence intrigante, également issu de la région du Saguenay), était arrivé à la même conclusion : les Canadiens français avaient été inaptes à saisir les occasions offertes en Amérique, et s'étaient complus dans le misérabilisme et la mémoire douloureuse. Ces occasions renvoyaient, chez Ouellet, aux processus objectifs de la modernité (laïcisation, libéralisation, urbanisation, etc.), qui étaient posés en étalons pour jauger l'évolution (normale ou non) d'une société. Le nationalisme, dans son obsession pour l'unicité, la conservation et la continuité, était la cause de ce ratage et de cette infidélité à l'Histoire¹². Si, pour Ouellet, la solution résidait dans l'option du fédéralisme politique, pour Bouchard, elle devait plutôt s'accomplir dans une rupture avec le Canada, conformément au parcours des autres sociétés neuves qui avaient toutes atteint leur indépendance politique. L'exception québécoise tenait, de ce point de vue, moins de la singularité que de l'anomalie d'une identité nationale attachée à ses vieilles origines françaises et fixée dans ses vieux atavismes culturels et apolitiques. Implicitement, l'accomplissement éventuel du Québec dans l'indépendance nationale apparaissait chez Bouchard comme la consécration logique d'une modernité en marche depuis les années 1960, génératrice d'une identité plus authentique parce que dressée contre le traditionalisme défensif et idéalisé de la survivance. Pensée et préparée en amont et en aval du référendum, *Genèse* trahit peut-être de ce point de vue l'amertume d'une défaite qu'il s'agissait d'exorciser par une rétrospection des manquements et des revers d'une histoire globale. La

12. Sur la pensée de Ouellet, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à Poitras, 2013.

contemporanéité de la défaite du OUI en 1995 et du présentisme aurait eu pour effet d'accroître le sentiment de déperdition dans l'histoire ressentie après l'échec et, en retour, de remettre au jour les attentes téléologiques – qui gardaient le futur ouvert – nourries jusque-là par l'option indépendantiste.

Compte tenu de ce contexte à la fois local et global, il n'est pas étonnant que Gérard Bouchard, déjà sensible aux mythes et à l'imaginaire collectif, ait accordé une place prééminente aux expériences du temps dans *Genèse*. Le rapport à la mémoire, au présent et au futur, lui sert d'indicateur pour différencier ou recouper les collectivités neuves, notamment en observant les tout débuts de leur enracinement, au cours duquel, « bientôt, une appartenance émerge, qui se nourrit des expériences du présent, d'utopies et de mémoire » (Bouchard, 2000, p. 13). Le défi des sociétés neuves est d'accomplir leur inscription dans le Nouveau Monde en se forgeant rapidement une mémoire et en se donnant un horizon propre. L'enjeu qui se pose à elles est bien celui de savoir « comment construire une mémoire longue à partir d'une histoire courte » (*Ibid.*, p. 34). Ce souci de la temporalité débouche sur une autre fonction de l'histoire comparée chez Bouchard : non pas seulement décortiquer les singularités nationales et les téléologies, mais également ouvrir le passé en amont à travers ce que nous appelons des anticipations rétrospectives.

3. ANTICIPER LES FUTURS PASSÉS

Nous l'indiquions, la méthode comparative chez Gérard Bouchard n'est pas qu'une extension de l'histoire sociale pour relancer la discipline historique. Il s'agit de beaucoup plus : le comparatisme a un rôle social déterminant, celui de réenchanter le monde, c'est-à-dire de relancer la matrice qui caractérisait le régime d'historicité moderne. Bouchard, comme plusieurs contemporains au Québec ou ailleurs, fait le constat d'une impasse :

On dirait que le Québec est arrivé à un carrefour où toutes les fidélités, toutes les options, anciennes et nouvelles, se trouvent réunies : celles qu'il avait écartées, celles qu'il n'avait empruntées qu'à moitié et celles qu'a fait émerger son histoire récente. Sous

divers rapports, cette pluralité d'orientations et d'humeurs prend le visage de l'impasse [...] (*Ibid.*, p. 179).

Bouchard précise que contrer le présentisme ambiant avec les armes de la méthode comparative nécessite de la «témérité» (*Ibid.*, p. 9). Celle-ci n'est pas d'abord orientée vers l'innovation méthodologique; elle doit surtout servir à inspirer un Québec qui cherche à «se donner de nouvelles utopies pour relancer sa course» (*Ibid.*, p. 218). Et comme chaque endos a son envers, la comparaison vise aussi à favoriser «la reconnaissance rétroactive des possibles, de ces itinéraires qui s'offraient au cours de l'histoire mais que, pour une raison ou l'autre, elle n'a pas empruntés» (*Ibid.*, p. 61). D'où le recours au temps conditionnel, assez appuyé chez l'historien, par lequel il invite ses contemporains à réfléchir à ce qui aurait pu être. Cette manière, qui a pour effet d'activer les ressorts de l'anticipation, n'a rien d'anodin. Elle relève de ce que Serge Gagnon appelait le «futurible» où l'historien, «connaissant le futur du passé qu'il analyse, essaie de se représenter un autre passé qui n'a pas eu lieu afin de changer le cours des événements suivant ses désirs» (Gagnon, 1999, p. 23). En cela, l'argumentation conditionnelle «confère à l'auteur un pouvoir considérable de juge, d'arbitre, de censeur des "personnages" individuels ou collectifs» (*Ibid.*). En effet, c'est peu dire que le Bouchard de *Genèse* est animé d'une telle volonté prométhéenne: en déconstruisant les «fausses» singularités du Québec et en comparant celles-ci avec la réalité d'autres sociétés neuves, il espère trancher entre les «véritables choix sociaux» et les choix imputés aux nécessités de l'histoire (Bouchard, 2000, p. 49). On a en tête ce passage sur les réceptions mémorielles contrastées de la conscription obligatoire en Australie et au Québec, où la résistance à participer aux guerres mondiales fut vive. Pourtant, l'Australie a surmonté le malaise associé à cette résistance afin de construire un «mythe mémoriel positif», alors que le Québec a plutôt nourri une mémoire honteuse à l'égard de sa tiédeur face à la guerre. Mémoire honteuse qui s'est assortie d'une «mémoire défaitiste», ajoute Bouchard, et dont l'effet a été d'«étouff[er] [...] l'imagination et les audaces collectives, alors même que l'histoire [...] offrait d'autres options, d'autres possibles. Ici aussi, on pourrait parler d'un mauvais choix, mémoriel cette fois» (*Ibid.*, p. 176).

Ce privilège accordé aux choix plutôt qu'aux déterminismes se retrouvait également dans la comparaison avec le Mexique. Gérard Bouchard était frappé par certains acteurs comme le « gauchiste libre et arrogant de la pampa », qui contraste tant avec la figure du colon canadien-français passif et résigné. Plutôt que de puiser, comme dans les sociétés neuves d'Amérique latine, dans les cultures locales émergentes (celles des colons européens, celles des premières nations) pour accélérer la nécessaire « rupture culturelle » avec la mère patrie et expérimenter divers métissages, les élites canadiennes-françaises auraient fait le choix de réprimer et refouler ces cultures, ce qui aurait notamment entraîné un rapport honteux à la langue parlée (*Ibid.*, p. 215-218). Mais si Bouchard cherchait au départ des contre-exemples pour confronter le rapport ambigu du Québec à son inscription territoriale, il est amené par le processus même de la comparaison à élargir son regard. Plutôt qu'une inscription territoriale idéale, Bouchard admet qu'il y a « bien plus d'un modèle de reproduction à distance », et qu'une collectivité n'est pas vouée à un seul modèle au cours de son histoire. Si Bouchard trouve en Amérique latine des nations qui se sont apparemment réalisées dans l'indépendance, il n'en remarque pas moins que « les angoisses traditionnelles du Québec ne lui sont pas spécifiques, loin de là » (*Ibid.*, p. 219). On peut supposer que le présentisme joue un rôle dans ce déplacement de l'auteur, qui constate, au-delà de la question de l'autonomie politique, que ces sociétés neuves « paraissent, encore aujourd'hui, inachevées, hésitantes » (*Ibid.*, p. 219). Avec l'essoufflement de l'Histoire, même le ressort ultime des sociétés neuves (l'autonomie politique) ne s'impose plus comme auparavant, ce qui permet à Bouchard de réévaluer la situation du Québec et de relativiser, grâce à la comparaison, son exceptionnalité.

Poursuivant son exploration des futurs passés, Gérard Bouchard pousse parfois l'analyse jusqu'au seuil de l'histoire contrefactuelle, c'est-à-dire une histoire alternative ébauchée à partir d'une date ou d'un événement où tout aurait pu basculer. Encore ici, le parallèle avec Fernand Ouellet vient immédiatement en tête. Au tournant des années 1960, ce dernier avait lui aussi mobilisé le contrefactuel dans un but précis : mettre en garde contre les séparatistes grâce à l'anticipation de la dérive

probable de la « République patriote » imaginée au milieu du XIX^e siècle et dont l'existence aurait été minée par une population non éduquée, une xénophobie rampante, le culte du chef, ce qui aurait invariablement mené, au XX^e siècle, à une république dysfonctionnelle ouverte aux pires dérives extrémistes (Poitras, 2013). Quarante ans plus tard, Gérard Bouchard utilise l'histoire contrefactuelle d'une autre manière. Il ne s'agit pas pour lui d'esquisser une histoire alternative sur un mode dystopique, mais de mobiliser les dénouements possibles au sein des autres sociétés neuves afin d'indiquer que le Québec aurait pu prendre différents chemins. Un vieux thème comme celui de « l'Église garante de la survivance » est malmené une fois passé au crible de la comparaison. Le cas de l'Australie s'impose encore ici à Bouchard en lui permettant de démontrer que le salut du Québec ne passait pas nécessairement par l'Église, puisqu'« on y trouve [en Australie] un ensemble de circonstances qui auraient pu commander une évolution semblable à celle du Québec » : « Et pourtant, à la fin du XIX^e siècle, le Commonwealth australien voyait le jour, une société laïque s'était constituée, la pensée radicale avait acquis un grand rayonnement et la classe ouvrière disposait d'un pouvoir important grâce à l'appui d'une bonne partie des élites » (Bouchard, 2000, p. 61-62).

L'historien invite ainsi, en traçant des parallèles en pointillés entre les deux sociétés, à projeter une histoire alternative du Québec : que serait-il arrivé, en effet, si la classe ouvrière ou la pensée radicale avaient pris plus de place ? Mais ces suppléments chargés de stimuler la capacité de futurisation des contemporains viennent avec un prix : celui d'une grille normative « moderniste » implicite qui, malgré les déplacements de l'historien d'une société neuve à l'autre, restreint considérablement l'horizon des futurs passés ouverts. En effet, les autres possibles esquissés par Bouchard et son identification des « choix qui auraient pu être faits » sont alignés la plupart du temps en fonction de l'horizon modernisateur de la Révolution tranquille, auquel l'historien reste acquis, et ce, même s'il constate son épuisement.

Il est significatif qu'au cours des années 2000 Gérard Bouchard ait poussé plus loin cette exploration temporelle, cette fois-ci par le biais de l'étude des mythes et du roman historique,

ce dernier genre étant d'ailleurs étudié dans ce recueil. Au secours de l'historicité et autrement que par l'histoire sociale et l'histoire comparée, le roman apparaissait peut-être comme un moyen ultime pour esquisser d'autres histoires et, par la voie de traverse de la fiction, de réactiver les ressorts du passé et de l'attente en vue d'un autre futur que celui, aplati et démobilisateur, secrété par le présentisme.

L'aventure de l'histoire comparée dans l'œuvre de Gérard Bouchard s'étudie au mieux à la croisée de plusieurs enjeux, certains historiographiques (l'histoire sociale, l'histoire « moderniste »), certains politiques et sociaux (l'interculturalisme, le statut politique du Québec), et d'autres relevant du régime d'historicité (le passage du modernisme au présentisme). L'ambition derrière l'approche comparée de Bouchard révèle bien à quel point la formation scientifique et l'expérience du temps d'un chercheur, en se cristallisant à un certain moment de sa carrière, demeurent déterminantes pour comprendre ses adaptations subséquentes. Dans le cas de Bouchard, cette cristallisation est survenue au moment de son appropriation de l'histoire sociale de l'École des Annales et de son immersion dans le régime d'historicité moderne au Québec au cours des années 1960 et 1970.

En tenant compte de cette double cristallisation, on comprend mieux le thème de « l'américanité » dans les textes de Gérard Bouchard au cours des années 1980 et 1990. Davantage qu'une simple orientation « idéologique », l'américanité constitue un bon terrain pour analyser comment s'opère l'actualisation conjointe des rapports à la science et à l'historicité. En effet, l'américanité, qui devient centrale chez Bouchard au moment où s'installe le régime d'historicité du présentisme, n'indique pas, malgré les apparences, le délaissement des enjeux liés à l'historicité au profit d'enjeux liés à l'espace, mais plutôt un investissement dans l'espace de la matrice de la modernité et de ses thèmes (audace, dépassement, évolution, conquête, etc.). C'est pourquoi Bouchard révèle bien la prégnance de ses investissements initiaux (scientifiques et sur le plan de l'expérience du temps) lorsqu'il compare activement le Québec avec d'autres sociétés neuves, et particulièrement lorsqu'il mobilise ces sociétés en esquissant des

futurs passés alternatifs, le plus souvent à travers l'horizon de la modernité.

Il y a pourtant bien des indices, dans *Genèse*, d'une mise en scène du temps qui, tout en puisant dans la mythologie du nouveau continent, n'est pas adossée au projet modernisateur de la société québécoise et n'est pas soudée, de fait ou en puissance, à l'américanité: «Ainsi le Québec trouverait sa vocation naturelle en récusant les chimères des deux mondes qui de toute manière lui échappent en se constituant comme culture des interstices [...] Un tiers-monde, en effet, mais moins par sa pauvreté que par son excentricité» (*Ibid.*, p. 182). Tout à la fois exaltation un peu tardive du récit moderne québécois, *Genèse* est ainsi également traversée de doutes et d'ambiguïtés susceptibles, près de 20 ans après sa parution, de nous amener à projeter autrement le Québec dans le futur, peut-être à même la réflexion sur cet entre-deux temporel et spatial qui, au prisme de la comparaison, prend toute son ampleur et sa signification.

TROISIÈME PARTIE

RAISON ET IMAGINAIRES COLLECTIFS

Vérité et autorité symbolique dans l'œuvre de Gérard Bouchard

DANIEL D. JACQUES

La meilleure manière de rendre hommage à une œuvre aussi significative et influente que celle de Gérard Bouchard est bien sûr de l'examiner avec le plus grand sérieux, la plus grande probité, sans complaisance, quels que soient, par ailleurs, l'amitié qui nous lie et le respect que je lui porte en tant qu'intellectuel soucieux de l'avenir de notre pays.

Dans *Raison et déraison du mythe* (Bouchard, 2014a), ainsi que dans *Raison et contradiction* (Bouchard, 2003a), les deux ouvrages auxquels je ferai référence au cours de cette étude, l'auteur exprime l'opinion selon laquelle ce ne sont pas les idées qui mènent le monde, mais les mythes, c'est-à-dire, pour une large part, les émotions, les sentiments et les passions qui les animent, car c'est bien cette composante émotive qui fait la puissance de conviction des mythes¹. Il s'agit là bien sûr d'une vérité manifeste dont témoigne tout autant l'histoire des nations que l'expérience des individus. Nul doute d'ailleurs que la réflexion sur les nationalismes, qui se trouve au cœur de la pensée de Bouchard, illustre de manière convaincante la puissance des mythes dans le devenir des peuples. Ainsi, comme il l'écrit lui-même, « ce sont les mythes, bien plus que les idées ou les idéologies, qui mènent le monde » (Bouchard, 2014a, p. 56).

Bien qu'il faille reconnaître la part de vérité que comporte cette proposition, je suis porté à croire – peut-être parce que je suis philosophe et non pas sociologue – que ce sont bien les idées qui mènent le monde et j'ajouterais le monde dans sa partie la plus humaine. La présente discussion portera donc sur le rôle de la

1. Précision que *Raison et contradiction* constitue l'énoncé du projet que réalise, en partie tout au moins, *Raison et déraison du mythe*, près d'une décennie plus tard. En conséquence, je ne ferai référence à cette première ébauche du projet qu'accessoirement dans cette étude.

raison dans l'histoire et, par conséquent, sur l'origine de ce que nous pourrions appeler «l'autorité de la vérité» dans l'espace social. Je me propose ainsi de réfléchir sur les notions de vérité et d'autorité symbolique de manière à établir les rôles respectifs de la raison et du mythe, qui sont, comme le mentionne Bouchard, au «fondement de tout acte de conscience et de tout système de pensée» (*Ibid.*, p. 71). On aura compris, je l'espère, que la discussion proposée est bien davantage une invitation à envisager autrement cette problématique, peut-être de façon complémentaire, qu'une remise en question des résultats de la recherche, par ailleurs remarquables, exposés dans *Raison et déraison du mythe*.

1. LA VÉRITÉ DU MYTHE

La problématique de l'autorité symbolique constitue une question partagée par la sociologie et la philosophie. Aristote, déjà dans la *Rhétorique*, tentait d'établir les causes de cette figure de l'autorité, de même que Machiavel dans *Le Prince*. Autrement, Weber, notamment dans *Le savant et la politique*, s'intéresse à la question par le biais de ce qu'il nommera le «charisme». Il s'est agi, chaque fois, de savoir ce qui constitue l'autorité, c'est-à-dire la puissance de conviction, d'un discours, d'une proposition ou d'une représentation au sein d'une collectivité.

La même problématique est reprise dans *Raison et déraison du mythe*, où l'auteur s'interroge sur l'origine et la nature des mythes qui forment, selon ses propres termes, des «vérité[s] sacralisée[s]» (*Ibid.*, p. 118) ou bien encore, selon une autre formulation, des «représentation[s] sociale[s] sacralisée[s]» (*Ibid.*, p. 123; voir aussi Bouchard, 2013a, p. 66). Dès lors, le problème de l'autorité symbolique s'apparente à celui de la «sacralisation», au sein d'une collectivité, d'une proposition discursive. Bouchard ajoute que la «sacralité» représente le caractère distinctif du mythe et participe de façon essentielle à son efficacité symbolique. La sacralisation d'une portion du réel, par exemple dans la représentation d'un événement passé, constitue un mécanisme essentiel de tout imaginaire collectif².

2. Dans *Raison et contradiction*, Bouchard donne la définition suivante de l'imaginaire collectif: «En conséquence, l'interrogation générale qui sous-tend la présente

La réflexion sur les imaginaires collectifs proposée par Gérard Bouchard dans plusieurs de ses ouvrages s'appuie sur une certaine compréhension du processus conduisant à la sacralisation du mythe. Davantage, le mythe n'a précisément d'« efficacité symbolique » que parce qu'il possède une sacralité dans un contexte donné. Dès lors que le mythe perd de son aura sacrale, il se fait impuissant à mobiliser les hommes pour l'action. Si le mythe est doté d'une autorité au sein de l'espace public, c'est donc en raison de son efficacité symbolique propre ; « efficacité », notons-le, qui n'a rien à voir avec sa vérité intrinsèque ou sa valeur morale.

Le sociologue qui s'applique à comprendre la culture, à la suite de Weber et de Durkheim, à la différence du philosophe, se consacre à l'examen du mythe en tant que phénomène social sans être tenu de prendre en compte sa valeur morale – c'est le principe de la neutralité axiologique –, voire sa vérité intrinsèque³. C'est dire autrement que la « vérité » du mythe, conçue comme pure puissance d'évocation, n'a rien à voir avec la vérité, entendue cette fois comme représentation adéquate du réel. Sur ce point, Bouchard peut prendre appui sur un nombre considérable d'exemples historiques qui démontrent l'efficacité symbolique de mythes qui n'étaient porteurs que de bien peu de vérités, voire d'aucune. Le passage suivant résume très bien cette position capitale pour notre enquête :

Cet essai fait ressortir l'idée que, puisqu'ils sont des composés de réalité et de fiction créés socialement, et le plus souvent avec une visée stratégique, les mythes sociaux ne devraient pas être évalués d'abord en fonction de leur exactitude ou de leur vérité intrinsèque, mais en référence à leur efficacité symbolique et sociale, en tant que mécanisme sociologique (Bouchard, 2014a, p. 178 ; voir aussi Decotes, 2003, p. 43).

réflexion portera sur les imaginaires collectifs, c'est-à-dire l'ensemble des représentations par lesquelles toute collectivité se donne une définition d'elle-même et des autres, au passé, au présent et au futur ou, en d'autres mots, tout ce qui compose une vision du monde, au sens le plus étendu du terme, incluant l'identité, la mémoire et l'utopie » (2003a, p. 12).

3. Dans cette discussion, la culture est envisagée comme étant formée de « tous les actes discursifs entraînant une imputation de sens », ce qui inclut tout autant la science, la philosophie, la littérature que le mythe (Bouchard, 2003a, p. 20).

L'efficacité symbolique du mythe, qui, rappelons-le, demeure toujours un mélange de raison et d'émotion, tient d'abord à sa dimension affective. Comme l'écrit Bouchard, c'est « la composante émotive que je tiens pour rien de moins que fondatrice [...] » (Bouchard, 2014a, p. 185). La puissance d'évocation du mythe découle de la pertinence des émotions qu'il mobilise dans un contexte donné. Le mythe, en tant que représentation collective, apparaît donc d'autant plus « vrai » au regard des acteurs sociaux qu'il est en « concordance » avec le social, c'est-à-dire, selon une autre formulation, en « résonance avec une expérience porteuse de sens et d'émotions auprès de la population visée » (*Ibid.*, p. 84 ; voir aussi Bouchard, 2013a, p. 76). Dès lors, les mythes déclinent, c'est-à-dire perdent leur sacralité, leur autorité et leur efficience, lorsqu'ils ne sont plus en accord avec le milieu dans lequel ils se déploient ; ils sont alors comme ces animaux menacés de disparition parce que désormais mal adaptés aux nouvelles conditions de vie.

L'efficacité symbolique constitue donc la « vérité » du mythe, c'est-à-dire non pas son adéquation à la réalité, mais son aptitude à mobiliser les individus pour l'action. En outre, si la « vérité » du mythe peut être qualifiée de « vérité chaude » (Bouchard, 2014a, p. 154), selon les termes de l'auteur, c'est qu'elle a fait le plein d'affects qui assurent sa concordance avec la « réalité vécue » des acteurs sociaux. Il y a donc bien une « vérité » du mythe, mais qui n'est pas celle de la raison que nous pourrions qualifier par opposition de « vérité froide ». De plus, les vérités froides, qui sont celles de la science, sont formées de représentations descriptives, plus ou moins adéquates, mais on trouvera peu d'énoncés, si ce n'est aucun, dans *Raison et déraison du mythe*, visant à établir la capacité de la raison à formuler, de son propre mouvement, des valeurs, des normes, des codes de conduite dans le champ discursif délimité par ce type de vérités. L'auteur semble rejoindre, à nouveau, sur cette question, la position de Weber qui refuse à la raison la capacité de trancher les conflits de valeur (Strauss, 1986, p. 50). On comprend dès lors que le mythe est d'autant plus puissant, plus « vrai » au regard des acteurs sociaux, qu'il les mobilise pour l'action en vertu de sa charge émotive, une charge que ne peut produire d'elle-même la raison. En d'autres termes, la part de

«vérité» contenue par le mythe ne vise pas à refléter le monde, mais à entraîner sa transformation. Voilà pourquoi Bouchard conclut que ce sont bien les mythes, entendons ici les émotions, qui mènent le monde, et non pas la raison impuissante à fournir le motif premier de l'action.

Si certains mythes sont parfois impuissants, car devenus étrangers à la réalité sociale, la raison, pour sa part, semble toujours incapable d'agir efficacement sur le plan normatif. Elle ne parvient pas, laissée à elle-même, à mobiliser la conscience du sujet pour l'action, produire l'énergie nécessaire à l'action, en somme un éthos; une capacité, en revanche, essentielle du mythe. C'est pour ce motif que le mythe est envisagé dans *Raison et déraison* comme «fondement symbolique du social», un fondement par lequel adviennent les valeurs, les références, les normes, les codes, bref l'ensemble des propositions normatives (Bouchard, 2014a, p. 14). Davantage, le mythe est présenté dans cet ouvrage comme étant «le terreau où se nourrissent la religion, la philosophie, l'idéologie, l'utopie, le roman, le récit, les sciences humaines et même les sciences dites naturelles», ce qui étend considérablement son domaine d'influence au sein même des espaces discursifs traditionnellement réservés au travail de la raison (*Ibid.*, p. 176).

Dès lors, il semble que même la recherche dans le champ théorique, celui de la science et de la philosophie, soit imprégnée de part en part de valeurs ou d'idéaux qui proviennent de l'imaginaire social et qui déterminent, en partie tout au moins, son cours. Voilà pourquoi, selon Gérard Bouchard, le mythe prépare «le travail de la raison scientifique» (*Ibid.*, p. 48). Toutes ces propositions laissent à penser que la part affective de l'homme, étant donné le rôle qui lui est attribué dans la construction du mythe, a préséance sur la raison dans le cours des affaires humaines. Ce que suggère autrement le propos suivant de l'auteur : «en matière sociale – c'est l'une des propositions de cet essai –, la raison à elle seule ne suffit pas à susciter durablement l'adhésion et la motivation profonde» (*Ibid.*, p. 105).

2. LE TRAVAIL DE LA RAISON

Voilà un résumé bien sûr trop succinct, j'en conviens, de certaines propositions de l'auteur de *Raison et déraison du mythe* relativement à la question de la vérité et de l'autorité symbolique. Je vais maintenant tenter de montrer où se situe l'objet de mon désaccord, notamment en ce qui a trait au travail de la raison dans l'histoire. Il s'agit là bien sûr d'un vaste sujet qu'il n'est possible que d'esquisser dans la présente étude.

Je ferai d'abord remarquer que la raison est un objet qui me semble négligé dans *Raison et déraison du mythe*. Non pas qu'il n'en soit pas question, mais on constatera que l'auteur consacre la vaste majorité des pages de l'ouvrage à explorer la nature et la genèse du mythe, plus précisément du mythe social, et bien peu de passages sont consacrés à un approfondissement systématique du rôle de la raison et de son efficience propre dans l'histoire. L'auteur répondra sans doute que tel n'était pas son projet.

Pourtant, au début de l'ouvrage, le lecteur est bien prévenu que « les produits de la raison appartiennent eux aussi à l'imaginaire [...] et se nourrissent de mythes » (*Ibid.*, p. 29). Et l'auteur d'ajouter ensuite que la « culture savante n'est jamais qu'une expression raffinée du mythe » (*Ibid.*, p. 35). Or, on en conviendra probablement, une telle proposition n'est véritablement compréhensible qu'à la condition de préciser ce que l'on entend par le terme « raison » puisque la culture savante est généralement envisagée comme sa production insigne. Davantage, je dirais que le rôle attribué à la raison dans l'histoire dépend largement de la conception que l'on se fait de celle-ci, ce qui n'est certes pas étranger à notre discussion sur la vérité et l'autorité symbolique.

L'expression « produit de la raison » renvoie bien sûr à l'idée qu'il s'agit d'une faculté humaine permettant la construction d'un discours et l'élaboration de propositions, quel que soit le langage utilisé. Toutefois, dès lors qu'il est question de vérité, l'auteur a soin de limiter la portée du travail de la raison. Par exemple, Gérard Bouchard nous invite à relativiser le rapport d'adéquation qui serait l'apanage du « vrai » savoir, en prenant en compte le fait que la recherche scientifique s'enracine dans des procédés, des intuitions et des images qui relèvent souvent de perceptions subjectives (*Ibid.*, p. 184). Ceux qui ont fait de la recherche,

particulièrement dans le domaine des sciences humaines, pourront probablement convenir de cette précision.

Il appert, cependant, que le concept de vérité qui est ici utilisé est bien celui de l'adéquation du discours à la réalité. Il s'ensuit que le travail de la raison est, pour une part essentielle, identifié à la production de propositions descriptives. À la lecture de *Raison et déraison du mythe*, on en arrive à penser, comme nous l'avons déjà mentionné, que la raison ne possède aucune capacité normative, au sens où elle serait en mesure de produire, par elle-même, des valeurs, des références, des normes ou des codes, soit des propositions prescriptives (*Ibid.*, p. 57). En somme, la raison, laissée à elle-même, ne semble susceptible de produire que des propositions descriptives, et son champ spécifique d'application paraît se limiter à la science.

Toutefois, ce n'est pas sous cet angle, qui est celui de l'épistémologie, que Gérard Bouchard aborde généralement le travail de la raison. En d'autres termes, ce n'est pas la relation qu'entretient la raison au réel, le concept à la chose, en tant qu'elle formule des vérités, qui intéresse celui-ci, mais plutôt la raison en tant qu'elle participe à la construction de représentations, de propositions et de discours qui motivent les hommes à agir en société, comme l'illustre fort bien le passage suivant :

On considère ordinairement la raison dans son rapport à la réalité, ce qui amène à poser la question de sa conformité au réel ou de sa vérité. Je propose plutôt de considérer la raison dans son rapport au mythe et de poser la question de son efficacité, plus précisément de sa capacité à surmonter la contradiction (*Ibid.*, p. 110).

Dès lors transparait une autre fonction attribuée à la raison, à savoir sa capacité à ordonner les éléments de ce que nous pourrions nommer le champ symbolique⁴. Que je sache, il n'y a pas, dans *Raison et déraison du mythe*, de tentative, au motif de réserve méthodologique, d'explicitier l'articulation entre ces deux fonctions attribuées à la raison : soit la production de l'adéquation ou bien encore celle de la cohérence. Rien ne laisse croire, par ailleurs, que des propositions vraies, soit en adéquation avec le

4. Voir à ce sujet Bouchard, 2014a, p. 105.

réel, soient mieux à même de générer de la cohérence dans le discours et éventuellement de la légitimité dans l'espace social.

Selon Gérard Bouchard, toute construction discursive dans une société donnée, ce qui inclut toute idéologie, comporte des « contradictions prenant la forme de dichotomies » (*Ibid.*, p. 104; voir aussi Bouchard, 2013a, p. 75). Le travail spécifique de la raison est dès lors d'effectuer les opérations symboliques permettant d'établir, ou de rétablir, une certaine cohérence au sein d'un champ symbolique donné. Dans le domaine de la pensée, comprise du point de vue de la sociologie, la raison a donc pour tâche de surmonter la contradiction, de la transcender, et toute son « efficacité » propre réside dans cette entreprise, comme le montre le passage suivant :

C'est le travail de la raison que d'aménager des issues aux impasses de la vie collective et, plus généralement, d'instaurer de la cohésion ou une *apparence de cohésion* dans le désordre de la réalité sociale et dans les axes de tensions qui la sous-tendent (Bouchard, 2014a, p. 105; je souligne).

Il est à remarquer, à nouveau, que dans les opérations de la raison, ainsi comprises, la cohésion du discours n'est pas acquise par la recherche de l'adéquation du discours au réel, ou encore d'une vérité qui pourrait nous guider dans la recherche d'un idéal de conduite. Bien au contraire, puisqu'il y a, au cœur même de toute société, un conflit des valeurs qui semblent irréductibles par le travail propre de la raison. Une proposition qui, notons-le à nouveau, n'est pas sans rappeler celle de Weber. En d'autres termes, il n'y a pas de vérité des valeurs, mais plutôt leur prégnance sur les esprits en un lieu et un moment de l'histoire.

Le travail de la raison peut prendre forme, selon les contextes, et permettre ou bien de transcender la contradiction en abolissant l'un des termes, ou bien encore favoriser une cohabitation pacifique de termes opposés, ou, enfin, conduire à l'échec en laissant la contradiction subsister au regard de tous. On reconnaîtra, dans ces divers aménagements possibles de la contradiction, la division de la pensée entre les formes radicale, organique (médiane) et fragmentaire (impuissante) (*Ibid.*, p. 105-108). Le bolchevisme est un exemple de la première figure, l'*American Dream*, de la

seconde, et, la *Survivance du Canada français*, de la troisième⁵. L'effectivité d'une pensée, et du mythe qu'elle comporte, tient donc, en partie tout au moins, au travail de la raison qui a su, plus ou moins bien, établir de la cohésion, ou une apparence de cohésion, dans le désordre des propositions discursives qui surgissent de la réalité sociale⁶. Sous ce rapport, l'effectivité symbolique semble liée à la cohérence que peut établir la raison, mais ne fait intervenir, à nouveau, ni la vérité ni la signification morale des énoncés.

3. LE RÉGIME MODERNE DE VÉRITÉ ET LA QUESTION DE L'AUTORITÉ SYMBOLIQUE

Je suis porté à envisager les choses autrement, car j'estime qu'il faut introduire dans cette discussion une conception différente de la raison, une conception qui outrepassse les limites de l'expérience individuelle de la cognition, celle du sujet, que celle-ci soit relative à l'adéquation du concept au réel ou à la cohérence pressentie du discours. Une conception, en somme, qui prenne en considération le fait que la raison opère, à la manière du langage, sur des ensembles humains, selon, tout à la fois, des invariants structurels et des ensembles de règles en évolution dans la longue durée.

Le niveau de rationalité que je cherche à mettre en évidence ne résulte pas de l'application des règles élémentaires qui forment la logique, règles qui déterminent la formation du jugement et l'usage des catégories, ni d'un usage particulier de la raison, qui s'apparenterait peut-être à la dimension rationnelle du mythe, mais bien plutôt celui induit par des règles générales de cohérence, développées dans une longue durée et qui s'appliquent à une ou plusieurs aires de civilisation. C'est cette configuration intermédiaire de la raison que je qualifie de « régime de vérité ». Tout « régime de vérité » met en œuvre tout à la fois les règles

5. La première ébauche de cette catégorisation se trouve dans *Raison et contradiction* (2003a, p. 45-54, 80).

6. La pensée, même « sous la forme de notions théoriques » telles que la culture, la conscience ou la nation, peut ainsi contribuer à « créer l'illusion d'un raccordement » (Decotes, 2003, p. 77).

universelles de la logique ainsi que les règles générales résultant de leur application dans le devenir singulier d'une civilisation.

J'ai tenté de montrer, dans *La mesure de l'homme* (Jacques, 2012), que l'avènement de la modernité marque un tournant majeur dans l'évolution du rapport à la vérité qui s'est déployé en Occident. Le régime de vérité des modernes délimite le champ des propositions descriptives tenues pour raisonnables ou vraies à notre époque. Il définit, par conséquent, l'espace symbolique au sein duquel une représentation, une proposition ou un discours peut être tenu pour significatif, ou non. Le régime de vérité est donc à l'origine de ce que nous pourrions appeler, à la suite de Taylor, «l'horizon de signification» au sein duquel prennent place la discussion publique ainsi que les jugements individuels (Taylor, 1995). C'est dire autrement que l'établissement d'un régime de vérité possède en lui-même, au sein de sa dimension descriptive, une portée prescriptive.

Pour faire comprendre ce dont il s'agit, je ne prendrai qu'un exemple tiré des *Pensées* de Pascal. Chacun sait que Pascal était proprement fasciné par l'idée d'infini et qu'une part considérable de ses réflexions, comme savant et théologien, ont porté sur ce concept (Decotes, 2003). À cet égard, il ne fait pas exception puisque l'on retrouve la même préoccupation chez nombre de penseurs rationalistes. Or, la pensée de Pascal sur ce thème est peut-être plus significative en ce qu'elle révèle d'une façon particulièrement concise et claire un des traits essentiels du régime de vérité des modernes. Il affirme ainsi, dans un passage célèbre de la section intitulée «De la disproportion de l'homme»: «Dans la vue de ces infinis tous les finis sont égaux et je ne vois pas pourquoi asseoir son imagination plutôt sur un que sur l'autre» (Pascal, 1977, p. 158).

Ce que signifie cette sentence célèbre, c'est bien sûr que l'homme, tous les hommes, sans exception, des plus sages aux plus ignorants, sont devant les infinis qui les enveloppent des égaux et que nul d'entre eux n'entretient un rapport privilégié au monde puisque tous sont en définitive fondamentalement disproportionnés. Il s'agit bien là d'une proposition que nous pourrions qualifier de descriptive, voire de purement théorique. Pascal ne dit pas que la situation qu'il décrit est avantageuse ou

néfaste, il réfléchit en mathématicien et établit simplement une correspondance entre des concepts. Ce faisant toutefois, il ouvre la voie, avec nombre de ses contemporains, à des perspectives sur la vie humaine qui auront une portée prescriptive exceptionnelle. Puisque tous sont situés à égale distance du réel, que tous sont sans commune mesure avec la vérité, il s'ensuit qu'il ne saurait y avoir de « privilège » en matière de savoir et que la prétention des sages anciens est vaine. Et j'ajouterai que cela vaut pour la science tout comme pour la morale et la politique.

Ce que révèle au grand jour cet énoncé de Pascal, c'est proprement le principe fondateur du régime de vérité moderne, à savoir la règle d'égalité. Dès lors, il n'est plus de vérité que dans ce qui peut être constaté par tous, ce qui est, en somme, l'objectivité scientifique; il n'est plus de justice que dans ce qui peut être voulu par tous, ce qui est, au final, la souveraineté populaire: bref, la science et la démocratie. Ces thèses sont bien sûr exposées plus longuement, et surtout de façon plus convaincante, dans *La mesure de l'homme* (Jacques, 2012; voir notamment les chapitres 3 et 5).

4. TROIS REMARQUES: ÉGALITÉ, AUTORITÉ ET IDÉE

S'il est vrai, comme je le suggère dans ces pages, que le régime de vérité, en l'occurrence celui des modernes, définit l'horizon de signification au sein duquel prennent forme les discussions publiques ainsi que les jugements individuels, il s'ensuit trois conséquences majeures qui touchent directement à notre enquête sur la vérité et l'autorité symbolique.

L'idée d'égalité se révèle être le principe directeur de notre régime de vérité, c'est donc la règle qui définit, pour une part décisive, notre rapport au monde. Par conséquent, cette idée, au sens qu'on lui accorde, représente une idée directrice produite par le déploiement de la raison au sein de la modernité. On ne saurait, par conséquent, la traiter comme une « valeur » parmi d'autres valeurs rendues acceptables par leur conformité à un mythe particulier. Il me semble donc inapproprié, tant au plan théorique que pratique, de mettre sur le même pied « la hiérarchie des races », « la nation modèle, supérieure, parce qu'élue de Dieu » et « l'égalité » fondement de l'humanisme moderne, comme le fait

Gérard Bouchard (Bouchard, 2014a, p. 38; voir aussi Bouchard, 2014b, p. 21). J'estime tout autrement que l'égalité possède un statut distinct en ce qu'elle est, en tant qu'idée directrice, à l'origine de l'ordre de compréhension au sein duquel prennent place les autres principes de la modernité, tels que la liberté, la tolérance et la démocratie, ainsi que les valeurs qui accompagnent leur réalisation dans les sociétés. Bien que la démarche soit différente, ces propositions rejoignent certaines analyses de Ronald Dworkin dans *La vertu souveraine* (Dworkin, 2007).

D'autre part, s'il est vrai que l'égalité est un produit de la raison, et non une valeur dérivée d'un mythe, et que son inscription dans l'histoire a donné naissance à l'horizon de signification au sein duquel se déploie notre activité, il s'ensuit que toute autorité, toute sacralité, toute « vérité chaude », au sens de discours effectif dans un espace social, nécessite pour prendre forme, non seulement une certaine « résonance » avec l'expérience vécue des individus, mais plus encore le respect des contraintes symboliques imposées par le régime de vérité dominant. En d'autres termes, il n'est de sacralisation possible d'un événement, d'un lieu, d'une personne, que dans l'horizon de sens délimité par la règle d'égalité. On pourrait alors envisager que le « saut cognitif », auquel Gérard Bouchard accorde un rôle central dans le processus de sacralisation, ne devient possible qu'à la condition de prendre place dans l'espace discursif délimité par les contraintes symboliques générées par notre régime de vérité. Bien sûr – est-il besoin de le préciser? –, la réalisation d'un tel régime dans l'histoire des peuples peut varier considérablement selon les contextes sociaux et politiques⁷.

Enfin, s'il est vrai que l'homme demeure un être de passion, qu'il y a parmi nous des individus qui rêvent de gloire et de puissance comme Achille devant les murs de Troie, il n'en demeure pas moins que la raison impose sa loi à nos sentiments en ce qu'elle définit les formes sous lesquelles ils peuvent devenir légitimes,

7. On pourrait invoquer le fait qu'au sein même de la modernité se sont formées des revendications inégalitaires, telles que celles fondées sur le racisme, et des régimes hiérarchiques d'un genre nouveau. Je me permets sur ce sujet délicat et difficile de renvoyer le lecteur aux études, certes anciennes, mais toujours fort éclairantes, de Louis Dumont (Dumont, 1991).

voire tout simplement acceptables dans nos sociétés démocratiques. Ce faisant, le régime de vérité ne définit pas uniquement les possibles théoriques qui nous sont accessibles, mais il délimite, avec la même cohérence, les expressions de nos passions qui sont aujourd'hui devenues recevables ou encore inadmissibles. C'est par ce biais, qui me semble fondamental, qu'il est possible de comprendre pourquoi, au final, les idées mènent le monde, du moins dans sa part la plus humaine.

5. CONCLUSION

Le projet présenté dans *Raison et déraison du mythe* consiste à offrir ce qui pourrait être l'ébauche d'une nouvelle sociologie générale permettant d'appréhender le monde humain dans toute sa diversité et ses profondeurs (Bouchard, 2014a, p. 135). Je suis d'accord avec l'auteur que nous avons effectivement besoin d'une telle sociologie au risque, si non, de verser dans une myopie intellectuelle généralisée, myopie qui ne peut qu'être favorisée par une spécialisation à outrance des savoirs.

Afin de réaliser ce projet, il est proposé de rééquilibrer les parts respectives de la raison et du mythe dans l'espace de la pensée, notamment la pensée sociale. Il s'agirait de briser, pour reprendre les mots de Gérard Bouchard, «l'empire artificiel de la raison», incarné par les Lumières (*Ibid.*, p. 22). Qui peut nier, en effet, que la poursuite de la rationalisation effrénée du monde et le refoulement méthodique du mythe ont conduit à des dérives tragiques, comme l'ont illustré le destin respectif du communisme et du fascisme en Europe et ailleurs dans le monde? Cette proposition visant à établir les bases d'une sociologie générale présente donc une visée pratique en ce qu'elle permettrait de mieux assurer l'exercice de la raison et de limiter l'influence du mythe dans les domaines qui lui conviennent (Bouchard, 2013b, p. 5). C'est pourquoi l'auteur prend bien soin de prévenir le lecteur que «ce livre est donc tout le contraire d'une charge contre la rationalité, il vise plutôt à mieux centrer son aire d'action et d'autorité» (Bouchard, 2014a, p. 179).

Je pense, pour ma part, que la réussite d'un tel projet, aujourd'hui indispensable, nécessite effectivement que l'on reconsidère le rôle de l'imaginaire dans la marche des sociétés, de

toutes les sociétés, mais qu'il requiert aussi une compréhension renouvelée du rôle de la raison dans l'histoire. C'est à cette condition qu'il sera possible d'offrir une compréhension de la réalité humaine qui couvre toutes ses dimensions et, plus encore, celles qui sont les plus proprement humaines. Peut-être faut-il espérer pour qu'une telle entreprise réussisse qu'une éventuelle réconciliation de la philosophie et de la sociologie advienne.

QUATRIÈME PARTIE

ASSISES SYMBOLIQUES DU LIEN SOCIAL

Mytho-logies du politique, histoire et actualité

JEAN-JACQUES WUNENBURGER

Les institutions et les actions politiques n'ont apparemment que peu de dimensions imaginaires et mythiques. Le travail intellectuel opéré en Europe depuis la Renaissance pour les rationaliser incline même à soutenir que le politique a été, même depuis les Grecs anciens, le champ social le plus exposé à une démythologisation. Pourtant le déni de la survivance du mythe dans la sphère du politique constitue peut-être un leurre qui peut entraîner des mystifications voire manipulations insoupçonnées. Ne vaudrait-il pas mieux reconnaître que la composante mythique du politique offre une forte contribution à l'intelligence rationnelle, voire participe même aux conditions de possibilité et d'exercice des institutions sociopolitiques, comme l'illustrent les travaux de Gérard Bouchard (Bouchard, 2003a; Bouchard et Andrès, 2007; Bouchard, 2014a)?

Sans pouvoir aborder la question dans ses fondements¹, nous souhaitons rappeler quelques données du problème dans le cadre d'une anthropologie historique du politique avant de prendre en compte les plus récents déplacements des discours contemporains, qui n'ont pas manqué de donner à la dimension mythique du politique une valeur refondatrice. Nous nous proposons donc de rappeler l'importance du mythe dans l'histoire passée des sociétés, ce qui permet une redéfinition opératoire du mythe qui l'éloigne des fictions littéraires ou religieuses. Puis nous nous demanderons si le mythe n'accompagne pas encore et toujours les sociétés démocratiques modernes. Si tel était le cas, cela exigerait de mieux expliciter les formes de résistance intellectuelles de la sociologie et des études de sciences politiques contemporaines à son égard. Et plutôt que d'être limitée à une version faible et mini-

1. Voir Wunenburger, 2001.

male, la théorie du mythe, telle que la déploie Gérard Bouchard, ne devrait-elle pas être encore amplifiée et menée plus loin, comme l'ont déjà fait d'autres travaux d'anthropologie politique du XX^e siècle, comme ceux de Gilbert Durand (Durand, 1996) ?

1. HISTOIRE DES MYTHOLOGIES POLITIQUES

Si la question du mythe politique fait problème dans nos sociétés contemporaines, qui ont depuis le siècle des Lumières construit une représentation théorique et pratique très rationnelle du politique (souveraineté rationnelle, paradigme du contrat pour fonder l'autorité, procédure dialogique de choix des offres de gouvernement, armature juridique des institutions), son omniprésence et son efficacité sont pourtant bien acceptées pour beaucoup de sociétés anciennes ou extraeuropéennes. Les rapports étroits du politique et du religieux allant jusqu'au concept de théologico-politique (Schmitt, 1999), puis la montée en puissance de grands empires témoignent de l'importance d'un imaginaire du pouvoir, des peuples et de leur destinée². Une des plus récentes expressions d'un imaginaire politique, post-révolutionnaire, serait l'aventure napoléonienne, dont l'acteur de génie a non seulement bouleversé par ses guerres et ses réformes les ordres sociaux antérieurs mais a aussi forgé une mythologie totale (rituels, textes, iconographie), encore bien vivante de nos jours sur la planète entière (Poli, 2016).

1.1 La mythologisation de Napoléon

La figure historique de Napoléon Bonaparte repose sur trois fonctions symboliques, habilement exploitées et surimposées. D'abord, l'aventure napoléonienne est inséparable du mythe «impérial» lui-même qui constitue dans l'histoire épisodiquement une structure symbolique du pouvoir absolu transnational (Duverger, 1980, p. 10-11). Car l'Empire n'est pas avant tout une

2. Nous avons montré dans *Imaginaires du politique* (Wunenburger, 2001) que le mythe était présent dans les constructions symboliques du pouvoir (royauté, empire), dans les représentations collectives entretenues par des rites (fêtes, commémorations, «pouvoir sur scène» de Georges Balandier), pour les fins proposées (utopies, communisme) ou dans les scénarios de résistance et d'altercation contre les pouvoirs en place.

domination sur un large territoire, mais fondamentalement un principe ou une idée. L'ordre politique y est en effet déterminé, non par des facteurs matériels ou par la possession d'une étendue géographique, mais par une idée spirituelle ou politico-juridique.

En tant que *dominus mundi*, il [l'Empereur] est le suzerain des princes comme des rois, c'est-à-dire qu'il règne sur des souverains, non sur des territoires, qu'il représente une puissance transcendant les communautés fédérées dont il a assumé la direction [...] [L]'Empire ne doit pas être confondu avec l'un des royaumes et des nations qui le composent, car il est quelque chose de qualitativement différent, antérieur et supérieur, dans son principe à chacun d'eux (De Benoist, 1995, p. 118).

Ainsi Charlemagne, par exemple, est d'une part empereur, d'autre part roi des Lombards et des Francs (*Ibid.*). Il est donc important de distinguer l'autorité propre à l'*imperium* et la *potestas* qu'il exerce sur chaque peuple particulier. L'Empire représente donc une forme politique complexe, qui permet d'accéder à des configurations originales, à la fois efficaces et fortement chargées d'imaginaires.

Ensuite, Napoléon active aussi le mythe royal dont le sacre met en scène les mythes fondamentaux. Le mythe royal repose sur la relation entre le pouvoir temporel et un pouvoir spirituel d'essence religieuse. Cette construction symbolique permet de relier la tête – le chef – du corps social avec une souveraineté transpersonnelle et transhistorique. Le monarque ne devient vraiment roi (*rex* et pas seulement *dux*, *basileus* et non *tyrannos*) que si sa souveraineté est référée, non à sa seule volonté personnelle, mais à une source transcendante et sacrée. Autrement dit, le roi n'est pas censé tirer son *auctoritas* de son être personnel, de son individualité empirique, mais d'un suzerain invisible, surnaturel, volonté primordiale qui confère vie et force à toutes choses : Dieu (Kantorowicz, 1989). La royauté repose donc sur un mythe selon lequel le pouvoir échappe à la volonté humaine, de sorte qu'un roi, comme chef, n'est que le tenant lieu (ou lieutenant) du Roi du monde (Wunenburger, 2002a, p. 94 et suivantes).

Enfin, Napoléon récupère aussi le mythe du « sauveur », une figure de l'être charismatique, qui enjambe en partie le mythe du héros sans s'y laisser absorber (Girardet, 1990). Le sauveur assume

providentiellement la destinée d'un peuple en des circonstances extraordinaires. Son imaginaire est en partie alimenté par la figure messianique, juive et chrétienne, à dominante prophétique (Reszler, 2010, p. 196-197).

Il faut ajouter que Napoléon autoproduit, depuis le début de son engagement politique, cette mythologie complexe. Il veille ainsi lui-même, par sa propre psychologie, à assurer une mise en scène symbolique. Napoléon se révèle un génie d'une mythologisation assez exceptionnelle, comme s'il jouait la pièce de théâtre dont il est l'auteur et le sujet.

Ainsi l'empire napoléonien, au début du XIX^e siècle, capte, véhicule, hybride, métamorphose de nombreuses images symboliques et mythiques du pouvoir qui expliquent en partie sa réussite et la pérennité de sa mémoire collective, en dépit de la violence guerrière et des conquêtes destructrices de l'ordre ancien. La puissance de son imaginaire politique provient du renforcement de différents niveaux d'imaginaire (Wunenburger, 2002b) : utilisation d'une imagerie foisonnante (recours à la propagande, au culte de la personnalité), renforcement des apparences de la toute-puissance sur fond d'une activation des images conscientes et inconscientes de type charismatique (autour de l'archétype paternel, à la fois bienveillant et autoritaire), surdétermination des valeurs de l'espace, etc.

1.2 Le mythe comme matrice transcendantale du politique

Cet exemple et bien d'autres indiquent que le mythe, par sa consistance, complexité, puissance de signification et de valorisation et ses ressources pragmatiques, ne se ramène pas à une simple superstructure fantaisiste, une fiction surnuméraire, un décor onirique de la vie politique. Par ses myèmes, textuels et visuels, par son économie symbolique, il participe intimement à la reconnaissance et à l'intervention du politique dans une société.

C'est pourquoi nous conviendrons d'appeler mythe en socio-politique une construction narrative, analogique et symbolique, qui permet de donner du sens à des événements réels en leur fournissant une origine, un modèle, une orientation, une intensité émotionnelle, toutes informations non réductibles aux données

empiriques, au moyen de dramatisation, d'héroïsation ou de cosmologisation. Le mythe peut se trouver conjugué explicitement (une mythologie), ou rester implicite. Il peut opérer en son entier, ou par fragments désolidarisés sous forme de mythes. Le mythe, par son imagerie et sa narrativité, devient ainsi une catégorie plénière qui se distingue des fictions cognitives, qui sont fondatrices par exemple du droit, celle du contrat social de Rousseau qui renvoie à une expérience de pensée, une supposition simulée, qui permet de fonder des pratiques institutionnelles. L'imagination devient alors un outil par lequel un exercice rationnel de représentation du politique se pose comme un paradigme, indépendant de ses conditions de réalisation empiriques. Le mythe se rapproche plutôt d'une conduite de récit³ qui met en scène (« mimesis »), théâtralise, par images, symboles et émotions, le pouvoir pour lui donner une chair, une transcendance, une force d'adhésion dans une histoire collective⁴.

2. NOUVELLES MYTHOLOGIES DÉMOCRATIQUES

Durant longtemps, il est admis que l'invention de la démocratie, parce qu'elle transférait la souveraineté à l'ensemble des citoyens, permettait de s'émanciper du soubassement mythique et se démarquait de tout imaginaire fondateur ou spectaculaire. Il est vrai que l'avènement de sociétés démocratiques, à partir du XVIII^e siècle, est allé de pair avec la critique virulente des traditions et surtout de la dimension théologico-politique de l'autorité royale. Pourtant les sociétés démocratiques ne cessent de continuer à se poser des questions sur leur origine, leur identité et leurs fins. Il faut donc s'attendre à que ces sociétés ne se débarrassent pas si commodément de produire des récits⁵. Peut-on dire, en effet, que

3. Au sens de Pierre Janet et plus tard de P. Ricoeur (1991).

4. C'est bien ce que les sciences politiques contemporaines nomment « *storytelling* », récit qui confère à un homme, un parti, un régime politique une origine, une apogée et une finalité. L'usage politique est aussi étendu au marketing. Voir Salmon, 2008.

5. On sait combien l'image de la démocratie française est liée à une mythologie fondatrice de la révolution de 1789 (la Bastille), que les États-Unis ont construit leur société démocratique autour du mythe de la conquête de l'Ouest (dont le cinéma a amplement illustré la scénographie mythique), que les sociétés démocratiques du XIX^e siècle ont inventé en Europe un puissant mythe du Progrès (Reszler, 2010; Girardet, 1990).

le régime démocratique a expulsé l'imaginaire et a imposé une transparence rationnelle? Tant que la dualité entre gouvernants et gouvernés subsiste, tant qu'une société démocratique a besoin d'un passé et d'un avenir, il est fort probable qu'elle continue à produire de la narrativité mythique, et au moins recoure à des schèmes de symbolisation relevant du logos mythique.

Une des caractéristiques du discours du régime démocratique est de mettre fin à une figure autoritaire, à l'image du père de famille traditionnel, par transfert du pouvoir à tous les citoyens, qui sont égaux et ne font que déléguer leur pouvoir contractuellement. En ce sens, la symbolique démocratique a développé la valeur de fraternité qui, selon la symbolique parentale, signifie la fin de l'autorité du père (assimilé au Roi, père des sujets et de leur nation). Cette symbolique familiale dévoile bien un grand récit latent selon lequel la démocratie se fonde sur le meurtre du père (les révolutionnaires français ont bien tué le roi Louis XVI) dont un commentaire psychanalytique peut livrer avec pertinence, depuis les analyses de Freud, les racines mythiques⁶.

La rationalité contractualiste, effective dans la Révolution française, n'indique-t-elle pas en effet, que le contrat politique vise avant tout à instaurer une libre assemblée de fils (les filles restant d'ailleurs longtemps exclues du contrat social) émancipée de l'autorité du Père? Il est logique, dès lors, que les fils n'aient l'assurance d'agir par eux-mêmes qu'après avoir accompli le meurtre du Père, en l'occurrence le Roi. À cet égard, le meurtre de Louis XVI ne peut être réduit à un simple régicide puisqu'il accomplit, comme l'a noté Albert Camus, un acte symbolique d'abolition du principe même de la royauté, ce qui le rapproche du scénario mythique, décrit par Sigmund Freud, du meurtre du Père de la horde primordiale (Camus, 1960; Freud, 1979). N'est-ce pas un signe que le rationalisme politique ne parvient pas à sortir aisément d'une pensée de la filiation dont elle renverse la hiérarchie plus qu'elle n'en abolit la symbolique?

Mais le mythe fondateur demeure incomplet et cherche encore à substituer à l'image du Père de nouvelles images tutélaires dont

6. Sur une approche psychanalytique et juridique du «Au nom de», voir les travaux de Legendre (1992).

l'imaginaire peut varier. L'histoire comparée des États-Unis et de la France illustre ainsi deux mythologies politiques de la démocratie occidentale, nées de cet imaginaire d'une filiation reniée. L'histoire politique américaine commence, en effet, paradoxalement, par un acte fondateur d'émancipation à l'égard de la « Mère patrie » anglaise qui équivaut à la rébellion d'un enfant, devenu majeur, contre ses parents. La justification morale de la Déclaration d'indépendance, sans se présenter comme meurtre du Père, repose, en effet, sur la rupture avec la Mère possessive (coloniale). Benjamin Franklin va d'ailleurs jusqu'à ridiculiser tout rapprochement entre la nouvelle patrie et la maternité biologique (Marienstras, 1992). De nombreux textes contemporains exaltent, par ailleurs, la création d'une nouvelle famille qui succède à une parenté naturelle dégénérée : ainsi Oliver Cobb évoque-t-il l'état « d'enfance [de l'Amérique] lorsqu'elle dut combattre des parents dénaturés » (*Ibid.*, p. 151) ; et Jonas Clark, « les fils, libres dès la naissance, de l'Amérique », car « le sang qui les unit, dit-il, n'est pas celui que se transmettent les générations, mais c'est le sang répandu dans le combat pour l'indépendance » (*Ibid.*).

Pourtant le nouvel État fédéral cherche simultanément, à l'égal de ce que feront, jusqu'à nos jours, beaucoup d'États issus de la décolonisation, à se reconstituer une identité autour de l'Idée de Nation, dont les Pères fondateurs assurent en quelque sorte la légitimité. Washington, célébré comme « Père » de la Nation, « a joué le rôle d'un leader charismatique au sens où Max Weber entend ce terme. Sa fonction est de donner à l'État un caractère d'autorité fondé sur la volonté divine » (*Ibid.*, p. 148). Autrement dit, au lieu d'assumer pleinement l'autonomie souveraine, qui fait suite à l'Indépendance, les États-Unis ne font que passer de la filiation maternelle reniée à l'exhortation quasi sacrée d'un nouveau Père, représenté par les Pères fondateurs de la Nation qui leur transmettent en héritage une mémoire, un corps de valeurs, un idéal commun. L'État américain, loin d'affirmer la prééminence d'une volonté autonome, se représente à soi-même, à travers ses textes constitutionnels, comme l'expression de la Nation, historiquement constituée et chargée de mettre en œuvre la mission charismatique des Pères fondateurs. Le risque, comme l'a vu Alexis de Tocqueville, n'est-il pas alors de ne voir dans la volonté

générale qu'une addition de volontés particulières qui s'achève en dictature de majorités, conçues comme groupes de pression au service d'intérêts toujours particuliers (De Tocqueville, 1999)? L'État parvient alors difficilement à se hausser au-dessus de la société civile et de ses intérêts historiques.

À l'opposé, la Révolution française se développe autour de l'acte fondateur du meurtre du roi, le peuple souverain devenant ipso facto le corps de l'État. L'identité et la continuité de l'État n'étant plus assurées par la personne du roi, la République ne peut que réinvestir la Nation comme sujet de la volonté générale. Mais l'idéologie de la Nation révolutionnaire n'est possible qu'au prix d'une unification conceptuelle qui refoule la substance historique, la puissance d'héritage. La Nation française n'est plus d'abord la lignée des Ancêtres, dont la volonté est le substrat de l'Ancien Régime, mais le peuple devenu «Un» par la volonté générale actuelle. Bref, la Nation, de matrice conservatrice devient support d'un constructivisme volontariste, d'une autoconstitution de soi sous forme de Peuple, hypostasié en entité mythique (Monneyron, 2000; Monneyron et Mouchtouris, 2010). La Nation devient ainsi progressivement une image-Idee mobilisatrice, intermédiaire entre la société et l'État⁷.

Ainsi donc, par des voies contraires, l'histoire comparée des États-Unis et de la France atteste de la difficulté à séparer et à relier ensemble la chair (en allemand, «*Leib*») et le corps («*Körper*») de la société politique. Si les États-Unis ont, d'une certaine manière, laissé l'État se dissoudre dans la Nation, la volonté dans la tradition, la France post-révolutionnaire a tendance à absorber la Nation dans l'État, l'unité empirique du lignage dans la volonté actuelle de forger une nouvelle histoire (Cohen-Tanugi, 1985; Dumont, 1977). Mais la société politique peut-elle ainsi renier sa propre histoire, et faire du passé une page blanche? Le refoulement de la mémoire généalogique n'est-il pas la source d'une

7. Les nationalismes romantiques, encore en vigueur parfois, peuvent être interprétés comme des surdéterminations du mythe de la nation, ce qui signifie paradoxalement une mythologie sauvage, un imaginaire idolâtre, bref, une désymbolisation des représentations politiques, puisque le symbolique est censé à la fois unir et maintenir séparé.

blessure de la raison politique, jamais cicatrisée, qui a besoin de reconstruire des récits de légitimation ?

3. VALEUR TRANSCENDANTE ET OPÉRATOIRE DU MYTHE

En dépit de ces données et interprétations qu'on pourrait multiplier, il reste que cette herméneutique du sociopolitique demeure source de résistances voire de réfutations tenaces. Quels sont donc les obstacles idéologiques et épistémologiques de ce parti pris anti-mythologique ? On peut en distinguer au moins deux : la crainte que le mythe charrie un irrationnel dangereux et la conviction que le référentiel mythique a été définitivement déconstruit par la pensée politique postmoderne⁸.

3.1 Le risque d'imaginaires pathogènes

Le premier reproche porte sur le risque de dérives pathologiques de l'imaginaire. Les mythes connaissent parfois en effet une évolution morbide⁹, de même qu'il existe un rationalisme morbide¹⁰.

Il est vrai qu'un des risques majeurs de l'usage collectif des images est de pousser ses agents ou colporteurs à oublier sa nature imaginaire et à les réifier dans leurs contenus. L'exemple le plus connu, commun d'ailleurs à la vie religieuse et politique, est la dérive idolâtrique, à son comble dans le fétichisme. Lorsque l'image d'un gouvernant, comme celle d'une divinité, n'est plus traitée comme un signe de représentation mais comme une apparition en personne, comme une présence réelle, elle perd précisément sa fonction de renvoi et de suppléance. Quand un Roi ou un Empereur, lorsqu'ils sont censés être représentants de Dieu sur terre, finit par se prendre pour une réincarnation de celui-ci, il risque à son tour d'exiger que son image publique soit adorée à l'égal du dieu, comme l'attestent alors divers cultes de la personnalité et l'inflation des effigies du dirigeant suprême. Lorsqu'un

8. Nous avons exploré cette difficulté à penser selon le mythe dans Wunenburger, 1993.

9. C.G. Jung, théoricien de la toute-puissance du mythe, a lui-même analysé et dénoncé cette pathologie à propos du nazisme (Jung, 1948).

10. Bien étudié par Gabel (1969). Voir aussi Wunenburger, 2001.

dirigeant habile et charismatique cède à un délire de grandeur parce qu'il est parvenu à soumettre son peuple par son image, à grands renforts de ruses, mensonges, mises en scène et coups d'éclat, il confond sa personne avec son personnage, son être privé avec l'acteur public. Lorsque des révolutionnaires exaltés font comme si l'ordre nouveau qu'ils ont imposé par la violence était la réalisation définitive du modèle de la Cité idéale ou sainte, on assiste à une confusion du mot et de la chose, et au télescopage d'un idéal et du réel.

Il importe en effet que toute image, diffusée, publiée, jouée, soit préservée comme image, donc contienne des indices de sa filiation, maintienne un écart et subsiste précisément comme image. Elle doit certes entraîner une certaine croyance en son apparence, faire qu'on se prenne à son jeu, mais sans jamais fasciner ni sidérer suffisamment pour qu'on ne puisse s'en arracher et prendre conscience que ce n'est qu'un jeu (Wunenburger, 1977); quelle que soit la configuration d'une image, sa fonction sémiologique et symbolique dépend toujours, comme l'a mis en valeur la philosophie herméneutique, de celui qui la perçoit, l'interprète, y adhère, en tire information ou plaisir. De ce point de vue, la réception de l'image oscille entre une lecture littérale et une interprétation analogique. Dans le premier cas, l'image est traitée comme une représentation univoque, qui énonce une vérité immanente. Croire naïvement, au premier degré, à un mythe de fondation ou prendre à la lettre l'image de sacralité d'un territoire conduisent précisément à réduire l'image à la chose, à confondre l'identité et l'analogie, à vider l'image de sa fonction symbolique. Le récit mythique de ses origines peut donner sens à l'histoire d'un peuple sans faire l'objet d'une croyance à la lettre, l'attachement à un territoire peut se métaphoriser à travers le sacré sans qu'il soit considéré comme un bien exclusif et immuable, sans qu'il soit sacrilège de modifier ses frontières ou d'y accueillir des allogènes, la symbolique du sacré ne livrant qu'une image analogique d'un lien historique factuel avec une patrie.

L'imaginaire, s'il veut échapper aux croyances superstitieuses et aux dogmatismes obscurantistes, devrait donc foncièrement favoriser une approche symbolique, un traitement figuratif (au même titre que l'on oppose au sens littéral d'un texte son sens

figuré ou spirituel) qui engage toujours une interprétation de ses niveaux de signification. Ainsi le fondement sacré de la royauté n'autorise nullement à justifier une théocratie, mais peut contribuer à ne pas soumettre le pouvoir à une simple instrumentalisation, à le doter d'un sérieux, d'un respect, d'une majesté qui obligent aussi bien son représentant que les représentés à ne pas jouer impunément avec lui, à le préserver de l'égoïsme, de la bassesse, du cynisme que pourraient encourager ses prérogatives impressionnantes. Le pouvoir n'est pas sacré en soi, mais, en faisant comme s'il participait au sacré, on se donne des garde-fous pour le protéger, pour le mettre à l'abri des ambitions personnelles, pour ne pas en abuser. De même en se projetant en Nation, un peuple ne peut prétendre à une identité pure, accomplie, à une unité indissoluble, jamais établies, mais peut se donner une image analogique d'une unité symbolique, qui agit comme une obligation à parfaire et non comme un droit acquis qui autorise à se croire doté d'une supériorité fondée. Tel est bien le sens des rites et des fêtes sociales et politiques, qui permettent à une collectivité de vivre le temps d'un rassemblement une expérience fusionnelle, où l'on fait comme si tous étaient à l'unisson, avant que la dispersion ne ramène chaque individu et chaque groupe à ses intérêts particuliers et antagonistes (*Ibid.*).

3.2 La démythification postmoderne

Par ailleurs s'est développée une philosophie postmoderne qui veut démythologiser le politique et déconstruire les catégories responsables de la mythologisation: par exemple, la nation serait un foyer de prolifération identitaire sur le « nous », fantasme conduisant aux perversions totalitaires (Neyrat, 2012 et 2013). En constatant, parfois en annonçant la « fin des grands récits » et donc des mythes historiques, certains auteurs postmodernes (Lyotard, Foucault) ont été conduits à démystifier l'illusion philosophique qui voulait que la logique de la souveraineté populaire et la logique du contrat eussent définitivement permis de couper les liens entre politique et imaginaire. Dans de multiples versions, Jean-Luc Nancy, par exemple, s'est ainsi exercé à démythologiser l'image de la communauté politique, qui à ses yeux n'a jamais rompu avec la fiction de la volonté générale de l'Un, maintenue

en vie par un imaginaire mythique. En effet, le politique reste en quête d'une communauté politique une, fusionnelle et donc totalitaire, qui trouve son fondement dans une fiction, qui fonctionne sur le mode d'une poétique plus que d'une politique, en donnant une pseudo consistance, en particulier, à l'idée vide de souveraineté. «Le mythe se communique nécessairement comme mythe propre à la communauté, et il communique un mythe de la communauté: la communion, la communauté absolue» (Nancy, 1983, p. 144). Pour Nancy, la seule voie pour se libérer de cette imposture serait de chercher la forme d'une nouvelle communauté, désusubstantialisée, sans sujet, totalement immanente à elle-même, et donc sans organisation surplombante et en perpétuel devenir.

Cette démarche émancipatrice d'auteurs postmodernes, peut-elle être autre chose cependant qu'un retour à l'utopie? Cette société post-mythique appelée à advenir ne relève-t-elle pas du même projet que les utopies du passé, en ce qu'elle veut corriger intentionnellement l'ordre sociopolitique, en dessinant le contour d'une socialité alternative, mais conjuguée sur le mode d'une neutralité minimale, elle-même tributaire d'un jeu d'écriture qui la pose en dehors de toute préoccupation anthropologique¹¹?

3.3 Vers une mythologie politique générale

Étant donné l'ancienneté et la récurrence du phénomène des mythes politiques, tout en prenant acte des précautions méthodologiques et éthiques à prendre au vu des critiques parfois radicales, nous prenons le parti de confirmer l'intérêt de la voie mythogénétique telle que l'a suivie Gérard Bouchard. Il a plaidé avec précision et rigueur pour la force des nations (néonationalisme), un des piliers efficients des imaginaires (nous avons aussi privilégié l'empire), et reconnu une fonctionnalité incompressible au mythe collectif, dans de nombreux exemples, dont le Québec et plus récemment l'Europe (Bouchard, 2017a).

Mais ne peut-on pas aller encore plus loin que développer les identités et la fonctionnalité du mythe? De nombreux autres

11. Sur la pensée utopique, voir Wunenburger, 2013.

travaux d'anthropologie politique ont ainsi systématisé ce paradigme en lui prêtant une valeur heuristique, inaugurale d'une nouvelle science politique. Ainsi Gilbert Durand a construit une vaste synthèse réunissant les points de vue génétiques et structuraux dont les applications au politique dérivent directement du modèle général qu'il a lui-même appliqué surtout aux mythes sociaux et aux styles esthétiques.

Son programme d'une analyse d'un imaginaire collectif obéit d'abord aux mêmes objectifs que toute mythocritique de l'œuvre d'un créateur (G. Bachelard, Ch. Mauron, etc.). Il s'agit de mettre au jour les images dominantes (archétypes), les configurations récurrentes, qui permettent de situer l'ensemble des productions par rapport à des régimes (diurnes et nocturnes) et des structures : intimistes mystiques (lier, fondre), diairétiques ou schizomorphes (couper, opposer), ou cycliques (succession narrative des deux) (Durand, 2016 et 1996). Gilbert Durand a pu découper l'histoire culturelle en Europe en sept pôles archétypaux qui coïncident moins avec des États qu'avec des aires culturelles. Un ensemble d'archétypes primordiaux se voit ainsi décliné et conjugué différemment selon le bassin sémantique vers lequel ces archétypes sont orientés. L'histoire de l'Europe est ainsi traversée par une lutte entre un imaginaire plutôt naturaliste et un autre, hanté par le millénarisme, qui se nourrit d'images du régime diurne (joachimisme).

La mise en évidence de structures anthropologiques doit être complétée par le suivi diachronique. La mythanalyse se propose précisément d'établir le profil des mythes dominants et récessifs d'une époque, pour étudier leur évolution temporelle. Elle permet ainsi de suivre décennie après décennie – sur des cycles de 120 ans environ – la montée en puissance et le déclin de mythes, remplacés par d'autres. Ces mythes dominants (Prométhée, Dionysos, Hermès) déterminent des modèles de logiques, d'action, des manières de sentir, de créer. La connaissance de ces configurations dynamiques permet d'unifier l'interprétation des faits pluriels d'une société, de mieux comprendre l'imaginaire contemporain et même d'anticiper des probabilités d'émergence d'un nouvel imaginaire (Sironneau, 2000). Les mythes politiques suivent même des bassins sémantiques et des

rythmes comparables au parcours d'un fleuve, comme l'illustre le mythe franciscain¹². Avec ces modélisations, Durand inscrit les spécificités et évolutions politiques d'un pays dans une logique d'images, de symboles et de mythes dotée de régularités issues de la vie de l'imaginaire, entendue comme un dynamisme organisateur transpersonnel d'images et non de relations rationnelles.

CONCLUSION

Rendre compte de l'imaginaire politique et le prendre en charge n'est pas nécessairement cautionner l'irrationnel, mais étendre la rationalité sur de l'infraconceptuel. De même que les agents économiques ne sont pas seulement des sujets calculateurs rationnels, les sujets politiques sont aussi des hommes (plus que des citoyens) avec leurs rêves, croyances, passions, structurées par les entités collectives, transmises et partagées. La mythologie politique a encore un long chemin à parcourir pour enrichir et renouveler les sciences politiques.

12. Nous n'avons pas creusé la question du mythe sous l'angle des investissements des émotions et des passions collectives d'enthousiasme ou de haine.

Réhabiliter la nation ?

L'Europe en perspective

GENEVIÈVE NOOTENS

Les travaux de Gérard Bouchard sur les mythes qui structurent les imaginaires collectifs participent d'une réflexion sur le fondement symbolique de toute collectivité en tant que ce fondement constitue 1) le ciment du lien social; et 2) une source de changement et de stabilité. Dans des travaux récents, il a mis ces travaux au service d'une réflexion sur l'Union européenne (UE) pour développer une perspective critique sur les choix des « pères fondateurs » de l'Union et signaler des façons de sortir de l'impasse à laquelle elle semble actuellement faire face. De ce point de vue, l'Union, comme toute forme de lien social, doit reposer sur des fondements symboliques partagés, faute de quoi elle ne peut espérer devenir un organe politique robuste. Or, elle aurait échoué à instaurer un fondement symbolique efficace. Pour y arriver, elle doit repenser sa relation avec les nations qui la composent, et capitaliser sur les cultures nationales, dans un esprit de symbiose ou d'hybridation.

Je vais m'intéresser ici à la thèse de Bouchard en tant que proposition d'explication de certaines des difficultés auxquelles fait face l'UE. Bien entendu, Bouchard ne prétend pas trouver là le seul facteur explicatif des difficultés que rencontre l'UE; il ne prétend pas non plus que si l'UE avait réussi à créer un fondement symbolique robuste, elle aurait évité toutes les difficultés. Cependant, il attribue au mythe une forme de causalité (sur laquelle je reviendrai) et il propose que l'UE a du mal à faire face à ses difficultés notamment parce qu'elle a échoué à instaurer un fondement symbolique efficace. Il faut donc comprendre sa thèse comme proposant de contribuer à expliquer ce qui cause ces difficultés. C'est sur cette entreprise que je veux me pencher.

Car l'exercice soulève deux questions fondamentales. D'abord, est-ce que cette manière d'interpréter certaines des

difficultés du processus d'intégration nous permet de proposer une explication plausible, plus susceptible que d'autres explications concurrentes d'expliquer le phénomène qui nous intéresse (les difficultés de l'Union)? Et est-ce qu'elle nous permet d'aller au-delà d'une simple corrélation, pour vraiment expliquer le phénomène en question? Ces questions sont importantes pour deux raisons. D'abord, elles importent parce que la manière de poser l'objet influence les conclusions de l'enquête et la capacité de proposer une théorie qui corresponde mieux que les autres à l'environnement social qui nous intéresse. Ensuite, «expliquer» suppose d'aller au-delà de la simple corrélation, pour démontrer une relation de cause à effet¹. Nous pourrions par exemple convenir d'une corrélation entre les difficultés actuelles de l'UE et un faible sentiment d'identification sans pour autant avoir démontré une relation causale entre les deux. Il faut donc déterminer si les arguments de Bouchard permettent d'établir une telle relation. Entendons-nous bien: il n'est nullement question de prétendre que les facteurs culturels n'ont pas leur place dans l'analyse ni qu'ils jouent un rôle secondaire dans les difficultés auxquelles fait face l'Union. Comme l'a souligné M. Keating, le concept de culture aide les sciences sociales à faire face à quatre problèmes persistants: rendre compte à la fois des continuités et des changements à travers le temps dans les sociétés; expliquer les liens entre les niveaux macro et micro; expliquer le rapport entre les décisions individuelles et le comportement agrégé; mieux comprendre la relation entre les «faits» du monde social et la manière dont ils sont interprétés par les individus (Keating, 2008, p. 99). Il s'agit simplement ici d'évaluer s'il est possible d'étayer l'hypothèse d'un lien de causalité entre l'absence d'un fondement symbolique «efficace» et certaines des difficultés de l'UE.

La quête est compliquée par le fait que nous avons affaire à un objet et une aventure politiques inédits. On ne s'entend pas sur la nature de l'Union, mais, pourtant, la manière même dont

1. Je présume cependant ici, à la suite de Charles Tilly, qu'on peut identifier des mécanismes de causalité valides sans prétendre qu'il existe des lois générales qui subsumeraient l'ensemble de ces mécanismes et des contextes dans lesquels ils se déroulent (Tilly, 2008; 2006, p. viii-ix).

nous l'interprétons comme phénomène politique influence les conclusions que nous tirerons de notre analyse. Si par exemple nous l'abordons à partir d'une perspective essentiellement intergouvernementaliste, les revendications présentées par les gens à leurs gouvernements étatiques mais relatives à l'intégration seront vues comme indiquant la persistance de l'État national. Mais si nous comprenons l'Union comme un phénomène composite, il est simpliste de penser que l'eupéanisation doit nécessairement transcender les États et prendre la forme, notamment, d'une unique sphère publique transnationale. La quête est aussi compliquée par l'importance qu'occupe toujours le modèle de l'État national dans sa forme idéale-typique comme critère de référence dans nos explications du politique et du social (ce qu'on appelle le «nationalisme méthodologique» ou encore l'«épistémologie territorialiste»²), explicitement ou implicitement.

Afin d'évaluer la contribution de la thèse de Bouchard à l'explication de certaines des difficultés que rencontre l'Union, je vais dans un premier temps revenir sur la thèse elle-même, ses principaux postulats et certaines des questions qu'elle soulève. Dans un deuxième temps, je la mettrai brièvement en perspective par rapport à d'autres manières possibles d'expliquer les difficultés que connaît l'Union, des perspectives qui reposent sur des postulats ontologiques et méthodologiques différents, et qui situent l'avènement (et le déclin éventuel) de l'État national dans son rapport avec d'autres mécanismes et processus sociaux, et qui présentent l'identité nationale comme une des manières dont les identités sont activées dans la contestation. Je conclurai en insistant sur ce qu'il me semble que nous devons en retenir quant aux aléas de l'intégration européenne et son rapport avec la nation.

1. L'UNION ET LES ARMATURES SYMBOLIQUES

Dans la thèse de Bouchard, au cœur des obstacles que rencontre l'Union à une intégration plus poussée se trouve le rapport qu'elle entretient avec les nations (entendues comme

2. Bien que cette épistémologie soit remise en cause depuis au moins deux décennies par des gens comme N. Brenner, J. Urry, J. Ruggie, J.A. Scholte et R.D. Sack, elle continue d'exercer son emprise sur de nombreux cadres théoriques.

distinctes des États) en termes d'arrimage d'armatures symboliques susceptibles de fournir à l'Europe le soutien, la loyauté, la solidarité dont elle a besoin pour fonctionner comme entité politique. L'Union ne peut pas devenir un corps politique robuste sans pouvoir émotionnel de mobilisation, un pouvoir incarné dans les mythes. Or, l'Union a fait «le choix particulièrement malheureux de se méfier globalement des nations et du peuple, et de les contourner en optant pour un processus de gouvernance par en haut» (Bouchard, 2016a, p. 6), alors même que les nations regorgent de fondements symboliques. Elle doit donc trouver un moyen «de se réconcilier avec les nations» et de tirer profit de ces ressources pour «bâtir de nouveaux mythes européens» (*Ibid.*, p. 6-7). Autrement dit, elle doit capitaliser sur les cultures nationales (réservoirs «de sens, de croyances, de solidarités, de motivations et d'énergie collective») (*Ibid.*, p. 44), dans un esprit de symbiose et d'hybridation. Bouchard ne prétend pas «qu'une assise symbolique plus solide aurait évité à l'UE les difficultés présentes» (*Ibid.*, p. 49). Il croit cependant qu'en renforçant la solidarité, une telle assise «aurait pu réduire l'animosité, créer une meilleure relation entre les États membres en désaccord ou en conflit et les aider à mieux gérer la situation actuelle» (*Ibid.*, p. 49).

Cette thèse repose sur plusieurs postulats. Certains sont relatifs au mythe lui-même (l'affirmation que le fondement symbolique est la condition *sine qua non* du lien social et la condition essentielle du lien civique et de la démocratie, le mythe comme mécanisme sociologique universel qui sacralise une représentation collective, l'affirmation que le mythe permet d'instituer une cohésion et une efficacité dans la pensée, etc.). Insistons ici sur le postulat que les mythes nationaux sont «l'incarnation la plus courante» de la capacité du mythe de pouvoir sacraliser une représentation collective (*Ibid.*, p. 13); sur celui voulant que les conditions qui expliquent le succès des mythes nationaux expliquent l'échec du processus de mythification dans l'Union; et sur celui voulant que les choix fondateurs de l'Union misent sur une tentative de «comprimer la partie symbolique et émotionnelle de la vie collective» (*Ibid.*, p. 21). Le second de ces postulats insiste sur l'idée qu'une série de conditions ne sont pas réunies dans l'Union (la vision claire d'un sujet collectif, un imaginaire efficace

du territoire, un messenger crédible, un récit cohérent et convaincant, un réseau discursif efficace, etc.). Ce postulat concerne essentiellement les « conditions structurelles » présidant à la diffusion du mythe. Quant au troisième postulat, il renvoie à une vision des choix fondateurs comme étant ancrés dans la méfiance du nationalisme, dans la volonté d'accorder la priorité à l'économie, à la prospérité et au fonctionnel, et dans un idéal de modernisation. Ces choix, dit Bouchard, ont soit perdu de leur influence, soit entravé le développement de l'Union³. Ce troisième postulat insiste davantage sur la « nature » du message que sur les conditions structurelles de sa diffusion et de son ancrage.

L'analyse de Bouchard semble confirmée par les données démontrant que les Européens continuent de s'identifier davantage à leur État national qu'à l'Europe, et par les aléas de l'intégration. On peut cependant l'interpeller de trois points de vue : la causalité, le rôle de l'État national et le statut méthodologique et épistémologique de la nation.

Il faut d'abord se demander si on peut démontrer l'existence d'un lien causal entre les difficultés de l'intégration et la force persistante du sentiment national, doublée de la difficulté de doter l'Union de mythes équivalents aux mythes nationaux. Bouchard fait preuve de prudence, affirmant que les choix fondateurs sont « peut-être » à l'origine de la crise de l'Union. Mais il affirme néanmoins que l'Union est en difficulté parce qu'elle a échoué à instaurer un processus de mythification efficace. Soulignons que Bouchard affirme que le mythe détient « une capacité d'action et de changement, et même de contrainte, qui s'apparente à une forme de causalité » (Bouchard, 2014a, p. 179). Cette forme de causalité est partielle en ce que 1) elle se dérobe « aux tentatives de mesure et démonstration statistique » (*Ibid.* p. 179); et 2) elle « agit toujours au gré d'un jeu d'interactions entre divers facteurs dont certains sont culturels ou symboliques (les représentations collectives mythifiées), d'autres proprement sociaux (la compétition des acteurs au sein des relations de pouvoir), et d'autres enfin d'ordre plus matériel, articulés à des contextes

3. Par exemple, la méfiance des nations et du peuple a contribué à l'adoption d'une approche par le haut responsable d'un déficit démocratique.

(économiques, démographiques, géographiques...)» (*Ibid.*, p. 179-180). On peut cependant

construire l'équivalent qualitatif d'une preuve en tablant sur divers éléments de convergence, d'alignement et de cohésion d'où émergent des configurations (*gestalt*) qui établissent non seulement une vraisemblance, mais aussi une forte plausibilité. Celle-ci peut être attestée, notamment, par l'observation de séquences d'événements ou de changements, par des associations durables entre allégeances symboliques et action (ou comportements), ou par une accumulation de témoignages d'acteurs. Il paraît difficile d'aller plus loin en termes de « causalité ». Sur cette question, l'analyse doit donc se reposer sur des approximations raisonnables, des concomitances significatives et quelques postulats légitimes (*Ibid.*, p. 180).

Où trouve-t-on ces « approximations raisonnables » et ces « concomitances significatives » dans l'analyse que propose Bouchard ? Il semble qu'on doive les chercher dans la mise en relation entre les choix fondateurs et les obstacles rencontrés. La responsabilité est attribuée au sentiment de culpabilité et de honte nourri par la mémoire de la guerre, au déficit démocratique engendré par une approche par le haut nourrie de la méfiance des nations et des processus démocratiques, à la volonté de « comprimer » la partie symbolique de la vie collective, à la difficulté de tracer une trajectoire européenne distinctive et cohérente, à la réinvention des États comme gardiens du peuple contre les forces supranationales, notamment.

L'objectif de Bouchard est d'établir que la sphère symbolique est l'un des facteurs contribuant à la stagnation du processus d'intégration. Il souligne qu'il ne cherche pas à établir une causalité formelle ni à démontrer que les mythes sont la force motrice : « Je m'appuie essentiellement sur d'importantes combinaisons d'événements et sur des trajectoires convergentes » (Bouchard, 2016a, p. 19). Cette nuance ne me semble pas de prime abord correspondre à l'intention de Bouchard : il a l'intention de lier de manière causale (bien que partielle) les difficultés de l'Union et les armatures symboliques incarnées dans la nation. Il semble bien cependant que nous atteignons ici la limite posée par le statut des postulats sur le fondement symbolique et les mythes nationaux comme composante principale des fondements symboliques. La nature des études culturelles ne nous permet pas nécessairement

d'établir de causalité stricte, bien que les postulats eux-mêmes (notamment le fait que toute forme d'organisation sociale durable repose sur un fondement symbolique) semblent indiquer davantage qu'une simple corrélation⁴.

Le second angle d'interrogation de la thèse concerne le statut attribué à l'État national. Ce dernier joue le rôle de critère à l'aune duquel on évalue une entité politique dans sa manière et sa capacité d'asseoir le fondement symbolique du lien social : les conditions qui expliquent le succès des mythes nationaux sont aussi ce qui explique l'échec du processus de mythification dans l'Union. On peut penser qu'on risque de commettre l'erreur consistant à confondre les causes avec les conséquences : on sous-estime la part de conflits sociaux caractéristiques de la trajectoire des États nationaux parce qu'on lit leur passé à la lumière de ce qu'ils sont devenus, résultat de siècles de consolidation. Or, pourquoi le passé conflictuel de l'Europe empêcherait-il en lui-même une mythification efficace, alors que des États comme la France ou l'Angleterre, qui représentent aujourd'hui des exemples de mythification efficace, ont connu des conflits majeurs ? Évidemment, ceci ne revient pas à dire que l'importance actuelle des mythes nationaux ne contribue pas à rendre plus difficile l'attachement à l'Europe. Cela pose simplement la question de la perspective à partir de laquelle doit être évalué le processus de mythification dans l'Union. Bouchard reconnaît cependant le caractère contingent, historiquement parlant, du statut des mythes nationaux. Autrement dit, les nations sont là, elles existent et sont importantes, et cela nous oblige à interroger leur relation avec l'Union. Il reconnaît aussi que nous n'avons pas assez de recul par rapport à l'expérience européenne pour poser un jugement arrêté sur les formes de mythification éventuellement susceptibles de la soutenir.

La troisième question concerne le statut des nations. Ces dernières constituent toujours un puissant réservoir de mobilisation et ont été historiquement associées à la fois à la consolidation et à la contestation de l'État (la culture constituant dans tous

4. On pourrait évidemment interroger la nature de ces postulats, et particulièrement leur lien avec le nationalisme méthodologique ; mais cela n'est pas l'objet de ce texte.

les cas une ressource politique) (Lecours et Nootens, 2009). Elles cristallisent et symbolisent des frontières entre catégories d'individus. Cependant, ce ne sont évidemment pas des sujets homogènes caractérisés par une identité d'intérêts⁵. D'autres fractures sociales (notamment entre classes) sont peut-être à l'occasion plus utiles pour expliquer certaines des difficultés de l'intégration. Par exemple, les groupes professionnels sont souvent plus touchés par la réalité de l'intégration (donc plus actifs dans sa contestation) (Imig et Tarrow, 2001). On sait aussi que l'intégration a surtout permis de donner du pouvoir à des acteurs exécutifs déjà puissants (voir notamment Koopmans et Statham, 2010). Mais ces lignes de fracture traversent les nations et les États, et ne se résument pas à la tension entre d'une part les nations et d'autre part un projet de gouvernance supranationale ; elles sont aussi « intérieures » et renvoient à des rapports complexes, horizontalement et verticalement, entre groupes sociaux. Il faudrait rappeler ici, entre autres, l'argument de S. Sassen sur la manière dont la globalisation se déploie à l'intérieur de l'étatique (Sassen, 2006).

Soyons clairs : la thèse de Bouchard est utile et intéressante lorsqu'on s'intéresse à certaines des difficultés rencontrées par l'Union. Elle met l'accent sur la culture comme élément constitutif des relations sociales ; elle tente de rendre compte de la résonance (ou non) des représentations proposées et articulées par les élites ; et elle mise sur une distinction analytique utile entre l'État et la nation. Une telle contribution est fondamentale, puisqu'elle permet notamment « d'introduire des formes émotionnelles d'action qui ne sont pas facilement explicables dans le langage du choix rationnel » (Keating, 2008, p. 103 ; traduction libre).

Mais les trois questions soulevées montrent l'intérêt de comparer le cadre explicatif mis de l'avant par Bouchard à d'autres cadres. Il a fallu évidemment ici faire des choix, pour des raisons d'espace. J'ai choisi de privilégier des types d'explication n'ayant pas été articulés spécifiquement en vue d'une réflexion sur l'Union, mais qui permettent de situer certains des phénomènes qui traversent l'Union dans des processus et mécanismes

5. Autrement dit, ce n'est pas le comportement d'un acteur cohérent qu'on doit expliquer.

plus larges responsables de l'avènement des formes modernes du politique et de leur éventuelle transformation – qui permettent donc de rendre compte de l'État national comme phénomène *sui generis* et qui autorisent la spécificité de nouvelles formes du politique issues de transformations dans les rapports sociaux. Précisons que Bouchard et moi reconnaissons tous les deux qu'une explication complète de la situation de l'Union par rapport aux nations exigerait de combiner l'analyse culturelle avec d'autres types d'analyse, de même que de tenir compte des différents facteurs qui à l'heure actuelle soutiennent soit la modulation, soit le durcissement des discours nationalistes majoritaires.

Aux fins de la réflexion, je vais donc ici dire quelques mots sur les travaux de Charles Tilly sur l'État moderne (qui permettent de situer l'intégration européenne dans l'angle plus vaste d'une transformation du système d'États) et sur le nationalisme comme forme de politique contestataire. Ces travaux situent la construction des nations dans le cadre des mécanismes de consolidation de l'État moderne, et le nationalisme comme phénomène qui doit être expliqué par les mécanismes communs à la politique contestataire. Ils attirent donc plutôt l'attention sur la transformation du système d'États dont la construction de l'Union est partie prenante (comme acteur et tributaire) et sur les mécanismes qui, s'ils sont communs aux formes de politique contestataire, donnent des résultats différents dans des contextes différents. Ils sont donc susceptibles de fournir un autre angle d'approche pour expliquer les difficultés mentionnées par Bouchard.

2. TILLY, LA GENÈSE DE L'ÉTAT MODERNE ET LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME D'ÉTATS

Tilly insiste sur l'importance de la guerre et de sa préparation dans la genèse de l'État. La guerre et sa préparation exigent un accès accru au capital, dont la disponibilité et la forme influencent la préparation militaire. La guerre influence à son tour la structure organisationnelle durable des États, notamment par la création d'organisations complémentaires comme celles qui sont destinées à prélever les taxes (Tilly, 1992b). C'est donc la dynamique qui s'instaure entre le capital, la coercition et une troisième variable désignée comme l'engagement (qui désigne les relations entre

personnes, groupes, structures ou positions sociales favorisant leur prise en compte mutuelle, telles une langue commune, une religion ou une ethnicité partagées, par exemple), qui explique les formes de régime politique. Il signale que lever de vastes armées et les ressources nécessaires pour les soutenir entraîna en retour une vaste résistance de la part des populations, qui força, dans des circonstances chaque fois particulières, les dirigeants à négocier avec leurs sujets⁶.

Les processus menant à la consolidation des États ont eu une double conséquence majeure pour l'avenir de la forme des communautés politiques européennes. D'une part, les États ont acquis un pouvoir sans précédent de contrôle sur les mouvements des ressources et des personnes. D'autre part, ils en sont venus à exercer un contrôle central et direct considérable sur leurs populations grâce à des instruments de coordination et de surveillance de différents secteurs de la vie sociale. Ces deux aspects (que Tilly nomme la délimitation et le contrôle central) concernent aussi les affaires «culturelles», que Tilly définit comme les compréhensions partagées et leur objectivation. Les États commencèrent entre autres à imposer des langues nationales et à soutenir des mythes concernant les origines nationales (Tilly, 1992a, p. 709). Ainsi,

Pendant les XIX^e et XX^e siècles, les écoles, musées, festivals et publications dirigés par l'État favorisèrent tous des auto-identifications, des histoires, des langues et des croyances définies nationalement, qualifiant leurs rivaux d'inférieurs, de primitifs, de trompeurs ou même de subversifs. Chaque culture promue nationalement impliquait une histoire irréversible d'origine et de finalité; le rattachement des histoires linguistiques, culturelles et sociales à un récit politique produisit un temps national fort [...] Quelle qu'ait été l'origine de l'idée de l'État-nation et de sa priorité sur d'autres formes politiques, le contrôle culturel la cimentait en place (Tilly, 1994, p. 288; traduction libre).

La combinaison de la délimitation des activités sociales et du contrôle central a ainsi entraîné une augmentation de la prévalence

6. La résistance et ces négociations entraînèrent en Occident une transformation des façons de présenter les revendications et une démocratisation de la politique publique.

du nationalisme, qu'il soit dirigé par l'État ou orienté vers la création de nouveaux États. Dans la lecture que propose Tilly, le nationalisme dirigé par l'État a favorisé le nationalisme opposé à l'État parce que l'effort pour imposer une identité citoyenne uniforme menace ceux « qui avaient acquis du pouvoir comme interlocuteurs pour des populations subordonnées, contrevient aux contrats de gouverne indirecte et facilite la dépossession des populations subordonnées au nom de la nation comme un tout » (Tilly, 1992a, p. 709 ; traduction libre).

Cette perspective souligne l'importance de deux éléments incontournables dans l'évaluation de l'intégration européenne. D'une part, l'accent qu'elle met sur les rapports du pouvoir et les avantages reliés au fait de contrôler ce dernier ouvre sur l'aspect conflictuel des rapports dans l'Union. Cette dernière, bien que construite par les États membres, remet en cause leur capacité de mener des politiques distinctes et indépendantes dans une série de domaines. D'autre part, l'approche de Tilly permet aussi de situer l'Union sur un continuum allant de la gouverne indirecte (qui caractérise la plupart des États d'Europe occidentale avant le XIX^e siècle) à la gouverne directe (incarnée par l'État comme nous le connaissons). L'Union exerce essentiellement une gouverne indirecte, ce qui limite sa capacité d'imposer un contrôle centralisé sur les ressources et identités. On ne peut pas expliquer la profondeur et l'impact de l'homogénéisation culturelle sur le mode de la nation si on ne tient pas compte de tous les procédés mis en œuvre par les États exerçant une gouverne directe sur leurs populations – y compris la diffusion de certains mythes. L'Union est, de ce point de vue, nécessairement désavantagée.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, cette approche ne néglige pas la culture. Ainsi, Tilly affirme explicitement que l'efficacité de mécanismes comme le courtage ou la cooptation des élites passe par les compréhensions partagées. Il reconnaît que les gens intègrent les identités politiques dans des « histoires partagées » qui délimitent les types d'interaction envisageables, influencent les représentations collectives et fixent des modèles d'action individuelle (Tilly, 2005, p. 62), et jouent un rôle indispensable dans la coordination de l'action sociale (*Ibid.*, p. 209). Brubaker (2010) considère que ce mode d'explication ne permet

pas de comprendre les raisons pour lesquelles le discours sur la nation trouve une résonance dans la population ; mais il souligne pourtant que le discours sur l'appartenance nationale ne fonctionne que si elle est largement acceptée par les États et institutionnalisée dans des organisations puissantes comme principe de légitimité de l'indépendance étatique, et que si elle est internalisée par les gens ordinaires comme principe de division du monde. Or, ces deux conditions dépendent ultimement de l'exercice de la gouverne directe par les États.

Le principal avantage de la perspective proposée par Tilly, cependant, est de permettre de situer les développements de l'État national dans une perspective plus vaste, basée sur l'analyse de processus, mécanismes et circonstances historiques variés. Ainsi, elle déplace l'accent vers la manière dont la modification des structures et des fonctions étatiques, dans le contexte de la globalisation, du capitalisme avancé, de la transnationalisation des mouvements sociaux et du développement sans précédent des moyens de communication, influe sur la capacité de l'État de circonscrire et réguler la circulation des ressources et des personnes, et sur le contrôle très serré qu'il exerce toujours sur ses citoyens. En ce sens, la perspective de Tilly paraît plus susceptible de nous aider à distinguer les causes et les conséquences. Elle insiste sur la transformation des alignements entre acteurs politiques et formes de gouvernement, à laquelle est rattachée la question des armatures symboliques. Ce qui nous amène à la question du nationalisme comme forme de politique contestataire.

3. LE NATIONALISME COMME FORME DE POLITIQUE CONTESTATAIRE

Pour expliquer les sources politiques du nationalisme, il faut faire appel à une série de mécanismes (notamment les spirales d'opportunité, les mutations identitaires, la compétition politique, le courtage) qui ne sont pas propres au nationalisme, mais bien à la politique contestataire, et qui parfois convergent pour donner des résultats nationalistes. L'appel à la nation est donc considéré ici du point de vue de la manière dont les formes de revendication publique collective se transforment, la nation étant l'une des manières dont les identités sont activées dans la contestation. La

nationalité repose en effet sur des catégories socialement organisées. C'est par la politique contestataire que « la langue, l'ethnicité ou d'autres symboles de distinction de catégories deviennent des formes mobilisées d'identité politique » (McAdam *et al.*, 2001, p. 230; traduction libre). Autrement dit, la contestation transforme les parties, les relations entre elles, et les formes de l'action (voir par exemple *Ibid.*, p. 56-57).

Enfin, il importe aussi de souligner que le nationalisme constitue un discours connu, maîtrisé et symboliquement fort et cohérent, qui fait partie d'un répertoire établi de revendications lié à un type particulier d'identité politique. Il n'est donc pas surprenant que, dans le contexte de l'intégration européenne et de sa politisation accrue, il soit repris et utilisé par certaines catégories pour contester les termes de l'intégration. On peut donc étudier la cohérence symbolique du discours nationaliste dans ce contexte; et on doit comprendre comment de manière générale les mécanismes propres à la politique contestataire se manifestent dans l'Union (comme l'ont fait par exemple Imig et Tarrow, 2001).

4. UNE EXPLICATION DES ALÉAS DE L'INTÉGRATION ET DE SON RAPPORT À LA NATION

Il ne faudrait pas s'étonner de la contestation dont font l'objet certaines politiques de l'Union, contestation qui accompagne inévitablement la politisation du processus d'intégration. C'est plutôt la faible politisation ayant prévalu dans les premières décennies de l'intégration qui aurait dû surprendre. La politisation et la contestation témoignent d'une normalisation de la politique européenne. On a affaire à un processus ayant un impact profond sur le contrôle des ressources et qui remet en cause certains des arrangements sociaux protégeant des catégories de gens. À cet égard, les États ont d'ailleurs un rôle ambigu: ils aiment se présenter comme l'ultime rempart contre la mondialisation et, pourtant, ils sont les acteurs de l'institutionnalisation de régimes ayant des effets importants sur leurs populations. Comme l'a notamment montré Wendt, en réalité, cela leur permet de se soustraire dans une certaine mesure à la pression sociale (Wendt, 1994). On ne peut donc pas interpréter *a priori* la contestation de l'intégration comme étant nécessairement reliée à une

dichotomie opposant l'eupéanisation à la nation (d'autant plus que, comme je l'ai montré plus haut, Bouchard n'établit pas de relation de causalité entre les aléas de l'intégration et le fondement symbolique national).

Comment alors interpréter le rôle joué par la revendication à la nation dans ce contexte? Soulignons d'abord que dans le contexte de l'intégration, l'appel à la nation fait certainement partie des processus de déterritorialisation et reterritorialisation liés à la transformation des fonctions de l'État et de leur rapport au territoire. Par ailleurs, le discours nationaliste est aussi susceptible d'être repris par des élites l'utilisant comme thème de substitution pour jouer sur les avantages reliés à la délimitation du groupe pour ses membres (notamment quant aux avantages sociaux associés à l'appartenance à la nation/État). Autrement dit, comme les États nationaux incarnent des arrangements sociaux réservés aux membres du groupe, le nationalisme peut être instrumentalisé dans un contexte où ces arrangements (relatifs notamment à la redistribution de la richesse) semblent menacés. Le ressort ici est un mécanisme commun à la constitution même des identités, soit le fait de tabler sur les frontières entre «eux» et «nous⁷». N'oublions pas cependant que les symboles de distinction de catégories deviennent des formes mobilisées d'identité politique dans le cours de la politique contestataire. Si de ce point de vue le nationalisme est un discours porteur pour les raisons mentionnées, il est aussi possible que la mobilisation transnationale dans un cadre européen amène la création de formes d'identité et de solidarité différentes (voir notamment Imig et Tarrow, 2001). La nation est l'une des façons dont les identités sont activées dans la contestation (plutôt qu'un principe d'individuation permettant d'expliquer en bloc un comportement collectif).

Cependant, on ne doit pas sous-estimer le poids de la mainmise sur les ressources et les moyens coercitifs sur la capacité de certains groupes sociaux de contrôler et d'exercer le pouvoir. Comme le souligne fort justement Tilly, « Contrôler un gouvernement confère à des individus des avantages majeurs par rapport

7. Je ne veux évidemment pas dire par là que le nationalisme est en soi anti-démocratique, anti-libéral ou xénophobe.

à ceux qui ne disposent pas de ce contrôle. Cela leur donne un accès à l'information, aux ressources et aux moyens de coercition qui dans la plupart des régimes dépasse de loin ceux qui sont disponibles pour toute autre organisation à l'intérieur de ce même régime» (Tilly, 2006, p. 8; traduction libre). La culture, les mythes et les symboles font partie de ces ressources. Or, de par sa nature d'entité politique composite, l'Union ne peut pas être un «messenger» aussi efficace que l'État national. On ne peut pas comprendre l'avènement de la nation moderne sans tenir compte de son rapport à l'État et aux moyens mis en œuvre par ce dernier pour assurer le contrôle des populations soumises à son contrôle. De ce point de vue, l'Union est nécessairement désavantagée, et ce, moins dans sa capacité d'imaginer des fondements symboliques que dans sa capacité à les imposer, par exemple dans un espace éducatif.

En troisième lieu, il faut se pencher sur la question de la transformation des formes de représentations dans un monde en «globalisation». Les représentations du monde façonnent le domaine des possibles. Or, on a toujours du mal à comprendre de manière systématique comment la «sortie» du modèle conventionnel de l'État et du système d'États, la transformation des grands systèmes de pensée hérités du XIX^e siècle, l'évolution du capitalisme et celle du rôle du droit, ainsi que la «fragmentation» du politique orientent la redéfinition de nos représentations du monde, du discours social, des idéologies et des symboles. Y arriver repose me semble-t-il sur des approches capables de situer les repères modernes dans une perspective plus vaste des rapports sociaux, une perspective notamment capable de s'extraire du «nationalisme méthodologique».

On peut convenir que l'Union ne dispose pas actuellement de lien symbolique fort comparable à celui qui relie les nationaux; on peut aussi convenir du capital que constituent les cultures nationales, de l'importance de la culture et du contexte. C'est peut-être uniquement l'absence d'une perspective à long terme qui nous empêche actuellement de nous entendre sur l'interprétation de certains des processus actuels dans l'Union. Il n'est certes pas illégitime de faire des facteurs culturels le centre de l'analyse; mais la causalité (même partielle) du mythe national

ne peut être vraiment expliquée sans qu'on tienne compte explicitement des facteurs politiques qui en appuient l'efficacité.

La question ultime n'est peut-être pas de savoir si l'Europe a besoin ou non du fondement symbolique dont les mythes nationaux constituent un réservoir, mais comment se reconstituent les rapports sociaux dans une entité politique composite dont les agents propres n'exercent qu'une gouverne indirecte – comment les choses se redéfinissent-elles sur le terrain ? Il est fort probable que les nations demeureront encore un certain temps des éléments constitutifs sur les plans politique, symbolique et culturel, et que, comme le propose Bouchard, l'Union gagnerait à normaliser sa relation avec elles. Mais il faut déterminer comment, dans un nouveau type de rapport entre dirigeants et dirigés, dans un contexte régional et global inédit, alors que les rapports entre l'État et le capital (et entre le public et le privé) se transforment et que nos représentations du monde changent, les mécanismes qui régissent les processus sociaux se conjuguent pour donner lieu à des formes nouvelles, dans une dynamique qui n'est ni téléologique ni unilinéaire, et qui est bien entendu fortement influencée par les représentations.

CINQUIÈME PARTIE

MODÈLES D'INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ

Les droits culturels au secours de l'interculturalisme québécois

PIERRE BOSSET

Si la culture peut être considérée comme l'un des thèmes centraux de l'œuvre de Gérard Bouchard, et ce, depuis qu'il s'est intéressé aux cultures du Nouveau Monde et par la suite aux mythes et imaginaires collectifs (Bouchard, 2001a; Bouchard, 2014a), en revanche, le thème de l'interculturalisme n'apparaît chez lui qu'en 2008, à l'occasion de la publication du célèbre rapport qu'il cosigne avec Charles Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (Bouchard et Taylor, 2008). Ce rapport marque la première rencontre – relativement harmonieuse – entre lui et l'univers du droit (Bosset, 2009). L'État québécois y est incité à faire de l'interculturalisme une loi, un énoncé de principe ou une déclaration devant présider aux rapports entre la majorité canadienne-française (expression retenue par les auteurs) et les minorités ethnoculturelles (Bouchard et Taylor, 2008, p. 269). Plus tard, Bouchard approfondira sa réflexion personnelle sur l'interculturalisme, et ce n'est peut-être pas un hasard que, pour cela, il ait opté pour une publication universitaire juridique (Bouchard, 2011). En effet, mettre de l'avant une politique publique d'interculturalisme, c'est entrevoir la possibilité de recourir au droit pour ce faire. En 2012, Bouchard poursuivra dans cette voie dans l'ouvrage majeur qu'est *L'interculturalisme: un point de vue québécois*. Il formulera alors le vœu que l'interculturalisme québécois reçoive une reconnaissance officielle équivalente à celle dont a bénéficié le multiculturalisme au Canada (Bouchard, 2012, p. 234), c'est-à-dire reposant sur une assise juridique. En effet, la politique canadienne du multiculturalisme est énoncée dans une loi fédérale (Loi sur le multiculturalisme canadien, LRC 1985, ch. 24, 4^e suppl.); et l'on sait que la Charte canadienne des droits et libertés a élevé le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens au rang

de principes d'interprétation constitutionnelle en 1982 (Charte canadienne des droits et libertés, art. 27).

Reste à se demander si et dans quelle mesure le droit québécois actuel ne comporterait pas déjà certains éléments d'interculturalisme. Dans ce relevé du paysage juridique, on peut aussi vouloir prendre en considération d'éventuels modèles interculturelles étrangers. Enfin, sur le fond, on peut s'interroger sur ce qui peut bien constituer une politique interculturelle. Car la consécration juridique d'une politique interculturelle n'est pas une banale opération technique consistant simplement à trouver le « bon véhicule » : avant toute chose, il faut penser aux finalités recherchées ainsi qu'aux fondements sous-jacents.

En nous offrant une réflexion personnelle, assumée et cohérente, sur l'interculturalisme, Gérard Bouchard nous invite à jeter un regard sur les avenues juridiques qui permettraient de donner corps à une politique interculturelle brandie depuis des années comme un étendard par les acteurs politiques québécois, mais qui tarde encore à s'incarner¹. Nous tenterons ici de démontrer que la reconnaissance des droits culturels de l'être humain constituerait, pour ce faire, une voie qui n'a pas encore été suffisamment explorée et qui mériterait de l'être.

1. INTERCULTURALISME: LE PAYSAGE JURIDIQUE ACTUEL

Examinons d'abord l'état des choses au Québec. Nous passerons ensuite à d'éventuels modèles interculturelles étrangers.

1.1 Au Québec

À l'opposé du multiculturalisme canadien, qui a fait l'objet d'un énoncé de politique officiel dès 1971, avant d'être consacré dans la Constitution canadienne en 1982, puis encadré dans un texte législatif en 1988, l'interculturalisme québécois repose toujours sur un ensemble hétéroclite de documents gouvernementaux remontant aux années 1980, mais dénués de portée juridique. C'est en effet par la sédimentation de divers « plans d'action » et autres « énoncés de politiques », notamment *Au Québec*

1. Voir la contribution d'Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino dans cet ouvrage.

pour bâtir ensemble (Québec, 1990) et, récemment, *Ensemble, nous sommes le Québec* (2015), qu'on peut déceler l'orientation inter-culturaliste qu'affichent les pouvoirs publics québécois depuis quelques décennies. Encore faut-il constater à ce propos, comme le faisait remarquer un rapport commandité par la commission Bouchard-Taylor, que ces documents gouvernementaux « n'ont pas clairement défini la signification à donner au terme d'interculturalisme », et que le Québec fait reposer son approche sur une compréhension implicite de l'interculturalisme qui semble varier d'un gouvernement à l'autre (Rocher *et al.*, 2007, p. 47).

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne, adoptée dès 1975, aurait pu reconnaître certains « droits culturels », en écho à une catégorie déjà présente dans les textes juridiques internationaux². Une telle reconnaissance aurait pu fournir, depuis, une assise juridique à la politique interculturaliste québécoise. En réalité, seul l'article 43 de la Charte québécoise porte sur la culture, et il n'aborde cette dernière qu'à travers le seul prisme de l'ethnicité : « 43. Les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe » (Charte québécoise des droits de la personne, 1975).

Façon bien réductrice, on en conviendra, de concevoir la culture et surtout les rapports culturels, un peu comme si la culture ne pouvait se vivre qu'à l'intérieur d'un même groupe (minoritaire de surcroît), c'est-à-dire sans interaction avec l'extérieur – donc, en vase clos. On restera également sur sa faim en lisant, dans la loi sur la neutralité religieuse de l'État que vient d'adopter l'Assemblée nationale, l'énoncé quelque peu lénifiant selon lequel le Québec « favorise des relations interculturelles harmonieuses » (Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État [...], LQ 2017, chap. 19, préambule). Certes, mais encore ?

En l'absence de dispositions donnant véritablement corps à l'interculturalisme dans les textes législatifs ou quasi constitutionnels (ce dernier terme étant applicable à la Charte québécoise,

2. Le principal texte international est le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (ci-après : PIDESC, 1996).

qui possède un statut supérieur aux autres lois), on peut essayer de se tourner vers les décisions des tribunaux pour se faire une idée de la place que l'interculturalisme occupe dans l'univers juridique québécois.

Si l'on s'en tient aux cas dans lesquels des enjeux collectifs auraient pu être discutés à la lumière de l'interculturalisme québécois, il faut bien convenir que, jusqu'à maintenant, celui-ci n'a guère eu d'impact sur les décisions des tribunaux. S'intéressant aux décisions rendues par la Cour suprême du Canada relativement à la liberté de religion ou encore à la liberté de conscience, le juriste Louis-Philippe Lampron a pu noter, à ce propos, qu'on a « peine à trouver dans la jurisprudence actuelle de la Cour suprême des passages ou des arrêts où les valeurs collectives au cœur de l'interculturalisme ont permis de freiner des revendications individuelles » (Lampron, 2013). Notons que, dans cette perspective, l'interculturalisme est présenté comme un frein potentiel à l'exercice des droits individuels. Qui plus est, la Cour suprême, note l'auteur, « s'est récemment permis de parler expressément du filtre interprétatif du multiculturalisme lors de litiges qui ne concernaient que la Charte québécoise » (Lampron, 2015). Ce fut le cas, en effet, dans sa décision sur la prière au conseil de ville de Saguenay, une affaire dans laquelle, pourtant, seule la Charte québécoise (et non la Charte canadienne) était invoquée. La Cour écrivait alors que l'article 27 de la Charte canadienne, sur le patrimoine multiculturel des Canadiens, signifie que le devoir de neutralité de l'État doit être interprété en tenant compte, non seulement des droits reconnus par la Charte canadienne, mais également dans le but de promouvoir et d'améliorer la diversité (*Mouvement laïque québécois c. Saguenay*, [2015] 2 RCS 3, par. 74). Sans nous inscrire en faux contre l'issue de ce jugement, qui interprète correctement, à notre avis, le sens de l'obligation de neutralité religieuse de l'État, il nous faut bien conclure que la politique québécoise d'interculturalisme est restée ignorée dans cette affaire, et ce, jusqu'au plus haut niveau de l'appareil judiciaire.

Il est vrai qu'il arrive aux tribunaux de tenir compte d'une certaine interculturalité dans l'application du droit ; toutefois, cela ne s'observe qu'à l'échelle individuelle et dans des litiges privés.

Les litiges qui portent sur l'adoption d'un enfant, ou sur la garde d'un enfant après un divorce, en constituent un archétype. Typiquement, il s'agit alors pour le tribunal de décider si de permettre le contact de l'enfant avec plus d'une culture – par exemple, par une garde partagée entre le père et la mère – respecterait le critère juridique applicable en droit civil, soit l'intérêt supérieur de l'enfant. Les tribunaux se montrent bienveillants à l'égard de tels arrangements biculturels, refusant d'y voir une source de dissonances ou de déchirements pour l'enfant. Au contraire, ils admettront qu'il est de l'intérêt des enfants de connaître l'une et l'autre culture, en soulignant que, loin « d'y voir matière à affrontement, [...] les enfants peuvent s'enrichir au contact des deux cultures » (Droit de la famille – 091064, 2009 QCCS 2075, par. 89 et 90). Les enfants faisant l'objet d'une demande de garde partagée après le divorce d'un couple biculturel seront donc, pour citer un magistrat, « toujours riches des deux cultures qui les habitent » (*I.L. c. M.G., J.E.* 2004-2203 (CS), par. 27). Mais pour autant, la disposition des tribunaux à reconnaître les bienfaits de la biculturalité dans tel ou tel cas individuel ne doit pas être confondue avec une politique publique d'interculturalisme guidant l'action gouvernementale.

Pour une reconnaissance plus explicite de l'interculturalité comme processus dynamique pouvant avoir une portée collective et même historique, il faut se tourner vers les thématiques autochtones, qui ont toutefois été écartées des réflexions de Gérard Bouchard sur l'interculturalisme (Bouchard, 2012, p. 17). Dans l'affaire *R. c. Powley*, la Cour suprême du Canada a pris acte de ce qui nous paraît être l'essence de l'interculturalité, c'est-à-dire l'interaction – féconde – entre deux cultures. L'enjeu immédiat de cette affaire était la reconnaissance d'un droit ancestral au profit des Métis du Canada. Pour statuer que les Métis sont bel et bien des peuples distincts, donc susceptibles de se voir reconnaître des droits ancestraux, le haut tribunal a eu recours à des preuves d'ordre historique. Celles-ci démontraient que, bien que les enfants issus des toutes premières unions mixtes entre Indiens et Blancs eussent (généralement) été élevés selon la tradition de leur mère, peu à peu des cultures métisses firent leur apparition, « nées de la fusion originale du patrimoine des Européens et de celui des Premières nations ou des Inuit » (*R. c. Powley*, [2003]

2 RCS 207, par. 10). La Cour conclura que les Métis, s'étant ainsi forgé des identités distinctes, avaient en commun « d'avoir créé une culture nouvelle et une identité collective distincte de celle de leurs ancêtres indiens ou inuits d'une part et de leurs ancêtres européens d'autre part » (*Ibid.*, par. 11). La culture comme produit de l'histoire, la construction d'une culture comme processus relationnel : on ne saurait mieux poser les bases de l'interculturalité. Aussi n'est-il pas étonnant qu'à l'étranger, comme nous le verrons maintenant, ce soient les problématiques autochtones qui aient engendré les consécration juridiques les plus affirmées de l'interculturalisme.

1.2 À l'étranger

Certaines constitutions adoptées récemment en Amérique du Sud ainsi qu'en Amérique centrale ont reconnu le caractère multiculturel, pluriculturel, voire plurinationnel de pays où des peuples autochtones sont présents (Bosset *et al.*, 2013)³. Toutefois, dans de tels pays, rares sont les consécration juridiques de l'interculturalisme proprement dit. Considérons à ce titre, néanmoins, les cas – encore atypiques – de la Bolivie et de l'Équateur. État de droit officiellement plurinationnel depuis 2009, la Bolivie se définit également comme un État interculturel (*Constitución de 2009 del Estado Plurinacional de Bolivia*, article premier). Le caractère interculturel de l'État figure également parmi les principes fondamentaux qu'énonce la nouvelle constitution équatorienne, adoptée en 2008 (*Constitución de la República del Ecuador*, titre premier). Dans les deux cas, des dispositions constitutionnelles fixent la portée concrète de la chose, notamment, en attribuant à l'État des responsabilités explicites quant à la promotion du dialogue interculturel, que la constitution bolivienne considère d'ailleurs comme une finalité essentielle de l'État (article 9). D'autres dispositions prévoient le caractère interculturel de certaines fonctions étatiques de base : ainsi, en Bolivie, la sécurité sociale, l'éducation et la justice doivent tenir compte de l'interculturalité (articles 45, 78, 79 et 178). La constitution reconnaît explicitement le droit fondamental non seulement à une éducation interculturelle, mais

3. Voir notamment la Bolivie, la Colombie, le Mexique, le Nicaragua, le Paraguay ou le Pérou.

à des services de santé respectueux de l'interculturalité (articles 17 et 18). Globalement, le texte de la constitution bolivienne ne comporte ainsi pas moins de 25 références à l'interculturel, au dialogue interculturel ou encore à l'interculturalité, et, bien que le terme d'interculturalisme n'y figure pas explicitement, l'ensemble de ces dispositions témoigne d'une orientation clairement interculturaliste.

Dans ces deux pays, la consécration du caractère interculturel de l'État dans la constitution, mais aussi, comme on le voit, les linéaments juridiques d'une politique interculturaliste transversale s'inscrivent dans un contexte où la population est soit majoritairement autochtone (en Bolivie, à 62%), soit composée de peuples autochtones minoritaires mais néanmoins très importants en nombre (Équateur). Il nous faut constater ici la prégnance du facteur autochtone dans l'émergence graduelle d'une normativité juridique interculturaliste. Il n'est sans doute pas fortuit qu'en Bolivie la nouvelle Constitution ait été adoptée sous l'impulsion d'un président (Evo Morales) issu des peuples autochtones. Cependant, cette normativité juridique est loin d'être univoque. Car si, dans ces deux pays, la proclamation d'États interculturels constituait une rupture symbolique avec un passé colonial, en revanche, la finalité et le sens de l'interculturalité restent objets de débats au sein même des sociétés concernées. Le terme interculturalité, « terme flottant » selon Catherine Walsh, est utilisé par des acteurs équatoriens et boliviens dont les visions de la société et les intérêts ne convergent pas nécessairement. Pour certains, l'interculturalité doit s'inscrire dans un projet profondément transformateur de remise en question des structures et rapports de domination à l'œuvre dans ces pays encore marqués par de profonds clivages (ethniques et sociaux) liés à l'histoire ; mais, pour d'autres, l'interculturalité joue un rôle avant tout fonctionnel et reste compatible avec un projet libéral voire néolibéral (Walsh, 2009⁴). Si l'inscription de l'interculturalisme dans les textes fondamentaux de ces deux pays démontre qu'une politique interculturaliste peut bel et bien emprunter le véhicule du droit, elle montre aussi que le contenu et les finalités d'une politique interculturaliste ne sont pas neutres sur le plan axiolo-

4. Pour une analyse similaire portant sur le cas bolivien, voir Centellas, 2013.

gique et qu'ils peuvent être des enjeux de débats, notamment à l'échelle nationale.

2. AVENUES JURIDIQUES POUR UNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE D'INTERCULTURALISME

Compte tenu du caractère plurivoque de la notion d'interculturalisme, tenons-nous-en, faute de mieux, à une définition générique : est interculturel toute politique publique qui encourage l'interaction féconde entre des cultures. Évidemment, cette définition générique passe-partout ne rend pas compte des finalités et des fondements qu'un État peut vouloir attribuer à une politique interculturelle.

Gérard Bouchard était sans doute conscient du caractère plurivoque de la notion d'interculturalisme lorsque, dans son influent ouvrage sur le sujet, il a sagement choisi de présenter en 2012 un point de vue québécois sur l'interculturalisme. Ce point de vue québécois, rappelons-le, s'axe autour des rapports entre les cultures minoritaires du Québec et la culture de la majorité dite canadienne-française. Préoccupé de la continuité historique et de la cohésion collective, Bouchard reconnaît à l'État dans cet ouvrage une marge de manœuvre ad hoc autorisant un certain interventionnisme culturel lorsqu'il s'agit, par exemple, de protéger le français comme langue nationale, de promouvoir des valeurs civiques ou encore de sauvegarder des traditions patrimoniales (Bouchard, 2012, p. 79). Mais toutes les conceptions de l'interculturalisme ne renvoient pas nécessairement à cet aménagement des rapports majorité-minorités. Comme on vient de le voir à propos de l'Amérique du Sud, l'interculturalisme peut plutôt s'inscrire dans le cadre de rapports de peuples à peuples au sein d'un même État. En Europe non plus, l'interculturalisme n'est pas vu comme impliquant nécessairement un rapport entre une majorité et des minorités. «Le dialogue interculturel nécessite un cadre institutionnel et juridique neutre», peut-on lire à ce propos dans le *Livre blanc sur le dialogue interculturel* publié par le Conseil de l'Europe en 2008 (Conseil de l'Europe, 2008, p. 43). Au Québec même, l'anthropologue Bob White a pu écrire assez sèchement que «l'interculturel n'est pas destiné à faire le travail

du 'nation-building', ce n'est ni sa vocation ni son métier» (White, 2014, p. 41).

En dépit du flou qui subsiste autour de la notion d'interculturalisme, certaines avenues juridiques susceptibles de concrétiser cette politique ont été mises de l'avant. À titre d'exemple, on a proposé l'insertion d'une disposition prévoyant que l'interculturalisme devrait inspirer l'interprétation des droits et libertés garantis par la Charte québécoise. Une pareille mesure favoriserait théoriquement une interprétation des droits et libertés moins inféodée à certaines des interprétations données à la Charte canadienne, surtout si ce geste devait s'accompagner en parallèle d'une dérogation systématique aux articles 2 et 7 à 15 de cette charte, après usage de la clause dite «nonobstant» (Lampron, 2015). Toutefois, à notre avis, sans réflexion préalable sur les fondements et les finalités de l'interculturalisme québécois, ces mesures, qui sont en quelque sorte l'image en creux du contre-modèle canadien, risquent d'avoir un impact limité, car un interculturalisme mal défini continuera de revêtir un caractère surtout incantatoire. Or, nous avons vu les limites de cette approche en constatant le peu d'influence de l'interculturalisme québécois sur les décisions judiciaires. En l'absence d'indications claires quant aux composantes et aux finalités de l'interculturalisme québécois, la tentation sera forte pour les tribunaux de continuer à superposer sur la Charte québécoise, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, le filtre interprétatif du multiculturalisme canadien.

Une voie selon nous plus riche sur le plan substantif, donc plus conséquente dans ses effets, et proprement québécoise celle-là, pourrait être envisagée. Sans exclure le recours aux mesures qui viennent d'être mentionnées, mais qui seraient alors accessoires, l'approche que nous proposons ici consiste à consacrer de manière exhaustive l'ensemble des droits culturels de l'être humain dans le texte fondamental pour le Québec qu'est sa Charte des droits et libertés de la personne. Pour ce faire, fidèles à l'histoire de la Charte québécoise, qui a porté les marques du droit international dès l'origine (Morel, 1987, p. 1), nous nous inspirerons du droit international des droits de la personne.

Les droits culturels comportent en droit international des exigences distinctes, quoiqu'interreliées. Dans la perspective de

l'interculturalisme, nous nous en tiendrons ici, d'abord au droit de participer à la vie culturelle, puis au respect des identités culturelles librement choisies par chacun.

2.1 Le droit de participer à la vie culturelle

Le droit international prévoit des dispositions explicites concernant le droit de participer à la vie culturelle⁵. Simple en apparence, l'énoncé de ce droit, si l'on veut saisir l'ampleur de sa portée normative, exige que soit d'abord éclairci le sens des termes qui le composent, à savoir la vie culturelle et la participation.

Commençons par la notion même de culture. Les conceptions classiques ou humanistes de la culture, axées notamment sur la littérature, la musique, les arts visuels ou les arts de la scène, par exemple, ne rendent qu'imparfaitement compte de l'ambition normative du droit international. En effet, ces définitions classiques coexistent avec des définitions de caractère plus anthropologique, axées sur les systèmes de valeurs et de symboles propres à tout groupe humain, ce qui peut inclure, par exemple, la langue, la religion, les traditions populaires, le mode de vie ou la conception des rapports sociaux. Le droit se montre ouvert à ces conceptions anthropologiques (et sans doute résolument bouchardiennes!) de la culture. En témoigne le passage qui suit, tiré des observations formulées par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies (ci-après CDESC) à propos du droit de participer à la vie culturelle :

Le Comité considère que [...] la culture comprend notamment le mode de vie, la langue, la littérature orale et écrite, la musique et la chanson, la communication non verbale, la religion ou les croyances, les rites et cérémonies, les sports et les jeux, les méthodes de production ou la technologie, l'environnement naturel et humain, l'alimentation, l'habillement et l'habitation, ainsi que les arts, les coutumes et les traditions, par lesquels des individus, des groupes d'individus et des communautés expriment leur humanité et le sens qu'ils donnent à leur existence (CDESC, 2009, par. 12).

5. PIDESC, art. 15(1)(a) : « Les États parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit de participer à la vie culturelle » .

Vue par le droit, la culture n'est donc pas l'apanage des empereurs, des lettrés, des riches: c'est aussi, pour citer l'anthropologue mexicain Stavenhagen, celle de villageois, d'ouvriers, de minorités ethniques, de peuples autochtones, de populations immigrées (Stavenhagen, 1995, p. 71). Et, tout aussi important, entre cette «culture populaire» et la «haute culture», le droit n'a pas voulu établir de hiérarchie⁶.

La culture étant ainsi largement conçue, comment définir maintenant la participation à la vie culturelle?

Celle-ci se conçoit difficilement sans des institutions, des activités, des services culturels. C'est pourquoi l'absence, le manque ou la mauvaise répartition d'infrastructures culturelles – tels musées, bibliothèques, théâtres ou maisons de la culture – constituent a priori une violation du droit de participer à la vie culturelle. Cependant, le droit de participer à la vie culturelle est loin de se limiter à l'accès aux installations, activités ou institutions culturelles. Ce serait en effet considérer l'être humain comme ayant le rôle passif d'un simple destinataire de «services» culturels ou encore d'un consommateur de «produits» culturels. Or, l'être humain peut contribuer en tant que citoyen à la vie culturelle. Autrement dit, il est un acteur culturel à part entière⁷. Rappelons-le d'ailleurs, le droit reconnaît la légitimité des formes vernaculaires de culture. Un nouveau paradigme émerge ainsi dans l'univers juridique, aux côtés de la démocratisation de la culture à laquelle nous renvoie l'accès aux services et aux institutions: celui de la démocratie culturelle. Ce paradigme est étroitement lié à la dimension anthropologique de la culture et, peu à peu, il nous amène sur le terrain du respect des identités culturelles librement choisies.

6. Il n'est pas interdit de rattacher cette approche de la culture attentive aux cultures populaires à l'école anglo-saxonne des *Cultural Studies*. En français, voir Mattelart et Neveu, 2008, p. 4.

7. CDESC, 2009, Observation générale n° 21, précitée, par. 15c): chacun a le droit de «participer à la création des expressions spirituelles, matérielles, intellectuelles et émotionnelles de la communauté».

2.2 Le respect des identités culturelles

La deuxième exigence que nous souhaitons mettre en lumière dans la perspective de l'interculturalisme fait appel à la relation qui existe entre l'être humain et les diverses communautés – nous utilisons le pluriel à dessein – auxquelles il est possible de s'identifier.

Le droit international reconnaît aux personnes appartenant aux minorités ethniques, religieuses et linguistiques le droit d'avoir leur propre vie culturelle, de professer ou de pratiquer leur propre religion ou d'employer leur propre langue. Les titulaires des droits consacrés à ce titre sont des individus («les personnes appartenant à des minorités ne peuvent être privées du droit») (PIDESC, art. 27). Toutefois, en pratique, le respect de ces droits dépend de la mesure dans lequel le groupe minoritaire proprement dit parvient à maintenir de manière collective sa culture, sa langue ou sa religion. C'est pourquoi les États doivent parfois prendre des mesures positives pour protéger l'identité des minorités. Dans la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (1992), l'ONU a formulé ainsi le comportement attendu des autorités: «Les États protègent l'existence et l'identité nationale ou ethnique, culturelle, religieuse ou linguistique des minorités, sur leurs territoires respectifs, et favorisent l'instauration des conditions propres à promouvoir cette identité. [Ils] adoptent les mesures législatives ou autres qui sont nécessaires pour parvenir à ces fins». Les thématiques autochtones ont souvent fourni l'occasion d'explicitier les exigences qui en découlent (Comité des Droits de l'Homme des Nations unies, 2006, art. 40, par. 10). Dans cet esprit, l'ONU a pu élaborer, par exemple, le concept d'adéquation culturelle, selon lequel les droits reconnus à chaque être humain comportent une dimension culturelle qui oblige les pouvoirs publics à tenir compte de la culture lors de l'élaboration des politiques publiques (qu'il s'agisse, par exemple, de logement, de santé ou d'éducation⁸).

Cependant, l'ONU a aussi rappelé que les droits culturels doivent être considérés avant tout comme des libertés (CDESC,

8. Voir par exemple l'Observation générale n° 4 : le droit au logement, 1991, par. 8g.

2009, par. 6). Le risque pour l'être humain est en effet de se trouver prisonnier, sinon d'une culture, du moins d'une vision passéiste, réactionnaire, patriarcale ou tout simplement statique de la culture. Or, la liberté que nous avons en commun avec les autres, c'est précisément, nous rappelait l'historien des idées Tzvetan Todorov, la liberté de refuser de telles surdéterminations (Todorov, 1989, p. 513). On préférera donc parler du respect d'identités culturelles librement choisies. Les réflexions les plus récentes sur les droits culturels ont précisément adopté cette perspective ; en particulier celle, très influente, du Groupe de Fribourg (2007), à qui l'on doit une inspirante déclaration sur le sens et la portée des droits culturels (Bidault, 2009⁹). Dans ce texte, le droit à l'identité culturelle comprend, certes, le droit au respect d'une identité culturelle librement choisie, mais aussi la liberté de pouvoir se réclamer d'une ou de plusieurs appartenances culturelles et même celle de pouvoir modifier ce choix au fil de sa vie (article 4a). À son tour, l'ONU a reconnu, au titre des droits culturels, le droit de ne se réclamer d'aucune appartenance en particulier, celui de se réclamer de plus d'une appartenance, et le droit de modifier à son gré ses appartenances culturelles. Et, dans une perspective que nous qualifierions d'interculturaliste avant la lettre, l'ONU reconnaissait du même souffle que les droits culturels impliquent le droit de comprendre non seulement sa culture mais également celle des autres, ainsi que le droit de bénéficier du patrimoine culturel d'autres communautés (CDESC, 2009).

Selon nous, les enseignements du droit international relativement à la participation à la vie culturelle ainsi qu'au respect d'identités culturelles librement choisies nous fournissent les bases juridiques nécessaires à la consécration d'une politique interculturaliste québécoise. Dans la Charte québécoise, les droits culturels, nous l'avons dit, se limitent encore à la portion congrue, car la Charte ne s'intéresse actuellement à la culture que sous l'angle de l'ethnicité, dans une perspective sans doute involontairement ghettoïsante et assez peu compatible avec une politique interculturaliste (Bosset, 2006)¹⁰.

9. La Déclaration de Fribourg n'est pas un texte juridiquement contraignant.

10. Voir plus haut, 1.1.

À l'avenir, la Charte pourrait cependant se montrer beaucoup plus ambitieuse et reconnaître, non plus seulement le droit des personnes appartenant à des minorités ethniques d'avoir leur vie culturelle «en commun avec les autres membres de leur groupe», mais également le droit de toute personne à des interactions culturelles : cela correspondra bien davantage à la logique de l'interculturalisme. Cette vision de l'interculturalisme n'a pas nécessairement pour objectif de faire de celui-ci un mode d'aménagement des rapports entre une majorité et des minorités ; en cela, elle se distingue sur le plan téléologique de celle que Gérard Bouchard met de l'avant. Néanmoins, l'interculturalisme que nous mettons de l'avant ne considère pas les droits culturels comme des droits individuels existant en surplomb de la société québécoise. Il admet que des intérêts concurrents aux droits culturels – notamment, ceux qui, dans la perspective de Gérard Bouchard, mériteraient une préséance ad hoc, parce que liés à l'histoire ou au contexte social québécois (par exemple, la valorisation du français comme langue nationale) – puissent être dûment pris en considération dans le cadre des balises prévues par la Charte québécoise, soit le respect des droits et libertés d'autrui (préambule) ainsi que la préservation des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général (art. 9.1).

Inspirée des droits culturels, la Charte québécoise intégrerait les deux paradigmes que sont la démocratisation de la culture et la démocratie culturelle. Elle reconnaîtrait de manière explicite, cette fois, à toute personne :

- le droit de participer à la vie culturelle de la collectivité ;
- le droit de comprendre sa culture et celle des autres ;
- le droit de bénéficier du patrimoine culturel d'autres communautés ;
- le droit à des interactions culturelles (corollaire du droit précédent) ;
- le droit d'accéder, en pleine égalité, à des institutions, programmes ou facilités propres à favoriser la vie culturelle ;
- la reconnaissance de la liberté culturelle (incluant la liberté de choisir ses liens d'appartenance) ;

- enfin, des balises fondées sur le respect des droits de la personne, de l'ordre public, des valeurs démocratiques et du bien-être général.

Rien n'empêchera le législateur de boucler la boucle par la suite, par exemple en ajoutant aux dispositions interprétatives de la Charte québécoise, comme certains l'ont proposé, une disposition prévoyant que l'interculturalisme doit inspirer l'interprétation des droits garantis par celle-ci. On pourrait également envisager une loi qui, sur le modèle de la loi fédérale sur le multiculturalisme canadien, attribuerait des responsabilités précises en matière d'interculturalisme aux institutions publiques québécoises. Cette loi prévoirait, par exemple, le dépôt périodique de rapports par les ministres concernés et leur examen par une commission de l'Assemblée nationale. De telles mesures accessoires n'auraient de sens, toutefois, que si elles procèdent d'une vision claire et cohérente de l'interculturalisme québécois, une vision qui a fait défaut jusqu'à maintenant et que l'approche fondée sur les droits culturels de l'être humain propose justement.

3. CONCLUSION

Les atermoiements québécois sur l'interculturalisme sont riches d'enseignements. Ainsi, on constate l'ignorance mutuelle qui persiste entre les juristes et les milieux culturels. Si les premiers ne portent souvent qu'un intérêt professionnel assez limité à la culture, sauf de manière périphérique, on peut faire le reproche inverse aux observateurs de la culture et aux responsables de l'élaboration des politiques culturelles. Gérard Bouchard lui-même, dans un ouvrage consacré à la « crise » de la culture québécoise pour lequel il avait sondé pas moins de 141 intellectuels québécois, n'en sonda que deux ayant reçu une formation en droit (Bouchard et Roy, 2007)! Parallèlement, si les politiques culturelles peuvent être inspirées par les parcours historiques nationaux, voire par les mythologies nationales, par le *nation-building* ou encore par la mise en valeur des « industries culturelles », ces politiques sont rarement, sinon jamais, fondées sur les droits culturels de l'être humain. C'est avec regret qu'on note, par exemple, l'absence d'une véritable référence aux droits culturels

de la personne dans les travaux qui ont mené à la nouvelle politique culturelle du Gouvernement du Québec, rendue publique en juin 2018 (Québec, 2018).

Pourtant, les droits culturels, qui unissent les aspects aussi bien collectifs qu'individuels des droits fondamentaux sous la bannière fédératrice de la liberté culturelle, permettent de situer, d'incarner les droits dans un monde caractérisé par la diversité : celle des langues, des groupes ethniques et nationaux, des religions, voire des classes sociales. En somme, l'interculturalisme québécois peut trouver dans les droits culturels de l'être humain un véhicule juridique prometteur. Encore faut-il que, pour paraphraser Ronald Dworkin, l'on prenne enfin ces droits au sérieux.

Interculturalisme et multiculturalisme : ressemblances et dissemblances

ALAIN-G. GAGNON ET RAFFAELE IACOVINO

C'est un honneur de prendre part à ces *Mélanges* soulignant la contribution exceptionnelle de Gérard Bouchard au monde de la recherche, tout en étant bien conscients que son apport s'étend aussi à plusieurs autres sphères. Nous avons choisi de poursuivre la réflexion si richement alimentée par notre collègue sur le thème de la gestion de la diversité. Au Canada, ce thème est généralement exploré en discutant de fédéralisme et de multiculturalisme. Au Québec, c'est un peu plus complexe puisque nous débattons de la gestion de la diversité dans un cadre national spécifique en mettant dos à dos le fédéralisme et le nationalisme d'un côté et, de l'autre, le multiculturalisme et l'interculturalisme.

Le récent énoncé en matière de relations fédérales-provinciales, *Notre façon d'être Canadiens : politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes*, rendu public le 1^{er} juin 2017, fait sien une grande partie des enseignements de Gérard Bouchard (Québec, 2017, p. 70-74) ainsi que ceux de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Le gouvernement du Québec a choisi de passer à une nouvelle étape en faisant de l'interculturalisme une responsabilité incombant à tous les ministères plutôt que de la confier au seul ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Il s'agit d'un changement très significatif de notre point de vue.

Pour citer un extrait de la *Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes*, « Le modèle de l'interculturalisme développé ici [au Québec], qui repose sur un principe de réciprocité, vise à assurer l'équilibre entre, d'une part, l'ouverture à la diversité et, d'autre part, la continuité et la vitalité du caractère distinct et

francophone du Québec» (Québec, 2017, p. 70). Cela nous ramène à l'essentiel du projet Bouchard.

Dans le contexte québécois, le vivre-ensemble s'appuie sur des règles de base assez simples que nous pourrions résumer par quatre mots clés : la modération dans l'action, la reconnaissance, l'hospitalité et la solidarité. Il s'agit dans les faits de quatre considérations éthiques devant être au cœur de toutes les actions contribuant à donner à la nation québécoise des bases solides et porteuses d'avenir.

La présente contribution débute par un résumé des grands principes du multiculturalisme, comme position théorique, puis on y développe des critères normatifs permettant d'évaluer les modèles actuels de pluralisme culturel au Canada et au Québec. La deuxième partie propose une conceptualisation du modèle québécois d'interculturalisme en tant qu'approche distincte de construction et d'appartenance identitaires. La troisième partie offre un aperçu de la politique canadienne de multiculturalisme. On propose une analyse des modèles en ce qui a trait à leur contribution normative au pluralisme culturel et à leur place dans les relations entre le Québec et le Canada.

1. L'IDÉE DU MULTICULTURALISME

La prémisse fondamentale qui sous-tend le multiculturalisme est celle du pluralisme culturel en tant que correctif à l'individualisme caractérisant la pensée libérale traditionnelle, pensée qui ne tient pas compte de l'importance de l'identité culturelle dans l'exercice de l'autonomie des individus.

Le multiculturalisme en tant que modèle de gestion suppose la présence d'une multiplicité de cultures coexistant à l'intérieur d'un territoire étatique tout en rejetant à la fois la vision jacobine moderne de l'État-nation moniste et celle de l'homogénéisation identitaire.

La mise en pratique du pluralisme culturel, comme guide pour les démocraties libérales, a toutefois provoqué de vastes débats. Les sociétés libérales se sont, pour la plupart, adaptées aux impératifs du pluralisme culturel en élargissant l'espace public pour faire place à l'identité culturelle, mais elles doivent

désormais affronter la tâche de définir les balises appropriées afin de résoudre l'épineuse et très délicate question d'établir et de fixer les limites des droits collectifs rattachés à la culture.

Le défenseur le plus connu, au Canada et au Québec, du rôle que joue la culture en offrant un contexte propice à l'exercice de l'autonomie individuelle, demeure sans doute Will Kymlicka avec son ouvrage *La citoyenneté multiculturelle* publié en 1995. Tout en insistant sur la primauté de l'autonomie individuelle comme fondement de la justice, Kymlicka transpose le multiculturalisme dans un cadre libéral en signalant que, plutôt que de tomber dans le piège des conceptions atomistes du citoyen, l'individualisme éthique doit aller de pair avec l'argument sociologique voulant que les individus aient besoin des communautés et des cultures historiques pour s'épanouir pleinement¹. Cette proposition est inversée chez Gérard Bouchard.

Kymlicka fait remarquer que la réponse libérale classique à la diversité culturelle a été d'instaurer des bases de citoyenneté communes dans un esprit universel. De ce point de vue, la fonction intégratrice de la citoyenneté exige que les différences culturelles soient traitées avec « une indifférence bienveillante », de sorte qu'une identité civique partagée se développe sans égard aux différences identitaires collectives ou de groupe.

Ce qui nous amène aux évaluations normatives de l'intégration, qui reposent sur deux grandes considérations. La première est qu'un statut de citoyenneté à part entière exige que toutes les identités culturelles puissent participer à la vie publique sur un pied d'égalité. La deuxième concerne l'importance de l'unité et de la cohésion sociale dans toute société.

En bref, il faut trouver un équilibre entre un renforcement égal du pouvoir des identités de groupe, comme éléments actifs de l'ensemble de la communauté, et le besoin d'un terrain commun pour dialoguer, à des fins d'unité. Le livre de Gérard Bouchard, paru en 2017, *L'Europe en quête d'Européens. Pour un nouveau rapport entre Bruxelles et les nations*, s'y dédie entièrement.

1. André Laurendeau a fait valoir cela dès 1965 dans les pages bleues du rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Voir Bickerton *et al.*, 2003, p. 59-76.

2. « L'INTERCULTURALISME » : LE MODÈLE DE PLURALISME CULTUREL DU QUÉBEC

Les initiatives du Québec afin de s'imposer en tant que société d'accueil reconnue remontent à la Révolution tranquille, lorsque l'État a commencé à prendre davantage en charge les questions relatives aux politiques sociales, à l'éducation et même à l'intégration.

Ce « chemin » vers la citoyenneté québécoise ne peut être dissocié de l'enjeu plus vaste de l'affirmation nationale du Québec face aux efforts pancanadiens d'édification nationale.

En ce sens, le concept de « deux peuples fondateurs » n'est pas que symbolique; il représente une lutte politique affirmant le droit de déterminer les modalités d'appartenance destinées aux nouveaux arrivants. En élaborant son propre modèle d'intégration et de cohésion sociale, le Québec a, en réalité, formulé une réponse à la politique canadienne de multiculturalisme – une position qui consacre (1) la primauté de l'État québécois en matière d'intégration nationale et d'identité collective et (2) qui conteste l'idée réductrice suggérant que la place du Québec, au sein du Canada, soit celle d'une minorité ethnoculturelle monolithique.

Historiquement, la raison de l'intérêt croissant à l'égard d'une culture propre et d'une citoyenneté québécoise a été la langue – au moment où le français comme bien public est devenu le véhicule prédominant pour la préservation et l'épanouissement d'une identité québécoise (Bouchard, 2001a). La langue a, en effet, été l'élément précurseur des préoccupations par rapport à l'immigration et à l'intégration. L'immigration et l'intégration sont ainsi devenues inextricablement liées au sort de la nation québécoise.

En réponse aux critiques qui considèrent que l'imposition légale du français aux individus constitue un affront aux principes libéraux, le philosophe Joseph Carens évoque l'aspect participatif du modèle québécois pour en défendre les mérites libéraux et démocratiques :

L'obligation d'apprendre le français est intimement liée au devoir de contribuer et de participer à la société, devoir qui est, à cet égard,

rattaché aux principes démocratiques fondamentaux. Apprendre le français est, entre autres choses, nécessaire pour participer à la société de telle sorte que, s'il est possible de défendre le devoir de participer, et je pense que c'est le cas, il est possible de défendre l'obligation d'apprendre le français (Carens, 2000, p. 18; traduction libre).

Le Québec a été plutôt lent et parfois maladroit dans sa réponse au projet canadien de pluralisme culturel. En 1981, le modèle québécois a commencé à prendre forme avec un énoncé de politique intitulé *Autant de façons d'être Québécois* (Québec, 1981). Le principe fondamental de la politique, contrairement au multiculturalisme canadien, était que l'intégration au Québec a d'abord mis l'accent sur la convergence culturelle – Gérard Bouchard a, soulignons-le, exprimé son malaise par rapport à cette posture – pour ensuite mettre de l'avant l'idée d'une culture sociétale capable d'intégration culturelle.

En fait, cette première mouture de l'élaboration de l'interculturalisme québécois mettait le pluralisme culturel en relief en tant que philosophie publique, les communautés culturelles étant formellement reconnues comme des interlocutrices au sein de la démocratie québécoise, en insistant sur le rôle historique de la majorité culturelle.

Cette initiative a marqué un premier pas pour le Québec puisque le document soulignait l'importance d'établir des relations intercommunautaires harmonieuses, souhaitait reconnaître la contribution des cultures minoritaires dans le développement du Québec (en sensibilisant la majorité à ce sujet), et recommandait des mesures précises eu égard à l'accessibilité aux emplois dans le secteur public, à des services adéquats et à l'allocation de ressources pour soutenir les associations interculturelles². En cela, il y avait des similitudes avec la politique canadienne établissant le multiculturalisme.

Essentiellement, l'idée de convergence culturelle insistait sur la nécessité de reconnaître officiellement l'existence de plusieurs cultures constituantes au Québec, tout en concédant que les

2. En fait, le ministère de l'Immigration est devenu le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

initiatives en matière de politiques publiques doivent tenir compte de la dynamique particulière liée aux relations majorité/minorité. L'idée directrice était d'indiquer clairement que le terrain des négociations et de la médiation entre les groupes culturels reconnaîtrait explicitement une société d'accueil existante reposant sur la mobilisation politique d'une majorité culturelle.

Récemment, dans le but de mieux cerner les grands principes de l'interculturalisme québécois, Gérard Bouchard a affirmé que l'un des aspects les plus intéressants de l'interculturalisme, pour les nations minoritaires, est la reconnaissance explicite d'une culture fondatrice. Aussi, l'une des principales caractéristiques de l'interculturalisme, contrairement à l'assimilation, est que ce modèle repose sur un désir et une volonté de parvenir à une conciliation – possiblement d'une refondation :

En résumé, l'interculturalisme reconnaît le statut de la majorité culturelle (sa légitimité, le droit de perpétuer ses traditions, ses valeurs, son héritage et le droit de se mobiliser pour assurer son développement) tout en l'encadrant afin de réduire les risques de débordements auxquels sont sujettes toutes les majorités à l'égard de leurs minorités, comme l'histoire ancienne et récente nous l'enseigne (Bouchard, 2011, p. 409)³.

Gérard Bouchard soulève un argument complémentaire qui mérite d'être examiné. Il s'engage dans une discussion au sujet de ce qu'il appelle «la préséance *ad hoc* de la culture majoritaire» (Bouchard, 2011, p. 413). À cet égard, il admet simplement qu'aucun modèle ne pourra généralement fonctionner selon des principes tout à fait cohérents et que certains impondérables feront en sorte que les préférences de la culture majoritaire prévaudront. Il s'agit là d'une importante concession face à l'évidente critique

3. Cette analyse est étoffée dans son livre *L'interculturalisme : un point de vue québécois* (2012). Charles Taylor a également fait valoir un argument semblable récemment : «Le meilleur antidote, peut-être le seul, est la mise en œuvre réussie du scénario interculturel. C'est-à-dire que les dirigeants et les membres de la majorité approchent les dirigeants et les membres de la ou des minorité(s) et élaborent, de concert avec eux, de nouvelles manières de régler les conflits, puis travaillent ensuite ensemble efficacement à les résoudre. [...] L'ensemble de ces initiatives collaboratives contribue en réalité à l'élaboration d'une nouvelle culture d'interaction plus inclusive» (Taylor, 2012, p. 412; traduction libre).

que tout modèle qui repose sur la conciliation entre les cultures majoritaires et minoritaires est inévitablement aux prises avec des déséquilibres de pouvoir.

Gérard Bouchard estime que le pouvoir relatif de la culture majoritaire de même que certaines de ses revendications historiques ne peuvent être totalement éludés et il prône l'ouverture pour laisser place à une certaine souplesse afin de répondre à cette dynamique, pourvu qu'elle soit convenablement circonscrite et explicitement justifiée. En d'autres termes, l'interculturalisme est un modèle de pluralisme culturel qui honore également les besoins particuliers de la culture majoritaire tout en tenant compte du fait que les majorités ont potentiellement la capacité d'opprimer les minorités. Bouchard rejette ainsi les modèles républicains et laïcs trop rigides ou les cadres procéduraux libéraux qui n'offrent que peu de marge de manœuvre pour s'adapter aux circonstances historiques. Dans son article de 2011, Gérard Bouchard insiste d'ailleurs sur les ajustements, la réciprocité, la nécessité de trouver des équilibres. Il nous dit que la préséance *ad hoc* s'inscrit dans cet esprit : « Il importe de signaler que le modèle québécois de l'interculturalisme a explicitement remis en cause le cadre canadien, comme fondement premier pour déterminer les modalités d'appartenance, en élaborant un modèle complet et viable » (Bouchard, 2011, p. 416).

Le gouvernement du Québec a présenté, en 1991, sa formulation – une reformulation même – la plus détaillée de l'interculturalisme (Québec, 1990) en soutenant que l'intégration des immigrants ou des cultures minoritaires dans la communauté politique constitue un effort réciproque – l'intégration étant définie comme un « contrat moral »⁴ entre la société d'accueil et

4. Le 1^{er} novembre 1999, le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Robert Perreault, a entrepris une refonte du modèle en annonçant un nouveau plan d'action qui miserait sur un « cadre civique » plus largement défini. Cette nouvelle approche se voulait moins axée sur l'intégration, comme domaine de politiques publiques spécifique fondé sur la reconnaissance des cultures minoritaires, et davantage sur les « besoins de la société québécoise dans son ensemble ». La réciprocité qu'impliquait le contrat moral n'a pas été altérée de façon significative ; or, concrètement, la politique a entraîné une décentralisation des services d'intégration vers des centres locaux dans différentes régions. Sur le plan conceptuel, cette politique, qui s'appuyait sur une conception civique de la communauté nationale,

les groupes ethnoculturels particuliers en vue de créer un forum pour le renforcement du pouvoir de tous les citoyens – une « culture publique commune »⁵.

Ce contrat moral implique des droits et des responsabilités tant pour les immigrants que pour la société d'accueil – indiquant, encore une fois, que les pratiques d'intégration efficaces exigent la contribution de la société dans son ensemble. L'objectif d'un tel cadre était de favoriser une « culture publique commune » évolutive, transformatrice et plurielle.

Ce modèle établissait clairement que les échanges culturels créeraient un espace partagé pour la négociation des identités, transformant dans le processus à la fois les cultures majoritaires et minoritaires.

Le contrat moral se résumait comme suit :

- une société dont le français est la langue commune de la vie publique ;
- une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées ;
- une société pluraliste ouverte aux multiples apports dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire (Québec, 1990, p. 15).

Le gouvernement du Québec a réaffirmé en 1994 l'orientation générale de ce modèle dans *Gérer la diversité dans un Québec francophone, démocratique et pluraliste. Principes de fond et de procédure pour guider la recherche d'accommodements raisonnables* (Québec, 1994, p. 11).

La culture publique commune, de ce point de vue, ne se limite pas à la sphère juridique – il ne s'agit pas d'un modèle procédural qui repose sur des droits individuels formels. Les principes fondamentaux du contrat moral sont tels que les « manières d'être » établies dans les domaines économique, politique et socioculturel

a été éphémère et n'a pas transformé profondément l'idée que l'intégration est un projet réciproque qui comporte des obligations et des droits tant pour la société d'accueil que pour les minorités et les immigrants. Voir Perreault, 1999.

5. Pour plus de détails au sujet des principes de la « culture publique commune » telle qu'elle est conçue au Québec, voir Harvey, 1991 ; Caldwell, 1988 ; et Caldwell, 2001.

doivent être respectées en tant que balises d'identification et de statut de citoyenneté. Les institutions de participation démocratique servent donc de points de convergence pour les groupes ayant des identités collectives particulières afin que, sur un pied d'égalité, tous puissent prendre part à la vie démocratique.

En instaurant un modèle qui repose sur une synthèse culturelle, la langue française doit servir de langue commune à la vie publique. Cela est considéré comme étant une condition essentielle à la cohésion au sein de la société québécoise. De ce point de vue, la langue n'est pas conçue comme un droit individuel mais comme l'affirmation à la fois d'un droit communautaire et d'un bien culturel et sociétal.

L'idée est que les contacts culturels produisent une nouvelle synthèse et engendrent une nouvelle dynamique pour la communauté dans son ensemble (Harvey, 1991, p. 239). Le modèle québécois de pluralisme culturel s'inscrit dans la tradition de la démocratie parlementaire et est axé sur la délibération et la représentation, en s'appuyant sur des principes fondamentaux – dont un engagement à régler les conflits de façon pacifique, une charte des droits et libertés offrant un recours judiciaire pour la protection des droits individuels et collectifs, l'égalité entre les sexes, un État laïc, un accès égal et universel aux protections sociales (c'est-à-dire la santé et les services sociaux) (Québec, 1990) – en somme, l'interculturalisme cherche à trouver un équilibre entre les droits individuels et le relativisme culturel en préconisant une « fusion des horizons » grâce au dialogue et aux ententes consensuelles.

3. DIVERS INSTRUMENTS PERMETTANT DE FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE

Divers instruments ont été créés en vue d'encourager la contribution des immigrants à la société. Le gouvernement du Québec avait mis sur pied, dès 1978, le Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO). Cette initiative a contribué à valoriser le patrimoine des immigrants (MEMO, 2000).

Un autre instrument important a été une politique de recrutement ciblée pour permettre aux membres des nouvelles communautés immigrantes d'avoir accès aux postes à pourvoir

au sein de la fonction publique. En l'an 2000, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* en modifiant le chapitre A-2.01 de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*.

La loi, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2001, oblige les organismes publics à développer des programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les Autochtones, les personnes faisant partie d'une minorité visible et les personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

Afin de s'assurer que la loi soit véritablement appliquée, le gouvernement a créé la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), un organisme ayant le mandat d'analyser la disponibilité des effectifs et de vérifier la teneur des différents programmes d'accès à l'égalité en emploi.

4. LE MULTICULTURALISME

Le multiculturalisme, en tant que force mobilisatrice au Canada, a vu le jour en grande partie en raison d'un accueil défavorable aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme (Commission B & B ou Laurendeau-Dunton) à la fin des années 1960, de la part d'une « troisième force », des groupes qui représentaient les immigrants et les communautés ethnoculturelles. La Commission elle-même a été mise sur pied par le premier ministre Pearson en réaction à la montée d'un nationalisme québécois redynamisé par la Révolution tranquille et les questionnements subséquents quant à la place collective du Québec au sein d'une fédération largement dominée par des Anglo-Canadiens dans les sphères économique, culturelle et politique. Les représentants de la « troisième force » cherchaient à faire reconnaître leurs contributions culturelles au Canada et estimaient qu'ils seraient relégués à un statut de citoyenneté de deuxième zone si le pays devait être officiellement défini comme étant biculturel et bilingue.

La réponse du premier ministre Trudeau a consisté à modifier les recommandations de la Commission B & B, qui préconisait une conception « binationale » du pays selon laquelle le Canada français et le Canada anglais devaient être reconnus

sur un pied d'égalité en tant que nations fondatrices bénéficiant chacune d'un statut majoritaire. Trudeau allait cependant opter pour une politique officielle de multiculturalisme dans un cadre bilingue. Ce faisant, il soutenait que la langue pouvait être dissociée de la culture – et que les individus seraient libres de décider de préserver activement ou non leurs identités ethnoculturelles. La primauté des droits individuels ressort clairement d'une telle approche – le droit de tout individu de se dissocier librement de sa communauté ethnoculturelle. De plus, la langue de participation à la société canadienne – soit le français ou l'anglais – relevait d'un choix individuel. L'idée que la langue devait correspondre à des réalités sociologiques, comme la Commission B & B le laissait entendre, a été abandonnée. Le Canada s'édifierait sur des principes universels, la langue serait dissociée de la culture, et le multiculturalisme mettrait en exergue l'absence de cultures majoritaires comme principe structurant pour la communauté élargie. La communauté d'intégration des immigrants était le Canada, défini comme seule société d'accueil (officiellement) bilingue. Trudeau estimait qu'« [il] ne peut y avoir une politique culturelle pour les Canadiens d'origine française et britannique, une autre pour les Autochtones et encore une pour tous les autres. Car, bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a préséance [...] » (Trudeau, 1971, cité dans Cardinal et Couture, 1998, p. 249-250).

Bien que l'on puisse considérer que le résultat final de la politique représente un compromis entre la vision « multiculturelle et multilingue », défendue par la « troisième force », et la vision binationale, la politique a contribué à aliéner beaucoup de Québécois francophones qui ont décidé, en grand nombre, de se rallier au mouvement indépendantiste (Kallen, 1982, p. 54). Les objectifs de cette politique du gouvernement fédéral ont été décrits comme suit :

i.- [...] le gouvernement s'efforcera d'aider tous les groupes culturels canadiens qui ont manifesté le désir et la volonté de développer la capacité de s'accroître et d'ajouter à la vie canadienne, et dont le besoin d'assistance est évident [...].

ii.- [...] le gouvernement aidera les membres de tout groupe culturel à surmonter les barrières culturelles qui les empêchent de participer pleinement à la société canadienne.

iii.- [...] le gouvernement favorisera les rencontres et échanges entre tous les groupes culturels dans l'intérêt de l'unité nationale.

iv.- [...] le gouvernement continuera d'aider les immigrants à apprendre au moins l'une des deux langues officielles et à s'intégrer entièrement dans la société canadienne⁶.

De nouvelles préoccupations par rapport à l'équité raciale et ethnique ont mené à une réaffirmation de la politique avec l'adoption, en 1988, de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* par le gouvernement progressiste-conservateur de Brian Mulroney. Comme le fait remarquer Yasmeen Abu-Laban, la loi a accentué l'impact de la politique multiculturelle en mettant l'accent non seulement sur la préservation culturelle, mais en insistant plus explicitement sur les préoccupations par rapport à la discrimination. La loi comportait désormais une disposition en vertu de laquelle le ministre du Multiculturalisme pouvait «aider les minorités ethnoculturelles à œuvrer en vue de faire échec à toute discrimination, notamment celle qui est fondée sur la race ou sur l'origine nationale ou ethnique» (Article 5 [1] g), cité dans Abu-Laban, 1999, p. 251). Cette réponse de l'État découlait de préoccupations plus vives entourant les changements dans la composition des groupes ethniques minoritaires à la suite des récentes vagues d'immigration. La nouvelle loi, cependant, n'a pratiquement pas changé l'orientation générale de la politique initiale et a simplement clarifié et davantage renforcé les modalités de reconnaissance en ce qui a trait à la contribution des groupes culturels (Cardinal et Couture, 1998, p. 251). Cet élément a été particulièrement bien reçu par les groupes ethnoculturels.

Alors que le multiculturalisme avait, en grande partie, pris forme par le truchement du financement fédéral de projets culturels, la constitutionnalisation dans la *Charte des droits et libertés*, en 1982, du multiculturalisme comme élément fondamental de l'identité canadienne a constitué une mesure nettement plus substantielle. La politique de multiculturalisme dans un cadre

6. Débats de la Chambre des communes, 8 octobre 1971 : 8546 (déclaration du premier ministre Trudeau).

bilingue alors en vigueur a été renforcée. En vertu de la disposition interprétative qui figure à l'article 27, la Constitution devait dorénavant « concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens ». Le multiculturalisme est ainsi devenu « un élément tangible » de la Constitution rapatriée, ce qui a donné l'impression aux groupes ethnoculturels qu'ils avaient accédé au statut « d'acteurs constitutionnels légitimes » (Abu-Laban, 1999, p. 472).

5. DES PROJETS D'INTÉGRATION NATIONALE CONCURRENTS

Avant de procéder à l'étude comparative, il importe de souligner que les politiques de pluralisme identitaire ne peuvent pas être analysées sans comprendre clairement les processus politiques rattachés à la stratégie d'édification nationale. Cette précision est particulièrement importante dans le cas du Canada puisque la précarité d'une identité pancanadienne a elle-même été, en quelque sorte, un « symbole national » en raison même de la persistance de la question existentielle du Québec. En fait, les responsables de l'élaboration des politiques au niveau fédéral, chargés de définir les modalités d'appartenance au Canada, ont non seulement été confrontés aux défis que pose l'intégration d'identités culturelles diverses, mais ont fait face à une nation minoritaire qui contrôle les institutions politiques établies sur un territoire bien circonscrit⁷.

Une comparaison des politiques qui promeuvent l'interculturalisme québécois et le multiculturalisme canadien s'avère complexe pour plusieurs raisons. Premièrement, la politique de multiculturalisme du Canada a évolué au fil du temps en ce qui a trait à l'importance accordée à la reconnaissance du pluralisme culturel.

La politique du multiculturalisme n'est pas demeurée statique. Augie Fleras, à titre d'exemple, a montré que la politique a d'abord mis l'accent sur la diversité culturelle en vue de faire table rase du passé assimilationniste, avant d'évoluer vers de plus grands efforts d'intégration dans ses versions subséquentes. Fleras montre que la politique est passée d'un multiculturalisme

7. Pour plus de précisions à ce sujet, voir Gagnon A.-G., 2011.

ethnique à un multiculturalisme équitable – axé sur les obstacles à la participation que doivent affronter les nouveaux arrivants –, puis à un multiculturalisme civique et, finalement, à un multiculturalisme intégrateur qui offre une conception plus forte du Canada comme base d'identification (Fleras, 2009). Ces changements peuvent, en grande partie, s'expliquer par le fait que le multiculturalisme a beaucoup gagné en substance à partir du moment où il s'est inspiré de l'approche du Québec en matière d'interculturalisme.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'interculturalisme québécois, une difficulté importante relevée par François Rocher et Micheline Labelle, en 2007, est attribuable au fait que la politique n'ait jamais été définie clairement dans le cadre d'une initiative législative (Rocher *et al.*, 2007). Le nouvel énoncé du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SQRC) en matière de relations fédérales-provinciales rendu public le 1^{er} juin 2017 demande au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) de cesser d'hésiter et de passer à l'action.

De nombreux tenants du multiculturalisme canadien ainsi que de nombreux nationalistes « conservateurs » au Québec, qui souhaitent un statut public rehaussé pour la culture majoritaire, soutiennent avec force que l'interculturalisme n'est qu'un prolongement du multiculturalisme au Québec, avec des politiques et des priorités qui se chevauchent.

En fait, cette ambiguïté associée à l'interculturalisme québécois a également provoqué des désaccords quant aux objectifs normatifs premiers du modèle en ce qui a trait à la définition de la place des cultures minoritaires et majoritaires dans la sphère publique, définition qui alterne entre la convergence vers une culture majoritaire et un modèle « synthèse » plus strict conduisant à une culture publique commune.

Nous estimons toutefois que, dans leur essence même, les nuances de ces modèles du multiculturalisme et de l'interculturalisme et, surtout, leurs objectifs sont importants politiquement – des impératifs politiques entrent en jeu dans de tels résultats de politiques publiques, impératifs dont on ne peut faire abstraction (voir le Tableau 1). Ces derniers ont leur pertinence et ils sont porteurs de projets politiques tout à fait légitimes.

Tableau 1 : Le multiculturalisme et l'interculturalisme comme lentilles conceptuelles

Éléments d'analyse	Le multiculturalisme canadien	L'interculturalisme québécois
La métaphore du tissu social	Une mosaïque	Un ensemble – le sentiment de constituer un « nous »
La gestion des conflits	Procédurale	Des institutions délibératives et parlementaires
Le point de vue sur la pluriethnicité ou la plurinationalité	Relativisme culturel	Affirmation d'une culture sociétale
Les fondements moraux	Le libéralisme (un seul contexte de choix)	Le libéralisme (de multiples contextes de choix)
Les visions du pays	Un pays négocié Le Canada comme élément central	Des négociations permanentes Le Québec comme cadre de référence (G. Godin)
La dynamique de pouvoir	Principalement des forces centrifuges	Principalement des forces centripètes

Revenons à Will Kymlicka : le résultat final du multiculturalisme canadien, comme symbole d'identification, est paradoxalement analogue au modèle civique des États-Unis parce qu'il ne fait aucune distinction entre les minorités nationales et les communautés ethnoculturelles. La politique canadienne dissimule la particularité plurinationale – le multiculturalisme devient un mécanisme permettant de limiter les aspirations nationales légitimes –, ayant en commun avec le modèle étatsunien une certaine homogénéisation identitaire, quoique par le truchement du relativisme culturel. Encore une fois, le modèle canadien insiste sur la non-reconnaissance des cultures majoritaires (Kymlicka, 1997, p. 240).

La réponse canadienne au défi pluraliste a été de rehausser le statut de tous les groupes culturels au même niveau que celui d'une nation minoritaire – c'est-à-dire le Québec. Les deux approches (multiculturalisme, interculturalisme) ont une portée universelle ; elles sont toutes deux liées à des projets d'édification nationale qui misent sur l'unité.

Ainsi, nous estimons que le modèle canadien ne repose pas sur un véritable engagement envers l'idéal du multiculturalisme comme pilier sur lequel établir le statut de citoyenneté. L'objectif premier était de favoriser l'unité face à une nation minoritaire qui

revendique sa reconnaissance comme société d'accueil constituante. L'identité nationale québécoise a été ramenée, sur le plan constitutionnel, sur le même pied que tous les autres groupes culturels minoritaires. Cela correspond à un même phénomène en Espagne, où les trois nations historiques ont été ramenées au statut de communautés autonomes.

Le modèle canadien fonctionne selon la primauté des droits individuels inscrite dans une charte des droits constitutionnalisés. Encore une fois, le multiculturalisme au Canada ne reflète pas la reconnaissance des cultures minoritaires; plutôt, et pour dire les choses franchement, il repose carrément sur le déni de la culture dans l'espace public.

L'avantage du modèle d'interculturalisme du Québec réside dans l'équilibre qu'il établit entre les exigences relatives à l'unité et la reconnaissance des cultures minoritaires en contexte de pluralisme identitaire. Cette reconnaissance passe par l'accueil – par l'hospitalité –, ce qui nous ramène aux travaux de Joseph Carens, qui illustre ce point succinctement lorsqu'il soutient qu'« [En] intégrant les immigrants, le Québec transforme non seulement leur identité, mais la sienne également » (Carens, 2000, p. 133; traduction libre). Ainsi, la langue française ne vise pas à définir une culture statique dans laquelle les immigrants et les communautés culturelles sont censés se « fondre ». Le français est plutôt l'outil politique par lequel les désaccords, les disputes et les conflits inhérents à une société culturellement diversifiée peuvent s'exprimer dans une situation de politique normale. La participation implique donc un certain degré de conflit politique. En pareil contexte, la communauté politique repose sur une langue partagée, et les remises en question des principes fondant la culture nationale ne sont pas jugées menaçantes, mais sont encouragées comme un effet sain et normal du processus et des délibérations démocratiques. En somme, cela correspond globalement à la démarche de Gérard Bouchard, dont l'engagement pour établir le rôle social du politique est ferme.

6. CONCLUSION

La position exposée dans cette présentation ne se veut pas un argument radical en faveur de la politique de l'identité

postnationale; en fait, les mérites normatifs de l'unité politique dans tout État ont été expressément reconnus. Il ne s'agit pas non plus de recommander une formule d'unité pour les démocraties fédérales (Burgess et Gagnon, 2010). L'objectif est de démontrer les avantages de l'interculturalisme comme modèle alternatif et légitime d'intégration, et que le multiculturalisme canadien a été et continue d'être le produit des efforts d'édification nationale plutôt qu'un véritable engagement à l'endroit des grands principes du multiculturalisme en tant que cadre normatif de promotion du pluralisme culturel.

Le multiculturalisme s'inscrit dans une stratégie politique de l'État central en vue de susciter un engagement fort, chez les citoyens, en faveur du Canada comme communauté politique unifiée. Aussi, les principes de la citoyenneté canadienne ne sont pas si différents de ceux qui prévalent aux États-Unis, en Australie ou en Allemagne (Boyer *et al.*, 2004). En fait, la place de la culture dans la conception canadienne de la citoyenneté est de nature libérale – il s'agit d'édifier une seule nation qui repose sur des principes universels.

Nous soutenons qu'un modèle de pluralisme culturel comme celui de l'interculturalisme québécois s'emploie davantage à équilibrer les exigences relatives à l'unité grâce à la préservation, à la reconnaissance et à l'épanouissement des cultures minoritaires. Le problème persistant auquel est confronté le modèle québécois, problème qui devrait être pris en compte dans toute tentative future de vérification empirique, est l'idée d'interprétations divergentes de la citoyenneté chez les individus qui sont visés par l'objectif d'intégration.

Le modèle québécois est unique puisqu'il s'inscrit dans un projet plus vaste d'affirmation nationale. Le fait qu'il puisse légitimement être considéré dans les modèles d'intégration illustre les avancées du Québec en matière de citoyenneté à l'échelle internationale. Et pour cela nous devons énormément à Gérard Bouchard, qui a consacré un grand chantier de sa recherche – peut-être le plus important – aux modalités de l'appartenance au Québec et aux exigences du vivre-ensemble.

SIXIÈME PARTIE

LES ROMANS, PROLONGEMENT DE L'ŒUVRE ACADÉMIQUE

De l'histoire à la fiction : la trilogie romanesque de Gérard Bouchard

JACQUES PELLETIER

Les romans de Gérard Bouchard sont assurément des « prolongements » de son œuvre académique. On peut donc les décrire de cette manière bien sûr, mais ne risque-t-on pas du coup d'en réduire la portée en les percevant comme des illustrations de ses travaux antérieurs sur le mode fictionnel ? Cela les réduirait à des romans à thèse ou pire encore à un exercice de divertissement qui apparenterait l'auteur à un « peintre du dimanche ».

Or, il faut insister sur cette donnée première : l'écriture de ce que l'on pourrait qualifier de « trilogie amérindienne » de Gérard Bouchard a accaparé l'essentiel de sa réflexion et de son activité durant environ sept ou huit ans (*Mistouk* est publié en 2002 et *Uashat*, la conclusion du cycle, en 2009) et a pris la forme d'une œuvre substantielle, équivalente sur le plan bêtement quantitatif à ses grandes productions scientifiques antérieures, dont notamment *Quelques arpents d'Amérique* et *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*. Ce n'est pas banal et on peut formuler l'hypothèse que des liens serrés unissent ces romans au parcours antérieur de l'auteur, sans que ce soit forcément sur le mode de la démonstration didactique.

La littérature pourrait s'avérer du coup un autre mode d'appréhension et de révélation du réel, ce en quoi elle serait à sa manière une forme de connaissance. Dans cette perspective, il reste à examiner pourquoi l'auteur a choisi, à ce moment de son parcours, d'emprunter cette voie considérée par certains comme frivole et comment il l'explore, selon quelle forme et quelles modalités.

1. *MISTOUK*

Dans la conclusion générale de la vaste entreprise que constitue *Quelques arpens d'Amérique*, Gérard Bouchard, après avoir noté le recours allusif aux « données orales » et aux témoignages des acteurs dans son ouvrage, annonçait un « deuxième livre qui fera place aux perceptions, aux émotions, aux péripéties, au décor, et qui donnera la parole aux acteurs » (Bouchard, 1996a, p. 483). Rien ne laisse entendre que le livre alors annoncé serait une fiction et encore moins un cycle romanesque, mais c'est bien comme une incarnation de cette intention, sous forme imaginaire, que se profile *Mistouk*.

Dans une note liminaire, l'auteur précise en effet que « les lieux, les dates et les personnages de ce récit sont presque tous véridiques » et que le personnage central, Roméo Tremblay, « est pour une large part authentique ». Et cela vaut même, semble-t-il, pour les personnages secondaires et les péripéties anecdotiques du récit « imaginées à partir de données historiques ». La part proprement inventée, fictionnelle, apparaît ainsi largement subordonnée au projet historiographique plus général de l'auteur, qui précise encore avoir voulu « redonner une voix » à « d'humbles destins tombés dans les limbes de la mémoire » (Bouchard, 2002a, p. 9). Témoignent aussi de cette exigence de vérité le « glossaire saguenayen » et la table d'équivalence entre lieux imaginaires et réels placée à la fin du livre. On aurait donc affaire à une manifestation de ce que Régine Robin appelait assez justement le « roman mémoriel », reconstituant une époque à travers des voix, mi-fictives, mi-réelles, donnant à entendre et à lire des échos d'un monde disparu qui revit à travers leurs discours et leurs gestes.

Cet avertissement de l'auteur est suivi par un court texte de quelques pages qui évoque, en surplomb et dans une mise en abyme audacieuse à fonction prédictive, le destin du héros qui sera raconté dans le détail par la suite et les personnages secondaires d'importance qui encadrent et accompagnent son parcours du début à la fin. Ce texte liminaire fournit en quelque sorte un condensé des principales étapes qui marqueront son périple tumultueux jusqu'à sa fin tragique, mettant en relief la singularité et la marginalité de Méo dans un univers familial et social conforme, son attirance pour les « ailleurs » et les voyages,

son amitié avec Moïse et sa découverte à travers elle du monde amérindien, ses amours problématiques pour Julie, l'amie d'enfance, et pour Senelle, l'Amérindienne parée du charme de l'exotisme, sa révolte contre les pouvoirs, instinctive et spontanée, qui entraînera finalement sa disparition aussi mystérieuse que fatale.

Les nombreux épisodes du roman et les évocations descriptives sur le mode monographique qui les encadrent sont regroupés sur le plan structurel dans deux grandes parties désignées par des pôles symboliques significatifs. D'un côté, celui des «Eaux-Belles», clairière souriante dans un boisé ceinturé de mélèzes géants, situé en proximité de Mistouk, où Méo se réfugie pour rêvasser et esquisser ses plans sur la comète et qui désignent une nature apprivoisée en quelque sorte, intégrée à la modernité en marche, y compris en milieu rural. De l'autre, celui de La Source Blanche, espace mythique dont le cœur est une gigantesque chute «dont les eaux tumultueuses plongeaient au cœur de la terre, là où séjournèrent les esprits avant de se répandre sur la planète et dans le ciel» (*Ibid.*, p. 304), lieu primordial et sacré, au centre d'une civilisation en voie de disparition sous les coups de boutoir du progrès.

C'est dans la première partie surtout que prennent place les scènes consacrées à la vie quotidienne, matérielle et morale, des habitants du Royaume dont l'auteur avait dégagé les principales composantes structurelles dans *Quelques arpents d'Amérique* et qu'il reprend en partie dans son roman, en les transposant en termes davantage prosaïques.

Dans sa contribution savante, l'auteur proposait une saisie globale de la réalité rurale du Saguenay à partir du mode de «reproduction familiale» jugé typique des sociétés neuves. Cette approche était facilitée par l'unité physique, territoriale, du Royaume de même que par son homogénéité sur le plan culturel et idéologique, sa population fondatrice et leurs descendants étant pour l'essentiel francophones et catholiques. Elle l'était également par sa composition, les nouveaux venus engagés dans le processus de colonisation provenant massivement de la région limitrophe de Charlevoix ou encore du Bas-Saint-Laurent notamment, cette immigration étant surtout formée d'agriculteurs venant en groupes familiales.

Il n'est sans doute pas nécessaire d'évoquer toutes les caractéristiques du mode de développement longuement décrites par Gérard Bouchard. Je me contente donc de rappeler que le type d'agriculture pratiqué longtemps était celui de l'autosubsistance, compte tenu de l'isolement des rangs, des besoins internes des familles, du caractère vétuste des technologies mobilisées et du manque de contact avec les marchés. Le système possède toutefois une certaine « ouverture » liée à sa complémentarité avec une industrie forestière qui connaît une croissance modeste à l'origine puis davantage assumée au fil des années et qui procure un travail saisonnier à de nombreux cultivateurs.

Le mode de reproduction familiale, en zone agricole, vise à placer les enfants sur la terre « paternelle » ou sur des terres avoisinantes, à transmettre un patrimoine, à garantir la survie du nom et de la lignée, bref un héritage. Et ce mode de vie est favorisé par un cadre communautariste d'existence fondé sur la convivialité, l'entraide et la solidarité de la famille élargie et du voisinage (de rang, de paroisse).

Ce modèle finira par éclater sous le double poids du marché et de la société de consommation qui fait passer le mode d'exploitation paysanne à une « unité de production économique » de type capitaliste.

Comment cette reconstruction modélisée se retrouve-t-elle dans le roman ? À travers essentiellement la description de lieux typiques et de comportements caractéristiques de cet univers social dans sa quotidienneté prosaïque. C'est ainsi que sont décrites la maison première des Tremblay, rustique cabane dans les premiers temps des défrichements, qui se métamorphose au fil des années en modeste résidence, l'école de rang dans laquelle se dévoue une institutrice payée « en nature », sacs d'avoine et patates s'empilant, note le narrateur, « dans un coin de la classe à côté des cordes de bois » (Bouchard, 2002a, p. 38). Sont de même évoqués d'autres lieux stratégiques de cet univers tricoté serré : la boutique de forge, le magasin général, l'église, comme espaces de cristallisation de la parole commune et d'une culture dans laquelle les racontars et les légendes occupent une place centrale dans un univers autrement voué au silence.

La pauvreté qui caractérise cet univers favorise bien sûr la convivialité et la solidarité, qui se traduisent par des corvées, devenues mythiques, mais qui étaient alors bien réelles : corvée pour construire la nouvelle résidence des Tremblay, pour faire boucherie, pour partager des tâches communes. Ces moments rompent la monotonie habituelle des jours où rien ne survient, comme le font aussi, à leur manière, les « quêtés » de passage, les colporteurs et maquignons venus de la ville et qui font pénétrer en douce la modernité dans cet univers campagnard par la consommation de masse (vêtements de luxe, voitures, produits d'usage courant, etc.).

Ces descriptions pittoresques et sympathiques ne doivent pas faire oublier que la colonisation, dont ces lieux et ces pratiques sont des ornements, a été une entreprise foncièrement rude et ingrate. Sa remise en question passe dans le roman par la parole du célèbre journaliste Olivar Asselin attribuant la « misère du colon » aux « compagnies forestières, qui accaparent honteusement les meilleures terres et les profits du bois » (*Ibid.*, p. 76), soutenues par les élites « complices des gouvernements et des compagnies » (*Ibid.*, p. 78). Ces élites urbaines, conservatrices et cléricales formées de membres des professions libérales, dont Damase Potvin, journaliste et romancier, et le juge Basile-Adolphe Routhier sont des représentants typiques dans le roman, perçoivent en effet le colon-défricheur comme « un nouveau croisé lancé, derrière sa charrue, à l'assaut du mal urbain et travaillant à étendre vers les grands espaces du Nord les frontières de la nationalité pour y reproduire le Royaume de la vieille France, cette fille aînée de l'Église » (*Ibid.*, p. 78). À travers la représentation de ces élites précieuses et ridicules, c'est le procès d'une vision idéaliste et profondément réactionnaire du monde qu'instruit un narrateur, visiblement ici relais d'un auteur qui les a critiqués directement, sur le mode essayistique, dans *La pensée impuissante*.

C'est ce monde que fuit Méo dans d'autres régions du Québec et en Nouvelle-Angleterre, où il en retrouve une forme de reproduction continentale, et par l'imaginaire dans le vaste monde, recherche qui ne comble pas toutefois sa quête d'absolu et qu'il finit par désertier par un comportement suicidaire qui est l'équivalent, d'une certaine manière, de l'autosacrifice auquel se

livre son grand ami Moïse en se jetant dans l'abîme de la Source blanche, qui s'avère à la fois une mort et une hypothétique renaissance dans un monde mythique.

La description ethnologique des Amérindiens, par ailleurs, est surtout prise en charge dans la seconde partie du roman. Elle procède largement à partir du regard de Méo, qui découvre la condition du peuple du voyage, parcourant inlassablement les vastes territoires nordiques en quête de subsistance et pratiquant ainsi un certain art de vivre qui lui est propre, avec sa grandeur et ses misères. Méo traverse avec eux en canot rivières, rapides et lacs, participe à la chasse et aux travaux qu'elle implique : découpe et salaison de la viande, broyage des os pour en extraire de la graisse, dressage des tentes et des campements, franchissements des portages, longues marches exténuantes dans la forêt, confrontation avec la faim et la maladie.

Autant de tableaux saisissants, inspirés par les récits de Mathieu Mestokosho qui sont pour le héros :

les échos, les témoins d'une autre patrie, si proche et pourtant si distante, que les siens n'avaient pas encore rêvée. À partir de ce jour, il sut que, s'il y avait des vieux pays devant, au-delà de l'océan, il y en avait aussi, et de plus anciens même, là-bas derrière, par-delà les montagnes. Mais étrangement, pour les siens, ils n'avaient pas de noms ni d'histoire (Bouchard, 2002a, p. 292).

Il s'agit d'une découverte capitale : la réalité, pour reprendre une formule célèbre de Jacques Ferron dans *La nuit*, se cache derrière la réalité. Mais cette prise de conscience paraît s'arrêter à mi-chemin en quelque sorte. Méo s'esquive lorsque Moïse entend l'entraîner dans son projet de retrouvailles fatal à la Source Blanche et, refusant l'attitude de résignation de Senelle, il la repousse lors de leur dernière rencontre tout en la fécondant, mais sans le savoir ou à tout le moins en ne voulant pas le savoir. Esquissée, la grande réconciliation n'a pas été consommée jusqu'au bout et assumée dans toutes ses conséquences.

2. PIKAUBA

Pikauba relance la problématique amérindienne en l'associant d'emblée à la trajectoire du héros principal, Léopaul, fils des

amours contrariées de Méo et de Senelle, perçu comme un Métis et un bâtard, appellation péjorative dont il se réclamera lui-même par bravade. Elle ne sera donc pas une variable parmi d'autres dans le roman, mais son fil conducteur principal, celui qui l'in-nerve et lui sert de fil à plomb.

Dans un « Avertissement », l'auteur accorde un double statut à son récit, le situant à la fois sur le plan de l'imaginaire – ses personnages, note-t-il, sont « fictifs » – et sur celui du réel, étant des « amalgames » conçus à partir de « traits et d'épisodes divers empruntés à l'histoire du Québec et de ses régions » (Bouchard, 2005, p. 13). Il s'agit d'êtres de papier mais destinés à mettre en lumière une certaine vérité de l'histoire, au cours de la période qui va des années 1920 jusqu'à l'aube de la Révolution tranquille et qui accorde une place centrale à la séquence duplessiste qui la précède immédiatement.

Dans le bref « Épilogue » qui suit le roman proprement dit, l'auteur, faisant allusion au déluge qui a submergé le Saguenay il y a 20 ans, signale que la « petite maison blanche », devenue célèbre depuis, a été épargnée et que c'était, par un heureux hasard romanesque, la première école fondée par Maître Ouellet, le héros pédagogique de la communauté utopique créée à Pikauba, dont les lieux, précise-t-on par ailleurs, « étaient retournés à leur état sauvage » (*Ibid.*, p. 567). Cette conclusion en forme de clin d'œil amusé et complice désigne donc à la fois l'échec de l'utopie et en même temps la persistance des désirs – l'aspiration au bonheur et à l'harmonie – qui en sous-tendent les expériences effectives. C'est une dimension importante du roman qui se greffe également, à travers la trajectoire de Léopaul, à la question amérindienne.

Le récit emprunte en effet, dans une large mesure, la forme du roman d'apprentissage, évoquant la trajectoire de Léopaul à partir du regard qu'il porte sur ce qu'il a vécu, et plus largement, sur l'existence. Il épouse, surtout dans les premiers chapitres, le modèle du feuilleton (une séquence narrative, une action centrale, un personnage au premier plan) qui permet un découpage efficace des étapes de la formation du héros, des premières années au cours desquelles il revendique sa singularité jusqu'au moment de la grande bifurcation où, ayant réalisé ses ambitions de réussir à

la manière carriériste des Blancs, il décide de fonder Pikauba, qui, il faut insister là-dessus, est d'abord un projet financier. Il s'agit de créer, dans les profondeurs de la forêt, une entreprise commerciale prospère à partir de la construction de plusieurs chantiers, autour de laquelle prendra progressivement forme une utopie, un monde nouveau fondé sur la convivialité et la solidarité, non prévu dans l'initiative d'origine.

Cette transformation sera favorisée par l'implication dans l'entreprise d'un « philosophe » et « pédagogue », André Ouellet, un maître d'école original qui entend révolutionner le milieu scolaire. Léopaul, fasciné par le personnage, le convainc de s'établir à Pikauba pour y créer une école d'un type nouveau qui sera appelée La Sourche, contraction de la source et de la souche, « mariage de l'eau et de la terre, de ce qui bouge et de ce qui dure », de « ce qui commence et de ce qui s'ensuit » (*Ibid.*, p. 199), placée au centre d'une « communauté sans pareille », vouée à devenir « le modèle du monde futur » (*Ibid.*, p. 198), d'une « société parfaite » (*Ibid.*, p. 201) de portée universelle. Se confiant à un partisan de l'entreprise, un avocat progressiste de Chicoutimi, maître Belley, il dira, porté par l'optimisme un brin naïf qui le caractérise : « J'aime à penser que c'est d'ici, de Pikauba, que va partir l'onde minuscule, l'imperceptible secousse qui, en se propageant, va refaire le monde » (*Ibid.*, p. 401).

S'improvisant urbaniste et architecte, il élabore les plans d'un « petit phalanstère » (*Ibid.*, p. 372) qui prendra la forme d'un cercle, figure symbolique par excellence des univers utopiques, refermés sur eux-mêmes et leurs institutions, dont au premier chef l'école et la place commune où l'on vient délibérer dans l'harmonie des affaires de la communauté, protégés du monde extérieur, à l'abri de ses contradictions et de ses conflits. Le narrateur du roman, semblant partager par moments l'enthousiasme du pédagogue, note : « Ainsi s'écoulaient les heures et les jours de Pikauba : dans la fréquentation de la nature, dans l'amitié des gens et des bêtes, dans le mélange et l'égalité des conditions et des âges, dans la liberté des esprits et des corps » (*Ibid.*, p. 274).

C'est la caractéristique commune des songeries de ce genre que Marx et Engels (1936), dans leur forme socialiste, considéraient comme des divagations d'esprits portés sur les

extravagances. Mais ce n'est pas le cas ici de Léopaul, qui est d'abord un homme d'affaires devenu le plus riche de la région, un multimillionnaire possédant des entreprises de presse et de spectacle, sans compter une compagnie d'avions (préfigurant l'émergence des PKP d'aujourd'hui?), préoccupé surtout par les profits de ce qui demeure pour lui une entreprise qui doit dégager des surplus, si nécessaire par une mise sous pression du travail de ses employés. Il augmente donc le rythme et la cadence des opérations, ce qui produit du mécontentement, des accidents de travail plus nombreux et aux conséquences graves, et du coup suscite la révolte et même la grève, phénomène qui illustre dramatiquement les limites et les impasses du caractère utopiste de Pikauba comme les entreprises de ce genre décrites et critiquées par Gérard Bouchard dans *La pensée impuissante*.

C'est en ce tournant du récit où il est rejeté violemment par les siens, considéré comme un traître par ses employés blancs, ses alliés de Chicoutimi, dont l'avocat libertaire Belley, et même ses compatriotes amérindiens, que s'opérera la métamorphose ultime du héros, celle qui le ramènera à la vérité de ses origines. Elle se déroule en trois étapes: la confrontation avec le grand chef Napistau, le pèlerinage au lieu sacré de la Source Blanche, la réconciliation ultime avec soi, les siens et le monde.

La rencontre avec Napistau intervient en mai 1955, au moment où Léopaul est au sommet de sa richesse et de son pouvoir. Il a réussi à s'imposer de manière incontestable dans l'univers des Blancs en jouant à fond leurs règles du jeu, en refusant de céder à la résignation atavique de son peuple. Il en est fier et défend fortement son point de vue face au grand chef Napistau. Dans le dialogue remarquable qui scande cette confrontation, Napistau dit à Léopaul :

La vérité, Léo, c'est que tous tes chantiers, tes contrats, c'était bon pour toi mais pas pour nous autres. Quand tu ouvres les chemins, quand tu coupes le bois sur les Territoires, c'est notre vie que tu brises. Quand tu prépares les réservoirs pour les barrages, c'est notre gibier que tu chasses. T'as fait comme les autres Blancs, tu nous as détruits tant que ça faisait ton affaire. Tu t'en es même pas aperçu. T'as réglé tes comptes avec toi-même pis avec les Blancs, c'est vrai; mais c'est nous autres qui les avons payés (*Ibid.*, p. 390).

Outré face à une dénonciation qui lui paraît gratuite, Léo se défend avec énergie; mais, comme elle revient aussi dans la bouche de ses proches amis et alliés, il finit par admettre qu'elle contient une part de vérité indéniable.

Il décide alors de se retirer de son entreprise, Mistapéo, lorsqu'il comprend qu'un projet de barrage dans lequel elle serait impliquée menace la Source Blanche, sous prétexte qu'il s'agit d'une « espèce de sanctuaire dans ma famille » (*Ibid.*, p. 526). Et il s'engage avec un groupe de chasseurs montagnais dans une sorte de pèlerinage à la source sacrée, inscrivant ses pas dans ceux de ses pères, Méo, le géniteur, et Moïse, son frère jumeau, en direction de la « patrie des dieux », où « la vie elle-même était née » (*Ibid.*, p. 545). Il connaît là une épiphanie finale qui le conduit aux grandes retrouvailles avec la Terre mère, à laquelle il appartient par ses origines. Et il renoue avec Cibèle Courtois, la jeune fille de ses amours enfantines, avec qui il entend refaire sa vie, désormais réorientée vers le service des siens.

L'utopie, évacuée du récit par l'échec annoncé de Pikauba, refera surface dans un désir de réconciliation globale avec le monde, dans des « horizons enfin réconciliés » (*Ibid.*, p. 546) où il n'y aurait plus à choisir entre des identités contradictoires, Blanc ou Sauvage, mais dans lequel on pourrait être « l'un et l'autre : Tremblay et Manigouche » (*Ibid.*, p. 546). Et Léopaul décide de soutenir financièrement le projet du Grand Portage qui regroupe les communautés montagnaises et qui vise également à « réparer le lien entre l'Indien et le Blanc » et, dans un avenir plus lointain, « tous les vivants de la terre » (*Ibid.*, p. 554).

C'est sur cette note optimiste que se termine le deuxième volet du cycle, annonçant une réconciliation générale qui, projetée dans le domaine du rêve et du fantasme, semble réalisable, mais qui demeure encore problématique dans la réalité crue des rapports sociaux effectifs, comme en témoigne le dernier volet du cycle.

3. UASHAT

Uashat, qui met fin au cycle en 2009, rompt d'une certaine manière avec la vision quasi idyllique évoquée en conclusion du roman précédent. Cette rupture se manifeste tant sur le plan

formel que sur celui de l'univers représenté. Le roman n'épouse ni la forme du roman d'apprentissage axé sur un héros singulier, hors norme, ni celle de la construction utopiste d'un monde idéalisé. Sa dimension didactique apparaît de manière explicite, de même que la « leçon » sociale et politique à laquelle elle aboutit : la critique des responsables, volontaires ou non, de l'aliénation et de la dépossession amérindiennes.

D'entrée de jeu, le roman est dédié à Marcel Jourdain, chasseur innu et « résistant » de Uashat, et à Léonard Paul, un ami de collège de l'auteur et ancien chef de la réserve de Betsiamites, et de quelques autres « dont la pensée, la parole, ont inspiré » (Bouchard, 2009, p. 7) le récit que l'on s'apprête à lire. Il contient en outre des « remerciements » aux « Anciens » chez les Innus qui ont partagé avec l'auteur leur expérience et leur savoir, et aux « spécialistes québécois des études autochtones », dont plus particulièrement l'anthropologue Denis Lachance, qui lui aurait inspiré « le cadre et le format » du récit (*Ibid.*, p. 9). On ne saurait signaler plus clairement l'arrière-plan historique et sociologique de l'entreprise, transposition sur le plan de l'imaginaire de témoignages d'acteurs et d'une démarche proprement scientifique.

Le témoignage de Mathieu Mestokosho, personnage en creux, fantomatique, qui hante de sa présence spectrale l'ensemble de la trilogie, est, dans cette perspective, particulièrement précieux. Gérard Bouchard a reconnu sa dette à son endroit dans la réédition récente du livre de l'autre Bouchard, Serge, l'écrivain anthropologue. Ses récits ont donné accès en effet à une meilleure connaissance de la culture amérindienne, trop longtemps ignorée par les élites canadiennes-françaises, et favorisé du coup son inscription comme matériau privilégié depuis quelques années dans la création littéraire, comme l'illustre, parmi d'autres, son cycle romanesque. Serge Bouchard insiste pour sa part sur le fait que les Amérindiens, et les Innus notamment, ne constituaient pas de petites bandes errantes, condamnées à la misère comme on l'a longtemps cru, mais que « leur société était une vraie société. Voilà, ajoute-t-il, ce que la voix et les dires de Mathieu nous révèlent » (Bouchard, 2017, p. 20).

Les récits de Mathieu Mestokosho sont regroupés en deux parties, la première consacrée à la description de la vie quoti-

dienne des gens du voyage, l'autre à ses réflexions plus générales sur la condition globale de sa communauté.

Le témoin raconte dans la première partie son enfance, sa formation de chasseur, ses mariages, ses premières expéditions en forêt boréale, les travaux que cette vie nomade implique, les activités liées à la chasse elle-même, la fabrication des canots et des traîneaux, la contribution des femmes et des enfants, le partage et la solidarité entre les familles pour faire face à la famine et à la mort qui rôde. Tout cela est évoqué dans le détail et de manière très précise. Dans la seconde partie, Mathieu Mestokosho réfute les préjugés concernant la prétendue fainéantise des siens et insiste au contraire sur la dureté de leur travail, la vigueur et la constance qu'il exige. Il met en relief la compétence et la résilience des Anciens, qui assuraient par leurs enseignements la pérennité et la cohésion d'un monde dont il reconnaissait toutefois qu'il était menacé et en voie d'extinction, donnant ainsi une tonalité mélancolique à son témoignage.

Si son témoignage garantit l'authenticité du roman, celui de l'anthropologue Denis Lachance apporte pour sa part une crédibilité académique. Ce dernier a publié en 1979 une étude intitulée « Les Inuit du Québec » (Lachance, 1979) dans un ouvrage collectif, *Perspectives anthropologiques. Un collectif d'anthropologues québécois*, qui a manifestement influencé Gérard Bouchard, ce dernier transposant les observations sur les Inuits à la situation, jugée analogue, des Innus. J'en rappelle ici de manière très schématique les principales constatations : 1. les Inuits se déplacent sur les territoires en fonction des migrations des animaux ; 2. ils pratiquent essentiellement une économie d'autosubsistance, vouée à l'entretien et à la reproduction des familles ; 3. la cohésion sociale repose sur les liens entre les chefs de famille, l'influence d'un chasseur reconnu, la renommée d'un shaman et non sur un système de représentation institutionnalisé ; 4. l'économie d'autosubsistance est menacée par le commerce des fourrures, qui la détourne en partie vers le marché ; 5. le mode de vie traditionnel fait tranquillement place à de nouveaux comportements induits par la modernisation, le plaçant ainsi en danger.

Ces deux types d'influence, le témoignage et l'enquête, vont se croiser dans le précipité synthétique que représente le roman sur le plan fictionnel.

Uashat, je l'ai signalé plus haut, est très différent des deux premiers volets du cycle. Sa narration est prise en charge à la première personne par un jeune étudiant en sociologie, mandaté par son professeur pour effectuer une enquête, une monographie, sur la réserve amérindienne établie près de Sept-Îles. La recherche, du coup, subit une mise à distance dans la mesure où elle est prise en charge par un tout jeune homme, de bonne volonté mais un peu naïf et rêveur. Son enquête ne prendra pas d'ailleurs la forme d'un rapport de recherche en bonne et due forme, mais celle d'un journal dans lequel il confie volontiers ses états d'âme, en quoi cet observateur est également un acteur, bien que son rôle soit plutôt modeste dans le roman : il vit une idylle amoureuse qui lui fait découvrir une facette de la condition amérindienne, celle d'une jeunesse abandonnée à elle-même et aux excès qui lui sont liés, soit l'alcoolisme et une sexualité déréglée.

La recherche de Florent se déroule à l'été 1954, en plein duplessisme triomphant, en quoi elle est contemporaine de l'ascension de Léopaul Tremblay dans le roman précédent. En arrière-plan, on retrouve le conflit généré, tant chez les Innus que chez les Blancs de Sept-Îles, par le projet de création à Maliotenam d'une nouvelle réserve appelée à remplacer l'ancienne devenue insalubre et décrépite.

Uashat est en effet représentée comme une véritable prison, entourée de clôtures en forme de barbelés. Comme le note le sociologue en herbe :

les maisons sont plantées au petit bonheur et la plupart sont aussi lugubres que celle de Grand-Père [où il habite] : des lambris de planches tordues, pourries à des places, parfois des panneaux de bois isolants. Quelques-unes sont inhabitées et barricadées. Elles sont dispersées au hasard dans la broussaille ou dans le sable. [...] on a l'impression d'un paquet d'épaves échouées sur la rive après une grosse tempête dans le Golfe (Bouchard, 2009, p. 26).

Et cette pauvreté matérielle s'accompagne de profonds malheurs sociaux et moraux : la consommation effrénée d'alcool et de

drogues, l'exploitation sexuelle des jeunes filles, la violence conjugale et familiale, les problèmes mentaux.

Maliotenam, par contraste, représente un contre-modèle porteur d'espoir. Comme le dit un responsable blanc de Sept-Îles : « Elle sera très " moderne " » (il ne prononce pas deux phrases sans glisser ce mot-là), équipée de tous les services : magasin général, centre communautaire équipé avec salle de quilles, aqueduc, égout, électricité, etc. – en fait tout ce dont Uashat est dépourvue » (*Ibid.*, p. 34). Les Blancs sont dans l'ensemble partisans du projet : la présence de la vieille réserve leur fait un peu honte. Mais les Indiens sont partagés entre ceux qui désirent épouser le mode de vie des urbains et ceux qui tiennent davantage au monde traditionnel que prolonge, de manière dégradée, Uashat.

C'est cette résistance qu'incarnent les Anciens comme le Grand-Père et son modèle idéalisé, magnifié et inventé pour les besoins de la cause, Piétachu, un chasseur célèbre, « connu et admiré de tous les Indiens de la Côte, et même des Blancs, un homme fort comme un pin, dans la lignée des plus grands » (*Ibid.*, p. 53) et qui apparaît comme un double fictif de Mathieu Mastokosho. Or, ces Anciens demeurent profondément attachés aux territoires ancestraux et au mode de vie qui leur était lié, tout en étant conscients que ce monde est en train de disparaître et qu'on ne pourra vraisemblablement pas arrêter ce mouvement irrépressible.

Florent perçoit confusément cette tragédie qui le laisse à la fin de son journal pas mal perdu, désorienté, et qui le conduira ultérieurement à désertier la sociologie, impuissante devant un drame qui lui échappe et auquel il réagit personnellement par la fuite en avant. Les Indiens, pour leur part, se retrouvent dans une impasse, coincés et paralysés entre un monde héroïsé qui s'effondre et un nouveau monde qui n'arrive pas à trouver une forme et une substance qui leur conviennent. La grande réconciliation, rêvée par Léopaul, n'était pas au rendez-vous en 1954, pas plus qu'elle ne l'est sans doute aujourd'hui. C'est sur cette note désenchantée et désenchantante que se boucle la trilogie amérindienne de Gérard Bouchard.

4. CONCLUSION

Au terme de cette première analyse de la problématique amérindienne telle qu'elle se déploie dans cette entreprise romanesque, je conclurai provisoirement en rappelant la boutade d'Engels, le compagnon de Marx, qui, dans une lettre à mademoiselle Harkness en avril 1888, devenue célèbre depuis, disait à peu près : « Vous voulez connaître la Révolution et la Restauration ? Lisez Balzac, il vous en apprendra davantage que les historiens, les économistes et les statisticiens sur cette période de grands bouleversements sociaux ! » (cité par Lowry, 2009, p. 52).

La science historique et la sociologie rendent compte des mouvements de fond de la société, de l'action des personnages importants qui la façonnent, des transformations structurelles qui l'affectent sur un mode descriptif visant à l'objectivation, mais pas de la manière dont tout cela est ressenti et vécu concrètement par les personnes qui la composent. Or, dans le cas qui nous concerne, l'auteur porte les deux chapeaux du spécialiste des sciences sociales, à la fois sociologue et historien, et d'écrivain au sens plein du terme. Et je soutiens que sa production romanesque fait intégralement partie de son œuvre considérée dans sa globalité.

Elle relève à la fois du roman historique, dont elle incarne une variation savante, très informée, sur la réalité sociale de la période qui sert de cadre de référence dans lequel évoluent ses personnages, et de ce que Lukacs appelait le réalisme critique comme mode de représentation littéraire privilégié. Celui-ci se caractérise par la création de types, c'est-à-dire de personnages à la fois fortement singularisés par des traits spécifiques et représentatifs de groupes sociaux significatifs. Ces types par ailleurs sont inscrits dans un monde perçu et décrit comme dynamique, traversé par les contradictions et les conflits sociaux¹. Or, c'est parfaitement le cas dans cette trilogie déterminée par la question amérindienne qui sert d'axe central autour duquel tout pivote et fait signe.

1. Sur cette question, se reporter à Lukacs, 1960 et 1967.

La mémoire des relations entre Canadiens français et Amérindiens dans la trilogie romanesque de Gérard Bouchard

RITA OLIVIERI-GODET

« À mon sens, il y a quelque chose de profondément insatisfaisant et, au bout du compte, d'aveuglant dans l'interminable déconstruction postmoderne des textes incapable de s'enraciner sur le terrain de l'histoire, de la communauté, de la politique et, finalement, dans le problème moral de la vie sur Terre. Contre cela, je voudrais mettre en valeur les vertus du récit, qui représente le meilleur outil et le plus convaincant pour rechercher du sens dans un monde conflictuel et contradictoire » (Cronon, 2016, p. 92).

« Un mot en terminant sur les trois romans que j'ai publiés. Ils sont nés tous les trois d'un même problème, à savoir, la difficulté des sciences sociales à faire écho aux émotions et au vécu des acteurs » (Bouchard, 2015a, p. 223).

INTRODUCTION AUX THÉMATIQUES DE LA TRILOGIE ROMANESQUE DE GÉRARD BOUCHARD

Historien de formation, écrivain et auteur d'essais qui s'inscrivent dans le champ de l'histoire sociale et culturelle, Gérard Bouchard explore le concept de « mémoire longue » afin de penser une histoire comparée des formations des consciences nationales et des identités des « collectivités neuves » des Amériques. En phase avec sa production théorique, sa trilogie romanesque met en scène les tensions qui traversent la mémoire des relations entre les Canadiens français et les Amérindiens dans le contexte de fondation et de formation de la collectivité neuve québécoise. Dans ses deux premiers romans, *Mistouk* (2002) et *Pikauba* (2005), l'auteur réinvestit la mémoire des peuplements

de la région du Saguenay pour explorer les conflits fondateurs entre les peuples autochtones et les colons, de la fin du XIX^e siècle à la moitié du XX^e siècle, avant de se consacrer à une période plus récente – les années 1950, en évoquant dans *Uashat* (2009) le processus de dépossession territoriale de la population amérindienne, condamnée à vivre dans des réserves misérables en marge des villes. La figuration spatio-temporelle de *Uashat* se différencie de celle des deux premiers romans. L'espace référent principal du Saguenay cède la place à la réserve innue de Uashat sur la Côte-Nord québécoise, région qui apparaissait déjà dans les deux premiers récits en fonction des déplacements des personnages.

L'œuvre romanesque de Gérard Bouchard expose la complexité des relations entre les Canadiens français et la composante amérindienne. En plus de souligner l'ambivalence de ces relations, l'auteur dénonce la violence des transformations imposées aux peuples amérindiens. Dans le processus de représentation de la mémoire des relations entre les Canadiens français, la mère patrie et les Autochtones, il suit un chemin qui, comme l'écrit Zilá Bernd, « passe nécessairement par la récupération de traces issues de mémoires multiples en circulation dans le contexte créolisé des Amériques » (Bernd, 2013, p. 49).

Dans ces romans, cette mémoire des relations s'inscrit avant tout dans l'espace, dans la mesure où c'est le processus d'occupation coloniale du territoire qui engendre la dépossession matérielle, sociale et culturelle des peuples autochtones. Cette dépossession résulte des formes d'utilisation du territoire par les colons (développement agricole pionnier, exploitation de minéraux), des modèles d'organisation territoriale qu'ils imposent aux peuples autochtones (implantation de réductions et de réserves) ou encore de l'organisation administrative spatiale que les colons adoptent (villes et régions). Ce processus se heurte à la conception de l'usage du territoire et à la signification de ses dimensions matérielle et symbolique pour les Autochtones, qui échappent à la compréhension de la société coloniale et qui contrarient par ailleurs ses intérêts expansionnistes. La trilogie romanesque explore les tensions issues de visions différentes de deux sociétés à propos d'un même territoire. Elle met à nu le processus de spoliation des terres amérindiennes dont l'effacement de la

toponymie est un des signes les plus criants du bouleversement spatial que les récits romanesques mettent en lumière à travers un contexte qui évolue des espaces des confins¹, représentés dans *Mistouk* (2002) et *Pikauba* (2005), à l'espace confiné de la réserve d'Uashat du roman homonyme.

1. *MISTOUK* (2002): SAGA DE LA COLONISATION ET HORIZONS HISTORIQUES

Mistouk est une saga de la colonisation de la fin du XIX^e aux deux premières décennies du XX^e siècle sur les terres des rives du lac Saint-Jean. Pour construire son œuvre, l'auteur puise dans la mémoire des peuplements de la région du Saguenay en explorant les conflits fondateurs entre Amérindiens et Canadiens français qui font partie de l'expérience historique québécoise.

Dans ce récit, l'Amérindien Moïse joue le rôle de l'altérité révélatrice pour le héros du roman, Méo Tremblay, fils de colons français. Attiré par les marques d'un monde qui lui est étranger et qui est représenté par l'altérité amérindienne, Méo fait la découverte d'un univers insoupçonné. C'est ainsi qu'il est amené à partager les rituels et les mythes des Autochtones et à faire l'expérience des espaces illimités : de la région du Saguenay à la Côte-Nord et au Grand Nord, la mobilité spatiale caractéristique du personnage fait appel à un imaginaire qui interroge des horizons historiques et existentiels.

L'Amérindien y est représenté positivement, et les marques de son altérité sont mises en valeur par le protagoniste, Méo, fils de colons blancs. On peut y lire la déchéance des Autochtones, contraints d'abandonner les forêts sauvages pour aller vivre « parqués » dans des réserves. Cette réalité conduira Moïse, l'Amérindien avec qui le protagoniste se lie d'amitié, au suicide.

L'histoire coloniale revisitée s'ouvre au croisement de regards entre le Vieux Monde et le Nouveau Monde et met en relief « le rêve américain des premiers colons ». Pour construire son œuvre, Gérard Bouchard puise dans la mémoire des peuplements en explorant les conflits fondateurs entre Amérindiens, Anglais et

1. Sur les espaces de confins, voir Bouvet et Olivieri-Godet, 2018.

Français qui font partie de l'expérience historique québécoise. Il s'interroge ainsi sur le sens d'une telle rencontre et effectue un travail de réécriture de l'histoire qui intègre au récit la confrontation entre les projets des colons (anglais et français) et celui des peuples autochtones qui occupaient ce territoire.

Méo se lie d'amitié avec Moïse, un Amérindien qui a fui, avec sa famille, le village de Pointe-Bleue et le régime imposé par les Blancs pour vivre dans la forêt selon ses propres lois. Moïse devient le guide du voyage initiatique que Méo entreprend vers le Grand Nord. Médiateur de l'espace et des mythes amérindiens, Moïse apprend à Méo la lecture des signes enfouis de ce territoire ; c'est lui qui lui fait comprendre que ces terres, convoitées par les colons, n'étaient pas vraiment vierges. Méo découvre que, antérieurs au récit de la conquête fait par les colons, d'autres récits existaient, imprégnés d'histoire.

Là où il avait attendu un grand vide, il découvrait une plénitude finement cadastrée de péripéties, de présences, de drames. Non pas d'infinies étendues froides et vierges, mais une forêt de traces et de cris, d'échos et de silences, une terre chaude peuplée de rêves et de souvenirs, de vivants et de morts (Bouchard, 2002a, p. 271). [...]

Et ce pays du Saguenay lui-même que ses ancêtres avaient ouvert, n'en recouvrait-il pas un autre, avec ses joies, ses souffrances, ses drames, ses échos enfouis ? (*Ibid.* p. 292).

Le récit se donne pour tâche de combler les failles de la mémoire. Pour cela, il a recours à l'extension temporelle, à la longue historicité, en rappelant que les terres du Saguenay que les colons commençaient à défricher étaient déjà habitées par les Montagnais (Innus) bien avant l'arrivée des Européens et la colonisation de 1830. Leur histoire racontée à partir du point de vue de l'Amérindien intègre le récit mythique qui est la forme particulière par laquelle les cultures amérindiennes produisent l'histoire.

Méo est présenté comme un personnage en quête d'identité. Son itinéraire reflète les hésitations d'un Québec écartelé entre divers modèles occidentaux (l'un, français, conservateur, basé sur l'agriculture ; l'autre, étatsunien, ouvert à la modernité industrielle et technologique) et la singularité américaine représentée par le paysage grandiose et le mode de vie des Amérindiens. Méo

se sent attiré par le contact étroit avec la nature dont il jouit en partageant la vie des Amérindiens. Cependant, l'idéologie du travail et du progrès, représentée par l'espace étatsunien, ne lui est pas indifférente; il en fera d'ailleurs l'expérience en allant vivre et travailler dans ce pays.

Le héros ne se reconnaît pas dans l'univers des colons français, des agriculteurs, catholiques et conservateurs. L'espace de la ferme est trop exigü pour contenir ses rêves; le destin d'agriculteur ne le séduit pas non plus. Toutefois, Méo est incapable de surmonter le clivage entre deux mondes qui se présentent comme antagoniques et vers lesquels il se sent également attiré: celui de la culture amérindienne qui lui procure un sentiment de liberté extrême et de symbiose avec la nature, et celui du progrès et de la richesse par le travail que fait miroiter le mythe étatsunien. Cette incapacité à choisir se manifeste également dans le domaine affectif. Méo ne parvient pas à trancher entre deux amours: la stabilité représentée par un mariage avec Julie, la fille de colons français, ou le nomadisme et l'aventure que pourrait lui offrir une vie aux côtés de l'Amérindienne Senelle. En vérité, c'est l'impossibilité du personnage à choisir entre deux modes de vie antinomiques qui est représentée ici.

L'ambivalence mise en scène dans le roman entre un mythe occidental de permanence et un mythe amérindien de liberté serait, selon plusieurs auteurs, dont Jean Morency (1994), caractéristique de l'imaginaire québécois et plus largement de l'imaginaire américain. Entre nature et culture, forêt et ville, Méo refait le chemin d'autres héros américains en quête d'identité, en étant ainsi écartelé entre deux destins qui se présentent comme opposés. Sa vie finit par basculer: Méo le Grand, l'aventurier fort et intrépide, deviendra de plus en plus «ensauvagé» aux yeux des colons des Chicots à Mistouk. Après une poursuite policière pour avoir tué un colon, Méo trouvera la mort, noyé dans les eaux du lac Saint-Jean.

La mise en scène de la mort de l'Indien, premier habitant de ce «Nouveau Monde», ainsi que celle du colon aventurier et «ensauvagé», exprime l'échec de la construction d'une société ouverte et plurielle. Le constat opéré par le roman à propos de

cette nouvelle société en terres américaines au début du XX^e siècle paraît sans appel. Néanmoins, le tout dernier paragraphe du récit met en scène la naissance d'un métis, le fils de Méo et de Senelle, renforçant ainsi le mythe américain du renouvellement et d'une société fondée sur le métissage : le rêve américain persiste à l'horizon de l'histoire.

2. *PIKAUBA* (2005) : DE L'INTERACTION INÉGALE À LA COHABITATION RÊVÉE

L'épopée du peuplement de la région du Saguenay, axée sur les transformations spatiales et sur la cohabitation entre Canadiens français et Amérindiens, se prolonge dans le roman *Pikauba*, par le lien de la filiation, symbole du renouvellement incarné par Léopaul, le fils métis du légendaire héros Méo du roman *Mistouk*. Ce récit de fondation situe l'action entre 1919 et 1959 et mise sur la métafigure du bâtard² pour structurer le projet de relance de l'imagination utopique poursuivi par le roman, interrogeant la reconfiguration des héritages de composantes culturelles diverses, réflexion qui traverse également les essais de Gérard Bouchard.

Le roman raconte l'histoire d'un village imaginaire, Pikauba, situé aux abords de la rivière homonyme. Sa population de travailleurs d'origine humble est surtout constituée de bûche-rons, d'Amérindiens et de Métis qui travaillent pour l'entreprise forestière de Léopaul. Cette communauté de dépossédés réussit à se développer et se constitue dans une sorte d'enclave représentative d'une forme d'organisation sociale, démocratique et populaire, respectueuse des diversités culturelles, en partie à l'abri de l'emprise des élites de Chicoutimi. Elle est une représentation utopique d'un idéal social qui rappelle d'autres récits de fondation de la littérature des Amériques³.

-
2. « Quant à la métafigure, elle est une représentation matricielle qui structure l'ensemble de l'imaginaire. Si l'on veut, c'est une figure qui comprend, qui subsume toutes les autres. Elle crée la tension fondatrice du roman et en fournit la clé. On pourrait dire en ce sens que le bâtard se présente comme l'une des métafigures possibles des cultures du Nouveau Monde » (Bouchard, 2002b).
 3. Je pense notamment à *Cent ans de solitude* de Gabriel Garcia Marquez et à *Tocai Grande* de Jorge Amado.

Le développement du Village va de pair avec l'ascension économique de son fondateur et leader, le Métis Léopaul, méprisé par les autorités religieuses et politiques pour lesquelles il n'était qu'«un jeune bâtard de moralité douteuse» (Bouchard, 2005, p. 228). Le texte romanesque met en avant les intérêts conflictuels soutenus par des sociabilités distinctes, contradictions qui se répercutent sur le processus de construction identitaire du Métis Moïse-Méo-Léopaul Tremblay-Manigouche.

Ainsi, c'est le parcours du bâtard qui constitue la charpente du roman. Enfant, Léo vit avec sa mère Senelle dans la réserve innue de Pointe Bleue, aujourd'hui appelée Mashteuiatsh, au bord du lac Saint-Jean. Après la mort de sa mère, il sera adopté par Julie, ancienne relation amoureuse de son père Méo, avec qui il va vivre, d'abord aux Chicots, ensuite à Mistouk et à Jonquière, avant de faire son entrée au Séminaire de Chicoutimi. Partout où il va, en dehors de la réserve, il est victime de préjugés et de discrimination. La trame romanesque s'appuie sur le constat, établi par des historiens, anthropologues et archéologues⁴, d'une cohabitation dans la région entre les cultures amérindiennes et canado-européennes et d'un métissage culturel amorcé. Toutefois, le récit met à nu les représentations dépréciatives véhiculées sur les Autochtones en dénonçant la persistance de préjugés discriminatoires envers la population amérindienne et métisse.

À l'âge adulte, Léopaul décide de s'affranchir et d'affronter le monde en assumant sa condition de bâtard. Attiré par la dynamique du modèle capitaliste occidental, il réussit à faire fortune et devient un grand entrepreneur de la région, oubliant ses origines amérindiennes, ce qui lui vaut les critiques de ses proches. Il finit enfin par rebrousser chemin et décide de tout abandonner en se retirant du monde des affaires. Léo entreprend alors un voyage sur les traces de Méo et de son oncle Moïse.

Il se mit en marche à la fin du mois de mai 1959 à Pointe-Bleue avec une dizaine de chasseurs montagnais. [...] Ils prirent ensuite vers le nord. Destination : la Source Blanche. Le Bâtard en avait le projet depuis longtemps. Il lui fallait marcher sur les dernières traces de Moïse, refaire le parcours tragique du Grand. Il avait le sentiment

4. À ce sujet, voir Gélinas, 2011.

que toute sa vie y conduisait, qu'une vérité l'attendait dans cette lointaine patrie, que ses errements, ses déchirements s'y résorberaient (Bouchard, 2005, p. 535).

Le caractère initiatique du voyage est évident, une sorte de rituel thérapeutique qui annonce une nouvelle étape dans la construction identitaire de Léo, celle du choix de la réaffiliation, du dépassement de la souffrance causée par les différents héritages culturels vécus auparavant comme une expérience déchirante.

Sa nouvelle existence ouvrait sur des horizons enfin réconciliés. Il n'avait plus à être de Pointe Bleue ou de Mistouk, de Chicoutimi ou de Pikauba; il n'avait plus à choisir entre Moïse et Méo, à se faire Blanc ou Sauvage. Il serait l'un et l'autre: Tremblay et Manigouche. Le Bâtard, enfin, était baptisé (*Ibid.*, p. 546).

Des trois romans de Gérard Bouchard, *Pikauba* est celui qui va le plus loin dans la mise en place de configurations symboliques qui contribuent à renouveler l'imaginaire des contacts interculturels dans les Amériques. Dans une conférence présentée au Brésil en 2002 (Bouchard, 2002b), l'auteur revient à une question centrale qui traverse sa réflexion dans l'ouvrage *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, à savoir: «dans quelle mesure et à quelles conditions peut-on affirmer que les Amériques demeurent une terre d'utopie?» (*Ibid.*). Sa réponse à la question tient compte de la façon dont un individu ou une collectivité s'approprient symboliquement leur environnement. Cette problématique est reprise par le roman dans sa figuration de l'émergence du village Pikauba et des liens que le Bâtard entretient avec les différents territoires qu'il fréquente, pour faire apparaître, à la fin, l'utopie d'un nouveau rapport au monde, «des horizons enfin réconciliés». La diversité du parcours territorial du bâtard fait appel à la symbolique d'interdépendances des rapports sociaux entre des collectivités coexistantes qui projettent leur ancrage sur un même territoire tout en exposant la capacité du personnage à interagir avec différents environnements. «Tu imagines tout ce qu'on pourrait faire ensemble? Tu l'imagines, Cibèle, les Blancs puis les Indiens du même bord? Ce serait du jamais vu, ça! Ça vaut la peine d'essayer, je trouve» (Bouchard, 2005, p. 564).

La question de l'altérité amérindienne et des bouleversements que le processus de colonisation a fait subir à l'espace amérindien constitue un sujet majeur proposé par le récit romanesque. Celui-ci brosse un portrait des modes de vie des Autochtones et des non-Autochtones au Saguenay en faisant état des conflits tout autant que des interrelations culturelles. Aux dimensions historiques et sociales de l'espace, le roman intègre la cosmovision amérindienne qui fait appel aux mythes, à l'expérience du nomadisme, à leur adaptation au cycle des saisons qui structurait leur organisation sociale. Il expose les changements opérés, au fil du temps, dans les fondements de leur mode de vie, par les relocalisations des populations amérindiennes dans des réserves abondamment évoquées dans le texte romanesque : Pointe-Bleue/Mashteuiatsh au bord du lac Saint-Jean; Betsiamites, Mingan, La Romaine, Natashquan, Pakaushipi, Uashat, dans la région de la Côte-Nord québécoise. La nouveauté apportée par *Pikauba* se trouve surtout dans la figuration de l'usage du territoire par les Montagnais (Innus) en faisant ressortir l'étendue du territoire arpenté par les Amérindiens, qui allait du lac Saint-Jean à la Côte-Nord, et du Saguenay au Grand Nord. Il évoque une circulation intense et sans frontières qui favorisait les échanges et les contacts, en phase avec des travaux récents sur l'histoire des Autochtones du Québec qui soulignent la diversité des dynamiques régionales⁵. Le récit expose le mécanisme spatial et les tensions sous-jacentes à ces transformations tout en misant sur le symbolisme d'une cohabitation culturelle plurielle et intégratrice de la composante amérindienne.

5. Je pense aux références évoquées par C. Gélinas : « En effet, l'archéologie démontre que les Indiens du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'ont jamais vécu en vase clos avant le contact, et qu'ils se sont notamment procuré des matières premières et des produits alimentaires auprès d'autres populations plus ou moins éloignées. D'ailleurs, les recherches effectuées dans le Nord-Est américain ont démontré que, bien avant le 16^e siècle, des réseaux de contacts et d'échanges existaient dans cette région et permettaient la circulation de produits sur de grandes distances [...] Les Indiens nomades du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont été actifs dans ces réseaux en participant à deux grands axes de circulation et d'échanges de produits : l'un orienté nord-sud, et l'autre orienté est-ouest » (Gélinas, 2011).

3. *UASHAT* (2009) : DES GRANDS ESPACES DES « CONFINS » AUX ESPACES CONFINÉS

De même que dans *Mistouk* et *Pikauba*, dans *Uashat* la dimension spatiale est au centre des constructions narratives et constitue l'axe qui permet d'étudier les échanges culturels entre peuples amérindiens et sociétés occidentales et qui est annoncé par les titres des romans qui reprennent des toponymes en langue amérindienne. Dans *Uashat*, même si la référence aux grands espaces naturels caractéristiques des territoires traditionnels amérindiens n'est pas exclue, la représentation spatiale privilégie l'espace confiné de la réserve, imposé aux Amérindiens, à proximité d'une ville. Ce mouvement de déplacement de la représentation spatiale des grands espaces vers des territoires précaires et limités apparaît clairement dans cette trilogie romanesque.

Uashat est le nom d'une réserve d'Autochtones montagnais (Innus) créée en 1906, sur la Côte-Nord québécoise. Dans le roman du même nom, l'action se situe en 1954 et retrace les relations conflictuelles entre les Amérindiens et les habitants de la ville voisine de Sept-Îles. Aujourd'hui, avec la croissance de Sept-Îles, la réserve se trouve désormais à l'intérieur du tissu urbain. Le récit romanesque transpose minutieusement en un univers fictionnel les caractéristiques topographiques de la région, recompose le décor historique du heurt entre les intérêts des peuples amérindiens, de la société québécoise et des grandes compagnies industrielles d'extraction de minerais. Il met l'accent sur le contraste entre le mode de vie dans les territoires traditionnels et les effets désastreux du confinement dans la réserve, qui oblige les Innus à cohabiter avec la précarité du lieu et à se soumettre aux lois gouvernementales et religieuses qui leur sont imposées. La conséquence tragique est la déstructuration de tout un système socioculturel et, plus spécifiquement, l'impossible habitabilité psychique face à des conditions de vie précaires et aux lois qui régulent le fonctionnement de la réserve.

Je pense à la coupure en train de se faire entre l'univers des Territoires avec toutes leurs histoires, leurs lieux sacrés, leurs grandes pistes parcourues en tout sens, pleines de drames et d'exploits (on peut les imaginer comme ça, je pense), et la petite vie désordonnée, sans dessein, dans laquelle sont projetés les adolescents que je

rencontre dans la Réserve. Et les vieux qui sont jetés là, avec tout leur passé qui meurt derrière et pas grand-chose qui naît devant (Bouchard, 2009, p. 125).

L'absence de conditions matérielles minimales dans la réserve condamne les Amérindiens à la misère et s'oppose à l'image de la ville voisine de Sept-Îles, où abondent les équipements à disposition de la population urbaine – énumérés en détail dans le récit (hôtels, cinéma, gymnase, restaurants, banques, gare, etc.). La ville apparaît comme un espace ordonné, planifié, bien équipé, propre, avec des habitations bien entretenues et sans comparaison avec les cabanes de la réserve, à l'image de la mesure de Grand-Père, minutieusement décrite dans l'extrait suivant :

Si c'était à Lévis, les gens diraient que c'est un « shack » (comme il y en a plusieurs dans mon quartier du Bas-de-la-Côte). C'est un assemblage rapiécé de bouts de planche et de madriers, de papier goudronné et de bardeaux posés tout de travers, sans peinture (sauf sur quelques madriers récupérés à Sept-Îles et qui trahissent ainsi leur origine ; de toute beauté!) (*Ibid.*, p. 25).

La condition des Amérindiens présents dans l'espace urbain est aussi d'une misère extrême : « En entrant dans la ville je suis passé devant une Indienne d'une trentaine d'années, mal habillée, nu-pieds, les longs cheveux noirs en broussaille. Assise devant deux paniers, elle offrait quelques articles d'artisanat en vente » (*Ibid.*, p. 31).

Les transformations radicales imposées par le modèle de développement capitaliste occidental influent sur la configuration physique spatiale. Elles entraînent des concentrations urbaines et des déplacements, multiplient ce que Marc Augé nomme des espaces de « non-lieu » (Augé, 1992, p. 48). Dans *Uashat*, la réserve illustre de manière emblématique ce non-lieu : un terrain entouré de fils barbelés, où survit une population qui occupe des baraques insalubres et désordonnées, sans eau, sans électricité et sans égoût, sans aucun équipement collectif, si ce n'est une église.

Ainsi, du point de vue de la configuration spatiale, on remarque que celle qui prédomine dans *Uashat* rétablit les frontières entre l'homme et la nature et exclut la possibilité d'identification affective de la population à un territoire inhospitalier qui l'emprisonne et la condamne à la décadence et à la mort. Le

déplacement symbolique opéré par le récit fictionnel met à jour la dimension tragique du réel en ce qui concerne le rapport entre les Autochtones et l'espace, cherchant ainsi à figurer le non-lieu des Amérindiens dans la société québécoise.

Le roman, selon le témoignage de l'auteur lui-même, est issu d'un projet de recherche sur les Innus du Nord québécois :

Mon intention était de publier une monographie centrée sur le sort de la première génération d'Autochtones à avoir vécu la fin des territoires de chasse et le confinement dans des réserves. Je soupçonnais qu'il y avait là un déracinement brutal et une rupture tragique que les témoins survivants pourraient exprimer. C'est ce qui est arrivé, mais encore là, j'ai été tellement impressionné par la parole de ces vieux chasseurs, désormais expulsés de leur histoire, qu'elle se serait inévitablement appauvrie dans la langue des sciences sociales. Le projet de monographie a donc cédé la place au roman *Uashat* (Bouchard, 2015a, p. 224).

Gérard Bouchard justifie son choix de l'écriture littéraire comme une pratique qui lui permet d'aller au-delà de la condition de l'objectivité épistémologique des sciences sociales. Il inaugure ainsi un parcours sensible de connaissance du monde en explorant la puissance créatrice du langage, qui s'ouvre à des champs insoupçonnés d'expérimentation émotionnelle.

La structure narrative se complexifie dans *Uashat*, qui se différencie de la sorte des deux premiers romans de Gérard Bouchard. Dans *Mistouk* et *Pikauba*, la voix auctoriale assume le caractère fictionnel des récits tout en interpellant le lecteur, dès le paratexte, en signant une note d'avertissement qui éclaire le parti pris par l'auteur d'explorer les limites entre imitation et invention. Ces deux récits sont assurés par des narrateurs omniscients prenant le soin d'explorer, dans la reproduction des discours des personnages, la richesse du sociolecte saguenéen. Le projet fictionnel de *Uashat*, par contre, le présente comme un journal d'un étudiant de sociologie, Florent Moisan, ce qui justifie l'énonciation à la première personne et l'adoption d'une focalisation interne qui dévoile les hésitations, la naïveté, le savoir limité d'un apprenti chercheur. Le jeu de la fictionnalisation de la voix auctoriale comprend également un avertissement et une postface de l'éditeur supposé, le professeur et sociologue de l'Université

Laval responsable du stage de l'étudiant. Attentif aux marques linguistiques sous-jacentes aux constructions idéologiques et symboliques, Gérard Bouchard les recrée dans une représentation pertinente et percutante de différents types de discours intégrés dans le récit, jouant avec habileté sur différents registres de langage.

L'étudiant se rend dans la réserve Uashat des Montagnais (Innus), à proximité de la ville de Sept-Îles, pour y effectuer un stage d'observation. Par l'artifice des témoignages des familles amérindiennes, recueillis par le stagiaire, le récit met en lumière les scissions internes à la communauté et les tensions avec la société québécoise, et ébauche un vaste tableau des conditions précaires de la vie dans la réserve. L'accent est mis sur le décalage entre la liberté caractéristique du mode de vie dans les grands espaces des territoires traditionnels, que la parole d'un vieil Innu fait revivre, et le confinement planifié de la population dans un espace de non-lieu, soumis à la tutelle de l'État et plusieurs fois comparé à un camp de concentration ou à un camp de prisonniers. L'espace de la réserve Uashat qui les emprisonne leur retire le libre arbitre, l'autodétermination politique, économique et culturelle. Expulsés des grands territoires, empêchés d'intégrer l'espace urbain, les Montagnais (Innus) sont obligés de s'exiler dans l'espace confiné de la réserve.

Le récit sincère qui émane du journal du jeune Florent Moisan témoigne de la transformation du point de vue de l'étudiant sur les Amérindiens, qui évolue de l'indifférence à l'étrangeté et finalement à l'adhésion à l'Autre, même s'il n'échappe pas totalement au processus d'« invention » de l'Amérindien. L'écriture du journal fait du jeune homme l'héritier du discours du vieil Amérindien, Grand-Père. En plus d'être un témoin du présent, le journal est le dépositaire de la mémoire du passé, des mythes, des savoirs traditionnels transmis par Grand-Père.

L'ouvrage propose une lecture de l'univers amérindien par le filtre de la perception subjective de l'étudiant en sociologie. Le dispositif d'écriture attire sans cesse l'attention sur cette limite consubstantielle à toute œuvre littéraire. L'autoréférentialité du texte de Gérard Bouchard montre les contradictions, les limites et le pouvoir de la fiction quand elle scrute la « réalité du réel »

(Campion, 2003). Néanmoins, le parcours proposé renvoie à la construction de significations qui résistent à l'effacement de la mémoire des peuples amérindiens et qui s'ouvrent aux interrelations avec l'univers des cultures urbaines occidentales.

Dans sa trilogie romanesque, l'auteur se consacre avec talent à l'exploration sensible des pouvoirs du langage et cherche, selon ses propres mots, à «faire écho aux émotions et au vécu des acteurs». Cette trilogie ouvre ainsi de nouvelles voies de perception des limites et défis des Amériques. Entre dénonciation du processus d'exclusion et projections d'autres formes de sociabilité possible, elle intègre les discours qui défendent une nouvelle politique de la spatialité. Elle contribue à la transformation des relations entre sociétés amérindiennes et occidentales en rompant avec la tendance dominante de l'imaginaire occidental calqué sur le «syndrome de l'extinction» (Santilli, 2000, p. 21) des peuples amérindiens. Cette idéologie repose sur le postulat des destins parallèles qui les condamnent à l'isolement, sans tenir compte de la spécificité historique de chaque peuple en matière de contacts et d'échanges avec les sociétés occidentales.

Je voudrais conclure en soulignant les trois principales dimensions du projet littéraire de Gérard Bouchard. Une première dimension, redevable au regard de l'historien, explore les interactions entre les différents peuples et le paysage américain. Elle revisite l'histoire du peuplement du Saguenay et de la Côte-Nord québécoise, et interroge le lieu de la composante amérindienne au sein de la collectivité neuve québécoise en incluant le point de vue, trop souvent ignoré, des acteurs sociaux autochtones. Une deuxième dimension, tributaire du grand penseur de la diversité culturelle, exprime les tensions et les possibilités d'échanges entre des cultures en contact. Une troisième, enfin, prolongement nuancé de la première et de la deuxième, a trait à l'éthique qui meut l'écrivain : l'instauration, par l'écriture littéraire, d'un imaginaire de partage d'expériences et de frontières floues capable de dépasser les clivages ethniques et relancer l'utopie d'un monde nouveau.

SEPTIÈME PARTIE

SYNTHÈSE, PRÉCISIONS ET CONCLUSION

Entre le symbolique et le biologique : une ambition totalisante

GÉRARD BOUCHARD

On m'a souvent interrogé – on n'a pas manqué de le faire aussi au cours du colloque de septembre 2017 – sur les particularités de mon parcours scientifique, un parcours sinueux qui a croisé plusieurs disciplines. Pourquoi, tout particulièrement, ce gigantesque fichier de population (BALSAC) dont la construction et l'exploitation m'ont occupé pendant une quarantaine d'années? Les raisons sont de deux ordres, l'un scientifique, l'autre contextuel. Je commence par le premier.

1. LES DÉTOURS D'UN PARCOURS

1.1 Des influences françaises

J'ai été très tôt influencé par la sociologie française (surtout celle d'Émile Durkheim et de ses héritiers), dont j'ai retenu surtout l'idée du fait social total. C'est une idée très riche qui attire l'attention sur l'interpénétration des phénomènes sociaux, qu'il s'agisse de structures ou de changements. Il s'ensuit qu'un fait social ne livre toute sa signification que s'il est mis en relation avec d'autres faits sociaux, et on pourrait même dire : avec tous les autres faits sociaux.

Une idée semblable a été mise de l'avant dans les années 1940, en France également, par Lucien Febvre et Marc Bloch, les fondateurs de l'histoire sociale (on disait aussi : histoire sociale totale). C'est une idée qui allait atteindre son apogée 20 ans plus tard, précisément au moment où je suis arrivé à Paris (1968) pour y faire un doctorat avec l'historien Robert Mandrou, l'un des principaux représentants de ce courant scientifique. Après en avoir absorbé les prémisses, j'ai tenté d'en faire une application dans ma thèse à l'échelle d'un village (Bouchard, 1972) en combinant les données démographiques (à l'aide de la reconstitution des familles), sociales, économiques et culturelles.

La thèse fut bien reçue, étant publiée immédiatement après la soutenance et donnant lieu à une longue présentation dans le *Nouvel Observateur*. Mais, personnellement, elle me laissait insatisfait. Telle qu'elle a été définie à sa naissance, l'histoire sociale exigeait de considérer non seulement les élites qui gouvernent une société, mais l'ensemble de ses membres. Pour rendre compte adéquatement du mouvement d'une société, l'historien était donc invité à prendre en compte la masse des individus – même (surtout?) les plus modestes – qui la composent. Tout cela obligeait de recourir à des sources archivistiques d'une très grande portée, comme les registres de l'état civil (actes de baptême, mariage et décès), les contrats notariés, les archives criminelles, les rôles d'évaluation (à des fins fiscales), et le reste. L'horizon était pratiquement illimité puisqu'il embrassait virtuellement toutes les sources portant la trace nominative des membres d'une collectivité.

Les données les plus riches (et aussi les plus imposantes quantitativement) étaient celles de l'état civil, à l'aide desquelles on pouvait reconstituer l'histoire démographique, sociale, culturelle et géographique des familles et de chacun de leurs membres¹. Cette méthode consistait à jumeler les actes se rapportant aux mêmes conjoints et donc à rassembler tous les événements démographiques qui les concernaient. Mais même restreinte à un village, c'était une tâche ardue qui demandait beaucoup de temps à l'époque parce que les jumelages devaient être effectués manuellement. Pour ma part, il m'a fallu une année complète pour traiter les données de Sennely sur une période d'un siècle. À cause de sa lourdeur, la méthode fut très rarement appliquée à plus d'une paroisse à la fois.

Cela dit, la reconstitution des familles donna lieu à un intéressant paradoxe. Les fondateurs de cette méthode (principalement le démographe Louis Henry et l'historien Pierre Goubert)

1. Les actes de naissance, mariage et décès sont très riches. Les nombreuses rubriques que ces actes contiennent permettent d'étudier les principaux indices démographiques, la mobilité spatiale, la mobilité professionnelle intergénérationnelle, les choix conjugaux, l'alphabétisation, l'apparentement, les modèles de prénomination, l'évolution des bassins patronymiques, certaines croyances religieuses (par le biais du délai naissance-baptême), les mouvements saisonniers des mariages, etc.

avaient misé sur le fait qu'elle permettrait de suivre l'histoire des familles dans la longue durée. Sur la foi de ce que professaient la sociologie et l'anthropologie à cette époque, ces deux chercheurs postulaient que les populations rurales se caractérisaient par leur stabilité, à la différence des populations urbaines. Or, les travaux ont montré que ce n'était pas le cas. Une mobilité géographique élevée faisait qu'au final, on ne pouvait observer sur un siècle qu'un petit groupe de familles stables, parfois aussi peu que 10%, rarement plus que 20%. En plus, rien n'assurait que ce résidu était représentatif de l'ensemble. La méthode accusait ainsi une limite très importante en plus de livrer des résultats qui ne justifiaient pas la somme de travail requis. Elle fut peu à peu abandonnée. Il semblait donc que l'histoire sociale ne disposait pas des moyens de ses grandes ambitions.

Néanmoins, et c'est le cœur du paradoxe, elle avait révélé, au moins indirectement, un précieux résultat sans l'avoir voulu, à savoir une mobilité géographique très élevée parmi ces anciennes populations rurales. Si on voulait tirer pleinement profit de la méthode, il fallait donc l'appliquer à une échelle supravillageoise.

1.2 Le fichier de population BALSAC

De retour de Paris en 1971, j'ai été embauché par l'Université du Québec à Chicoutimi et je résolus d'exploiter intégralement la méthode de reconstitution des familles, mais en l'étendant cette fois à l'échelle régionale (et éventuellement suprarégionale) et en traitant les données par ordinateur. Je pourrais ainsi contourner ses deux limites. J'ambitionnais aussi une période d'observation de plus d'un siècle afin de couvrir la fameuse longue durée si chère à l'historien Fernand Braudel. Ce fut le début de ce qui allait devenir le fichier BALSAC² que je projetais utiliser pour procéder à un deuxième essai d'histoire sociale (totalisante), mais cette fois

2. Ce fichier de population informatisé s'étend aujourd'hui à l'ensemble du Québec, depuis le XVII^e siècle jusqu'aux années 1960. Pour la période de la Nouvelle-France, il a bénéficié de l'apport du Registre de la population du Québec ancien construit au Département de démographie de l'Université de Montréal par l'équipe d'Hubert Charbonneau et Jacques Légaré. Il est désormais possible de construire par ordinateur, à l'échelle du Québec, les histoires familiales, les généalogies et les structures de parenté.

avec des moyens mieux ajustés à ses finalités. Cet effort allait conduire, vingt-cinq ans plus tard, à la publication de *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay (1838-1971)* (Bouchard, 1996a).

J'ai pu alors réaliser que le pari que j'avais fait d'asseoir l'histoire sociale sur des fondements plus solides était gagné. En plus, le fichier de population livrait sur plusieurs points des résultats qui allaient à l'encontre de ce qu'enseignaient les sciences sociales au Québec, notamment sur le caractère supposément exceptionnel de la fécondité saguenayenne, la vision d'une société rurale sédentaire et les clivages de divers ordres qui, assurait-on, différençaient villes et campagnes.

Puis, au cours des ans, il s'est avéré que BALSAC pouvait appuyer des recherches au-delà de la science historique, par exemple en y annexant divers corpus de données dites sectorielles. Il serait inexact d'affirmer que tout cela avait été précisément programmé. Mais j'avais fait un pari sur les potentialités de la nouvelle infrastructure (que je comparais à une autoroute ou un télescope quand je m'adressais à des bailleurs de fonds hésitants). Je fus donc amené à déborder le champ de l'histoire sociale proprement dite pour faire des incursions du côté de la démographie, de la génétique des populations, de l'épidémiologie, de la sociologie et de l'ethnologie, et même dans le champ du droit, car l'accès aux données personnelles de BALSAC exigeait la mise en place de mesures sophistiquées destinées à protéger la confidentialité des données (un domaine dans lequel j'ai dû m'investir plus que je n'aurais voulu).

L'histoire de la construction de ce fichier, comme on le devine peut-être, fut semée d'embûches. J'en donne seulement trois exemples. En 1990, alors qu'à Québec un organisme ministériel évaluait une de mes demandes de subvention, un expert international en éthique fut invité à se pencher sur le développement de ce fichier, en particulier son utilisation en génétique en vertu de sa capacité de construire par ordinateur les généalogies et de reconstituer les modèles de diffusion des gènes sur plusieurs générations. Cet expert a conclu qu'il y avait là un danger inacceptable pour la population et il recommanda instamment la destruction du fichier BALSAC. On devine l'effet catastrophique qu'a entraîné

cette injonction sur les dispositions des évaluateurs (sans parler de mes propres sentiments). C'est au prix d'une longue bataille de titans et au terme de plusieurs consultations auprès d'autres experts que le fichier put être sauvé.

Un autre épisode du même genre survint peu après. Cette fois, il s'est agi d'un reportage qu'une équipe de la télévision de Radio-Canada a consacré à nos travaux. L'équipe a séjourné assez longuement à nos bureaux et nous avons fourni des réponses détaillées à toutes les questions qui nous étaient posées. Nos visiteurs réagissaient très favorablement, démontrant un grand intérêt pour le caractère novateur de nos recherches. Quelques jours plus tard, le reportage fut diffusé au téléjournal en priorité, coiffé d'une manchette qui, encore une fois, faillit entraîner la fin de nos travaux : « Une bombe à retardement à l'Université du Québec à Chicoutimi ». On parlait d'une simple banque de données servant à construire des généalogies et ne contenant aucune donnée biologique ou médicale.

Le troisième exemple est de nature technique. Vers la fin des années 1970, mes collaborateurs et moi avons découvert qu'il était impossible d'exploiter le fichier de la façon que nous avions planifiée. Son volume, combiné avec la complexité des requêtes projetées, allait au-delà des capacités des logiciels existants en matière de gestion de bases de données. Cette situation survint au moment où la direction de l'UQAC venait de faire l'acquisition d'un ordinateur consacré uniquement à la gestion de BALSAC... Nous fûmes sauvés peu après alors qu'apparurent sur le marché les premiers logiciels de gestion relationnelle de bases de données.

Ces épisodes, et d'autres, font mentir la vision apaisante du professeur d'université livré à la vie tranquille des spéculations livresques dans le silence velouté des bibliothèques. En réalité, le chercheur est souvent un entrepreneur constamment confronté à des difficultés imprévues, amené à prendre des décisions parfois risquées, occupé à la gestion de relations de travail au sein de son équipe et en butte à l'incertitude qui plane sans cesse sur l'avenir de ses travaux soumis aux aléas de la compétition subventionnaire. Par contre, grâce à l'institution universitaire, il jouit d'une totale liberté de pensée et d'une grande autonomie d'action. Il existe aujourd'hui peu de milieux professionnels qui réunissent

ces deux conditions. C'est pourquoi, malgré toutes les difficultés rencontrées, je m'estime privilégié d'avoir mené une carrière de professeur, une profession à laquelle je suis profondément attaché.

1.3 L'aventure de la génétique

Je reviens à l'exploitation de BALSAC. Parmi les disciplines scientifiques auxquelles s'ouvrait le fichier, la génétique a pris beaucoup de place, et c'est encore le cas aujourd'hui. Vers la fin des années 1970, je m'étais avisé que l'infrastructure en construction était une machine pouvant analyser tout ce qui se transmet d'une génération à l'autre. Je m'intéressais en particulier aux modèles de fécondité et de mortalité, aux statuts socioprofessionnels, à la mobilité sociale et géographique et à l'évolution de l'alphabétisation. Mais pourquoi ne pas étendre ces directions de recherche à la transmission des gènes, tout particulièrement les gènes mutants à l'origine de maladies héréditaires? Un tout autre champ, des plus exaltants (mais aussi des plus imprévus), s'ouvrait ainsi.

Je séjournai quelques mois dans un laboratoire de l'Utah ainsi qu'en France pour m'initier aux rudiments de la génétique moléculaire et de la génétique des populations, après quoi, avec l'aide de quelques médecins, je procédai à une première recherche sur quelques maladies héréditaires de la région du Saguenay. Ce premier essai livra une grande surprise: il n'y avait pas plus de mariages consanguins dans les familles atteintes que dans des groupes-témoins. Cette conclusion, qui fut accueillie avec un profond scepticisme au sein des milieux médicaux, m'obligea à répéter l'expérience en triplant l'effectif des cas et des témoins. Cet essai produisit le même résultat. Tout cela allait conduire éventuellement à une révision complète du mode de prévention de ces maladies dans la région et, plus tard, dans le nord-est du Québec³.

3. Au-delà de la recherche proprement dite, mes travaux en génétique m'ont amené à fonder (avec l'aide de divers collaborateurs, dont l'avocat Guy Wells et quelques médecins) un organisme, la Corporation de recherche et d'action sur les maladies héréditaires (CORAMH), consacré à la prévention des maladies héréditaires auprès des familles et autres publics cibles. Cet organisme, créé en 1980, n'a pas cessé de grandir et il est encore très actif aujourd'hui.

J'ajoute que l'ouverture du volet génétique et la collaboration avec des généticiens des universités Laval, McGill et de Montréal ont donné au projet BALSAC l'accès aux sources de subvention dans le domaine médical, ce qui allait accroître substantiellement le budget consacré à l'expansion du fichier. En toute équité, je me dois de signaler ici le concours déterminant et immensément généreux de trois universitaires de grand renom, soit les médecins et généticiens Claude Laberge et Charles Scriver, ainsi que la juriste Bartha M. Knoppers.

La liste de mes publications reflète la diversité des terrains et des disciplines dans lesquelles je me suis engagé, ce qui peut donner l'impression que je me dispersais dangereusement. Mais il n'en était rien. Toujours, j'arrivais à intégrer le nouveau domaine que j'abordais à une large problématique sociale qui me maintenait attaché à ma préoccupation première. Mes recherches en génétique humaine en sont la meilleure illustration. Il suffit de rappeler, par exemple, que les facteurs qui déterminent le rythme de diffusion, la fréquence et la dispersion spatiale d'un gène (délétère ou non) dans une population relèvent tous des sciences sociales. Tout se ramène en effet à l'origine, aux caractéristiques et au nombre des immigrants, à leurs lieux d'établissement, à leur taux de fécondité et à ce qu'il advient de leurs enfants : émigration, migrations internes, âge au décès, destin et choix patrimonial, descendance, etc.

Dans le même esprit, j'ai participé à une recherche sur les déterminants sociaux (au sens large du terme) de la santé, soutenue par l'Institut canadien de recherche avancée (ICRA). Notre équipe a exploré en profondeur la façon dont des facteurs économiques, sociaux et culturels (genres de vie, milieu de travail, rapports avec les proches, environnement institutionnel, situation économique et autres) étaient à l'origine des pathologies les plus courantes, allant des maladies cardiaques aux pathologies nerveuses et mentales (Hall et Lamont, 2009).

1.4 Recherches, travaux parallèles à BALSAC

Cependant, je poursuivais parallèlement des travaux d'historien, en particulier des recherches sur les inégalités sociales, l'émergence des élites, le pouvoir du clergé, les croyances et la

pratique religieuses. J'ai travaillé plusieurs années sur les structures des sociétés rurales en collaboration avec des équipes québécoise et française que je codirigeais avec l'historien Joseph Goy, de l'École des hautes études en sciences sociales. J'avais aussi dans la recherche qui allait conduire à la publication des *Quelques arpents d'Amérique*.

Par ailleurs, j'ai toujours cherché à cultiver dans mes travaux la dimension comparative comme une condition nécessaire de mise en perspective de l'objet d'étude. La comparaison dépayse, suggère d'autres éclairages, d'autres scénarios, et permet de relativiser l'analyse en l'enrichissant. J'ai appris à me méfier des recherches qui se renferment dans un cadre d'observation (spatial ou autre) et qui se contraignent ainsi à y trouver toutes les coordonnées de l'interprétation. Par exemple, j'estime qu'un grand nombre de travaux sur la Révolution tranquille au Québec ont souffert, à des degrés divers, de ce travers.

Enfin, j'ai toujours porté un grand intérêt aux données orales. J'y ai toujours vu un apport indispensable à la compréhension des phénomènes sociaux et un très riche complément aussi bien aux constructions théoriques et aux modèles d'analyse qu'aux données quantitatives. Dès les années 1960, j'ai commencé à conduire des entrevues auprès de personnes âgées. À cette époque, on pouvait encore aisément trouver des témoins de l'ère des défrichements, lesquels se sont étendus sur un siècle dans la région du Saguenay. Or, à chacun de ses déplacements vers l'ouest ou vers le nord, le front pionnier reproduisait inmanquablement les conditions étonnamment primitives du milieu du XIX^e siècle, alors que débutait le peuplement régional. J'étais captivé et en même temps profondément ému par les récits des misères extrêmes qui composaient la vie quotidienne de ces défricheurs et par la somme de courage dont ils avaient fait preuve.

Au moment où je préparais mon livre sur les *Quelques arpents d'Amérique*, j'avais pensé jumeler ces données très riches⁴ avec les données en provenance du fichier BALSAC. Mais je n'ai pas su effectuer correctement cette soudure qui appauvrissait les

4. Avec l'aide de collaborateurs, j'ai constitué au fil du temps un corpus de près d'un millier d'entrevues.

données orales. Je tenais à préserver la langue très libre et inventive des informateurs, tout comme les émotions très vives qui se dégageaient de ces témoignages. Finalement, j'ai renoncé, décidant plutôt de recourir au genre romanesque. C'est ainsi que naquirent *Mistouk* et plus tard *Pikauba*.

La même chose est arrivée avec mon projet de recherche sur les Innus, dont la documentation consistait en très grande partie dans des données orales recueillies lors de séjours effectués dans les dix réserves (la plupart situées sur la Côte-Nord). J'avais pu ainsi réaliser quelque 130 entrevues avec plus d'une centaine d'informateurs, en majorité de vieux chasseurs qui avaient vécu la fin des territoires traditionnels de chasse. Ils racontaient cette expérience douloureuse avec une telle intensité que, de nouveau, je me suis tourné vers le roman (*Uashat*) pour mieux exploiter ces remarquables témoignages à la fois très éloquents et très sobres, où même les silences étaient chargés de significations.

1.5 Des contextes, des hasards déterminants

Voilà donc pour l'aspect strictement scientifique. Les autres raisons qui ont déterminé mon parcours, comme je l'ai indiqué, relèvent du hasard des rencontres, des imprévus contextuels. À mon arrivée à l'Université Laval en 1964, j'ai eu la chance d'étudier avec Fernand Dumont, qui fut mon directeur de maîtrise. Ce contact m'a beaucoup sensibilisé à la dimension culturelle des faits sociaux. Alors que j'achevais ma thèse, un épisode allait m'orienter vers une direction imprévue mais déterminante, soit la rencontre avec l'historien Robert Mandrou, proche collaborateur et disciple principal du grand Lucien Febvre. Il allait devenir, à l'École des hautes études en sciences sociales (et plus tard à Nanterre) mon directeur de thèse de doctorat.

Plus tard, à l'Université du Québec à Chicoutimi, j'ai eu la chance de trouver en la personne du recteur Gérard Arguin un indéfectible allié dans la poursuite de mes recherches. Il en a été de même avec les dirigeants de la Fondation de cette université qui n'ont pas hésité à m'accorder en 1978 une très généreuse subvention pour démarrer mes travaux en génétique (alors que, il est bon de le rappeler, j'étais un sociologue-historien!). Dans les années qui ont suivi, j'ai pu convaincre des médecins-généralistes

du potentiel que représentait le fichier BALSAC pour la génétique, avec la possibilité de construire automatiquement les généalogies et les structures de parenté. Encore là, la chance m'a souri. Comme je l'ai déjà signalé, mes deux principaux collaborateurs dans cette direction furent deux scientifiques de grande renommée, soit Charles Scriver (Université McGill) et Claude Laberge (Université Laval). À ces deux-là allait bientôt s'ajouter la juriste Bartha Knoppers, une spécialiste en éthique génétique réputée internationalement.

Au cours des ans, toutes ces activités se sont déroulées au sein d'une structure de gestion interuniversitaire qui n'a cessé de s'étendre au fur et à mesure de la croissance du fichier et des recherches qu'il appuyait. À la fin des années 1990, j'étais devenu le directeur d'un institut reposant sur des ententes de collaboration impliquant six universités québécoises (l'Institut interuniversitaire de recherches sur les populations (IREP)) et regroupant une centaine de chercheurs de diverses disciplines⁵. Ces développements interinstitutionnels témoignent de l'esprit d'ouverture et de l'accueil enthousiaste que je trouvais auprès des dirigeants de ces établissements qui faisaient ainsi œuvre de pionniers au Québec.

Encore un mot sur mon parcours pluridisciplinaire. Aborder des disciplines hors de son champ de formation ou de spécialisation est une expérience périlleuse mais passionnante. En nous ouvrant à des perspectives nouvelles et à des univers théoriques différents, elle stimule l'imagination, elle crée un contexte comparable à la page blanche. Elle favorise ainsi la formulation d'intuitions et de questions naïves où s'introduit parfois l'originalité. Mais tout cela exige d'être accompagné par de bons guides, ce en quoi j'ai été choyé. Par ailleurs, ce genre d'expérience a un coût, c'est l'insécurité qui vient avec le fait de parcourir des terrains non familiers.

5. Les travaux de l'IREP se répartissaient entre quatre volets: le développement du fichier BALSAC et trois programmes de recherches axés sur la génétique, le social et le culturel.

2. L'ÉTUDE DE LA CULTURE

J'aborde maintenant le contenu proprement dit de mes analyses. À la fin des années 1990, j'ai abandonné le champ de la génétique et mes travaux d'histoire sociale pour me concentrer sur des études culturelles, quoique toujours dans l'esprit de l'histoire sociale. Ce fut le cas de mes recherches sur les clivages ethnographiques au Québec et en France (tels qu'ils étaient révélés par les rituels de la naissance et du mariage), la formation des nations et cultures dans diverses parties du Nouveau Monde⁶, l'américanité québécoise, les structures de la pensée sociale, les rapports interculturels (la Commission Bouchard-Taylor, l'interculturalisme) et finalement les mythes sociaux, le tout entrecoupé de trois romans.

Une préoccupation traverse plusieurs de mes publications, à savoir le souci de projeter le devenir de la société québécoise non seulement dans sa vieille filiation avec la France, ce qui est un terrain bien connu, mais aussi dans son parcours nord-américain, comme composante du Nouveau Monde. C'est une dimension qui a été beaucoup occultée dans la tradition intellectuelle du Canada français. Pourtant, situer la trajectoire de cette société dans le concert des autres sociétés du Nouveau Monde était un choix des plus légitimes puisque ces sociétés partagent toutes un héritage d'expériences commun : le peuplement d'un territoire exotique et peu peuplé, le rapport difficile à l'Autochtone, la définition de la relation avec la métropole, l'émergence d'une élite et la formation d'une culture. L'éclairage du Nouveau Monde permettait de jeter sur notre société un regard neuf qui, sur plusieurs points, bousculait des perceptions bien ancrées.

2.1 Les mythes

Depuis quelques années, j'ai consacré la plus grande partie de mon temps à la recherche sur les mythes (sociaux et nationaux). Les mythes, ces condensés de raison et d'émotion, représentent dans toute société les valeurs les plus chères et les plus profondément enracinées. Ce qui les distingue des autres valeurs, principes, idées, normes ou idéaux, c'est le rayonnement et

6. Cette recherche a conduit en 2000 à la publication de *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*.

l'autorité qu'ils acquièrent du fait d'être appuyés sur une forme de sacralité. Un mythe accompli est l'objet d'une adhésion si forte qu'il peut amener des hommes et des femmes à lui sacrifier leur vie – c'est le cas, par exemple, avec la liberté, la démocratie, la justice ou l'égalité sociale.

J'ai été fortement attiré par le caractère exceptionnel de ce phénomène, ordinairement tenu pour acquis et étonnamment négligé par les sciences sociales actuelles. Comme le mythe est au cœur de ce qui cimente et mobilise une société, il suscite des questions de la plus grande importance. Ainsi, qu'arrive-t-il lorsque des mythes qui ont longtemps soutenu une nation commencent à décliner? Quel est aujourd'hui l'état des mythes nationaux à travers la planète, sous l'effet de la mondialisation? Comment fait-on pour relancer ou remplacer des mythes tombés en désuétude? C'est à ce genre de questions que je tente de répondre.

Le mythe peut être utilisé pour tromper ou aliéner. Il se réduit alors à une forme inférieure de discours. Mais fondamentalement, dans sa conception classique, il fait la promotion d'une valeur en engageant toutes les dimensions de la personne: émotion et raison, conscient et inconscient. Le mythe est donc un pari sur un idéal et sur l'avenir. C'est pourquoi il ne relève pas du registre du vrai ou du faux, mais du registre de l'adhésion et de l'efficacité.

2.2 La question de la causalité

Quelques chercheurs ont soutenu que ma démarche d'analyse des mythes leur octroie une primauté indue comme facteur explicatif, aux dépens d'autres facteurs comme l'économie – ou, plus généralement, aux dépens de ce que, dans le langage marxiste, on appelait souvent l'infrastructure. En d'autres mots, ma démarche donnerait dans une forme de culturalisme. Ce commentaire appelle une importante mise au point.

D'abord, on peut contester l'influence ou l'efficacité que j'attribue aux mythes dans l'orientation du devenir collectif, sous prétexte qu'ils ne seraient guère plus que des discours mensongers destinés à aliéner et à manipuler (à fabriquer de la «fausse conscience»). Mais, comme je viens de le signaler, ce n'est là qu'une acception du concept. Du reste, cette critique est contra-

dictoire car, à sa façon, elle reconnaît elle-même le pouvoir des mythes: s'ils ne sont que des artifices, pourquoi ceux qui aspirent à l'exercice du pouvoir et plus encore ceux qui le détiennent mettent-ils autant de soins à en construire, à les implanter et à les perpétuer par tous les moyens, toutes les astuces imaginables ?

Je rappelle que le but de ma démarche est de faire ressortir l'influence du mythe comme une composante qui, combinée à d'autres, contribue à façonner une société et à orienter son devenir. Je m'applique à décomposer ce mécanisme symbolique, présent dans toute collectivité ou société, pour montrer comment il opère et quelles fonctions il remplit. Mais ce faisant, je me soucie constamment de rappeler comment le fonctionnement de ce mécanisme est toujours articulé à l'ensemble du social, qu'il s'agisse des acteurs collectifs (et de leurs intérêts divergents ou convergents), de la structure de l'économie, des rapports de pouvoir et des facteurs contextuels (ou de la praxis).

Cela dit, j'ai renoncé jusqu'ici à élaborer une théorie de ces articulations tout simplement parce que je m'en sens incapable. Il s'agit d'une tâche énorme et d'une extraordinaire difficulté du fait que a) les articulations entre les instances du social sont d'une complexité infinie et b) je tiens pour imprévisible le mouvement d'ensemble qui en résulte. C'est une leçon importante que l'histoire des sciences sociales nous a apprise: toutes les tentatives pour réduire le social à un fonctionnement coordonné, ou à un système réglé par une logique quelconque, ont échoué. C'est aussi un précepte que Lucien Febvre et Marc Bloch, les fondateurs de l'histoire sociale, n'ont cessé de rappeler: le devenir d'une collectivité n'est jamais déterminé de quelque façon. Ils situaient ainsi leur discipline dans la grande tradition humaniste axée sur la liberté des humains.

Je vois donc dans le mythe un élément important du social aux côtés du politique, de l'économie, de la démographie, de la géographie, mais sans plus. Toutes ces dimensions sont des lieux de cohésion relevant de paradigmes spécifiques. Une saisie véritablement totalisante du social exigerait de les conjuguer. Mais en construire la théorie est une tâche hérissée de difficultés qui me semble insurmontable à moins de consentir à des compromis réducteurs, ce qui lui enlève beaucoup d'intérêt. Quelle que soit

la dimension ou la composante soumise à l'analyse, l'ambition totalisante doit donc se limiter à une prise de conscience et à une exploration empirique de ses articulations, en d'autres mots: à mettre au jour ses modalités d'insertion dans l'ensemble du social.

La dualité entre le culturel et le social (au sens large du terme) n'est du reste pas la seule qui défie la réflexion sociologique. Une autre dualité, encore plus irréductible peut-être, oppose l'inconscient et tout ce qui relève de l'action, des comportements (ou de l'agentivité). D'un côté, on peut faire l'histoire des changements sociaux et culturels, faire ressortir les différences dans les parcours ou les structures des sociétés, et rendre compte des uns et des autres. Mais en parallèle, tous ces phénomènes activent des archétypes universels largement affranchis du mouvement social. Ce sont des invariants symboliques (certains auteurs parlent à ce propos d'« imaginal ») qui semblent avoir leur vie propre et qui défient l'analyse sociologique. Tout se passe comme s'il existait deux univers parallèles qui entretiennent cependant de mystérieux lieux de rencontre.

En résumé, j'affirme que les mythes pèsent sur le devenir collectif en vertu de l'influence qu'ils exercent sur les consciences et, par là, sur le devenir d'une société. Cela me paraît une position très raisonnable et c'est bien à tort que l'on voudrait méconnaître cette influence; songeons, par exemple, aux puissants mouvements sociaux qui ont façonné les sociétés occidentales depuis la fin du XVIII^e siècle, impulsés par les grands mythes fondateurs que nous connaissons. J'affirme donc l'efficacité du mythe, mais sans plus, renonçant à la quantifier ou à la hiérarchiser, ce qui serait un effort vain. Je lui reconnais une causalité partielle qui opère en conjonction avec d'autres causalités.

2.3 Les mythes et l'Union européenne

Ainsi, dans mon récent ouvrage sur l'Union européenne (Bouchard, 2017a), j'ai voulu faire ressortir le déclin des mythes fondateurs de l'Union et l'incapacité de les remplacer comme l'une des causes du malaise dans lequel se trouve actuellement cette grande institution – une cause qui, encore une fois, se combine évidemment avec d'autres, tels le déficit démocratique, la fragilité d'un processus de décision qui repose sur la règle de

l'unanimité des États membres, les profonds clivages au sein du continent, le poids des conflits, l'autorité insuffisante dévolue à la banque centrale et les jeux de pouvoir d'une part entre Bruxelles et les États, d'autre part au sein des États eux-mêmes.

L'absence de mythes mobilisateurs est durement ressentie, car elle fait obstacle à une forte identité européenne et empêche de contrer la résistance des nations face à Bruxelles. Cette résistance tient au fait que les nations (ou les cultures nationales) sont accusées d'être à l'origine des horreurs des deux guerres mondiales. L'Union les tient donc à distance et une méfiance mutuelle s'ensuit. Sur cet arrière-plan, je défends la thèse que l'opprobre qui pèse sur les nations n'est pas fondé et que l'Union aurait intérêt à se réconcilier avec elles.

Je signale que toutes les tentatives effectuées depuis 30 ans pour relancer les mythes européens ont échoué, ce qui est imputable à plusieurs facteurs, notamment le fait que les nouveaux mythes proposés étaient définis en concurrence avec les vieux mythes nationaux existants, ce qui était un combat perdu d'avance. L'Union en est donc là, impuissante à renforcer son fondement symbolique, bien que de nombreux acteurs (économistes, politiciens, diplomates, militants, chercheurs, anciens dirigeants et hauts cadres de l'Union) en reconnaissent la nécessité : sans âme, sans vision, sans idéal autre que l'horizon fonctionnaliste et néolibéral, l'Union serait, selon eux, devenue incapable de mobiliser les esprits.

Dans son chapitre, Geneviève Nootens s'est penchée sur cette question qu'elle a abordée avec un esprit critique acéré. Mais son commentaire sur mon ouvrage me laisse plutôt désemparé. Voici pourquoi. Passant en revue les bases de mon analyse, elle rappelle fidèlement ma position sur ce que j'appelle les causalités partielles. Je m'explique clairement sur ce sujet dans mon livre en affirmant que je « ne cherche pas à établir une causalité formelle ». En effet, je parle plutôt d'« éléments de convergence », d'« une forte plausibilité », d'« associations durables » de phénomènes, d'« approximations raisonnables ». Elle reconnaît aussi le caractère circonscrit et mesuré de mes propositions ; par exemple :

- je suis loin de présenter le mythe comme le seul facteur explicatif des problèmes de l'UE, il y en a bien d'autres, mais je lui assigne assurément un rôle important ;
- j'affirme que renforcer le fondement symbolique et la solidarité entre Bruxelles et les nations «aurait pu réduire l'animosité, créer une meilleure relation entre les États membres»,
- je ne crois pas «qu'une assise symbolique plus solide aurait évité à l'UE les difficultés présentes», mais elle les aurait atténuées, etc.

Geneviève Nootens admet que «les représentations sociales et les répertoires symboliques agissent sur la réalité» et que «certaines façons de comprendre et d'interpréter les rapports sociaux permettent d'écarter certaines contradictions». Elle reconnaît la place qui revient aux facteurs culturels dans les analyses sociales (elle qualifie cette contribution de «fondamentale»). Elle souligne aussi l'importance de la capacité très limitée de l'Union à imposer un contrôle central sur les identités («L'Union est, de ce point de vue, nécessairement désavantagée»). Elle croit enfin que la dynamique qui commande les processus sociaux «est bien entendu fortement influencée par les représentations», etc. Nous sommes donc parfaitement d'accord sur tous ces points qui occupent une place centrale dans mon analyse.

Mon malaise vient de ce que, tout cela étant bien mis en place, elle construit ensuite sa critique en tenant finalement assez peu compte de ces préliminaires, comme si j'affirmais une sorte d'impérialisme du mythe. Elle écrit, par exemple, que la position nuancée que j'exprime ne lui semble pas correspondre à mon intention. À deux ou trois reprises, ignorant la prudence dont j'ai fait preuve sur le sujet, elle parle du «lien de causalité» que je propose. Elle se demande si ma démarche «permet de proposer une explication plausible, plus susceptible que d'autres explications concurrentes d'expliquer le phénomène qui nous intéresse», si elle va au-delà de la simple corrélation pour «vraiment expliquer le phénomène en question». On peut certes soulever ce genre d'interrogations, mais je n'ai jamais nourri les prétentions qu'elle me prête.

Encore une fois, je parle plutôt d'une causalité partielle, informelle, ce qui laisse place à l'action de bien d'autres facteurs et à l'existence d'autres types d'explication que je ne vois pas comme concurrentes mais complémentaires à celle que je soumets. La critique qui s'ensuit me paraît donc dirigée contre une fausse cible.

Geneviève Nootens s'emploie en effet à démontrer qu'il existe d'autres cadres d'analyse (dont je reconnais pleinement la pertinence et l'efficacité), qu'il faut davantage prendre en compte les processus sociaux et les rapports de pouvoir, qu'il faut chercher à comprendre comment se transforment les frontières sociales, en somme que d'autres causes et d'autres mécanismes ont joué dans la destinée et, en particulier, dans les échecs de l'Union. Ces causes et ces mécanismes, elle les présente d'une manière très convaincante; mais, justement, j'ai prudemment et clairement reconnu leur action au départ, tout en choisissant de centrer mon analyse sur les facteurs culturels – était-ce illégitime ?

Geneviève Nootens semble résumer sa critique dans la phrase suivante: «[...] la causalité (même partielle) du mythe national ne peut être vraiment expliquée sans qu'on tienne compte explicitement des facteurs politiques qui en appuient l'efficacité». Je ne saurais être plus en accord avec cet énoncé qui reproduit très fidèlement ma conception du mythe social (ou national), telle que je l'ai présentée dans plusieurs textes.

D'une certaine façon, cette critique rappelle tout ce que j'aurais pu faire de plus, mais sans beaucoup commenter finalement l'essentiel des propositions et des argumentations que je présente dans mon livre, en particulier ce que je dis à l'appui d'une réhabilitation des nations et des cultures nationales dans le contexte européen.

Un dernier mot sur la causalité. Elle ne doit certes pas être confondue avec la corrélation qui établit simplement un lien entre deux phénomènes sans supposer que l'un explique l'autre. Or, je maintiens sans hésiter qu'il y a plus qu'une corrélation (ou une simple co-incidence) entre l'incapacité de l'Union à se donner des mythes mobilisateurs et plusieurs difficultés qu'elle éprouve actuellement. Est-ce que cette incapacité est le seul facteur à considérer ? Bien sûr que non. Comment mesurer le poids de cette

«causalité»? Je crois que c'est très difficile, peut-être impossible, du fait que nous sommes ici dans le domaine du qualitatif. Quoi qu'il en soit, j'ai renoncé à le faire.

Pour conclure sur ce sujet, il me semble que Geneviève Nootens aurait souhaité une analyse multidimensionnelle, ce qui est un objectif parfaitement justifié. Je me serais alors employé à présenter et conjuguer en une grande synthèse l'action de tous les facteurs ayant contribué à engendrer la question que j'ai analysée. Or, en fonction de mes compétences et de mes intérêts, j'ai choisi de me concentrer sur un sous-ensemble au sein de ce vaste programme, en étant bien conscient – et en l'indiquant clairement – qu'il s'articulait de diverses façons aux autres composantes de l'ensemble.

Tout cela étant dit, il reste que nous partageons tous les deux un important terrain d'entente. C'est l'idée que le champ des études culturelles repose toujours sur un postulat : il est indéniable que la culture contribue à structurer une société et qu'elle pèse de diverses façons sur son mouvement, mais il est rarement possible d'en faire une démonstration en bonne et due forme – à moins d'en isoler certains fragments, par exemple l'influence de la scolarisation sur le statut social. On doit donc se contenter le plus souvent, comme je l'ai indiqué plus haut, de convergences, d'inférences multiples et d'associations durables.

2.4 Le mythe et la raison

Mais si je me refuse à octroyer aux mythes une primauté générale, je n'hésite pas à leur reconnaître une priorité au sein de la sphère culturelle. Je pense que le mythe est le point culminant de toute structure symbolique. Je crois aussi qu'il est au fondement de toute idéologie ou de tout système philosophique. Il se situe au point de départ des hypothèses, des théories et des argumentations. Ma démarche se construit sur l'idée que l'émotion ou le traumatisme qui se dégage d'une expérience vécue précède et propulse le travail de la raison : pas de philosophie ou d'idéologie marxiste sans le spectacle repoussant de l'exploitation ouvrière, pas de philosophie libérale sans l'expérience de la privation de la liberté, pas de philosophie des Lumières sans le fléau de

l'analphabétisme et de l'intolérance, doublé du règne des superstitions, etc.

Je suis donc très sensible à l'objection soulevée par Daniel Jacques dans son texte. Je prendrai d'abord la précaution de rappeler que, selon ma conception, le mythe est une valeur sacralisée appuyée sur l'émotion et la raison. En ce sens, il n'y a pas de « vérité » du mythe ; comme je l'ai signalé plus haut, il faut plutôt se le représenter comme un pari sur le présent et sur l'avenir. Je souligne aussi, comme Daniel Jacques le fait lui-même, que ma théorie du mythe n'est pas dirigée contre la raison ; elle cherche plutôt à mieux cerner et libérer son aire d'exercice. Enfin, je ne nie pas le pouvoir de conviction ou de mobilisation de la raison et je lui reconnais aussi un pouvoir normatif, mais je crois que ces pouvoirs sont subordonnés à ceux du mythe.

Sur cette base, je reprends l'exemple proposé en rapport avec l'idée de l'égalité chez Pascal, une idée (en même temps qu'une norme) produite par l'opération de la raison et issue d'un « régime de vérité ». J'affirme que, sans le processus de mythification, cette idée n'aurait jamais atteint l'autorité qu'on lui reconnaît aujourd'hui dans nos sociétés. Entre l'énoncé rationnel initial de l'idée dans l'enceinte savante et le mythe achevé qui en vient à irriguer un imaginaire collectif, il y a un long parcours de socialisation qui fait intervenir des conflits, des mouvements sociaux, des avances et des reculs, le tout arbitré par des jeux de pouvoir et investi dans une mémoire militante consacrée à la promotion de ce que j'appelle des ancrages et des empreintes. Sans cet afflux d'émotion, d'exaltation et de passion qui a soulevé les peuples, l'histoire de l'égalité (comme celles de la liberté et de la démocratie) serait bien différente. Elle serait probablement confinée aux manuels de philosophie.

En somme, ce que la mythification ajoute à l'idée, c'est une capacité d'adhésion qui mobilise à la fois la raison et l'émotion, le conscient et l'inconscient, en se nourrissant de tout un capital d'espairs et de souffrances, de courage et de rêve. C'est cette couche, cette addition d'humanité, de socialité et d'historicité soutenue par les expériences vécues et par les élans du cœur qui fait la différence. Le mythe, finalement, c'est l'idée rationnelle, abstraite, trempée dans le bouillonnement de la vie sociale et de

l'émotion⁷. En résumé, des citoyens en lutte peuvent être disposés à sacrifier leur vie pour un mythe. Mais pour une idée ? Pour une théorie ?

Par ailleurs, j'ai peine à concevoir que la sacralisation ne serait possible que « dans l'horizon de sens délimité par la règle d'égalité ». La sacralité a accompagné toutes les sociétés et s'est accommodée de tous les régimes de vérité, habitant toutes les cultures. De même, il me paraît hautement contestable que « la raison impose sa loi à nos sentiments ».

2.5 L'intellectuel « public »

Enfin, mon parcours scientifique pluridisciplinaire m'ayant amené à aborder des problèmes d'une grande diversité, j'ai développé des intérêts pour de nombreux aspects de notre société, au présent comme au passé. En témoigne mon expérience comme coprésident de la Commission sur les accommodements raisonnables en 2007-2008, laquelle portait en réalité sur l'ensemble de la question de la diversité ethnoculturelle au Québec. En témoigne aussi le goût que j'ai développé très tôt de m'exprimer dans les médias, sous forme d'entrevues à la radio et à la télévision ou par le biais de textes dans les journaux.

C'est également ce qui m'a amené à accepter l'invitation du journal *La Presse* quand, il y a quelques années, la direction m'a offert d'y publier une chronique semi-hebdomadaire. J'ai appris à beaucoup apprécier cette expérience qui me permet de diffuser mes idées en toute liberté, sur les sujets de mon choix, dans l'un des principaux organes de presse québécois. J'estime que c'est un grand privilège pour un scientifique et un intellectuel. J'apprécie d'autant plus cette expérience qu'elle me fournit, tout spécialement, un moyen de poursuivre à ma façon mon engagement en faveur d'une intégration équitable des immigrants, d'une définition équilibrée de l'identité et de la culture québécoise, et de bien d'autres sujets qui me tiennent à cœur.

Le revers, c'est d'avoir à subir parfois la vindicte des réseaux sociaux. Mais certains de mes travaux d'historien et de sociologue

7. Je signale que, depuis quelques années, sans doute en réaction à l'empire exercé par les Lumières sur la culture occidentale, l'émotion comme mécanisme socioculturel subit une sorte de réhabilitation, en particulier chez les sociologues.

m'avaient appris à me prémunir contre ces bruits de fond. C'est ce qui est arrivé avec ma *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, un ouvrage dans lequel, à la lumière de la comparaison, j'étais amené à jeter un regard critique sur la définition de l'identité québécoise. Une réaction similaire a suivi mes publications sur l'interculturalisme, qui m'ont valu assez souvent d'être accusé d'avoir trahi « les miens ». Et, plus récemment, mon ouvrage sur l'Union européenne (Bouchard, 2017a) a eu l'effet de bousculer une vision très négative de la nation, perçue dans plusieurs pays d'Europe comme fondamentalement raciste, revancharde, xénophobe et belliqueuse.

3. LA SUITE DES CHOSES

J'ai beaucoup parlé de moi et de mes recherches dans les pages qui précèdent. Il est temps de rendre hommage à tous ceux et celles qui, en grand nombre⁸, ont collaboré à ces travaux d'une façon ou d'une autre. Certains professionnels, assistants ou techniciens, embauchés au projet BALSAC à la fin de leurs études, y ont œuvré jusqu'à leur retraite. Tous ensemble, ils ont formé une équipe extrêmement compétente qui était aussi la plus dévouée et la plus solidaire qui soit. Nous conservons tous et toutes aujourd'hui le précieux souvenir d'avoir contribué au fil des ans à une œuvre qui, en quelque sorte, nous dépasse du fait de son potentiel et de sa permanence.

J'en prends à témoin ceux et celles qui ont brillamment pris le relais au cours des dernières années, apportant à leur tour leur énergie, leurs idées, leurs rêves. Nous en avons vu les manifestations au cours du colloque de septembre 2017: de jeunes (et moins jeunes...) chercheurs qui poursuivent l'expansion du fichier BALSAC⁹, qui prolongent, enrichissent, nuancent ou révisent des hypothèses fondatrices, qui réorientent la recherche et renouvellent les interrogations, en accord avec la technologie et les problèmes d'aujourd'hui. Cette vitalité me réjouit profondément.

8. Sur une période de 40 ans, les nombreuses subventions versées pour le développement et l'exploitation du fichier BALSAC et d'autres projets auxiliaires ont permis de créer à l'UQAC l'équivalent de 25 emplois à plein temps annuellement.

9. Notamment en y intégrant des données nominatives des recensements canadiens.

Je songe en particulier aux analyses de Danielle Gauvreau, qui a été à la tête des travaux qui ont bousculé de vieilles perceptions concernant la démographie québécoise, et tout particulièrement la fécondité. J'ai beaucoup apprécié le texte qu'elle a rédigé pour ce collectif, dans lequel elle présente un riche et méticuleux survol des recherches d'histoire de la population effectuées grâce au fichier BALSAC (survol accompagné d'une bibliographie exhaustive). Le texte revient également sur le développement de cette banque de données, dans ses étapes principales, tout en situant mes propres travaux, liés notamment à la reproduction familiale, aux recherches comparées sur les structures des sociétés rurales et à la génétique des populations.

On ne manquera pas d'apprécier aussi l'état des travaux qu'elle dresse sur divers aspects de l'histoire sociale des populations, lesquels mettent en même temps en relief les potentialités du fichier BALSAC (études sur les formes de transmission intergénérationnelle, sur l'influence diversifiée des caractéristiques de la fratrie ou sur les effets des comportements migratoires). Enfin, le texte décrit les grands projets comparatifs conduits à l'échelle internationale et faisant appel à BALSAC pour la partie québécoise.

De son côté, Marc St-Hilaire rappelle ce que voulait et ce que veut toujours être l'histoire sociale, en insistant sur sa difficulté intrinsèque (amples corpus de données à constituer, méthodologie parfois complexe, interdisciplinarité, coûts, et le reste), mais aussi sa nécessité. L'histoire sociale, strictement définie, ne vise pas explicitement à produire du sens, comme le fait l'histoire nationale par exemple, ou d'autres courants plus interprétatifs, mais elle leur sert de fondement empirique et de validation critique en faisant avancer les connaissances sur les sociétés.

Dans la dernière partie de son texte, Marc St-Hilaire dresse un bref bilan de l'histoire sociale aujourd'hui. On voit que celle-ci est bien vivante et qu'elle opère toujours dans l'esprit qui la caractérisait à ses débuts. Je suis impressionné par les progrès réalisés depuis dix ou quinze ans. L'euphorie qui accompagnait l'époque de la fondation s'est inévitablement estompée, mais la grande aventure se poursuit avec beaucoup de dynamisme et de créativité.

La contribution d'Hélène Vézina procède du même esprit, mais en se concentrant tout spécialement sur des travaux d'histoire de la population et de démogénétique appuyés sur le fichier BALSAC. Sa contribution propose une revue bien structurée des recherches initiales réalisées à partir de la fin des années 1970. Elle fait aussi ressortir clairement les intuitions de départ et leur développement pendant une vingtaine d'années.

Hélène Vézina présente ensuite les recherches qui ont assuré le relais, en particulier depuis qu'elle m'a remplacé à la tête de BALSAC en 2010. Les développements réalisés sont impressionnants en termes aussi bien de croissance ou d'expansion de la banque de données que de directions de recherches novatrices sur de nombreux thèmes (47 projets en cours); par exemple: la consanguinité, la diversité génétique de l'est du Québec, la contribution génétique des Autochtones au pool génétique canadien-français ou québécois, les maladies multifactorielles et même ce que nous appelions à l'époque l'inférence génétique (l'étude de la descendance d'ancêtres porteurs pour délimiter des concentrations géniques dans la population actuelle). Enfin, les perspectives annoncées pour les années qui viennent ne sont pas moins exaltantes.

Sur ce plan, le texte de Claude Bhérier est très éclairant. Partant des propositions scientifiques que j'ai formulées dans les années 1980 et 1990 (surtout en rapport avec l'effet fondateur et la structure génétique de la population québécoise), cette généticienne, qui a été jadis associée aux travaux de l'IREP sur les maladies héréditaires, procède à un bilan de ce que ces propositions sont devenues après plus de 20 ans, à la lumière des nombreux travaux réalisés depuis, travaux qui ont pu s'appuyer sur de nouvelles technologies et des méthodes plus raffinées. Ce bilan me réjouit de deux façons. D'abord, il confirme une bonne partie de mes propositions, mais aussi, il les corrige et les nuance substantiellement. Le bilan nous apprend aussi que le recours à des données génomiques a conduit à confirmer la « grande validité » (dixit Claude Bhérier) du fichier BALSAC. En somme, une nouvelle génération de chercheurs très compétents et inventifs a donc pris le relais en renouvelant les moyens, les voies et les questions de la recherche.

On notera que les trois premières directions de recherche ont permis encore une fois de contredire de fausses perceptions bien ancrées dans l'imaginaire québécois, poursuivant ainsi le travail de rectification commencé depuis longtemps à BALSAC.

Au-delà de ces collaborations, je tiens à souligner le précieux apport d'autres chercheurs qui, n'appartenant pas à la « famille » BALSAC, ont commenté à distance divers aspects de mes travaux. C'est le cas de Simon Langlois, qui a prolongé jusqu'au XXI^e siècle mes travaux sur l'évolution des statuts socioprofessionnels en les assortissant d'une dimension comparative dont il dégage d'importantes conclusions, notamment le parallélisme entre les changements saguenayens et ceux de l'ensemble du Québec.

C'est aussi le cas de Jacques Pelletier, qui a patiemment exploré les rapports étroits entre mes ouvrages scientifiques et mes trois romans. Au-delà des différences évidentes qui tiennent au genre dont relèvent les premiers et les seconds, on peut apercevoir une osmose qui se manifeste de plusieurs façons et dont je dois franchement avouer n'avoir pas toujours été conscient. Il y a du reste un curieux aller-retour entre le texte scientifique et le texte romanesque. Concernant le Saguenay, je me suis beaucoup appuyé sur les données orales pour reconstituer la genèse de cette société neuve, les témoignages de mes informateurs me fournissant des clés précieuses. Mais plus tard, avec le roman, l'apport scientifique de l'histoire sociale m'a aidé à mieux comprendre le sens et à étendre la portée de ces témoignages.

Dans le même registre, je crois, le chapitre de Jacques Pelletier fait ressortir des parallélismes surprenants, comme s'il y avait des formes inconscientes dans lesquelles prennent racine et se rejoignent la science et la fiction.

C'est un peu le même propos qui structure le texte de Rita Olivieri-Godet, et avec le même résultat. Son analyse me fait découvrir des configurations qu'on pourrait comparer à des archétypes et qu'elle met au grand jour. Je n'avais pas vraiment réalisé que mes romans étaient profondément pessimistes. Mais il est vrai qu'ils mettent en scène des échecs cuisants. Les grandes aventures de mes héros se soldent dans des culs-de-sac, incarnés (dans deux cas) dans le suicide. Les essais pour concilier l'ancien et le nouveau monde, le territoire habité et les grands espaces, le

Blanc et l'Indien ne mènent à rien. Ce qui avait commencé par des épopées soutenues par de grands rêves finit dans le désenchantement.

Sans vraiment m'en rendre compte, en me livrant entièrement à l'élan de l'écriture, j'ai reproduit dans mes trois romans la structure – ou mieux, la courbure – de l'imaginaire des collectivités neuves dont on trouve de si nombreuses figures, tout particulièrement dans les nations d'Amérique latine qui, sous ce rapport, semblent si proches du Québec.

Je pense aussi à la contribution d'une sommité européenne dans le champ d'étude des imaginaires collectifs, Jean-Jacques Wunenburger, qui prolonge l'œuvre immense du pionnier Gilbert Durand. Son texte, qui s'inscrit dans le grand combat de Durand, démontre efficacement la place que tiennent les mythes et l'imaginaire là où plusieurs ne les attendraient pas, à savoir dans la sphère du politique. Derrière l'appareillage rationnel du pouvoir, qu'il s'agisse d'empires, de dictatures ou de démocraties (la souveraineté, le contrat, le droit...), il met au jour les assises mythiques et tous les procédés mis en œuvre pour mobiliser l'affect et l'inconscient. On aperçoit ainsi le rôle de l'inconscient (la sanction divine, le sauveur, le père, la famille, le peuple hypostasié, le messie...), des symboles, du récit et de toutes les stratégies destinées à sacraliser l'exercice du pouvoir et ses accessoires.

L'auteur s'arrête aussi sur les dangers que représentent les risques de dérive de l'imaginaire et sur les moyens de les contrer. Il commente également le déni auquel se heurte ce type d'analyses qui a pour effet de restreindre l'empire (sacralisé lui aussi) de la raison héritée des Lumières.

Dans un texte-bilan, Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino font le point sur l'interculturalisme et le multiculturalisme. Ils effectuent d'abord un survol de la naissance et de la genèse de ces deux systèmes, comme modèles d'intégration nationale. Ils le font en situant chacun de ces parcours dans son contexte politique respectif, ce qui permet de mieux comprendre leurs similitudes et leurs différences. En ce qui concerne l'interculturalisme, ils font ressortir les diverses tonalités qu'il a prises au gré des conjonctures, notamment ses accents tantôt juridiques, ethnoculturels et civiques, pour en arriver à sa forme actuelle qui se veut une

sorte d'équilibre ou de synthèse tentant de concilier des impératifs divers, parfois donnés comme incompatibles – par exemple, la part des droits collectifs et des droits individuels, la pondération entre la culture de la majorité et celles des minorités, les exigences du pluralisme et la nécessité sociologique de perpétuer « un terrain commun » ou « une culture commune » – ce que j'appelle un fondement symbolique.

Ce point d'arrivée est conforme à l'esprit de la définition que j'ai voulu donner de ce modèle que les deux auteurs, en conclusion, affichent comme préférable au multiculturalisme, du moins dans le contexte québécois. Les deux auteurs se réjouissent aussi, avec raison, de la volonté exprimée récemment par l'ancien premier ministre Couillard d'adopter officiellement l'interculturalisme comme politique de l'État québécois en matière de gestion de la diversité, incluant l'arbitrage des relations interculturelles.

De son côté, Pierre Bosset, dans un essai tout à fait novateur, poursuit ma réflexion sur l'interculturalisme en empruntant une voie juridique peu fréquentée, celle des droits culturels. Ces deux sphères, droit et culture, ont jusqu'ici entretenu des rapports ambigus, hésitants et souvent compromis par une antinomie foncière. Les impératifs universels du droit sont en effet souvent perçus comme faisant obstacle à la protection des identités, des traditions, des solidarités organiques forgées par l'histoire et même des valeurs chères à une société. On le voit dans les débats sur la nation ethnique et la nation civique, dans les controverses autour de la laïcité, dans l'hostilité à la pratique des accommodements, dans le malaise entourant la construction de la mémoire nationale, etc.

S'appuyant sur le droit international, Pierre Bosset y trouve des fondements pour ancrer sa réflexion, mais en les prolongeant d'une façon originale et prometteuse. L'objectif poursuivi est ambitieux : intégrer à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne des dispositions qui garantiraient, par exemple, la reconnaissance de la liberté culturelle, le droit à participer à la vie culturelle, le choix et le respect des identités et des appartenances ou le droit à des interactions culturelles.

Cette initiative est d'autant plus pertinente qu'elle pourrait conduire à compléter la définition de l'interculturalisme en

l'appuyant sur des spécifications juridiques qui, en l'état actuel, demeurent fragmentaires. On notera toutefois que la réflexion de l'auteur se fonde, pour le moment du moins, sur une vision individuelle des droits culturels, laissant de côté (mais sans le rejeter) le champ des droits collectifs liés aux nécessités du fondement symbolique d'une société.

Dans une autre direction, Daniel Poitras et François-Olivier Dorais ont reconstitué, au fil de mes principaux travaux, mon parcours d'historien considéré sous l'angle analytique et épistémologique. Plus concrètement, ils proposent une réflexion sur les objectifs que je me suis assignés, les stratégies que j'ai mises en œuvre pour les atteindre et les choix que j'ai faits en conséquence. Mais ils vont plus loin en mettant brillamment en lumière les finalités auxquelles il m'a fallu renoncer, les compromis auxquels j'ai dû me rendre, sans oublier quelques contorsions que j'ai tenté – sans succès – de masquer... Ils ne manquent pas non plus de souligner quelques travers auxquels j'ai succombé et contre lesquels je m'étais pourtant mis en garde.

Le thème qui m'a le plus intéressé dans ce texte est celui de l'objectivité de l'historien qui doit conjuguer la rigueur de l'enquête empirique avec l'imputation de sens inévitablement imprégnée des préoccupations et de la sensibilité du présent. Chaque historien résout ce problème à sa façon, mais sans jamais sortir ce que les deux auteurs appellent le régime d'historicité propre à son temps. En me prenant à témoin, ils proposent sur ce sujet une réflexion informée, nuancée et très riche qui, sur divers points, m'a beaucoup appris. J'ai réalisé, par exemple, que la thématique de l'impuissance court en filigrane dans mes travaux scientifiques (surtout dans *Les deux chanoines* et *La pensée impuissante*) tout comme dans mes romans, ce que Jacques Pelletier et Rita Olivier-Godet ont également souligné.

Je termine d'abord par une note. J'ai aimé qu'après avoir fait ressortir ce que je pouvais avoir en commun avec Fernand Ouellet, les auteurs aient bien pris soin aussi de préciser en quoi nos itinéraires divergeaient.

Ensuite par une question. Alors que l'histoire comparée me donnait à voir des sociétés du Nouveau Monde qui, confrontées à la même difficulté que le Québec (le statut colonial), ont toutes

emprunté la même voie pour la surmonter (la souveraineté), il me semblait légitime d'y voir une singularité (ai-je vraiment dit « anomalie » ?) en même temps qu'un important sujet d'interrogation. En quoi cela relèverait-il de la téléologie ?

4. CONCLUSION

En conclusion, j'aimerais exprimer toute ma reconnaissance à mes collègues de l'Université du Québec à Chicoutimi qui ont pris l'initiative de ce colloque puis du présent ouvrage. J'ai immensément apprécié leur générosité, leur dévouement et leur professionnalisme. J'éprouve le même sentiment envers ceux et celles de mes collègues de diverses universités (du Québec et de l'étranger) qui ont très généreusement accepté de commenter une dimension de mon parcours et qui l'ont fait d'une manière très franche et très éclairée.

Gérard Bouchard ou l'archétype de la figure de l'intellectuel public : clin d'œil amical et sans prétention

FRANÇOIS ROCHER

Lors du colloque consacré aux travaux de Gérard Bouchard, il fut beaucoup question de sa contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine de l'histoire sociale nord-américaine et, plus particulièrement, de la population québécoise du Saguenay. La création du fichier BALSAC a eu une incidence majeure sur l'étude des populations aussi bien au Québec qu'à l'étranger. Le regard que Gérard Bouchard porte sur le passé est inspiré d'une certaine conception du rôle social joué par l'historien qui, comme l'ont rappelé Daniel Poitras et François-Olivier Dorais, non seulement cherche à déchirer le voile des idéologies, mais aussi à recharger temporellement sa société, comprendre la source des appartenances qui nourrissent les expériences du présent, débusquer les utopies qui plongent leurs racines dans une certaine mémoire. De la même manière, son intérêt pour l'analyse des mutations idéologiques l'a amené à s'intéresser aux mécanismes de production du sens, à la place occupée par les imaginaires au sein des cultures comme angle à privilégier pour comprendre la réalité sociale. En ce sens, il accorde une place de premier plan au pouvoir mobilisateur des émotions et à leur ancrage dans des relations sociales fondées sur des mythes forcément polysémiques. Ses travaux savants ont aussi porté sur des enjeux contemporains tels la laïcité et les contours de l'interculturalisme en contexte québécois. La liste de ses contributions pourrait s'allonger, et ce qui vient d'être évoqué est loin de rendre justice au personnage « savant ». Ce livre tente donc de présenter, souvent de manière critique, les travaux de cet homme d'exception.

Toutefois, et cela ne cesse de m'étonner, il n'a pas vraiment été question, lors de ces délibérations d'universitaires, de l'influence qu'il a pu avoir dans l'espace public. Mon intention est d'illustrer, bien que très imparfaitement, que ce dont on a parlé lors du colloque a eu des échos à l'extérieur du milieu universitaire. Son engagement intellectuel a littéralement, et très profondément, marqué la façon dont on a conçu un certain nombre d'enjeux contemporains dans les espaces publics et politiques québécois. L'objet de ce texte est de faire le pont entre sa contribution savante et celle de l'intellectuel public.

GÉRARD BOUCHARD OU L'ARCHÉTYPE DE LA FIGURE DE L'INTELLECTUEL PUBLIC

Définir ce qu'est un intellectuel n'est pas l'objet de ce texte. Qu'il me soit toutefois permis de brièvement rappeler que l'intellectuel participe à la production d'idées qui visent à former une vision légitime du monde social. Il s'inscrit donc dans le champ culturel d'une manière spécifique en ce qu'il dispose d'un capital symbolique confirmé par la place qu'il occupe au sein d'une institution vouée à la recherche, à l'acquisition et à la transmission du savoir. Il dispose donc d'une compétence reconnue et d'un savoir spécialisé. C'est ce qui fait que sa parole acquiert, par porosité, une certaine autorité et, pour certains, une grande notoriété. Il peut se permettre de formuler des critiques à l'endroit des institutions et des acteurs politiques et sociaux puisqu'il dispose d'une autonomie garantie par le sacro-saint principe de la liberté universitaire. L'intellectuel dispose donc d'un savoir spécifique et, pour cette raison, peut être invité par l'État à partager son expertise. Par ailleurs, il peut, au nom de principes universels ou en fonction de ses sensibilités particulières, s'engager dans une cause ou intervenir sur la place publique pour éclairer, voire infléchir, le débat. C'est encore ici à titre de producteur de sens qu'il intervient, soit pour appuyer les initiatives de l'État ou des pouvoirs bien établis, soit pour les remettre en question et les interpeller et, parfois, les affronter. En ce sens, l'intellectuel est aussi un citoyen, et les deux dimensions s'interpénètrent et s'expriment, souvent implicitement, dans leurs travaux et, plus explicitement, lorsqu'ils prennent la parole dans l'espace public (Sapiro, 2009).

Ainsi, la figure de l'intellectuel public ou engag  n'est pas r cente, et on en pr sente les principaux  l ments depuis la Gr ce antique (Azoulay, 2013, p. 171). La question n'est donc pas nouvelle. Plus pr s de nous, les responsables de la revue *Libert * invitaient, d s la premi re ann e de sa parution en 1959, un certain nombre d'intellectuels de l' poque   partager leurs r flexions sur le statut d'intellectuel. Jean-Charles Falardeau, sociologue   l'Universit  Laval, r pondait ce qui suit :

Il faut d'abord partir de ceci que l'«intellectuel», qu'il soit asiatique, europ en ou canadien, ne peut se soustraire   sa responsabilit  de citoyen. Ce qui distingue le citoyen du sujet, disait P ricl s, est qu'il se comporte en  tre actif et non en  tre purement soumis. Le citoyen doit s'int resser   la chose publique, sa chose. Il doit se tenir inform  des probl mes, locaux, r gionaux, provinciaux, internationaux, qui se posent   son ou ses gouvernements. Il doit voter. Il doit surveiller ses mandataires. Le citoyen, ajoutait Aristote, est, par d finition, un  tre qui discute. Il doit  tre vigilant,   temps et   contretemps. Or, puisque, par d finition, l'intellectuel est un  tre qui, d'intention ou de fait, vit beaucoup de la vie de l'esprit, il sera de ceux qui discutent le plus les probl mes se rapportant   la chose publique, aux l gislations pass es ou   venir, au gouvernement. Il sera ou bien il devrait  tre celui dont l'esprit est le plus critique, c'est- -dire le moins satisfait des compromis, le plus oppos  aux tyrannies et aux autocratismes latents ou manifestes.

Cette responsabilit , si loin qu'elle puisse nous entra ner, est tout   fait diff rente de l'«engagement» politique comme tel. Celui-ci signifie une adh sion militante   un parti. Or, l'engagement ainsi entendu est une d cision que chaque individu doit prendre pour soi, qu'il soit «intellectuel» ou non. Chacun est libre de s'inf oder ou non de fa on permanente. C'est l  une question de gouverner et de responsabilit  individuelle (Falardeau, 1959, p. 380).

Au moment o  Falardeau partage ses r flexions sur la compl mentarit  entre les statuts de citoyen et d'intellectuel, G rard Bouchard n'a que 16 ans, et il y a fort   parier que l' minent sociologue lui soit totalement inconnu. N anmoins, ces quelques lignes correspondent exactement   ce que G rard Bouchard est devenu, comme il en sera fait  tat un peu plus loin. Dans le m me num ro, Naim Kattan, d'origine irakienne, arriv    Montr al cinq ans plus

tôt et qui deviendra une figure marquante du milieu culturel et littéraire canadien et québécois, écrivait :

L'intellectuel est, qu'il le veuille ou non, le produit d'un groupe et exprime par conséquent une culture ou une civilisation. Même quand il choisit d'exprimer les problèmes les plus universels, la perception qu'il en a est forcément marquée par le milieu où il vit, par son enfance, son adolescence et ses expériences d'homme. Il est peut-être le porte-parole de son peuple, mais, comme on ne peut pas lui réclamer de l'être, il ne peut pas non plus s'arroger le droit de s'imposer comme tel. Être le censeur c'est déjà une manière de s'engager (Kattan, 1959, p. 383).

Cette citation complète bien la première, car elle montre que l'intellectuel public est quelqu'un qui est de son temps, qui répond aux problèmes de sa société et qui cherche une réponse particulière à un ou à des problèmes universels. À nouveau, Gérard Bouchard s'inscrit aussi parfaitement bien dans cette définition de l'intellectuel public.

Finalement, toujours dans le même numéro, Frank R. Scott, poète, essayiste, activiste politique et professeur de droit à l'Université McGill, se prononçant sur le rôle que devaient jouer les intellectuels canadiens-français juste avant le déclenchement de la Révolution tranquille, ajoutait que :

The French-Canadian intellectual, like all other intellectuals (race makes no difference) should not be obliged to play a part in the organization of the state, but if he has a live mind and a concern for human values he will want to do something to improve the political life of Quebec and of Canada. Probably nowhere is public life more corrupt than in this province, or the civic sense less developed. This tempts some writers to turn against democracy when they should turn against the conditions which prevent democracy from flourishing. They should open the eyes of the people, not tell them they can never be free (Scott, 1959, p. 388).

Bien que les inquiétudes du socialiste Scott à l'endroit du caractère démocratique de la société québécoise relèvent d'une autre époque, il n'en demeure pas moins que son invitation à la vigilance à l'endroit du maintien des conditions propices à l'épanouissement démocratique, source d'engagement et incitation à prendre la parole, demeure toujours pertinente et caractérise

clairement la d marche de G rard Bouchard. Que l'on pense au tr s  motif et intense d bat sur l'interculturalisme et la laicit  (et, plus tard, la «Charte» des valeurs) sur lesquels ce dernier s'est prononc  sur toutes les tribunes, ici et ailleurs.

G RARD BOUCHARD, UN INTELLECTUEL ENGAG 

Je tiens pour acquis que vous partagez ma pr misses selon laquelle G rard Bouchard correspond   l'image de l'intellectuel public et engag  tel qu'on l'a consid r  dans l'histoire politique et sociale du Qu bec.   cet  gard, son parcours est marqu  par trois types d'engagement.

Le premier consiste   appr hender l'intellectuel comme un passeur, c'est- -dire un individu soumis   cet imp ratif «d'offrir   ces soci t s le moyen de passer aussi heureusement que possible   l'avenir» (L tourneau, 2001, p. 16). En d'autres termes, il doit assumer sa fonction critique et indiquer l'horizon vers lequel nous devrions tourner notre regard. Deux publications de G rard Bouchard illustrent particuli rement bien ce r le de passeur. La premi re, intitul e *Les francophones qu b cois*,  tait le fruit d'un travail de collaboration entre trois universitaires appartenant   des g n rations diff rentes (G rard Bouchard, Fran ois Rocher et Guy Rocher). Ce document, r dig    l'invitation du Conseil scolaire de l' le de Montr al,  tait pr sent  comme «un ouvrage de base et de r f rence qui s'adresse avant tout aux enseignants du primaire et du secondaire, aux professionnels et aux administrateurs des commissions scolaires du Qu bec» (Bouchard, Rocher et Rocher, 1991, p. 1). Il s'agissait de pr senter de mani re sch matique les principaux  l ments qui composent la culture qu b coise, et plus particuli rement sa composante francophone. Il  non ait les bases de l'interculturalisme qu b cois qui seront reprises par la suite dans de multiples documents gouvernementaux. Le second exemple est la publication de *Tous les m tiers du monde*, qui s'adressait aux chercheurs et aux enseignants en histoire ou en sciences sociales (Bouchard, 1996b). L'objectif  tait de fournir les instruments permettant d' laborer des grilles en proposant des solutions m thodologiques tir es de l'exp rience acquise dans la construction et le traitement du fichier de population BALSAC. L'auditoire n'est pas le m me que l'ouvrage

précédent, mais l'intention demeure de fournir une réponse à un besoin de systématisation des connaissances afin de les rendre plus intelligibles.

Le deuxième type d'engagement pourrait correspondre à celui de l'intellectuel prescriptif ou programmatique. Ce dernier ne se contente pas d'observer, d'analyser et de décrire, mais s'efforce de proposer quelques voies à suivre, d'identifier des solutions possibles, d'indiquer des directions à prendre, de nommer des réalités à changer. Par exemple, dans *La nation québécoise au futur et au passé*, Gérard Bouchard, se désolant de l'impasse dans laquelle se trouve le projet national québécois, invite à abandonner la thèse de la conception ethnique par une reconstruction de la mémoire collective et des mythes fondateurs reposant sur une voie mitoyenne entre les conceptions civiques et ethniques de la nation – un élargissement du *nous* collectif à l'ensemble de la francophonie québécoise (Bouchard, 1999). Pour ce faire, il propose une réécriture de l'histoire de la nation respectueuse de la diversité et du pluralisme tout en rappelant l'importance de la langue française comme ciment de la nation. Il reprend l'idée, formulée comme passeur dans le document de 1991 cité plus haut, d'une francophonie nord-américaine, mais dans le cadre d'une réinterprétation historique de la nation. Cette réflexion est poursuivie dans d'autres ouvrages tout aussi prescriptifs touchant l'interculturalisme (Bouchard, 2012) ou une voie de sortie de la crise identitaire de l'Union européenne (Bouchard, 2016a).

Finalement, le troisième type d'engagement est celui de l'intellectuel-acteur. Qu'il suffise ici de souligner sa contribution aux travaux de la Commission de consultation sur les accommodements raisonnables. Il ne faudrait pas confondre cette position avec celle de l'intellectuel institutionnel ou stipendié, du « conseiller du prince » appelé à renoncer à sa liberté de penser pour se mettre au service d'une cause. Cette position n'est pas réductible non plus à celle de l'intellectuel qui s'associe à un mouvement social afin de nourrir la mobilisation et l'engagement des troupes. Il s'agit plutôt ici d'un intellectuel acteur qui s'apparente à la figure de l'éclaireur. On le voit, il n'y a pas de contradiction entre les trois types d'engagements qui ont marqué le parcours singulier de Gérard Bouchard. Si l'intellectuel-passeur s'active à dresser un

portrait de la r alit  et identifie certaines pistes d'action, l'intellectuel prescriptif se montre plus ferme et plus actif dans la mise de l'avant de nouvelles formes de r flexion menant   des changements soci taux jug s urgents et souhaitables.

G RARD BOUCHARD : « LA VOIE [IMPARFAITE, MAIS EN DEVENIR] DE L'IDENTIT  ET DU MYTHE »

Passons maintenant   un registre moins s rieux. L'intellectuel public projette  videmment une image de lui dans l'espace public qui, forc ment, cristallise une certaine compr hension de sa contribution. En ce sens, il peut – ou non – se cr er un « mythe » autour de cet individu. G rard Bouchard a d fini le mythe « comme une valeur sacralis e,  motionnellement ancr e, faisant partie d'une configuration dans laquelle interviennent sept  l ments »,   savoir : un lien avec la couche profonde des arch types ; des interventions des acteurs sociaux qui trouvent un int r t   faire la promotion d'un message ; un r cit ; des strat gies discursives – supports visuels notamment ; une sacralisation command e plus par l' motion que la raison ; des symboles ; une contextualisation, c'est- -dire que le mythe doit  tre li  aux sources profondes des inqui tudes (*Ibid.*, p. 12-13).   bien des  gards, G rard Bouchard est devenu lui-m me un mythe et incarne (bien qu'imparfaitement et de mani re incompl te) certains  l ments qui viennent d' tre  nonc s. En ce sens, G rard Bouchard est un mythe en formation.  videmment, appliquer   un individu le mod le th orique d velopp  par G rard Bouchard constitue un grossier d tournement de sens. Qu'  cela ne tienne, l'exercice est tentant et je ne saurais y r sister, et le lecteur saura faire preuve d'une aimable indulgence.

Avec le passage du temps, il y a effectivement une id e, une conception, une repr sentation qui s'est impos e dans l'espace public de la figure bouchardienne. Il suffit donc de dire, par exemple, « G rard Bouchard », pour savoir de quoi on parle ou bien   quoi on le rattache, d' tre pour ou contre. C'est la ran on de la notori t . Parmi les caract ristiques du mythe, j'ai identifi  celles qui collent davantage avec l'id e d'un mythe en construction autour de la figure de G rard Bouchard. D'abord, nous

pouvons dire qu'il y a un récit qui s'impose et qui est nourri d'une vision du passé. Outre son œuvre romanesque qui évoque, entre autres sujets, l'arrivée au Saguenay des premiers colons, il faut surtout souligner le récit qui est «enraciné dans un événement ou une expérience particulièrement importante, source d'une émotion forte». Il ne fait aucun doute que les débats sur l'interculturalisme, mais surtout celui sur la laïcité et la Charte des valeurs qui en est une traduction partisane ont été source d'émotions fortes contribuant à cristalliser l'image de cette personnalité hors du commun.

Ensuite, le personnage a donné lieu à des stratégies discursives visant à promouvoir le mythe bouchardien à l'aide d'artifices rhétoriques qui ont pris plusieurs formes. Non seulement peut-on entendre régulièrement Gérard Bouchard dans les médias parlés ou télévisuels, mais il n'hésite pas à prendre la plume pour s'exprimer dans les journaux, fait l'objet d'entrevues et soulève, parfois, la polémique. De plus, élément rarissime pour un intellectuel public, s'est développée une iconographie, entretenant le mythe que tous les esprits éveillés reconnaissent au premier coup d'œil comme en font foi les deux illustrations suivantes :





  cela s'ajoute un ensemble de symboles promoteurs de valeurs et d'id aux con us pour diffuser et soutenir le mythe. Encore ici, ces symboles renvoient   des  v nements glorieux (BALSAC) ou traumatisants (la Commission Bouchard-Taylor) qui d finissent les param tres des rituels comm moratifs.   cet  gard, nous ne comptons plus le nombre d'acteurs politiques et sociaux qui souhaitent, de mani re quasi rituelle, voir les recommandations de la commission prises r ellement au s rieux par les autorit s publiques.

Finalement, le mythe doit  tre  troitement li  aux sources profondes des inqui tudes et des d fis rencontr s par la population   une  poque donn e. G rard Bouchard participe et nomme ces inqui tudes toutes les fois qu'il en a l'occasion. Il propose des moyens afin de sortir de l'impasse et indique la voie de « l' mancipation et du bonheur ».

Malheureusement, au final, le mythe G rard Bouchard demeure encore en jach re. Il lui manque l'ingr dient le plus important: la sacralisation. En effet, pour que le mythe s'ancre

profondément dans la psyché collective, il doit être en mesure d'échapper aux critiques et perdurer malgré ses contradictions. Nous n'en sommes pas (heureusement) encore rendus là. Gérard Bouchard est âprement critiqué (la plupart des contributions dans ce livre en font foi), et il est trop tôt pour nous prononcer sur son caractère pérenne. En d'autres termes, Gérard Bouchard n'a pas encore atteint la transcendance propre à la sacralisation, pas plus qu'il n'a réussi le saut cognitif qui l'aurait fait passer de l'univers de la raison à celui de la passion. Cela devrait nous rassurer.

GÉRARD BOUCHARD: L'INTELLECTUEL « INQUIET » QUI INTERPELLE LES CITOYENS ET LE POUVOIR

J'aimerais poursuivre ce parcours bouchardien en évoquant deux postures possibles de l'intellectuel public. La première est celle de l'intellectuel « inquiet », faisant écho à la recherche et à la réflexion universitaire ; la deuxième renvoie à l'interface entre le savant et le citoyen.

Gérard Bouchard tient chronique dans les journaux. Il n'y a pas ou peu de textes exempts d'inquiétudes et où il ne nous fait pas part de ses tiraillements. Cela met en scène un intellectuel public qui interpelle à la fois les citoyens et le pouvoir. La banque de données, à cet égard, est évidemment infinie. Aux fins de cet exercice, je me suis contenté de quelques chroniques (sélectionnées non scientifiquement) publiées dans *La Presse+* au cours des dernières années. À titre d'exemple, le 14 novembre 2014, il signe un texte, « Les deux faces des majorités culturelles », qui porte sur la diversité culturelle. Dans cet extrait, il combine plus d'une décennie de réflexion sur la signification du mythe à une interpellation citoyenne adressée à la « majorité » :

La recherche sur la diversité ethnoculturelle a consacré beaucoup d'attention aux problèmes des minorités. [...] Mais il presse aussi de mieux connaître les majorités culturelles. En matière de gestion de la diversité, les résistances au pluralisme et à la justice sociale s'enracinent ordinairement au sein des majorités [...] il arrive aussi que, cédant à des peurs irrationnelles, ces résistances prennent des formes démesurées, sans rapport avec la réalité. Elles alimentent alors des prises de position extrêmes qui, faisant fi de la raison et du bon sens, conduisent à violer les droits des minorités. Ce

ph nom ne, qui relève des mythes et des imaginaires collectifs, doit  tre mieux  tudi  (Bouchard, 2014c; je souligne).

Sa nature inqui te et tourment e s'exprime aussi dans une chronique parue le 19 d cembre 2016 et intitul e « Le Qu bec va mal ». Dans cet article, il rappelle que :

Les Qu b cois, en majorit , rejettent la politique et les partis. Ils ne font pas davantage confiance aux m dias, aux gens d'affaires et aux scientifiques. Pire encore : pas moins de 60 % des personnes interrog es se disent fortement ou tr s fortement exclues de notre soci t . [...] 44 % des r pondants souhaiteraient carr ment une interdiction de l'immigration musulmane, et une majorit  d'entre eux pense que le Qu bec a accueilli trop de r fugi s (moins de 4000). On apprend aussi que 47 % des r pondants sont intol rants ou tr s intol rants envers les minorit s. [...] La corruption dans l'administration publique, la pauvret  qui s'est remise   la hausse apr s plusieurs ann es de baisse, les rat s dans l'int gration socio conomique des immigrants, une gestion de certaines institutions qui ne cesse d'inqui ter – la r forme  chevel e de la sant , une administration scolaire   bout de souffle, un appareil judiciaire contraint de gracier des pr venus et des criminels. Et il y a aussi l'analphab tisme, l'abandon scolaire, le sous-financement des universit s et le caract re toujours  litiste de l'enseignement sup rieur. Parmi ces fondements menac s, celui qui me para t le principal est notre r gime d mocratique (Bouchard, 2016b)¹.

Ce sont les  lites politiques qui sont, au premier chef, interpell es, bien avant l'ensemble des Qu b cois,   qui il semble donner raison de d crocher socialement. Car les Qu b cois poss dent aussi de grandes vertus, parmi lesquelles le sens du compromis et de la mesure revient avec une constance m tronom trique.

1. Si le Qu bec allait mal en d cembre 2016, le Canada ne semblait pas aller mieux en mars 2017. Faisant  cho   un sondage, G rard Bouchard notait qu'une majorit  de Canadiens anglais ne faisaient plus confiance   leurs  lites, tous genres confondus. Il y voyait « un message fort et m me un signal d'alarme   l'intention des  lites, tout particuli rement les  lus et les gens d'affaires : il presse de gouverner et de g rer autrement » (Bouchard, 2017b). Lui qui avait en quelque sorte g ch  bien des No ls au Qu bec en 2016, il r cidivait quelques mois plus tard   la veille de P ques en l'an de gr ce 2017.

Gérard Bouchard aime les Québécois et ne s'en cache pas. Ainsi, il observe, en mai 2015, la chose suivante :

Une constante se dégage du passé québécois : le radicalisme n'arrive pas à s'imposer. Ce qu'on observe, c'est une succession de compromis. Cette voie est parfois simpliste. Devant deux options concurrentes, on peut être simplement tenté de trancher la poire en deux. Mais ce qui a souvent prévalu, ce sont des formules qui évacuent les deux options en présence pour une troisième qui non seulement brise l'impasse, mais crée une nouvelle dynamique. Le compromis n'est donc pas toujours synonyme de conservatisme ou de *statu quo* ; il peut être une philosophie pragmatique du changement (Bouchard, 2015b).

Il reprend plusieurs conclusions qui ont marqué ses travaux d'historien et de sociologue. Cette culture politique du changement sans rupture s'explique par le fait que le Québec est une petite nation minoritaire qui a dû naviguer contre le vent, exposée aux courants divergents de l'Amérique et de l'Europe, dans une position de relative faiblesse. Nation inquiète, le Québec est d'abord et avant tout constitué de citoyens prudents qui rebu-tent à alimenter les divisions internes qui ne pourraient que les desservir collectivement.

Dans une autre chronique parue en juin 2015, il se demande « En quoi nos valeurs sont-elles québécoises ? » Il nous invite à réfléchir aux raisons pour lesquelles les valeurs québécoises, à portée universelle (liberté, démocratie, non-violence, justice, égalité sociale, quête de consensus), s'incarnent différemment au Québec. Selon lui, cet attachement s'expliquerait par le fait qu'elles ont été brimées dans le passé et, ce faisant, pour en comprendre la richesse et la portée, elles doivent être historicisées. On y retrouve encore une fois la filiation ou le lien entre sa réflexion sur le mythe ou l'imaginaire social, un appel à la célébration du pluralisme constitutif de la société québécoise : « On voit par là que, contrairement à ce que certains prétendent, le pluralisme ne nous contraint nullement à « renoncer à ce que nous sommes » ; il nous invite au contraire à l'être davantage. Et il ne menace aucunement notre mémoire ; il appelle plutôt à la cultiver encore plus, dans ce qu'elle a de plus profond » (Bouchard, 2015c). La mémoire ne nourrit pas la nostalgie, mais nous projette dans l'avenir.

En somme, l'intellectuel inquiet interpelle la soci t  et les autorit s politiques. Toutefois, il affiche une certaine admiration pour les citoyens,   qui il pr te de grandes vertus, notamment de tol rance, de respect, d' coute, de dialogue, qui portent au compromis.

L'intellectuel public n'h siste pas,   l'occasion,   sortir de sa zone de confort et troque son statut d'expert pour celui de citoyen engag . Par exemple, le gouvernement dirig  par le premier ministre Philippe Couillard annonce, peu apr s son  lection en 2014, son intention d'embrasser, au nom de la n cessit  de contenir la dette publique, une approche marqu e par l'«aust rit ». Le gouvernement rejette cette  tiquette et lui pr f re celle de «rigueur budg taire». Qu'  cela ne tienne!   la mi-d cembre 2014, G rard Bouchard signe un texte intitul  «Des questions sur la dette» qui d bute par un acte d'humilit : «Je ne suis pas un expert en  conomie, encore moins en finances publiques. Ce que je pr sente ici, ce sont les questions d'un profane qui, comme bien d'autres citoyens peut- tre, arrive difficilement   comprendre la logique des politiques d'aust rit » (Bouchard, 2014d). Il ne souscrit pas   cette entreprise d'« mondage dans l'arbre budg taire», qu'il pourfend en s'appuyant sur les travaux d' conomistes nob lis s. Il n'h siste pas non plus   interpeller les autorit s municipales montr alaises qui ont d vers , on s'en souviendra, une partie des  gouts dans les eaux du fleuve Saint-Laurent   l'automne 2015. Encore ici, G rard Bouchard confesse d'entr e de jeu son manque d'expertise, ce qui ne l'emp che pas de vertement sermonner la ville de Montr al et de relever un certain nombre d'erreurs commises par elle tout en se montrant d courag  du peu d'empressement de la part des  cologistes   se mobiliser (Bouchard, 2015d).

Peut- tre sont-ce les contraintes avec lesquelles doivent composer tous les chroniqueurs devant r agir,   chaud, aux al as de l'actualit , les for ant parfois   sortir des sentiers battus. Il n'en demeure pas moins que G rard Bouchard s'est  loign    quelques reprises de son statut d'expert pour faire  cho aux pr occupations citoyennes en faveur d'une plus grande transparence, de l' quit , du respect de la dignit  humaine et du maintien d'un climat propice aux d bats politiques civilis s et respectueux

des différences. Au final, il s'agit de conditions essentielles à la préservation d'une certaine harmonie au sein d'une petite nation à l'avenir incertain. La boucle est ainsi bouclée.

CONCLUSION

En guise de conclusion, j'aimerais relever un certain nombre de lignes de force qui se dégagent du parcours d'universitaire et d'intellectuel public de Gérard Bouchard. Trois aspects retiennent mon attention.

D'abord, le thème qui traverse toute sa démarche intellectuelle et alimente l'ensemble de ses préoccupations me semble être celui de la filiation. Ce dernier thème marque ce qui m'apparaît être les deux temps de son parcours. Un « premier » Gérard Bouchard s'est d'abord penché sur les liens généalogiques et la structure de parenté de la population québécoise depuis le peuplement européen jusqu'à la période contemporaine. Les enjeux de transmission et de pérennité ont interpellé le sociologue, l'anthropologue et l'historien. Son public était d'abord le milieu universitaire, tout en étant étroitement lié à la communauté par un profond attachement aux racines communes. La seconde période, celle du « deuxième » Gérard Bouchard, est marquée par un désir de refondation de la nation québécoise et une réflexion profonde et complexe sur la formation des imaginaires collectifs au sein des sociétés neuves. Il n'en demeure pas moins que la préoccupation centrale est, pour ainsi dire, généalogique. Cette dernière interpelle aussi bien les individus, les familles, les communautés que l'ensemble de la nation.

La seconde ligne de force renvoie au caractère poreux des frontières disciplinaires que Gérard Bouchard traverse allègrement. Sa démarche est clairement interdisciplinaire et s'adresse autant aux sociologues, anthropologues, historiens, juristes, spécialistes en études littéraires et, non pas les moindres, politologues. Cette démarche multidisciplinaire correspond tout à fait au rôle de passeur souligné plus haut.

Finalement, j'aimerais terminer en disant quelques mots sur la personnalité de Gérard Bouchard telle qu'est m'est apparue au cours de trois décennies de rapports interpersonnels plus ou

moins assidus. Ce qui m'a toujours frapp  est la grande humilit  du personnage,   la fois comme homme et comme intellectuel (universitaire ou public). Rarement ai-je rencontr  un universitaire sachant aussi bien  couter, interroger son interlocuteur pour s'assurer d'avoir bien compris les subtilit s de sa pens e (lorsque cela se pr sente), accueillir la critique et m me la solliciter. Cette ouverture d'esprit est une denr e rare. Qui conna t G rard Bouchard a probablement aussi assist    quelques  lans d'indignations que je qualifierais de cr atrices en ce qu'elles conduisent   l'action,   vouloir changer les choses. Quiconque a eu la chance de le fr quenter n'a pu qu'en ressortir grandi et, souhaitons-le, devenir une meilleure personne.

Présentation des auteurs

Claude Bhérier est chercheure postdoctorale au New York Genome Center. Elle étudie l'évolution humaine à l'aide des outils de la génomique. Spécialisée en génétique des populations humaines, elle élabore des méthodes statistiques et computationnelles originales pour exploiter de très grands ensembles de données génétiques et généalogiques. Elle a fait ses études de premier cycle en anthropologie à l'Université de Montréal et à l'Université de Genève. Elle détient une maîtrise en médecine expérimentale de l'Université du Québec à Chicoutimi et un doctorat en biologie moléculaire de l'Université de Montréal. Les travaux réalisés durant sa thèse ont porté sur la population du Québec comme modèle pour étudier l'effet fondateur et ses conséquences génétiques. Ses recherches postdoctorales sont financées par le Fonds de recherche en santé du Québec.

Pierre Bosset est professeur de droit public au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il a travaillé dans le milieu communautaire avant d'entrer, en 1985, à la Commission des droits de la personne du Québec, où ses études sur l'aménagement juridique de la diversité culturelle, par exemple sur le port de signes religieux à l'école, ont eu de profondes répercussions sur les politiques publiques. Professeur à l'UQAM depuis 2007, il y enseigne les droits et libertés de la personne, le droit constitutionnel et le droit international public. Le professeur Bosset a été membre du comité-conseil de la Commission Bouchard-Taylor. Ses intérêts de recherche actuels portent non seulement sur la « gestion » des diversités par le droit, mais, plus largement, sur les rapports entre le droit, l'art et la culture.

François-Olivier Dorais est professeur adjoint au Département des sciences humaines et sociales de l'Université du Québec à Chicoutimi, où il enseigne l'histoire du Québec et du Canada

ainsi que l'histoire régionale. Ses travaux portent sur l'histoire intellectuelle et culturelle des savoirs, tout particulièrement le savoir historique, au Québec et dans les francophonies minoritaires aux XIX^e et XX^e siècles. Titulaire d'un doctorat en histoire de l'Université de Montréal, il est notamment l'auteur d'*Un historien dans la cité. Gaétan Gervais et l'Ontario français* (Presses de l'Université d'Ottawa, 2016) et codirecteur du collectif *Empires, Nations and Private Lives: Essays on the Social and Cultural History of the Great War* (Cambridge Scholars Publishing, 2016). Il est également membre des comités de rédaction de la revue *Mens* et de *Recherches sociographiques*.

Alain-G. Gagnon est professeur titulaire au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal et directeur fondateur du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ). Il est aussi directeur du Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP) depuis 1994 et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes (CREQC) depuis 2003. Il est le lauréat du prix international 2016 du Gouverneur général en études canadiennes et il a été décoré de l'insigne de la Pléiade en 2018. Une portion importante de ses publications porte sur les revendications faites par les nations minoritaires. Il est l'auteur de plus de 500 travaux en sociologie politique, économie politique, études fédérales et politique canadienne. Ses recherches ont été traduites dans une vingtaine de langues.

Détentrice d'un doctorat en démographie, **Danielle Gauvreau** enseigne au Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Concordia, dont elle est présentement la directrice. De 1986 à 1991, elle a été professeure-chercheure à l'UQAC et travaillait alors dans l'équipe de Gérard Bouchard. Elle a publié de nombreux articles sur diverses thématiques de l'histoire de la population du Québec, dont l'ouvrage *La fécondité des Québécoises, 1870-1970. D'une exception à l'autre* (Boréal, 2007) avec ses collègues P. Gossage et D. Gervais. Ses projets récents portent sur le baby-boom et l'émigration canadienne-française vers les États-Unis. Elle est membre du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ).

François Guérard, spécialiste de l'histoire de la santé aux XIX^e et XX^e siècles, est professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi depuis 2003. Il a touché à l'histoire de l'hygiène publique, des hôpitaux et de l'alimentation, et s'intéresse actuellement au processus d'institutionnalisation de la vieillesse. Ses travaux adoptent diverses perspectives, que ce soit celles de l'histoire urbaine ou régionale, ou encore de la géographie et de la démographie historiques.

Raffaele Iacovino est professeur agrégé et responsable des études de premier cycle du Département de science politique de l'Université Carleton. Ses intérêts incluent la politique canadienne et québécoise, le fédéralisme, la citoyenneté et l'immigration et l'éducation à la citoyenneté. Il a aussi occupé les postes d'Invited Professor of Quebec Studies à l'Université McGill, de stagiaire postdoctoral à la Chaire de recherche du Canada sur la démocratie et la souveraineté à l'Université du Québec à Chicoutimi, ainsi que de *Skelton-Clark postdoctoral fellow of Canadian Affairs* au Département d'études politiques à l'Université Queen's. Il est coauteur avec Alain-G. Gagnon du livre *Federalism, Citizenship and Quebec: Debating Multinationalism* (Toronto, University of Toronto Press, 2007), ouvrage qui a gagné le prix de l'édition 2011 du Canada Publishing Award pour le Japon (International Council for Canadian Studies).

Daniel Jacques enseigne la philosophie au collège Garneau (Québec). Il a étudié à l'Université de Montréal (Ph. D) avant d'entreprendre des recherches postdoctorales à l'Université de Chicago et au Centre de recherches politiques Raymond-Aron (EHESS). Il est membre fondateur de la revue *Argument* (PUL). Il a reçu le prix Victor-Barbeau (1999), décerné par l'Académie des lettres du Québec, pour son ouvrage *Nationalité et modernité* (Boréal, 1998). Il est aussi l'auteur de *La révolution technique* (2002), de *La fatigue politique du Québec français* (2008) et de *La mesure de l'homme* (2012).

Simon Langlois est professeur émérite du Département de sociologie de l'Université Laval. Ses domaines d'intérêt ont porté sur la stratification sociale, la sociologie de la consommation et

les études québécoises. Il a coordonné le groupe international Comparative Charting of Social Change, dont les travaux ont été publiés par McGill-Queen's University Press. Il a fait paraître en 2017 *Le Québec change* et, en 2018, *Refondations nationales au Canada et au Québec*. Il a été rédacteur de *Recherches sociographiques* et il fait partie du comité de rédaction de plusieurs revues scientifiques, dont *L'année sociologique* et *The Tocqueville Review*. Membre de la Société royale du Canada et ancien président de l'Académie canadienne des sciences sociales, il a reçu le prix Outstanding Contribution to Sociology de la Canadian Sociological Association en 2017.

Geneviève Nootens est professeure de science politique au Département des sciences humaines et sociales de l'Université du Québec à Chicoutimi. Elle est membre du Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP) et du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ). Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages, dont *Popular Sovereignty in the West. Politics, Contention, and Ideas* (Routledge, 2013). Elle a codirigé les ouvrages *Contemporary Majority Nationalism* (avec Alain-G. Gagnon et André Lecours) (McGill-Queen's University Press, 2011), *Dominant Nationalism, Dominant Ethnicity: Identity, Federalism and Democracy* (avec André Lecours) (Peter Lang, 2009), et *Le cosmopolitisme: enjeux et débats contemporains* (avec Ryoa Chung) (Presses de l'Université de Montréal, 2010). Elle a aussi contribué à plusieurs ouvrages collectifs, dont *National Cultural Autonomy and its Contemporary Critics* (Routledge, 2005), *After the Nation?* (Palgrave Macmillan, 2010), *Political Autonomy and Divided Societies. Imagining Democratic Alternatives in Complex Settings* (Palgrave Macmillan, 2012), *Minorities and Territory: Rethinking Autonomy as Strategy* (Oxford University Press, 2015) et *Repenser l'autodétermination interne* (Thémis, 2016).

Rita Olivieri-Godet est professeure de littérature brésilienne à l'Université Rennes 2, membre de l'Équipe de recherches interlangues « Mémoires, identités, territoires » (ERIMIT) et membre senior de l'Institut universitaire de France (lauréats 2013). Chercheuse invitée du Groupe interdisciplinaire de recherche sur les Amériques (GIRA/UQAM/INRS, Canada, 2008), chercheuse

associée du Groupe de travail sur les relations littéraires interaméricaines de l'ANPOLL-Brésil, elle est l'auteure, entre autres, de *L'altérité amérindienne dans la fiction contemporaine des Amériques* (Presses de l'Université Laval, 2015). Elle a également dirigé et codirigé plusieurs ouvrages, parmi lesquels *Cartographies littéraires du Brésil actuel: espaces, acteurs et mouvements sociaux* (Peter Lang, 2016); *Géopoétique des confins* (co-dir. avec Rachel Bouvet, Presses universitaires de Rennes, 2018); *Espaces et littératures des Amériques: mutation, complémentarité, partage* (co-dir. avec Zilá Bernd et Patrick Imbert, Presses de l'Université Laval, 2018).

Jacques Pelletier, professeur associé au Département d'études littéraires de l'UQAM, est un acteur et un observateur de la scène culturelle et politique québécoise depuis plusieurs décennies. Il a publié des ouvrages sur la littérature québécoise (VLB, Aquin, Ferron, etc.) et internationale (Broch, Durrell, Zola, etc.) ainsi que des essais sur des enjeux culturels et idéologiques qui interpellent notre société. Il fait partie des comités de rédaction des revues *À bâbord!* et *Nouveaux cahiers du socialisme*. Il dirige les collections *Essais critiques* et *Interventions* chez Nota bene éditeur. Il est enfin président de la Société d'études beaulieuusiennes (SÉB).

Après avoir terminé un postdoctorat à l'Université de Toronto en 2018, **Daniel Poitras** est devenu coordonnateur de l'Institut d'histoire de l'Amérique française la même année. Il a notamment contribué à l'histoire des historiens (*Expérience du temps et historiographie au XX^e siècle. Michel de Certeau, François Furet et Fernand Dumont*, PUM, 2018) et à l'histoire des milieux étudiants. Ses recherches actuelles portent sur les étudiants internationaux et les migrations transnationales au Québec et en Ontario.

François Rocher s'intéresse aux enjeux liés aux dimensions politiques du (multi)nationalisme, de la citoyenneté et de l'immigration en contextes canadien et québécois. Certaines de ses recherches ont aussi adopté une approche comparative, notamment en ce qui concerne les cas de l'Espagne, du Royaume-Uni et de la Belgique. Il est professeur à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa, titulaire de la Chaire de recherche Jean-Luc Pepin en politique canadienne, membre fondateur du Groupe de

recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP) et président de l'Association canadienne de science politique (2018-2019).

Marc St-Hilaire est professeur de géographie à l'Université Laval. Auteur de nombreuses publications, ses travaux portent sur la géographie sociale du Québec, du Canada et du Nord-Est états-unien du XVII^e au XX^e siècle, principalement en géographie de la population. Il s'intéresse à la formation et l'évolution des sociétés locales et régionales, notamment aux échanges démographiques, par migration ou échange de conjoints, comme révélateurs des relations entre territoires et vecteurs de changement socioculturel. Parmi ses publications dans ce champ d'études, notons *Peuplement et dynamique migratoire au Saguenay, 1840-1960* (PUL, 1996) et *La francophonie nord-américaine*, codirigée avec Yves Frenette et Étienne Rivard dans la collection Atlas historique du Québec, également aux PUL (2012). Faisant largement usage de données à microéchelle (état civil, recensements), il s'est aussi notablement engagé dans le développement des bases de micro-données de population tirées des recensements canadiens. Il codirige avec Richard Marcoux (sociologie, Université Laval) le projet Population et histoire sociale de la ville de Québec, une infrastructure fondée sur la saisie et le jumelage de micro-données censitaires avec plusieurs autres sources de l'histoire et de la géographie urbaines. Il codirige également le Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) depuis 2013. Accessoirement, il s'est aussi intéressé à la genèse du paysage québécois (*Les traces de la Nouvelle-France au Québec et en Poitou-Charentes* (PUL, 2008).

Pierre-André Tremblay est détenteur d'un doctorat en anthropologie et enseigne la sociologie et l'anthropologie à l'UQAC depuis 1987. Il enseigne dans les programmes de baccalauréat spécialisé en sociologie appliquée, de maîtrise en études et interventions régionales, et de doctorat en développement régional. Ses enseignements et ses recherches portent sur les mouvements sociaux, le développement local et la lutte à la pauvreté, principalement au Québec. Il a écrit ou dirigé une vingtaine de livres et plus de 80 articles et chapitres dans des ouvrages collectifs, et a présenté plus d'une centaine de communications dans des contextes professionnels, tant au Québec qu'à l'étranger. Ses recherches les plus

récentes traitent de la recherche partenariale, du développement local en milieu rural et de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il a reçu le prix Laure-Gaudreault du Mérite scientifique régional en 2012. Il est en ce moment coordonnateur du Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) de l'UQAC, et membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et de diverses associations professionnelles.

Hélène Vézina détient un doctorat en démographie de l'Université de Montréal. Elle est professeure au Département des sciences humaines et sociales de l'Université du Québec à Chicoutimi depuis 1996. Comme chercheure, elle œuvre au sein du Projet BALSAC, dont elle assure la direction depuis septembre 2010. Son programme de recherche porte sur l'étude de la diversité démographique, génétique et culturelle présente au sein de la population québécoise et sur la caractérisation des facteurs démohistoriques qui ont contribué à cette diversité. Elle est auteure ou coauteure de plus d'une cinquantaine de publications revues par les pairs dans les domaines de la démographie historique et de la génétique des populations. Elle est également spécialiste des méthodes de jumelage des données d'état civil et de recensement et, à ce titre, a piloté de 2013 à 2017 le développement de l'Infrastructure intégrée des microdonnées historiques de la population québécoise (IMPQ), un projet financé par la Fondation canadienne de l'innovation. Enfin, elle est depuis 2004 coresponsable de l'axe Génétique des populations du Réseau de médecine génétique appliquée du Québec.

Jean-Jacques Wunenburger est professeur émérite de philosophie à l'Université Jean Moulin-Lyon-3. Ancien directeur du Centre de recherches IRPHiL de Lyon et président de l'Association internationale Gaston-Bachelard et de l'Association des amis de Gilbert Durand, il dirige le Centre de recherches internationales sur l'imaginaire (CRI2i). Il a mené des recherches sur les images, l'imagination et l'imaginaire dans leurs relations avec la philosophie, les arts, les sciences et techniques, les médias, la santé, la politique, etc. Parmi ses publications, on compte notamment *L'utopie ou la crise de l'imaginaire* (1979), *Le sacré* (1981), *La vie des images* (1995), *Philosophie des images* (1997), *L'homme à l'âge de*

la télévision (2000), *Imaginaires du politique* (2001), *Une utopie de la raison. Essai sur la politique moderne* (2002), *Imaginaires et rationalité des médecines alternatives* (2006), *Imagination mode d'emploi. Une science de l'imaginaire au service de la créativité* (2011), *Bachelard, une poétique des images* (2012), *Le progrès en crise ?* (2014), *L'imagination créatrice* (2015), *Esthétique de la transfiguration* (2016) et *L'imagination géopoïétique* (2016).

Bibliographie

- Abu-Laban, Yasmeen (1999), «The Politics of Race, Ethnicity and Immigration: The Contested Arena of Multiculturalism», dans James Bickerton et Alain-G. Gagnon (dir.), *Canadian Politics*, 3^e édition, Peterborough, Broadview Press.
- Allendorf, Fred W. (1986), «Genetic Drift and the Loss of Alleles Versus Heterozygosity». *Zoo Biology*, vol. 5, n° 2, p. 181-190.
- Arcos-Burgos, Mauricio, et Maximilian Muenke (2002), «Genetics of Population Isolates», *Clinical Genetics*, vol. 61, n° 4, p. 233-247.
- Aristote (2014), *Rhétorique, Œuvres complètes*, Paris, Flammarion.
- Assemblée générale des Nations unies (1992), *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques*, A/RES/47/135, repéré à <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/minorities.aspx>.
- Augé, Marc (1992), *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.
- Austerlitz, Frédéric, et Évelyne Heyer (1998), «Social Transmission of Reproductive Behavior Increases Frequency of Inherited Disorders in a Young-expanding Population», *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 95, n° 25, p. 15140-15144.
- Awadalla, Philip, Catherine Boileau, Yves Payette, Youssef Idaghdour, Jean-Philippe Goulet, Bartha Knoppers *et al.* (2013), «Cohort Profile of the CARTaGENE Study: Quebec's Population-based Biobank for Public Health and Personalized Genomics», *International journal of epidemiology*, vol. 42, n° 5, p. 1285-1299.
- Azoulay, Vincent (2013), «Champ intellectuel et stratégies de distinction dans la première moitié du IV^e siècle: de Socrate à Isocrate», dans Jean-Christophe Couvenhes et Silvia Milanezi (dir.), *Individus, groupes et politiques à Athènes de Solon à Mithridate*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 171-199.
- Baby, François (1994), «Gérard Bouchard, Prix Léon-Gérin 1993», *Saguenayensia*, vol. 36, n° 2, avril-juin, p. 22-28.
- Baillargeon, Denyse (2011), «Le soi-disant déclin de l'histoire nationale au Québec», *Le Devoir*, 14 octobre. Repéré à: <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/333561/histoire-le-soi-disant-declin-de-l-histoire-nationale-au-quebec>

- BALSAC (2017), *Rapport annuel 2016-2017*. Repéré à : <http://balsac.uqac.ca/bibliographie/publications-internes/>
- Bean, Lee L., Dean L. May et Mark Skolnick (1978), « The Mormon Historical Demography Project », *Historical Methods*, vol. 11, n° 1, p. 45-53.
- Bédard, Éric, avec la collaboration de Myriam D'Arcy (2011), *Enseignement et recherche universitaire au Québec: L'histoire nationale négligée*, Montréal, Fondation Lionel-Groulx et Coalition pour l'histoire.
- Bédard, Éric (2001), « Note de lecture: Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde: le magnum opus de l'historiographie moderniste », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 2, printemps 2001, p. 160-174.
- Bergeron, Josée, Hélène Vézina, Louis Houde et Marc Tremblay (2008), « La contribution des Acadiens au peuplement des régions du Québec », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 37, n° 1, p. 181-204.
- Bernd, Zilá (2013), *Por uma estética dos vestígios memoriais*, Belo Horizonte, Fino Traço.
- Bhérier, Claude, « Ramifications génétiques et démographiques de l'effet fondateur québécois », thèse de doctorat, Université de Montréal, 2014.
- Bhérier, Claude, Damian Labuda, Marie-Hélène Roy-Gagnon, Louis Houde, Marc Tremblay et Hélène Vézina (2011), « Admixed Ancestry and Stratification of Quebec Regional Populations », *American journal of Physical Anthropology*, vol. 144, n° 3, p. 432-441.
- Bhérier, Claude, Bernard Brais et Hélène Vézina (2008), « Impact des récentes transformations démographiques liées à l'urbanisation sur le bassin génétique de la région de Lanaudière », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 37, n° 2, p. 211-235.
- Bickerton, James P., Stephen Brooks et Alain-G. Gagnon (2003), *À la recherche de l'égalité politique et de la justice sociale*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Bidault, Mylène (2009), « Ce que déclarer des droits culturels veut dire », *Droits fondamentaux*, vol. 7, p. 1-17.
- Boilard, Louise (1991), *La mobilité interne dans Charlevoix: la première moitié du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise en études régionales, UQAC.
- Bonnain, Rolande, Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.) (1992), *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural: France – Québec, XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon/Paris/Villeurbanne, Presses universitaires de Lyon/École des hautes études en sciences sociales/Programme pluriannuel en sciences humaines Rhône-Alpes.

- Bosset, Pierre (2009), «La “ crise ” des accommodements raisonnables : regards d’un juriste sur le rapport Bouchard-Taylor», *Revue du droit parlementaire et politique*, vol. 3, p. 323-347.
- Bosset, Pierre (2006), «Être nulle part et partout à la fois. Réflexion sur la place des droits culturels dans la Charte des droits et libertés de la personne», dans Alain-Robert Nadeau (dir.), *La Charte des droits et libertés de la personne : origine, enjeux et défis*, *Revue du Barreau*, numéro hors-série, p. 81-107.
- Bosset, Pierre, Anna Gamper et Theo Öhlinger (2013), «Multicultural Societies and Migration», dans Mark Tushnet, Thomas Fleiner et Cheryl Saunders (dir.), *Handbook of Comparative Constitutional Law*, Routledge.
- Bouchard, Gérard (2017a), *L’Europe en quête d’Européens. Pour un nouveau rapport entre Bruxelles et les nations*, Berne, Peter Lang.
- Bouchard, Gérard, (2017b) «Le déclin du grand rêve canadien?», *La Presse+*, 17 mars. Repéré à: http://plus.lapresse.ca/screens/6a4ed36d-0eaf-4395-b943-641e0c660da4__7C__0.html.
- Bouchard, Gérard (2016a), *L’Europe à la recherche des Européens : la voie de l’identité et du mythe*, Paris, Institut Jacques-Delors.
- Bouchard, Gérard, (2016b), «Le Québec va mal», *La Presse+*, 16 décembre. Repéré à: http://plus.lapresse.ca/screens/4e174f65-4c68-4a26-9906-7ff516c81e24__7C__0.html.
- Bouchard, Gérard (2015a) «Des collectivités neuves aux sociétés mondialisées : retour sur un parcours scientifique», dans Srilata Ravi et Claude Couture (dir.), *Autour de l’œuvre de Gérard Bouchard. Histoire sociale, sociologie historique, imaginaires collectifs et politiques publiques*, Québec, Presses de l’Université Laval.
- Bouchard, Gérard (2015b), «La culture du compromis», *La Presse+*, 5 mai. Repéré à: <http://www.lapresse.ca/debats/nos-collaborateurs/gerard-bouchard/201505/01/01-4866089-la-culture-du-compromis.php>.
- Bouchard, Gérard (2015c), «En quoi nos valeurs sont-elles québécoises?», *La Presse+*, 12 juin. Repéré à: http://plus.lapresse.ca/screens/a9400cac-3782-4506-8770-009bc37824ab__7C__0.html.
- Bouchard, Gérard (2015d), «Trois raisons d’être en colère», *La Presse+*, 25 octobre. Repéré à: <http://www.lapresse.ca/debats/nos-collaborateurs/gerard-bouchard/201510/23/01-4913221-trois-raisons-detre-en-colere.php>

- Bouchard, Gérard (2014a), *Raison et déraison du mythe. Au cœur des imaginaires collectifs*, Montréal, Boréal.
- Bouchard, Gérard (2014b), «Aux sources de la psyché québécoise», entretien avec A. Roy, *L'Inconvénient*, n° 57, p. 17-25.
- Bouchard, Gérard (2014c), «Les deux faces des majorités culturelles», *La Presse+*, 14 novembre. Repéré à : <http://www.lapresse.ca/debats/nos-collaborateurs/gerard-bouchard/201411/13/01-4818733-les-deux-faces-des-majorites-culturelles.php>.
- Bouchard, Gérard (2014d), «Des questions sur la dette», *La Presse+*, 12 décembre. Repéré à : <http://www.lapresse.ca/debats/nos-collaborateurs/gerard-bouchard/201412/11/01-4827480-des-questions-sur-la-dette.php>.
- Bouchard, Gérard (2013a), «Pour une nouvelle sociologie des mythes sociaux: un repérage préliminaire», *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 51, n° 1, p. 95-120.
- Bouchard, Gérard (2013b), «Aux sources des clivages religieux et inter-culturels: des mythes et des imaginaires collectifs», exposé prononcé dans le cadre de la *Conférence internationale pour le dialogue des cultures et des religions*, Maroc.
- Bouchard, Gérard (2012), *L'interculturalisme: un point de vue québécois*, Montréal, Boréal.
- Bouchard, Gérard (2011), «Qu'est-ce que l'interculturalisme?», *Revue de droit de McGill*, vol. 56, n° 2, p. 395-433.
- Bouchard, Gérard (2009), *Uashat*. Montréal, Boréal.
- Bouchard, Gérard (2005), *Pikauba*, Montréal, Boréal.
- Bouchard, Gérard (2004a), *La pensée impuissante. Échecs et mythes canadiens-français (1850-1960)*, Montréal, Boréal.
- Bouchard, Gérard (2004b), «Information génétique et risque de stigmatisation collective. L'exemple du Saguenay-Lac-Saint-Jean», *Médecine/Sciences*, vol. 20, n° 10, p. 933-934.
- Bouchard, Gérard (2003a), *Raison et contradiction. Le mythe au secours de la pensée*, Québec, Nota bene.
- Bouchard, Gérard (2003b), «Une crise de la conscience historique. Anciens et nouveaux mythes fondateurs dans l'imaginaire québécois» dans Stéphane Kelly (dir.), *Les idées mènent le Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-52.
- Bouchard, Gérard (2002a), *Mistouk*, Montréal, Boréal.

- Bouchard, Gérard (2002b), «L'Amérique, terre d'utopie?», repéré à <http://www.er.uqam.ca/nobel/gricis/actes/utopie/bouchard.pdf>
- Bouchard, Gérard (2001a), *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, collection Boréal compact.
- Bouchard, Gérard (2001b), «L'évolution économique et socioprofessionnelle de la structure des emplois dans la région du Saguenay (1842-1971)», dans Anne-Lise Head-Konig, Luigi Lorenzetti et Béatrice Veyrassat (dir.), *Famille, parenté et réseaux en Occident. Mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève, société d'histoire et d'archéologie de Genève.
- Bouchard, Gérard (2000), *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal.
- Bouchard, Gérard (1999), *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur.
- Bouchard, Gérard (1998a), «The Content of Occupational Title. What Can Be Learned from a Population Register?», *Historical Methods*, vol. 31, n° 2, p. 75-86.
- Bouchard, Gérard (1998b) «Le Québec et le Canada comme collectivités neuves», *Recherches sociographiques*, vol. 39, nos 2-3, p. 292-248.
- Bouchard, Gérard (1997), «L'histoire sociale au Québec. Réflexion sur quelques paradoxes», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol. 51, n° 2, p. 243-269.
- Bouchard, Gérard (1996a), *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*, Montréal, Boréal.
- Bouchard, Gérard (1996b), *Tous les métiers du monde. Le traitement des données professionnelles en histoire sociale*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Bouchard, Gérard (1995), «Le Québec entre l'Ancien et le Nouveau Monde». Conférence C.R. Bronfman, Université d'Ottawa, novembre.
- Bouchard, Gérard (1993a), «Fichier de population, démographie historique et maladies héréditaires au Québec. Survol de recherches récentes», dans Marie-Madeleine Galteau, J. Henry, Gérard Siest (dir.), *Biologie prospective. Comptes rendus du 8^e colloque de Pont-à-Mousson*, Montrouge, John Libbey Eurotext.
- Bouchard, Gérard (1993b), «Population et génétique: une nouvelle frontière pour les sciences sociales», *Annales de démographie historique*, p. 397-412.

- Bouchard, Gérard (1991), «Pour une approche historique et sociale du génome québécois», dans Gérard Bouchard et Marc De Braekeleer (dir.), *Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'est du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Bouchard, Gérard (1990a) : les chemins de la maturité» dans Éric Bédard et Julien Goyette (dir.), *Parole d'historiens. Anthologie des réflexions sur l'histoire au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Bouchard, Gérard (1990b), «Structures démographiques et génopathies dans la population québécoise», *Actes du colloque sur la génétique médicale au Québec*, Montréal, Fonds de recherche en santé du Québec.
- Bouchard, Gérard (1990c), «Représentations de la population et de la société québécoises: l'apprentissage de la diversité», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 19, n° 1, p. 7-28.
- Bouchard, Gérard (1989), «Population Studies and Genetic Epidemiology in Northeast Québec», *Canadian Studies in Population*, vol. 16, n° 1, p. 61-86.
- Bouchard, Gérard (1984), «Nouvelles perspectives pour les recherches génétiques. Le fichier-réseau de la population du Saguenay», *Annales de démographie historique*, p. 81-88.
- Bouchard, Gérard (1982), «La science historique comme anthropologie sociale» dans David Carr et al. (dir.), *La philosophie de l'histoire et la pratique historienne aujourd'hui*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- Bouchard, Gérard (1972), *Le village immobile. Sennely-en-Sologne au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie Plon.
- Bouchard, Gérard (1969), «Apogée et déclin de l'idéologie ultramontaine à travers le journal *Le Nouveau Monde*, 1867-1900», *Recherches sociographiques*, vol. 10, nos 2-3, p. 261-291.
- Bouchard, Gérard et Bernard Andrès (2007), *Mythes et sociétés des Amériques*, Montréal, Québec Amérique.
- Bouchard, Gérard, Bernard Casgrain, Mario Bourque et Raymond Roy (1998), «Le fichier de population BALSAC. Situation et perspectives», *Annales de démographie historique*, vol. 2, p. 187-196.
- Bouchard, Gérard, Hubert Charbonneau, Bertrand Desjardins, Évelyne Heyer et Marc Tremblay (1995), «Mobilité géographique et stratification du pool génique canadien-français sous le Régime français», dans Yves Landry, John A. Dickinson, Suzy Pasleau et Claude Desama (dir.), *Les chemins de la migration en Belgique et au Québec*

- XVII^e-XX^e siècles, Louvain-la-Neuve/Beauport, Éditions Académia/Publications MNH.
- Bouchard, Gérard, et Marc De Braekeleer (dir.) (1991a), *Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'est du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec; 1991.
- Bouchard, Gérard, et Marc De Braekeleer (1991b), «Mouvements migratoires, effets fondateurs et homogénéisation génétique», dans Gérard Bouchard et Marc De Braekeleer (dir.), *Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'est du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 282-321.
- Bouchard, Gérard, et Marc De Braekeleer (1992), *Pourquoi des maladies héréditaires? Population et génétique au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Québec, Septentrion.
- Bouchard, Gérard, et Marc De Braekeleer (dir.) (1991), *Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'est du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Bouchard, Gérard, et Marc De Braekeleer (1990), «Homogénéité ou diversité? L'histoire de la population du Québec revue à travers ses gènes» *Histoire sociale/Social History*, vol. 23, n° 4, p. 325-361.
- Bouchard, Gérard, Marie-Ange Desjardins-Ouellette, France Markowski et Kevork Kouladjian (1985), «La distribution des patronymes au Québec: témoins des dynamiques de population», *Anthropologie et sociétés*, vol. 9, n° 3, p. 197-218.
- Bouchard, Gérard, John A. Dickinson et Joseph Goy (1998), *Les exclus de la terre en France et au Québec, XVII^e-XX^e siècles. La reproduction familiale dans la différence*, Québec, Septentrion.
- Bouchard, Gérard, Danielle Gauvreau et Marc St-Hilaire (1996), «La formation des espaces régionaux», dans Serge Courville (dir.), *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Bouchard, Gérard, et Joseph Goy (dir.) (1990), *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17^e-20^e siècle)*, Actes du colloque d'histoire comparée Québec-France, Chicoutimi/Paris, Centre interuniversitaire SOREP/École des hautes études en sciences sociales.
- Bouchard, Gérard, Claude Laberge et Charles Scriver (1988), «Reproduction démographique et transmission génétique dans le Nord-Est de la province de Québec (18^e-20^e s.)», *European Journal of Population/Revue européenne de démographie*, vol. 4, n° 1, p. 39-67.

- Bouchard, Gérard, et Michel Lacombe (1999), *Dialogue sur les pays neufs*, Montréal, Boréal.
- Bouchard, Gérard, et Yvan Lamonde (dir) (1997), *La nation dans tous ses états : le Québec en comparaison*, Paris, L'Harmattan.
- Bouchard, Gérard, Jean Morissette et Kevork Kouladjian (1987), «La statistique agrégée des patronymes du Saguenay et de Charlevoix comme indicateurs de la structure de la population aux XIX^e et XX^e siècles», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 16, n° 1, p. 67-98.
- Bouchard, Gérard, François Rocher et Guy Rocher (1991), *Les francophones québécois*, Montréal, Conseil scolaire de l'île de Montréal.
- Bouchard, Gérard, et Alain Roy (2007), *La culture québécoise est-elle en crise ?*, Montréal, Boréal.
- Bouchard, Gérard, et Raymond Roy (1991), «Fécondité et alphabétisation au Saguenay et au Québec (XIX^e-XX^e siècles)», *Annales de démographie historique*, vol. 1, p. 173-201.
- Bouchard, Gérard, et Charles Taylor (2008), *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation, Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Gouvernement du Québec.
- Bouchard, Gérard, et Régis Thibeault (1995), «Origines géographiques et sociales du personnel religieux dans la région du Saguenay (1882-1947)», *Histoire sociale/Social History*, vol. 28, n° 55, p. 137-157.
- Bouchard, Gérard, et Hubert Watelet (1987), «Un nouveau territoire pour l'historien? Vers une rencontre de l'histoire sociale et de la génétique humaine», *Histoire sociale/Social History*, vol. 20, n° 39, p. 145-175.
- Bouchard, Serge (2017), *Récits de Mathieu Mestokosho, chasseur innu*, Montréal, Boréal compact.
- Bourque, Mario, Danielle Gauvreau et Marc St-Hilaire (1989), «La formation de la population du Saguenay avant 1940: étude à partir des registres d'état civil», *Saguenayensia*, vol. 31, n° 2, p. 27-35.
- Bouvet, Rachel, et Rita Olivieri-Godet (2018), *Géopoétique des confins*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Boyer, Pierre, Linda Cardinal et David Headon (dir.) (2004), *From Subjects to Citizens: A Hundred Years of Citizenship in Australia and in Canada*, Ottawa, University of Ottawa Press.
- Bradbury, Bettina (2011) *Wife to Widow: Lives, Laws, and Politics in Nineteenth-Century Montreal*, UBC Press.
- Brais, Bernard, Bertrand Desjardins, Damian Labuda, Marc St-Hilaire, Marc Tremblay et Hélène Vézina (2007), «The Genetics of French

- Canadians», dans Luigi L. Cavalli-Sforza et Marcus Feldman (dir.), *Human Population Genetics: Evolution and Variation*, Londres, Henry Stewart Talks Ltd, The Biomedical & Life Science Collection.
- Brubaker, Rogers (2010), «Charles Tilly as a Theorist of Nationalism», *The American Sociologist*, vol. 41, n° 4, p. 375-381.
- Brunet, Guy, et Hélène Vézina (2015), «Les approches intergénérationnelles en démographie historique», *Annales de démographie historique*, n° 129, p. 77-112.
- Burgess, Michael, et Alain-G. Gagnon (dir.) (2010), *Federal Democracies*, Londres, Routledge.
- Caldwell, Gary (2001), *La culture publique commune*, Québec, Éditions Nota bene.
- Caldwell, Gary (1988), «L'immigration et la nécessité d'une culture publique commune», *L'Action nationale*, vol.78, n° 8.
- Campion, Pierre (2003), *La réalité du réel. Essai sur les raisons de la littérature*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Camus, Albert (1960), *L'homme révolté*, Paris, Gallimard.
- Cardinal, Linda, et Claude Couture (1998), «L'immigration et le multiculturalisme au Canada: la genèse d'une problématique», dans Manon Tremblay (dir.), *Les politiques publiques canadiennes*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Carens, Joseph H. (2000), *Culture, Citizenship and Community: A Contextual Exploration of Justice and Evenhandedness*, Oxford, Oxford University Press.
- Caron, Marianne, Ward Neyrinck, Lisa Y. Dillon et Koenraad Matthijs (2017), «Sibling Influence on Access to Marriage: A Comparative Study of Québec and Flanders, 1842-1912», *Journal of Family History*, vol. 42, n° 3, p. 271-307.
- Casals, Ferran, Alan Hodgkinson, Julie Hussin, Youssef Idaghdour, Vanessa Bruat, Thibault de Maillard *et al.* (2013), «Whole-exome Sequencing Reveals a Rapid Change in the Frequency of Rare Functional Variants in a Founding Population of Humans», *PLoS genetics*, vol. 9, n° 9, e1003815.
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels (2009), *Observation générale n° 21 : le droit de chacun de participer à la vie culturelle*. Repéré à <http://www.right-to-education.org/fr/resource/comit-des-droits-economiques-sociaux-et-culturels-observation-g-n-rale-no21-droit-de-chacun>

- Comité des droits de l'homme des Nations unies (2006), *Examen des rapports présentés par les États parties en vertu de l'article 40 du Pacte. Observations finales du Comité des droits de l'homme. Canada*, CCPR/C/CAN/CO/5. Repéré à https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2FCO%2F5&Lang=en
- Centellas, Miguel (2013), «Bolivia's New Multicultural Constitution», dans Todd A. Eisenstadt *et al.*, (dir.), *Latin America's Multicultural Movements: The Struggle Between Communitarianism, Autonomy, and Human Rights*, Oxford, Oxford University Press.
- Charbonneau, Hubert, Bertrand Desjardins, André Guillemette, Yves Landry, Jacques Légaré et François Nault (1987), *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, Paris/ Montréal: Presses universitaires de France et Presses de l'Université de Montréal.
- Charbonneau, Hubert, Bertrand Desjardins, Jacques Légaré et Hubert Denis (2000), «The population of the St-Lawrence Valley, 1608-1760», dans Michael Robert Haines et Richard H. Steckel (dir.), *A Population History of North America*, Cambridge University Press.
- Charte canadienne des droits et libertés*, partie I de la Loi constitutionnelle de 1982, constituant l'annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (R-U), 1982, chap. 11.
- Charte québécoise des droits de la personne*, LRQ, 1975, chap. C-12.
- Cohen-Tanugi, Laurent (1985), *Le droit sans l'État. Sur la démocratie en France et en Amérique*, Paris, PUF.
- Comeau, Robert, et Josianne Lavallée (2007), «Réplique à l'article de Michèle Dagenais et Christian Laville», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 61, n° 2, p. 253-259.
- Conseil de l'Europe (2008), *Livre blanc sur le dialogue interculturel: «vivre ensemble dans l'égalité dignité»*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- Constitución de 2009 del Estado plurinacional de Bolivia*. Repéré à http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file_id=189098#LinkTarget_3137
- Constitución de la República del Ecuador*. Repéré à http://www.wipo.int/wipolex/en/text.jsp?file_id=195600
- Craig, Béatrice (2009), *Backwoods Consumers and Homespun Capitalists. The Rise of a Market Culture in Eastern Canada*, University of Toronto Press.

- Craig, Béatrice (1997), «Craig on Bouchard, «Quelques arpents d'Amérique: Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971»». *H-Net (H-Rural)*, avril. Repéré à: <https://networks.h-net.org/node/16806/reviews/18638/craig-bouchard-quelques-arpents-damerique-population-economie-famille>
- Cronon, William (2016), *Nature et récits. Essais d'histoire environnementale*, Rhône-Alpes, Éditions Dehors.
- Dagenais, Daniel (1996), «Quelques arpents d'Amérique? Analyse critique», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 27, p. 185-195.
- Dagenais, Michèle, et Christian Laville (2007), «Le naufrage du projet de programme d'histoire «nationale»: retour sur une occasion manquée accompagné de considérations sur l'éducation historique», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 4, p. 517-550.
- De Benoist, Alain (1995), *L'empire intérieur*, Paris, Fata Morgana.
- De Braekeleer, Marc (1991a), «Hereditary disorders in Saguenay-Lac-Saint-Jean (Quebec, Canada)», *Human Heredity*, vol. 41, n° 3, p. 141-146.
- De Braekeleer, Marc (1991b), «Les gènes délétères», dans Gérard Bouchard et Marc De Braekeleer (dir.), *Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'est du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- De Braekeleer, Marc (1991c), «Les maladies autosomales dominantes», dans Gérard Bouchard et Marc De Braekeleer (dir.), *Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'est du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- De Braekeleer, Marc (1991d), «Les maladies autosomales récessives», dans Gérard Bouchard et Marc De Braekeleer (dir.), *Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'est du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- De Braekeleer, Marc (1990), «Homogénéité génétique des Canadiens français du Québec: mythe ou réalité?», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 19, n° 1, p. 29-48.
- Decotes, Dominique (2003), «Le vertige de l'infini», *Les génies de la science*, n° 16.
- De Jocas, Yves, et Guy Rocher (1957), «Inter-generation Occupational Mobility in the Province of Quebec», *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 23, n° 1, p. 57-68.

- De Sève, Michel, Gérard Bouchard et Martin Hamel (1999), «Un siècle de mobilité professionnelle : un aperçu régional», *Recherches sociographiques*, vol. 40, n° 3, p. 55-81.
- Dessureault, Christian (2018), *Le monde rural québécois aux XVIII^e et XIX^e siècles. Cultures, hiérarchies, pouvoirs*, Montréal, Fides.
- Dessureault, Christian, Thomas Wien et Gérard Bouchard (1997), «À propos de *Quelques arpents d'Amérique* de Gérard Bouchard», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 50, n° 3, p. 401-435.
- De Tocqueville, Alexis (1999), *De la démocratie en Amérique*, Paris, Garnier-Flammarion.
- Dorais, François-Olivier (2016), «Présence et influence de Robert Mandrou au Québec», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 69, n° 3, p. 59-82.
- Dribe, Martin, Marco Breschi, Alain Gagnon, Danielle Gauvreau, Heidi A. Hanson, Thomas N. Maloney, Stanislao Mazzoni, Joseph Molitoris, Lucia Pozzi, Ken R. Smith et Hélène Vézina (2017), «Socio-economic Status and Fertility Decline: Insights from Historical Transitions in Europe and North America», *Population Studies*, vol. 71, n° 1, p. 3-21.
- Droit de la famille – 091064, 2009 QCCS 2075.
- Dumont, Fernand (1997), *Récit d'une émigration*, Montréal, Boréal.
- Dumont, Louis (1991), *Essais sur l'individualisme*, Paris, Seuil.
- Dumont, Louis (1977), *Homo Aequalis II. L'idéologie allemande: France-Allemagne et retour*, Paris, Gallimard.
- Durand, Gilbert (2016), *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Dunod, 12^e éd.
- Durand, Gilbert (1996), *Introduction à la mythodologie. Mythes et sociétés*, Paris, Albin Michel.
- Duverger, Maurice (1980), *Le concept d'empire*, Paris, PUF.
- Dworkin, Ronald (2007), *La vertu souveraine*, Paris, Émile Bruylant.
- Falardeau, Jean-Charles (1966), «Évolution des structures sociales et des élites au Canada français», dans Guy Sylvestre (dir.), *Structures sociales du Canada français*, Toronto/Québec, University of Toronto Press/Presses de l'Université Laval.
- Falardeau, Jean-Charles (1959), «Enquête – L'intellectuel et la société politique», *Liberté*, vol. 1, n° 6, p. 379-381.
- Fleras, Augie (2009), *The Politics of Multiculturalism: Multicultural Governance in Comparative Perspective*, New York, Palgrave.

- Frenette, Yves (2015), « Faucher, Bouchard, Roby et les autres : les migrations des Canadiens français à l'ère industrielle », dans Srilata Ravi et Claude Couture (dir.), *Autour de l'œuvre de Gérard Bouchard, Histoire sociale, sociologie historique, imaginaires collectifs et politiques publiques*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Freud, Sigmund (1979), *Totem et tabou*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- Fyson, Donald (2011), « Une vision polémiste sur l'histoire enseignée », *Le Devoir*, 7 octobre. Repéré à : <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/333061/libre-opinion-une-vision-polemiste-sur-l-histoire-enseignee>.
- Gabel, Joseph (1969), *La fausse conscience*, Paris, Éditions de Minuit.
- Gagnon, Alain, et Evelyne Heyer (2001), « Fragmentation of the Quebec Population Genetic Pool (Canada): Evidence from the Genetic Contribution of Founders per Region in the 17th and 18th Centuries », *American Journal of Physical Anthropology*, vol. 114, n° 1, p. 30-41.
- Gagnon, Alain, Kenneth R. Smith, Marc Tremblay, Hélène Vézina, Paul-Philippe Paré et Bertrand Desjardins (2009), « Is There a Trade-off between Fertility and Longevity? A Comparative Study of Women from Three Large Historical Databases Accounting for Mortality Selection », *American Journal of Human Biology: The Official Journal of the Human Biology Council*, vol. 21, n° 4, p. 533-540.
- Gagnon, Alain, Marc Tremblay, Hélène Vézina et Jamie Seabrook (2011), « Once Were Farmers: Occupation, Social Mobility, and Mortality during Industrialization in Saguenay-Lac-Saint-Jean, Quebec 1840-1971 », *Explorations in Economic History*, vol. 48, n° 3, p. 429-440.
- Gagnon, Alain-G. (2011), *L'Âge des incertitudes: essais sur le fédéralisme et la diversité nationale*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Gagnon, Alain-G., et Raffaele Iacovino (2016), « Interculturalism and Multiculturalism: Similarities and Differences », dans Nasser Meer, Tariq Modood et Ricard Zapata (dir.), *Multiculturalism and Interculturalism: Debating Dividing Lines*, Édimbourg, Edinburg University Press.
- Gagnon, Serge (1999), *Le passé composé. De Ouellet à Rudin*, Montréal, VLB.
- Gauvreau, Danielle (1996a), « Les mécanismes démographiques d'une mutation sociale: Aperçu général du Saguenay, XIX^e-XX^e siècles », *Histoire sociale/Social History*, vol. 29, n° 57, p. 53-70.
- Gauvreau, Danielle (1996b), « Variabilité sociale de la croissance démographique: un exemple de tensions exacerbées », dans Alain Bideau,

Alfred Perrenoud, Katherine Lynch et Guy Brunet (dir.), *Les systèmes démographiques du passé*, Lyon, Programme Rhône-Alpes de recherches en sciences humaines, Centre Jacques-Cartier.

- Gauvreau, Danielle (1995), «Migrations et évolution des structures professionnelles dans une région du Québec, XIX^e-XX^e siècles», dans Yves Landry, John A. Dickinson, Suzy Pasleau et Claude Desama (dir.), *Les chemins de la migration en Belgique et au Québec*, Louvain-la-Neuve, Éditions Académia.
- Gauvreau, Danielle (1993), «Donner la vie et en mourir: la mortalité des femmes en couches au Québec avant 1960», dans Dennis D. Cordell, Danielle Gauvreau, Raymond R. Gervais et Céline Le Bourdais (dir.), *Population, reproduction, sociétés. Perspectives et enjeux de démographie sociale*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Gauvreau, Danielle (1992), «Nuptialité et industrialisation: éléments de comparaison entre l'Ancien et le Nouveau Monde», dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon, École des hautes études en sciences sociales/ Presses universitaires de Lyon.
- Gauvreau, Danielle, et Mario Bourque (1990), ««Jusqu'à ce que la mort nous sépare»: le destin des femmes et des hommes mariés au Saguenay avant 1930», *Canadian Historical Review*, vol. 71, n^o 4, p. 441-461.
- Gauvreau, Danielle, et Mario Bourque (1988), «Mouvements migratoires et familles: le peuplement du Saguenay avant 1911», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n^o 2, p. 167-192.
- Gauvreau, Danielle, Michel Guérin et Martine Hamel (1991), «De Charlevoix au Saguenay: mesure et caractéristiques du mouvement migratoire avant 1911», dans Gérard Bouchard et Marc De Braekeleer (dir.), *Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'est du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Gauvreau Danielle, Diane Gervais et Peter Gossage (2007), *La fécondité des Québécoises, 1870-1970. D'une exception à l'autre*, Montréal, Boréal.
- Gauvreau, Danielle, Peter Gossage et Lucie Gingras (2000), «Measuring Fertility fertility with the 1901 Canadian Census: A Critical Assessment», *Historical Methods*, vol. 33, n^o 4, p. 219-228.
- Gauvreau, Danielle, et René Jetté (1992), «Histoire démographique et génétique humaine dans une région du Québec avant 1850», *Annales de démographie historique*, p. 245-267.

- Gauvreau, Danielle, René Jetté et Mario Bourque (1987), «Migration in the Saguenay Region: Evidence from Reconstituted Families, 1838-1911», *Historical Methods*, vol. 20, n° 4, p. 143-154.
- Gauvreau, Danielle, et Benoît Laplante (2016), «Le baby-boom québécois : l'importance du mariage», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 45, n° 1, p. 1-26.
- Gauvreau, Danielle, et Sherry Olson (2008), «Mobilité sociale dans une ville industrielle nord-américaine : Montréal, 1880-1900», *Annales de démographie historique*, n° 115, p. 89-114.
- Gauvreau, Danielle, et Marc St-Hilaire (1996), «Aux sources de deux populations régionales», dans Serge Courville (dir.), *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Gauvreau, Danielle, Patricia Thornton et Hélène Vézina (2010), «Le jumelage des recensements aux mariages du fichier BALSAC : présentation de l'approche et étude exploratoire des enfants de couples mixtes à la fin du 19^e siècle», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 39, n° 2, p. 357-380.
- Gélinas, Claude (2011), *Indiens, Eurocanadiens et le cadre social du métissage au Saguenay-Lac-Saint-Jean, XVII^e-XX^e siècles*, Québec, Septentrion.
- Girardet, Louis (1990), *Mythe et mythologie politiques*, Paris, Seuil.
- Gossage, Peter (2010), «Femmes, remariages et familles recomposées au Québec, 1866-1920» dans Michel Oris, Guy Brunet, Virginie De Luca Barrusse et Danielle Gauvreau (dir.), *Une démographie au féminin*, Berne, Peter Lang.
- Goyette, Julien (2017), *Temps et culture. Fernand Dumont et la philosophie de l'histoire*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Groupe de Fribourg (2007), *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels*. Repérée à <http://droitsculturels.org/ressources/2012/06/20/la-declaration-de-fribourg/>
- Guérin, Michel (1988), *Peuplement et dynamique démographique de Charlevoix, des origines à aujourd'hui*, mémoire de maîtrise en études régionales, UQAC.
- Hall, Peter A., et Michèle Lamont (dir.) (2009), *Successful Societies: How Institutions and Culture Affect Health*, New York, Cambridge University Press.
- Hamel, Martine (1990), *L'émigration de Charlevoix vers le Saguenay au milieu du 19^e siècle. Étude à partir du lieu d'origine*, mémoire de maîtrise en études régionales, UQAC.

- Hartog, François (2003), *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Seuil.
- Harvey, Julien (1991), «Culture publique, intégration et pluralisme», *Relations*, n° 574, p. 239-241.
- Hayhoe, Jeremy (2016), *Strangers and Neighbours: Rural Migration in Eighteenth-Century Northern Burgundy*, Toronto, Buffalo/London, University of Toronto Press.
- Helgason, Agnar, Jayne Nicholson, Kári Stefansson et Peter Donnelly (2003), «Reassessment of Genetic Diversity in Icelanders: Strong Evidence from Multiple Loci for Relative Homogeneity Caused by Genetic Drift», dans *Annals of Human Genetics*, vol. 67, n° 4, p. 281-297.
- Heyer, Evelyne, Alexandre Sibert et Frédéric Austerlitz (2005), «Cultural Transmission of Fitness: Genes Take the Fast Lane», dans *Trends in Genetics*, vol. 21, n° 4, p. 234-239.
- Heyer, Evelyne, Marc Tremblay et Bertrand Desjardins (1997), «Seventeenth-century European Origins of Hereditary Diseases in the Saguenay Population (Quebec, Canada)», dans *Human Biology*, vol. 69, n° 2, p. 209-225.
- Houde, Louis, Marc Tremblay et Hélène Vézina (2008), «Intergenerational and Genealogical Approaches for the Study of Longevity in the Saguenay–Lac-Saint-Jean Population», dans *Human Nature*, vol. 19, n° 1, p. 70-86.
- I.L. c. M.G., J.E. 2004-2203 (CS)
- Hussin, Julie G., Alan Hodgkinson, Youssef Idaghdour, Jean-Christophe Grenier, Jean-Philippe Goulet, Elodie Hip-Ki *et al.* (2015), «Recombination affects accumulation of damaging and disease-associated mutations in human populations», dans *Nature Genetics*, vol. 47, n° 4, p. 400-404.
- Igartua, José (1996), *Arvida au Saguenay. Naissance d'une ville industrielle*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Imig, Douglas R., et Sidney Tarrow (dir.) (2001), *Contentious Europeans. Protest and Politics in an Emerging Polity*, Lanham, Rowman and Littlefield.
- Jacques, Daniel D. (2012), *La mesure de l'homme*, Montréal, Boréal.
- Jakkula, Eveliina, Karola Rehnström, Teppo Varilo, Olli P.H. Pietiläinen, Tilna Paunio, Nancy L. Pedersen, *et al.* (2008), «The genome-wide patterns of variation expose significant substructure in a founder population», dans *American Journal of Human Genetics*, vol. 83, n° 6, p. 787-794.

- Jetté René, Danielle Gauvreau et Michel Guérin (1991), « Aux origines d'une région: le peuplement fondateur de Charlevoix avant 1850 », dans Gérard Bouchard et Marc De Braekeleer (dir.), *Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'est du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Jung, Carl G. (1948), *Aspects du drame contemporain*, Paris, Buchet-Chastel.
- Kallen, Evelyn (1982), « Multiculturalism: Ideology, Policy and Reality », dans *Journal of Canadian Studies*, vol. 17, n°1, p. 51-63
- Kantorowicz, Ernst (1989), *Les deux corps du roi*, Paris, Gallimard.
- Kattan, Naïm (1959), « Enquête – L'intellectuel et la société politique », *Liberté*, vol. 1, n° 6, p. 383-384.
- Keating, Michael (2008), « Culture and social science », dans Donatella della Porta et Michael Keating (dir.), *Approaches and Methodologies in the Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Koopmans, Ruud, et Paul Statham. (dir.) (2010), *The Making of a European Public Sphere. Media Discourse and Political Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Kymlicka, Will (1997), « Ethnicity in the USA », dans Montserrat Guibernau et John Rex (dir.), *The Ethnicity Reader: Nationalism, Multiculturalism and Migration*, Cambridge, Polity Press.
- Kymlicka, Will (1995), *La citoyenneté multiculturelle*, Montréal, Boréal.
- Laberge, Anne-Marie, Michèle Jomphe, Louis Houde et al., (2005), « A "Fille du Roy" Introduced the T14484C Leber Hereditary Optic Neuropathy Mutation in French Canadians », *American Journal of Human Genetics*, vol. 77, n° 2, p. 313-317.
- Laberge, Anne-Marie, Jacques Michaud, Andrea Richter, Emmanuelle Lemyre, Marie Lambert, Bernard Brais et al. (2005), « Population History and Its Impact on Medical Genetics in Quebec », *Clinical Genetics*, vol. 68, n° 4, p. 287-301.
- Labuda, Malgorzata, Damian Labuda, Maria Korab-Laskowska et al. (1996), « Linkage Disequilibrium Analysis in Young Populations: Pseudo-vitamin D-Deficiency Rickets and the Founder Effect in French Canadians », *American Journal of Human Genetics*, vol. 59, n° 3, p. 633-643.
- Lachance, Denis (1979), « Les Inuit du Québec », dans *Perspectives anthropologiques. Un collectif d'anthropologues québécois*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique.
- Lamarre, Jean (1995), « À la jointure de la conscience et de la culture. L'École historique de Montréal au tournant des années 1950 », dans

Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont*, Québec, Presses de l'Université Laval / Institut québécois de recherche sur la culture.

Lamarre, Jean, et Marc St-Hilaire (2012), « Les Canadiens français du Midwest américain », dans Marc St-Hilaire et Claude Bellavance (dir.), *Atlas historique du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Lampron, Louis-Philippe (2015), « Pour exister, l'interculturalisme doit être inscrit dans une charte québécoise autonome », *Le Devoir*, 3 juillet.

Lampron, Louis-Philippe (2013), « Charte des valeurs : un projet pavé de bonnes intentions ? », *Éthique publique*, vol. 15, n° 2. Repéré à <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/1281>

Langlois, Simon (2017), *Le Québec change. Chroniques sociologiques*, Montréal, Del Busso.

Langlois, Simon (2016), « Stratification et classes sociales à Montréal, 1991-2011 », *Les Cahiers des dix*, n° 70, p. 237-265.

Langlois, Simon (2015), « La nouvelle stratification sociale de la société québécoise, 1971 à 2011 », *Les Cahiers des dix*, n° 69, p. 341-370.

Larmuseau, Marteen H., Anneleen Van Geystelen, Mannis van Oven et Ronny Decorte (2013), « Genetic Genealogy comes of Age: Perspectives on the Use of Deep-rooted Pedigrees in Human Population Genetics », *American Journal of Physical Anthropology*, vol. 150, n° 4, p. 505-511.

Lecours, André, et Geneviève Nootens (2007), « Introduction : Comprendre le nationalisme majoritaire », dans Alain G.-Gagnon, André Lecours et Geneviève Nootens (dir.), *Les nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire, pouvoir*, Montréal, Québec Amérique.

Legendre, Pierre (1992), *Les enfants du texte. Étude sur la fonction parentale des États*, Paris, Fayard.

Letendre, Maude, Louis Houde, Hélène Vézina et Marc Tremblay (2007), « La contribution des Irlandais au patrimoine génétique de la population québécoise », *Cap-aux-Diamants*, n° 88, p. 10-12.

Létourneau, Jocelyn (2001), « Penseur et passeur. Réponse à Marc Angenot », *Spirale*, n° 180, septembre-octobre, p. 16-17.

Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes, LQ 2017, chap. 19.

- Loi sur le multiculturalisme canadien*, LRC 1985, ch. 24 (4^e suppl.).
- Low-Kam, Cécile, David Rhainds, Ken Sin Lo, Sylvie Provost, Ian Mongrain, Anick Dubois, *et al.* (2016), «Whole-genome Sequencing in French Canadians from Quebec», *Human Genetics*, vol. 135, n° 11, p. 1213-1221.
- Lowry, Michael (2009), «L'irréalisme critique», *Actuel Marx*, n° 45.
- Lukacs, George (1967), *Balzac et le réalisme français*, Paris, Maspero.
- Lukacs, George (1960), *Signification présente du réalisme critique*, Paris, Gallimard.
- Machiavel, Nicolas (1996), *Ceuvres*, Paris, Robert Laffont.
- Magnan, Claude. et Jean Benoist (1969), «Les groupes sanguins des Canadiens français : I. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean», *L'anthropologie*, vol. 73, n^{os} 1-2, p. 49-76.
- Marienstrass, Élise (1992), *Les mythes fondateurs de la nation américaine. Essai sur le discours idéologique aux États-Unis à l'époque de l'indépendance, 1763-1800*, Paris, Éditions Complexe.
- Martin, Jean (2018), *A few Things that Have Not Been Told About Vimy Ridge* (soumis à UBC Press).
- Martin, Jean (2015), «La participation des francophones dans le Corps expéditionnaire canadien (1914-1919) : il faut réviser à la hausse», *The Canadian Historical Review*, vol. 96, n° 3, p. 405-423.
- Marx, Karl, et Friedrich Engels (1936), *Sur l'art et la littérature*, Paris, Éditions sociales internationales.
- Mattelart, Armand, et Érik Neveu (2008), *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La Découverte.
- Mayr, Ernst (1942), *Systematics and the Origin of Species from the Viewpoint of a Zoologist*, New York, Columbia University Press.
- McAdam, Doug, Sidney Tarrow et Charles Tilly (2001), *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte) (2000), *Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, Montréal.
- Meunier, Martin (2016), «La Grande Noirceur canadienne-française dans l'historiographie et la mémoire québécoise», *Vingtième siècle*, n° 129, p. 43-59.
- Monneyron, Frédéric (2000), *La nation aujourd'hui. Formes et mythes*, Paris, L'Harmattan.

- Monneyron, Frédéric, et Antigone Mouchtouris (2010), *Des mythes politiques*, Paris, Imago.
- Moreau, Claudia, Jean-François Lefebvre, Michèle Jomphe *et al.* (2013), «Native American Admixture in the Quebec Founder Population», *PLoS ONE*, vol. 8, n° 6, e65507, doi:10.1371/journal.pone.0065507
- Moreau, Claudia, Claude Bhérer, Hélène Vézina *et al.* (2011), «Deep Human Genealogies Reveal a Selective Advantage to Be on an Expanding Wave Front», *Science* (New York, N.Y.), vol. 334, n° 6059, p. 1148-1150.
- Moreau, Claudia, Hélène Vézina, Michèle Jomphe *et al.* (2011), «When Genetics and Genealogies Tell Different Stories – Maternal Lineages in Gaspesia», *Annals of Human Genetics*, vol. 75, n° 2, p. 247-254.
- Moreau, Claudia, Hélène Vézina et Damian Labuda (2007), «Effets fondateurs et variabilité génétique au Québec», *Médecine/Sciences*, vol. 23, n° 11, p. 1008-1013.
- Moreau, Claudia, Hélène Vézina, Vania Yotova *et al.* (2009), «Genetic Heterogeneity in Regional Populations of Quebec – Parental Lineages in the Gaspé Peninsula», *American Journal of Physical Anthropology*, vol. 139, n° 4, p. 512-522.
- Morel, André (1987), «La Charte québécoise : un document unique dans l'histoire législative canadienne», *De la Charte québécoise des droits et libertés. Origine, nature et défis, Revue juridique Thémis*, vol. 21, n° 1, p. 1-23.
- Morency, Jean (1994), *Le mythe américain dans les fictions d'Amérique*, Québec, Nuit blanche.
- Morin, Germain (1991), *L'émigration au Saguenay (fin 19^e-début 20^e siècle)*, mémoire de maîtrise en études régionales, UQAC.
- Morin, Germain, et Danielle Gauvreau (1989), «En marge des baptêmes, un indicateur des destins individuels», *Archives*, vol. 20, n° 4, p. 3-19.
- Morissette, Jean, A. Villeneuve, L. Bordeleau *et al.* (1999), «Genome-wide Search for Linkage of Bipolar Affective Disorders in a Very Large Pedigree Derived from a Homogeneous Population in Québec Points to a Locus of Major Effect on Chromosome 12q23-q24», *American Journal of Medical Genetics*, vol. 88, n° 5, p. 567-587.
- Mouvement laïque québécois c. Saguenay (Ville)* [2015] 2 RCS 3.
- Müller, Bertrand (1999), ««Histoire traditionnelle» et «histoire nouvelle» : un bilan de combat de Lucien Febvre», *Genèse. Sciences sociales et histoire*, n° 34, p. 132-143.
- Nancy, Jean-Luc (1983), *La communauté désœuvrée*, Christian Bourgois éditeur.

- Nei, Masatochi, Takeo Maruyama et Ranajit Chakraborty (1975), « The Bottleneck Effect and Genetic Variability in Populations », *Evolution*, vol. 29, n° 2, p. 1-10.
- Neyrat, Frédéric (2013), *Le communisme existentiel de J.L. Nancy*, Alfortville, Nouvelles éditions Lignes.
- Neyrat, Frédéric (2012), *Fantasme de la communauté absolue*, Paris, L'Harmattan.
- Nielsen, Rasmus, Joshua M. Akey, Mattias Jakobsson, Jonathan K. Pritchard, Sarah Tishkoff et Eske Willerslev (2017), « Tracing the Peopling of the World through Genomics », *Nature*, 541, p. 302-310.
- Noël, Patrick-Michel (2014), « Épistémologie, histoire et historiens : considérations conceptuelles, méthodologiques et empiriques autour du discours que les historiens tiennent sur leur savoir », thèse de doctorat, Université Laval, Québec.
- Organisation des Nations unies (1991), *Observation générale n° 4 : le droit au logement*. Repéré à <http://hrlibrary.umn.edu/gencomm/french/epcom4-f.htm>
- Olson, Sherry (2015), « Ladders of Mobility in a Fast-Growing City », dans Kris Inwood et Peter Baskerville (dir.), *Lives in Transitions : Longitudinal Analysis from Historical Sources*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Olson, Sherry, Kevin Henry, Michèle Jomphe, Kevin Schwartzman et Paul Brassard (2010), « Tracking Tuberculosis in the Past : the Use of Genealogical Evidence », *Journal of Historical Geography*, vol. 36, n° 3, p. 327-341.
- Olson, Sherry et Patricia Thornton (2011), *Peopling the North American City : Montreal, 1840-1900*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Otto, Sarah P., et Michael C. Whitlock (1997), « The Probability of Fixation in Populations of Changing Size », *Genetics*, vol. 146, n° 2, p. 723-733.
- Ouatik, Bachri (2011), « L'histoire du Québec délaissée par les universités », *Le Devoir*, 4 octobre. Repéré à : <https://www.ledevoir.com/societe/education/332859/1-histoire-du-quebec-delaissée-par-les-universites>.
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 1966, Nations unies. Repéré à <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cescr.aspx>
- Pascal, Blaise (1977), *Pensées*, tome I, Paris, Gallimard.

- Pausova, Zdenka, Michèle Jomphe, Louis Houde *et al.* (2002), « A Genealogical Study of Essential Hypertension with and without Obesity in French Canadians », *Obesity Research*, vol. 10, n° 6, p. 463-470.
- Peischl, Stephan, Isabelle Dupanloup, Adrien Foucal *et al.* (2018), « Relaxed Selection during a Recent Human Expansion », *Genetics*, vol. 208, n° 2, p. 763-777.
- Peltonen, Leena, Aarno Palotie et Kenneth Lange (2000), « Use of Population Isolates for Mapping Complex Traits », *Nature Reviews Genetics*, vol. 1, n° 3, p. 182-190.
- Perreault, Robert (1999), *Notes pour une allocution de Monsieur Robert Perreault sur la réforme des services d'intégration et de francisation*, Québec, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.
- Petitclerc, Martin (2009), « Notre maître le passé? Le projet critique de l'histoire sociale et l'émergence d'une nouvelle sensibilité historiographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n° 1, p. 83-113.
- Plante, Mylène, Sébastien Claveau, Pierre Lepage *et al.* (2008), « Mucopolidosis II: A Single Causal Mutation in the N-acetylglucosamine-1-phosphotransferase Gene (GNPTAB) in a French Canadian Founder Population », *Clinical Genetics*, vol. 73, n° 3, p. 236-244.
- Poitras, Daniel (2018), *Expérience du temps et historiographie en France et au Québec au XX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Poitras, Daniel (2013), « L'impossible oublié: Fernand Ouellet, la Révolution tranquille et la république contrefactuelle des Patriotes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 66, n^{os} 3-4, printemps 2013, p. 339-364.
- Poli, Jean-Dominique (2016), *Iconosphère de la figure mythique de Napoléon*, Éditions Alain Piazzola.
- Pouyez, Christian, Yolande Lavoie, Gérard Bouchard, Raymond Roy, Jean-Paul Simard et Marc St-Hilaire (1983), *Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay, XVI^e-XX^e siècles*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Price, Alkes L., Agnar Helgason, Snaebjorn Palsson, Hreinn Stefansson, David St Clair, Ole A. Andreassen *et al.* (2009), « The Impact of Divergence Time on the Nature of Population Structure: An Example from Iceland », *PLoS Genetics*, vol. 5, n° 6, e1000505.
- Québec, ministère de la Culture et des Communications (2018), *Partout la culture. Politique culturelle du Québec. Plan d'action gouvernemental*

- en culture 2018-2023*. Repéré à https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf
- Québec, Secrétariat aux affaires intergouvernementales et Direction des communications (2017), *Québécois. Notre façon d'être Canadiens. Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes*. Repéré à https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf
- Québec, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2015), *Ensemble, nous sommes le Québec. Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, Montréal.
- Québec, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec (CCCI) (1994), *Gérer la diversité dans un Québec francophone, démocratique et pluralisme. Principes de fond et procédure pour guider la recherche d'accommodements raisonnables, Étude complémentaire présentée à la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration*, Montréal, CCCI, décembre.
- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) (1990), *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Montréal, Direction des communications.
- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1981), *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action à l'intention des communautés culturelles*, Montréal, Direction générale des publications gouvernementales.
- R. c. *Powley* [2003] 2 RCS 207.
- Reszler, André (2010), *Mythes politiques modernes*, Paris, PUF.
- Ricœur, Paul (1991), *Temps et récit*, Paris, Seuil.
- Robertson, A. (1960), «A Theory of Limits in Artificial Selection», *Proceedings of the Royal Society. Series B: Biological Sciences*, vol. 153, p. 234-249.
- Rocher, François, Micheline Labelle, Ann-Marie Field et Jean-Claude Icart (2007), *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois: généalogie d'un néologisme. Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC), CRIEC*, Montréal.
- Roy-Gagnon, Marie-Hélène, Claudia Moreau, Claude Bhérer, Pascal St-Onge, Daniel Sinnett, Catherine Laprise *et al.* (2011), «Genomic


- and Genealogical Investigation of the French Canadian Founder Population Structure», *Human Genetics*, vol. 129, n° 5, p. 521-531.
- Roy, Raymond (2005), *Statistiques démographiques sur la population du Saguenay (1840-1971)*, BALSAC, Document II-C-257.
- Rudin, Ronald (1998a), *Faire de l'histoire au Québec*, Québec, Septentrion.
- Rudin, Ronald (1998b), «Le rôle de l'histoire comparée dans l'historiographie québécoise», dans Robert Comeau et Bernard Dionne (dir.), *À propos de l'histoire nationale*, Québec, Septentrion.
- Rudin, Ronald (1997), «Contested Terrain: Commemorative Celebrations and National Identity in Ireland and Quebec», dans Gérard Bouchard et Yvan Lamonde (dir.), *La nation dans tous ses États: le Québec en comparaison*, Montréal, L'Harmattan.
- Rudin, Ronald (1994), «One Model, Two Responses: Quebec, Ireland and the Study of Rural Society», *Canadian Papers in Rural History*, vol. 9, p. 259- 289.
- St-Hilaire, Marc (2015), «Registres paroissiaux et territoire: organisation de l'espace et échanges démographiques dans le Québec du XIX^e siècle», *L'ancêtre*, vol. 310, n° 41, p. 183-186.
- St-Hilaire, Marc (2005), «Familles et migrations: le rôle de la famille selon les contextes de départ et de destination des migrants dans le Québec des XIX^e et XX^e siècles», dans Luigi Lorenzetti, Anne-Lise Head-Konig et Joseph Goy (dir.), *Marches, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, 18^e-20^e siècles*, Berne, Peter Lang.
- St-Hilaire, Marc (1996), *Peuplement et dynamique migratoire au Saguenay, 1840-1960*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- St-Hilaire, Marc, Laurent Richard et Richard Marcoux (2014), «Individual and Familial Life Courses in Quebec City, 1871-1911: Some Considerations on Two Biographical Data-Sets», dans Gordon Darroch (dir.), *Dawn of Canada's century*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Salmon, Christian (2008), *Storytelling*, Paris, La Découverte.
- Santilli, Márcio (2000), *Os brasileiros e os índios*, São Paulo, Senac.
- Sapiro, Gisèle (2009), «Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n^{os} 176-177, p. 8-31.
- Sassen, Saskia (2006), *Territory, Authority, Rights: From Medieval to Global Assemblages*, Princeton, Princeton University Press.

- Schmitt, Carl (1999), *La notion du politique. Théorie du partisan*, Paris, Flammarion, Champs classiques.
- Scott, Frank R. (1959), « Enquête – L'intellectuel et la société politique », *Liberté*, vol. 1, n° 6, p. 388-389.
- Scriver, Charles R. (2001), « Human Genetics: Lessons from Quebec Populations », *Annual Review of Genomics and Human Genetics*, vol. 2, p. 69-101.
- Sironneau, Jean-Pierre (2000), *Métamorphoses du mythe et des croyances*, Paris L'Harmattan.
- Stavenhagen, Rodolfo (1995), « Cultural Rights and Universal Human Rights », dans Asbjørn Eide, Catarina Krause et Allan Rosas (dir.), *Economic, Social and Cultural Rights: A Textbook*, Leiden, Nijhoff.
- Strauss, Leo (1986), *Droit naturel et histoire*, Paris, Flammarion.
- Sylvester, Ken (2001), « Quelques arpents d'Amérique: Population, famille, économie au Saguenay », *Canadian Historical Review*, 1838-1971, vol. 82, n° 2, p. 351-353.
- Tajima, Fumio (1989), « The Effect of Change in Population Size on DNA Polymorphism », *Genetics*, vol. 123, n° 3, p. 597-601.
- Taylor, Charles (2012), « Interculturalism or Multiculturalism? », *Philosophy and Social Criticism*, vol. 38, n°s 4-5, p. 413-423.
- Taylor, Charles (1995), *Grandeur et misère de la modernité*, Montréal, Bellarmin.
- Thériault, Joseph Yvon (2005), *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec Amérique.
- Tilly, Charles (2008), *Explaining Social Processes*, Boulder, Paradigm Publishers.
- Tilly, Charles (2006), *Regimes and Repertoires*, Chicago, University of Chicago Press.
- Tilly, Charles (2005), *Identities, Boundaries, and Social Ties*, Boulder, Paradigm Publishers.
- Tilly, Charles (1994), « The Time of States », *Social Research*, vol. 61, n° 2, p. 269-298.
- Tilly, Charles (1992a), « Futures of European States », *Social Research*, vol. 59, n° 4, p. 705-717.
- Tilly, Charles (1992b), *Coercion, Capital, and European States, AD 990-1992*, Cambridge/Oxford, Blackwell.
- Todorov, Tzvetan (1989), *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Seuil.

- Tremblay, Marc (2015), «La contribution des mercenaires germaniques au peuplement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean», *Saguenayensia*, vol. 56, n° 1, p. 6-11.
- Tremblay, Marc (2014a), «Les origines régionales ancestrales au Québec», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 43, n° 1, p. 133-161.
- Tremblay, Marc (2014b), «The Contribution of English, Scottish and German Settlers to the French-Canadian Gene Pool of the Quebec (Canada) Population», affiche présentée à la European Population Conference, Budapest.
- Tremblay, Marc (2011), «La profondeur des souches ancestrales au Québec, une mesure de la régionalité de la population», *Espace populations sociétés*, vol. 2, p. 305-320.
- Tremblay, Marc (2010), «La contribution des immigrants d'origine germanique au peuplement des régions de Lanaudière, de la Mauricie, de la Montérégie, de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 39, n° 2, p. 179-200.
- Tremblay, Marc (1997), «Transmission intergénérationnelle de la reproduction au Saguenay à la fin du XIX^e siècle», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 26, n° 1, p. 129-145.
- Tremblay, Marc, Évelyne Heyer et Raymond Roy (1998), «D'une génération à l'autre : la mortalité en bas âge dans les familles saguenayennes (fin du XIX^e siècle-début du XX^e siècle)», *Annales de démographie historique*, vol. 2, p. 139-156.
- Tremblay, Marc, Maude Letendre, Louis Houde et Hélène Vézina (2009), «The Contribution of Irish Immigrants to the Quebec (Canada) Gene Pool: An Estimation Using Data from Deep-Rooted Genealogies», *European Journal of Population*, vol. 25, n° 2, p. 215-233.
- Tremblay, Marc, et Hélène Vézina (2010), «A Genealogical Analysis of Maternal and Paternal Lineages in the Quebec (Canada) Population», *Human Biology*, vol. 82, n° 2, p. 179-198.
- Tremblay, Marc, et Hélène Vézina (2009), «Caractéristiques de la fratrie d'origine et mobilité socioprofessionnelle intergénérationnelle (Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1840-1970)», *Annales de démographie historique*, n° 115, p. 73-88.
- Tremblay, Marc, et Hélène Vézina (2000), «New Estimates of Intergenerational Time Intervals for the Calculation of Age and Origins of Mutations», *American Journal of Human Genetics*, vol. 66, n° 2, p. 651-658.

- Tremblay, Marc, Hélène Vézina et Louis Houde (2011), « Variations familiales du rapport de masculinité à la naissance dans la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Québec, Canada), 1850-1971 », dans Michel Oris, Guy Brunet, Eric Widmer, et Alain Bideau (dir.), *Une démographie sociale de la germanité*, Berne, Peter Lang.
- Tremblay, Marc, Hélène Vézina et Louis Houde (2003), « Déterminants démographiques du rapport de masculinité à la naissance dans la population du Saguenay (Québec, Canada) », *Population-F*, vol. 58, n° 3, p. 427-440.
- Vézina, Hélène (1996), « Démographie génétique et maladies héréditaires au Québec : l'état des recherches », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 25, n° 2, p. 293-322.
- Vézina, Hélène, Claude Bellavance et Lisa Dillon (2016), « Infrastructure intégrée des microdonnées historiques de la population québécoise », Affiche présentée au 69^e Congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, Saguenay, 6-8 octobre. Repéré à <http://balsac.uqac.ca/bibliographie/articles-publies/>
- Vézina, Hélène, Francine Durocher, Martine Dumont *et al.* (2005), « Molecular and Genealogical Characterization of the R1443X-BRCA1 Mutation in High-Risk French-Canadian Breast/Ovarian Cancer Families », *Human Genetics*, vol. 117, n^{os} 2-3, p. 119-132.
- Vézina, Hélène, Danielle Gauvreau et Alain Gagnon (2014), « Socioeconomic Fertility Differentials in a Late Transition Setting: A Micro-Level Analysis of the Saguenay Region in Quebec », *Demographic Research*, vol. 30, n° 38, p. 1097-1128.
- Vézina, Hélène, Evelyne Heyer, Isabelle Fortier *et al.* (1999), « A Genealogical Study of Alzheimer Disease in the Saguenay Region of Quebec », *Genetic Epidemiology*, vol. 16, n° 4, p. 412-425.
- Vézina, Hélène, Michèle Jomphe, Ève-Marie Lavoie, Claudia Moreau et Damian Labuda (2012), « L'apport des données génétiques à la mesure généalogique des origines amérindiennes des Canadiens français », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 41, n° 1, p. 87-105.
- Vézina, Hélène, Marc St-Hilaire et Jean-Sébastien Bournival (2015), « The Linkage of Micro Census Data and Vital Records: An Assessment of Results on Quebec Historical Censuses (1852-1911) », communication présentée au 40th Annual Meeting of the Social Science History Association, Baltimore, 12-15 novembre. Repéré à <http://balsac.uqac.ca/bibliographie/articles-publies/>
- Vézina, Hélène, Marc Tremblay, Bertrand Desjardins et Louis Houde (2005), « Origines et contributions génétiques des fondatrices et des

- fondateurs de la population québécoise», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 34, n° 2, p. 235-258.
- Vézina, Hélène, Marc Tremblay et Louis Houde (2004), « Mesures de l'apparentement biologique au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Québec, Canada) à partir de reconstitutions généalogiques », *Annales de démographie historique*, n° 108, p. 67-83.
- Vézina, Hélène, Marc Tremblay, Ève-Marie Lavoie et Damian Labuda (2014), « Concordance entre origine ethnique déclarée et origines ancestrales chez les Gaspésiens », *Population*, vol. 69, n° 1, p. 7-28.
- Walsh, Catherine (2009), « The Plurinational and Intercultural State: Decolonization and State Re-founding in Ecuador », *Kult 6 Special Issue: Epistemologies of Transformation: The Latin American Decolonial Option and its Ramifications*, p. 65-84.
- Watterson, G.A. (1984), « Allele Frequencies After a Bottleneck », *Theoretical Population Biology*, vol. 26, n° 3, p. 387-407.
- Weber, Max (1959), *Le savant et le politique*, Paris, Plon.
- Wendt, Alexander (1994), « Collective Identity Formation and the International State », *American Political Science Review*, vol. 88, n° 2, p. 384-396.
- White, Bob W. (2014), « Quel métier pour l'interculturalisme au Québec? », dans Lomomba Emongo et Bob W. White (dir.), *L'interculturel au Québec. Rencontres historiques et enjeux politiques*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Wunenburger, Jean-Jacques (2013), « L'utopie, variations autour d'un mot », dans Éric Letonturier (dir.), *Les utopies*, Paris, CNRS éditions, collection Les Essentiels d'Hermès.
- Wunenburger, Jean-Jacques (2002a), *Une utopie de la raison. Essai sur la politique moderne*, Paris, La Table ronde.
- Wunenburger, Jean-Jacques (2002b), *La vie des images*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Wunenburger, Jean-Jacques (2001), *Imaginaires du politique*, Paris, Ellipses.
- Wunenburger, Jean-Jacques (dir.) (1993), *La rencontre des imaginaires, entre Europe et Amériques*, Paris, L'Harmattan.
- Wunenburger, Jean-Jacques (1977), *La fête, le jeu et le sacré*, Paris, Éditions universitaires.
- Yotova, Vania, Damian Labuda, Ewa Zietkiewicz et al. (2005), « Anatomy of a Founder Effect: Myotonic Dystrophy in North Eastern Quebec », *Human Genetics*, vol. 117, n°s 2-3, p. 177-187.



C'est avec l'intention d'arpenter l'imposante et complexe trajectoire de Gérard Bouchard que s'est tenu à l'Université du Québec à Chicoutimi en septembre 2017 le colloque *Explorer le social – Au passé et au présent, du biologique au symbolique*. À lui seul, ce titre donne déjà un aperçu de la diversité des thématiques abordées au cours d'une carrière poursuivie sur un demi-siècle et jalonnée par la publication de près de 40 ouvrages et 300 articles: mobilité sociale, systèmes de reproduction familiale, rituels populaires, évolution de la fécondité, transformations des sociétés rurales, démogénétique des maladies héréditaires, identités collectives, émergence des nations et des nationalismes dans les sociétés du Nouveau Monde, structures de la pensée, mythes sociaux, imaginaires collectifs, modèles de gestion de la diversité ethnoculturelle, fondements culturels de l'Union européenne – pour ne nommer que ceux-là. S'ajoute à cela la construction du fichier de population BALSAC initiée en 1971, et dont le développement et l'exploitation se poursuivent encore aujourd'hui. Devant l'ampleur et la richesse de ce parcours, et devant l'engagement de notre collègue dans des débats sociaux importants, il nous a semblé fondamental de systématiser la compréhension de l'œuvre dans sa globalité, d'en saisir les lignes directrices d'en souligner la richesse, ainsi que de dégager les nouvelles pistes de développement des savoirs ouvertes par ses travaux.

Professeure en science politique à l'Université du Québec à Chicoutimi, **GENEVIÈVE NOOTENS** est membre du Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP) et du Centre de recherche sur la diversité au Québec (CRIDAQ). Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages et elle a été finaliste, en 2014, pour le prix C.B. Macpherson.

HÉLÈNE VÉZINA est professeure à l'Université du Québec à Chicoutimi et directrice du Projet BALSAC. Elle est aussi membre du Centre interuniversitaire d'études québécoises et du Réseau de médecine génétique appliquée du Québec. Elle est auteure ou co-auteure de plus d'une cinquantaine de publications dans les domaines de la démographie historique et de la génétique des populations.

Aussi en version numérique



**DIVERSITÉ ET
DÉMOCRATIE**

Dirigée par Alain-G. Gagnon

